

Rapport annuel sur la **supervision bancaire**

Exercice
2020



Rapport
annuel sur la
supervision
bancaire

Exercice
2020

Sommaire

5	Mot du Wali
---	--------------------

8	Faits marquants
---	------------------------

10	Chiffres-clés
----	----------------------

14	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire <i>Activité de crédit stimulée par les crédits garantis et rentabilité grevée par le coût du risque, dans un contexte de crise</i>
----	---

81	Risques bancaires <i>Résilience du secteur bancaire préservée en dépit du contexte de crise</i>
----	---

114	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés <i>Supervision axée sur le monitoring des effets de la crise</i>
-----	--

180	Annexes
-----	----------------

218	Table des matières
-----	---------------------------

Mot du Wali

L'année 2020 a été marquée, au plan international, par la pandémie du virus Covid-19, avec, à fin décembre, plus de 80 millions de contaminations et de 2 millions de morts. Pour lutter contre la propagation du virus, les gouvernements ont décrété des mesures restrictives notamment des confinements des populations, la fermeture des frontières et la limitation des déplacements. Cette pandémie a induit à son tour une crise économique avec une récession mondiale de 3,6%.

Au Maroc, l'épidémie a touché, à fin 2020, près de 440 mille personnes et causé près de 7.400 décès. L'économie nationale n'a pas manqué de subir les conséquences des mesures de protection adoptées par les autorités, auxquelles se sont ajoutés les impacts de la sévère sécheresse qu'a subis le secteur agricole. Cette situation s'est traduite par une récession de 6,3%.

Au plan socio-économique, les autorités publiques ont rapidement réagi à travers la mise en place d'un fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19, qui a mobilisé 34,5 milliards de dirhams, auquel le secteur bancaire a apporté sa contribution et qui a financé le soutien aux entreprises et ménages affectés par la crise. S'agissant plus spécifiquement des mesures de soutien au financement de l'économie, des moratoires sur

crédits et des prêts de trésorerie garantis par l'Etat ont été accordés, de même que des aides financières directes ont été acheminées aux populations ciblées à travers le réseau des banques, des établissements de paiement et des associations de micro-crédit, sous l'égide de Bank Al-Maghrib.

Dans ce contexte, la Banque a, pour sa part, mis en œuvre une réponse plurielle articulée autour de plusieurs axes.

Au plan de la politique monétaire, elle a actionné l'ensemble des instruments aussi bien conventionnels que non conventionnels. Elle a réduit son taux directeur de 75 points de base à 1,5%, et libéré intégralement le compte de la réserve obligatoire au profit des banques. Elle a élargi le collatéral éligible aux opérations de recours aux avances en liquidité et assoupli ses conditions de refinancement notamment des crédits destinés aux TPME. Elle a également mis en place des lignes de refinancement à travers les banques pour couvrir les besoins des banques participatives et des associations de micro-crédit.

Au plan prudentiel, Bank Al-Maghrib a introduit des assouplissements temporaires portant sur le relâchement des coussins réglementaires de liquidité jusqu'à fin juin 2020 ainsi que des coussins de fonds propres à hauteur de 50 points de base jusqu'à fin juin 2022.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a appelé les établissements de crédit à suspendre la distribution de dividendes au titre des résultats de 2019 et les a invités à constituer de manière préventive des provisions à caractère général pour se prémunir contre la hausse attendue des risques de crédit.

De telles dispositions ont permis d'éviter une contraction du crédit qui a progressé de 4% reflétant un accroissement notable des crédits de trésorerie. Pour sa part, la sinistralité sur prêts s'est accrue, induisant une hausse des créances en souffrance de 14% et un taux de risque de 8,2%, contre 7,5% en 2019. Le taux de couverture de ces créances par les provisions est demeuré stable à 69%.

Dans ce contexte, le résultat net cumulé des banques s'est contracté de moitié sur base sociale et consolidée. S'agissant de la solvabilité, les fondamentaux solides pré-crise et les mesures prudentielles ont permis de maintenir les ratios des fonds propres à 15,7% pour le ratio moyen de solvabilité et à 11,4% pour le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 à fin 2020.

Au plan de la supervision bancaire, la Banque a dû s'adapter au contexte de la crise sanitaire et économique. A ce titre, elle a assuré un suivi rapproché des nouvelles sources de risques induites par la conjoncture et du déploiement par les acteurs bancaires des mesures de soutien décidées par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, elle a priorisé le suivi au quotidien des retraits de cash auprès des banques et les actions déployées par celles-ci pour gérer les risques opérationnels induits par la situation sanitaire et le recours massif au télétravail. La surveillance prudentielle s'est ensuite concentrée sur le monitoring des effets de la crise économique notamment au niveau du portefeuille des crédits.

Les banques ont été appelées à mener deux études d'impact en coordination avec Bank Al-Maghrib, au 2^{ème} et 4^{ème} trimestres de 2020. Les résultats

ont montré globalement leur bonne résilience aux scénarii de chocs, confirmant les conclusions issues des macro-stress tests menés par la Banque.

Soucieuse de fournir au secteur bancaire des instruments complémentaires pour la gestion des créances en souffrance et faciliter leur assainissement dans la conjoncture de crise, la Banque a mené, avec l'appui du Groupe Banque Mondiale, une étude visant à identifier les obstacles à lever et les leviers à actionner pour permettre la création d'un marché secondaire des créances non performantes. La Banque œuvre actuellement à la concrétisation des actions identifiées avec les parties prenantes concernées, en vue de libérer des fonds propres prudentiels et accroître le potentiel de financement de l'économie.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par le lancement effectif au cours du mois de février, à la veille de la survenance de la pandémie, du programme national de financement de l'entrepreneuriat, mis au point par le Ministère chargé des finances, Bank Al-Maghrib et le secteur bancaire, en exécution des Hautes Instructions Royales. Bien qu'il ait subi une longue pause en raison de la crise sanitaire, ce programme a permis d'octroyer un encours de crédit de 2,7 milliards de dirhams en faveur de plus de 15 mille bénéficiaires.

Dans le domaine de la finance participative, le marché a connu la labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma des nouveaux produits « Salam », « Ijara Mountahiya Bittamlik » et de la garantie participative de la Caisse Centrale de Garantie « Sanad Tamwil ».

Au cours de l'année 2020, la protection de la clientèle a été également au centre des préoccupations de Bank Al-Maghrib dans le contexte de la crise. Les établissements de crédit ont été appelés à plus de transparence et de célérité dans le traitement des demandes de report d'échéance de crédits et de prêts garantis. Plusieurs chantiers ont été également engagés pour rehausser la qualité de la relation banque-client et promouvoir une plus

grande concurrence bancaire. Ces chantiers portent notamment sur la mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeurs ainsi que l'opérationnalisation de la mobilité bancaire et de la délivrance des mainlevées des garanties après remboursement du crédit.

Par ailleurs, la crise pandémique a joué un rôle d'accélérateur du digital dans les services financiers tant du côté de l'offre bancaire que du côté des usagers. Dans ce contexte, la Banque a œuvré à faciliter l'ouverture de comptes de paiement à distance pendant le confinement et défini les règles pour l'ouverture de comptes en ligne. Un tableau de bord pour le monitoring des services financiers numériques a été mis au point avec les acteurs pour mieux apprécier les avancées et les mesures d'accompagnement qui s'imposent.

La crise Covid-19, de par son ampleur systémique mondiale, nous a également rappelé avec acuité la nécessité d'assurer une transition rapide et ordonnée vers une économie verte et durable. L'urgence climatique et environnementale appelle à une mobilisation immédiate pour éviter des chocs de grande envergure susceptibles de menacer les équilibres des écosystèmes naturels à l'échelle

planétaire qui induiraient à leur tour des impacts systémiques sur la vie humaine aux plans sanitaire, social et économique.

Consciente que le secteur financier a un rôle primordial à jouer dans ce domaine et soucieuse des menaces que font peser les risques climatiques sur la stabilité financière, Bank Al-Maghrib a inscrit le verdissement du système financier parmi ses priorités. Dans ce cadre, elle s'investit au niveau international à contribuer aux actions des réseaux des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS) et de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Au niveau national, elle a engagé plusieurs chantiers visant, d'une part, à mettre en place les bases d'une gestion des risques climatiques au niveau des banques et à promouvoir le rôle du secteur bancaire dans la transition vers une finance verte et respectueuse des impératifs de l'environnement.

Au total, cette crise inédite nous appelle, régulateur et secteur bancaire, à nous adapter aux nouveaux paradigmes induits par la pandémie et en saisir les opportunités à l'effet de consolider la stabilité financière, tout en catalysant nos efforts pour une finance plus inclusive, innovante et durable.

Faits marquants de l'année 2020

- 10 février** Réunion tenue avec les représentants de la Direction Générale de la Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux au sujet du projet de directive de la commission européenne relative à l'identification des pays tiers dont les dispositifs de LBC-FT sont insuffisants.
- 19 février** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion intersectorielle de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) concernant l'évaluation et la supervision des risques liés au climat.
- 25 février** Participation de Bank Al-Maghrib à la 6^{ème} réunion du comité du pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
- 24 mars** Tenue de la réunion du conseil d'administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire, sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 24 mars** Tenue du conseil d'administration de la Société marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des dépôts bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 19 juin** Participation de Bank Al-Maghrib à la 7^{ème} réunion du comité du pilotage du NGFS.
- 6 juillet** Tenue de la 17^{ème} réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 6 juillet** Tenue de la 11^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.
- 9 septembre** Tenue de la 1^{ère} réunion annuelle du groupe de travail de l'AFI sur la finance verte inclusive, dont Bank Al-Maghrib assure la co-présidence.
- 23 Septembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 8^{ème} réunion du comité du pilotage du NGFS.
- 5 novembre** Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 6^{ème} réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 18 novembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 9^{ème} réunion du comité du pilotage du NGFS.
- 24 novembre** Intervention de Monsieur le Wali devant la Commission des Finances et du Développement Economique de la Chambre des Représentants pour présenter les mesures prises par Bank Al-Maghrib face à la crise Covid-19.
- 4 décembre** Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 6^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 7 décembre** Tenue de la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF) sous la présidence de Bank Al-Maghrib.
- 7 décembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion semestrielle du Comité des superviseurs arabes adossé au FMA.
- 9 décembre** Réunion de Monsieur le Wali avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

- 10 décembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 37^{ème} réunion du Conseil de l'Islamic Financial Services Board (IFSB).
- 18 décembre** Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 7^{ème} réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Attijariwafa Bank.
- 29 décembre** Tenue de la 18^{ème} réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 29 décembre** Tenue de la 12^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.
- 30 décembre** Tenue d'une réunion entre Bank Al-Maghrib et la commission parlementaire exploratoire sur les établissements de crédit et organismes assimilés.

Chiffres-clés du système bancaire

I. Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	91
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	27
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	12
• Etablissements de paiement	:	20
• Autres établissements ¹	:	2

- Réseau :

• Banques conventionnelles et participatives

- Au Maroc :
 - 6.510 agences bancaires, soit 1 guichet pour 5.500 habitants
 - 7.734 guichets automatiques bancaires
- A l'étranger : 51 filiales et 22 succursales disposant de 1.710 points de vente
 - Dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales

• Etablissements de paiement : 11.935

• Associations du micro-crédit : 1.770

- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc : 56.646

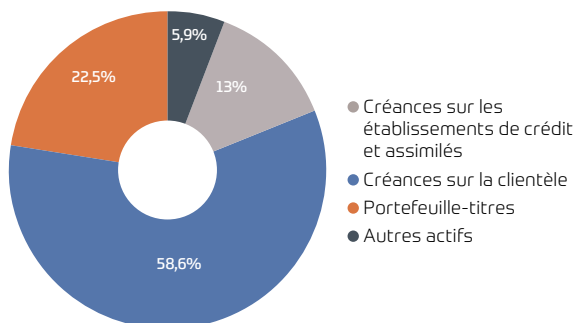
¹ Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative.

II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

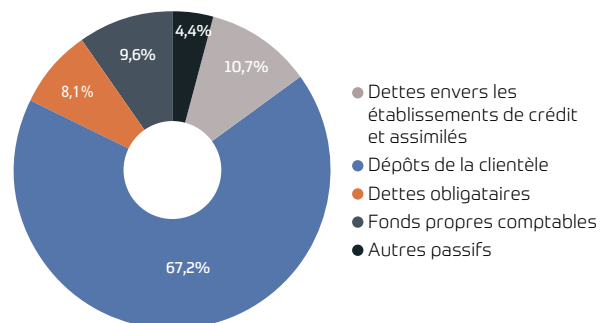
Montants en milliards de dirhams	2018	2019	2020
Total bilan	1.341	1.415	1.491
Crédits par décaissement (nets des provisions) ⁽¹⁾	854	893	925
Dépôts de la clientèle	928	955	1.003
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	121	134	143
Produit net bancaire	47,2	49,5	49,5
Résultat brut d'exploitation	23,8	25,5	26,7
Résultat net	11,1	12	6,8
Rendement moyen des emplois	4,35%	4,42%	4,12%
Coût moyen des ressources	1,37%	1,33%	1,21%
Coefficient moyen d'exploitation	50,7%	50,2%	50,0%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9%	0,9%	0,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,5%	9,4%	4,8%
Taux des créances en souffrance	7,3%	7,5%	8,2%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	69%	69%	69%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques
2020



Structure des ressources des banques
2020



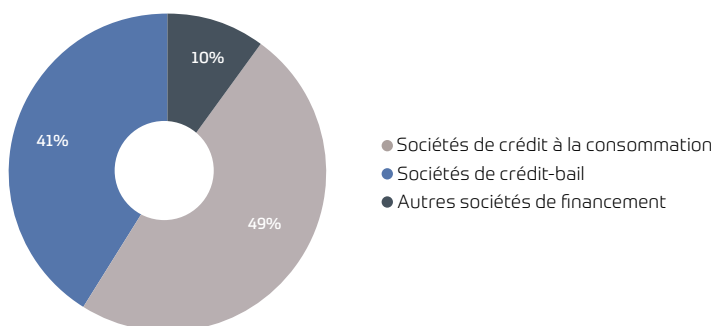
III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques participatives

Montants en millions de dirhams	2018	2019	2020
Total bilan	7.061	12.151	16.787
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	3.125	6.519	9.750
Dépôts à vue de la clientèle	1.548	2.557	3.807
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2.226	2.312	2.405
Produit net bancaire	67	202	337
Résultat brut d'exploitation	-364	-414	-321
Résultat net	-377	-425	-351

IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2018	2019	2020
Total bilan	117	123	121
Crédits par décaissement (nets des provisions)	105	111	108
Produit net bancaire	5,7	5,7	5,4
Résultat brut d'exploitation	3,6	3,6	3,3
Résultat net	1,4	1,5	0,2
Taux des créances en souffrance	9,2%	9,9%	11,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,3%	0,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,3%	13,7%	1,4%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif - 2020



V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2018	2019	2020
Total bilan	40,4	42,3	38,2
Encours de crédits (nets des provisions)	18,3	17,9	16,9
Dépôts de la clientèle	6,4	8,8	9,3
Résultat net	0,5	0,3	0,4

VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

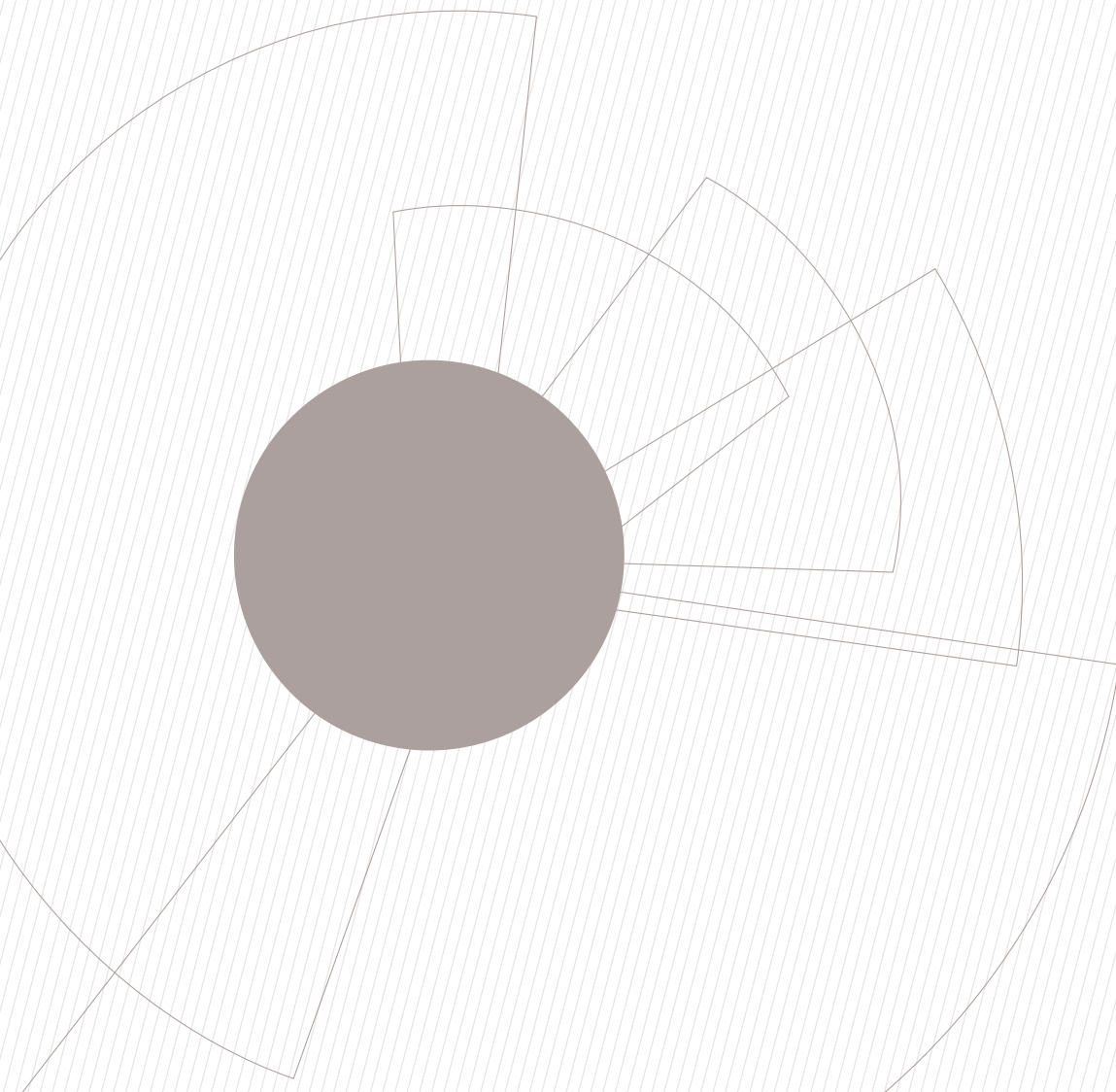
Montants en milliards de dirhams	2018	2019	2020
Total bilan	7,9	8,1	8,6
Encours de crédits (brut)	6,8	7,5	8,1
Taux des créances en souffrance	3,0%	3,1%	8,3%
Résultat net	0,19	0,21	-0,24

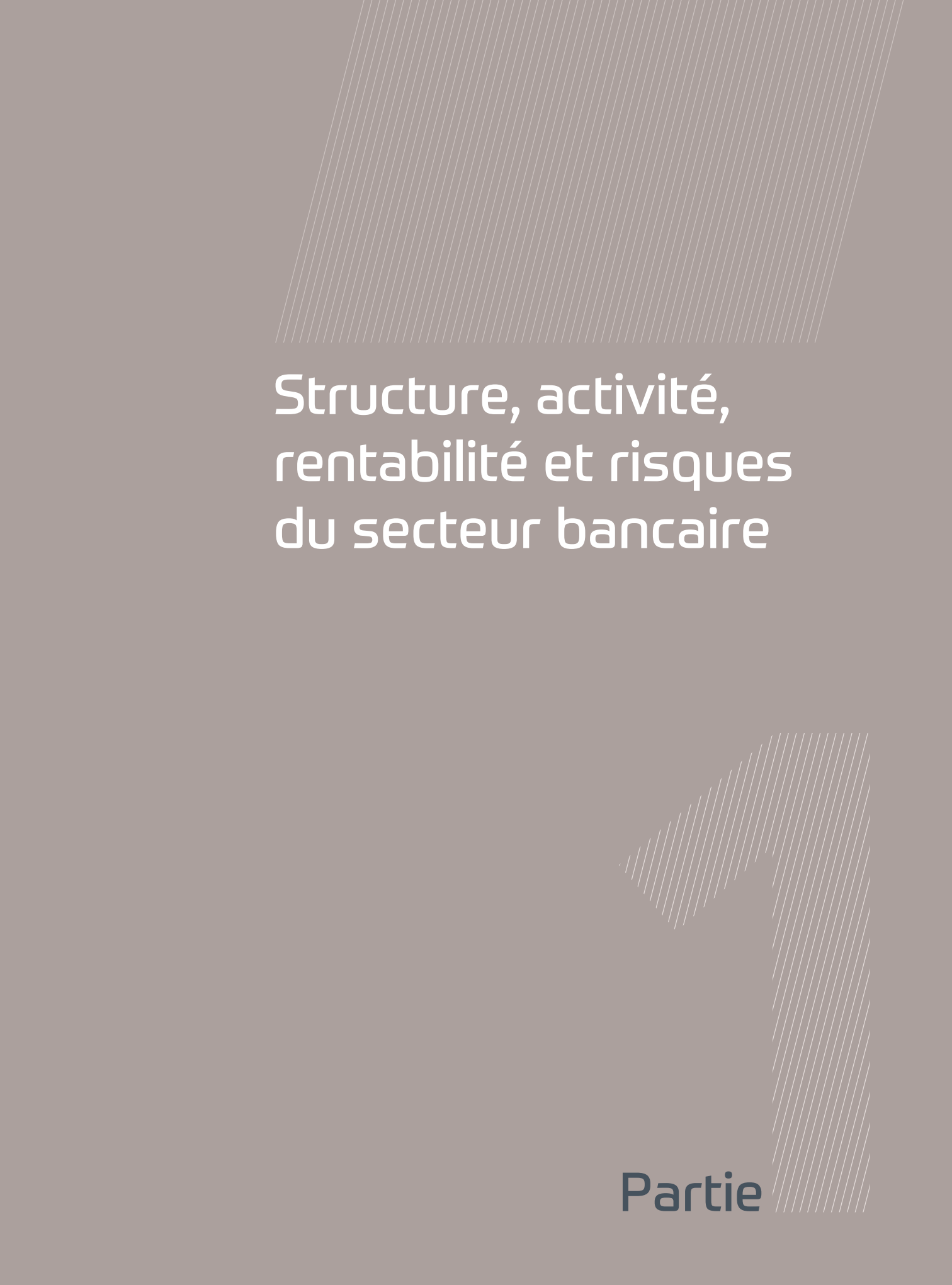
VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

<i>Montants en millions de dirhams</i>	2018	2019	2020
Réseau	4.498	6.024	11.935
Dont réseau propre	880	987	1.071
Dont réseau mandataires	3.618	5.037	10.864
Nombre de comptes de paiement	59.019	514.827	2.657.384
Commerçants acceptants	8.096	10.895	27 770
Agents détaillants	-	341	2 432
Volume des transactions effectuées via des comptes de paiement	12,7	173,1	1.171,7
Volume des transferts de fonds	59.337	64.056	78.723
Total bilan	2.346,8	2.678,7	2.920,6
Résultat net	159,2	165	56

VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires - Base consolidée

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2018	2019	2020
Total bilan	1.673	1.793	1.884
Crédits par décaissement à la clientèle (nets des provisions)	1.037	1.104	1.133
Dépôts de la clientèle	1.128	1.186	1.253
Capitaux propres – Part du groupe	130	146,6	146,5
Produit net bancaire	71	75	77
Résultat brut d'exploitation	33	35	33
Résultat net – Part du groupe	13,9	14,3	6,8
Coefficient moyen d'exploitation	53,6%	53,6%	56,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,4%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,7%	9,7%	4,6%

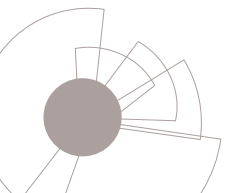




Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire

Partie

تاريخ
البحرين



CHAPITRE 1.

STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

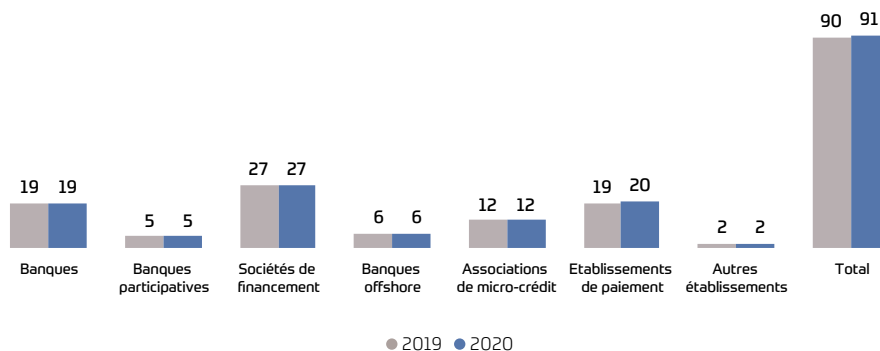
En 2020, la structure du système bancaire est restée globalement stable, mis à part le secteur des établissements de paiement qui a connu l'entrée d'un nouvel opérateur agréé pour offrir des services adossés à des comptes de paiement.

Après une décélération au cours des années précédentes, le réseau des banques a marqué une baisse en 2020, au profit d'un recours croissant aux canaux digitaux.

I. Structure et actionariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib a totalisé 91 établissements en 2020, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 20 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Graphique n°1 :
Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 51 établissements de crédit, 7 banques et 7 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionariat étranger. Le nombre d'établissements à actionariat majoritairement public ressort à 11, répartis entre 7 banques et 4 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est maintenue à 10 en 2020, répartie entre six banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34% de la capitalisation boursière, en baisse de 2,7 points par rapport à l'année dernière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 35 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et un en Asie. Ils disposent également de 52 bureaux de représentation dans 17 pays situés principalement en Europe.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés, à travers 6 filiales et 18 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine.

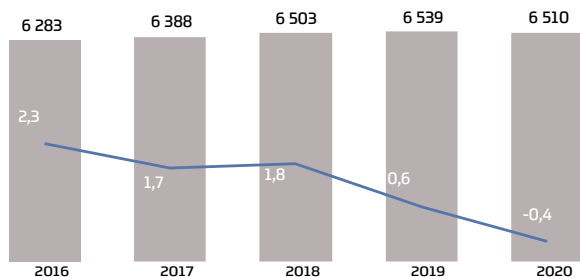
II. Evolution du réseau bancaire

Après une légère hausse de 0,6% en 2019, le réseau bancaire a enregistré, en 2020, une baisse de 0,4%. Ainsi, le nombre de guichets bancaires s'est réduit de 29 agences pour ressortir à 6.510. Cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux.

La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5.500 contre 5.400 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants s'est établi à 1,8 guichet.

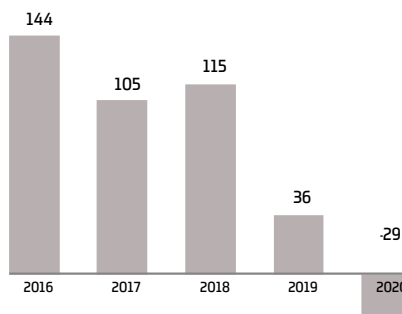
Graphique n°2 :
Evolution du réseau bancaire



● Nombre de guichets bancaires

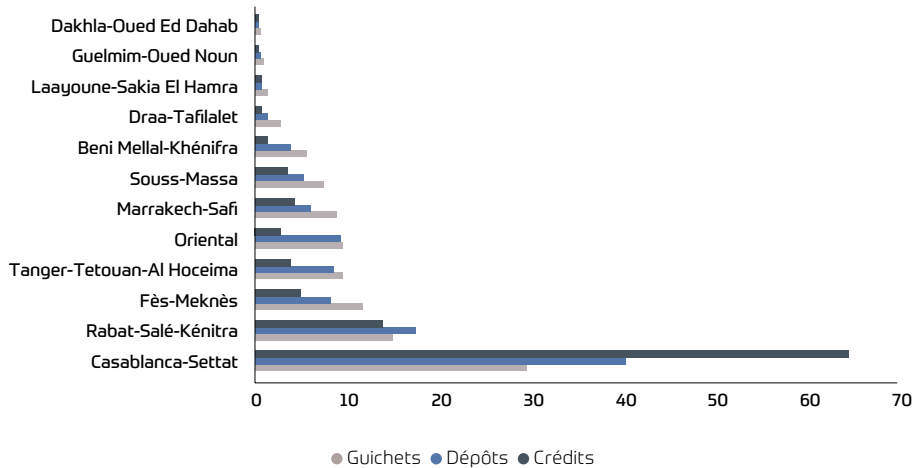
— Evolution du nombre de guichets bancaires (en%)

Graphique n°3 :
Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement



La répartition régionale des guichets, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2020. La région de Casablanca-Settat continue d'occuper la première position, avec une part de 29% des guichets, 39% des dépôts et 64% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% du réseau bancaire, 16% des dépôts et 16% des crédits. En 3^{ème} position, se place la région de Fès-Meknès qui concentre 11% des guichets, 8% des dépôts et 4% des crédits.

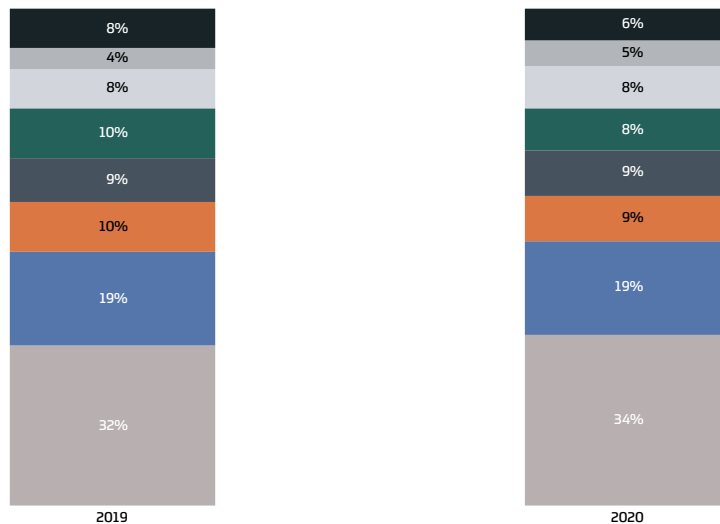
Graphique n°4 :
Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)



S’agissant de la zone offshore de Tanger, les banques y disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d’agences et espaces dédiés progresser à 154 agences contre 133 en 2019. Près de 53% de ce réseau se situe au niveau de la région de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

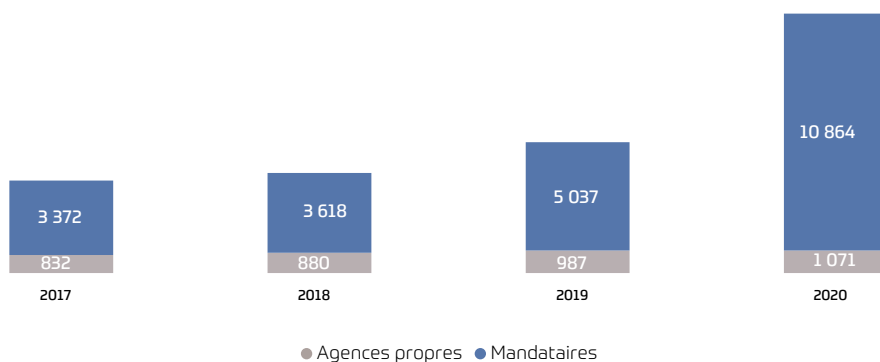
Graphique n°5 :
Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



● Casablanca-Settat ● Rabat-Salé-Kénitra ● Souss-Massa ● Fès-Meknès ● Tanger-Tetouan-Al Hoceima ● Oriental ● Marrakech-Safi ● Autres

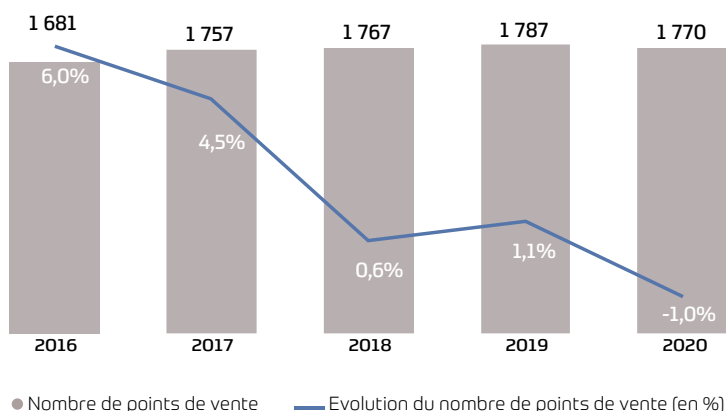
Suite au démarrage de l'activité des services de paiement par les établissements agréés pour l'exercer, le réseau des établissements de paiement a enregistré une hausse importante de 98,1%, avec une ouverture de 5.911 nouveaux points de vente, soit un additionnel de 78 agences propres et 5.827 points de vente des agents de paiement mandataires. Le réseau a atteint un total de 11.935 points de vente.

Graphique n°6 :
Evolution du réseau des Etablissements de Paiement



S'agissant du réseau des associations de microcrédit, après une hausse de 1,1% en 2019, ce réseau a enregistré, en 2020, une baisse de 1% pour ressortir à 1.770 points de vente.

Graphique n°7 :
Evolution du réseau des associations de micro-crédit

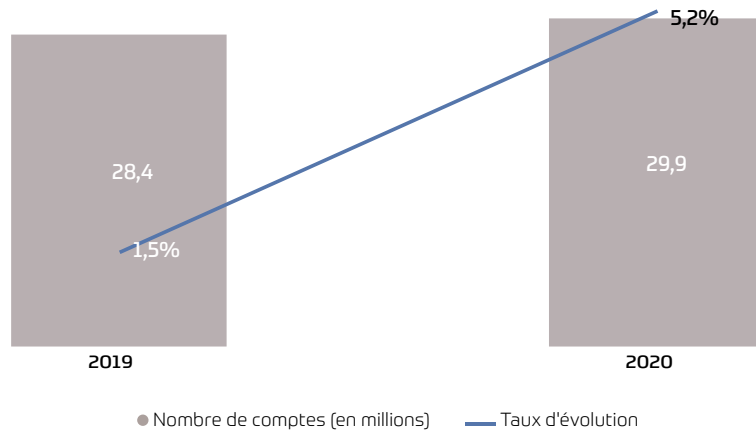


III. Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2020, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques a enregistré une hausse annuelle de 1,5 million de comptes (soit +5,2%) pour s'établir à environ 29,9 millions².

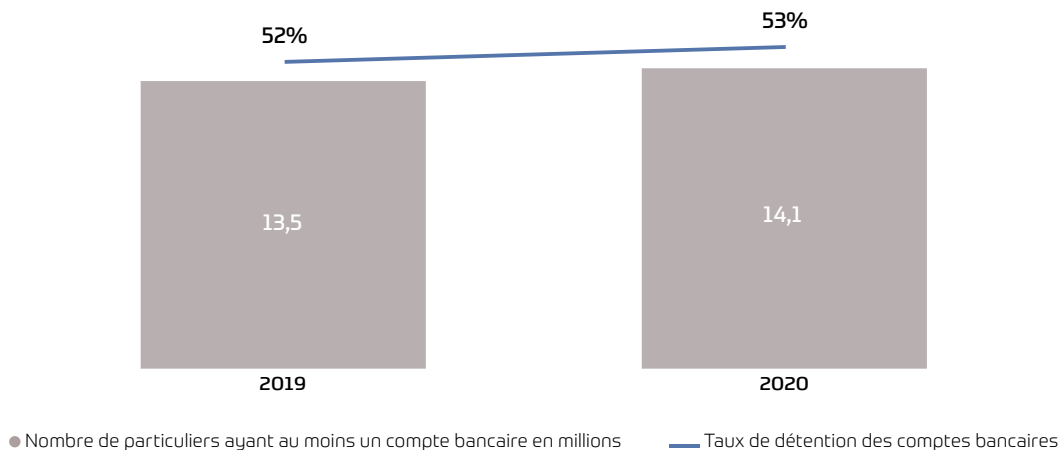
² Sur la base des données de la centrale des comptes bancaires.

Graphique n°8 :
Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)



Le nombre de particuliers (hors marocains résidant à l'étranger) ayant au moins un compte bancaire s'est accru de 4,5% d'une année à l'autre pour s'élever à 14,1 millions. Le taux de détention des comptes bancaires s'est amélioré durant cette année pour s'établir à 53% contre 52% en 2019.

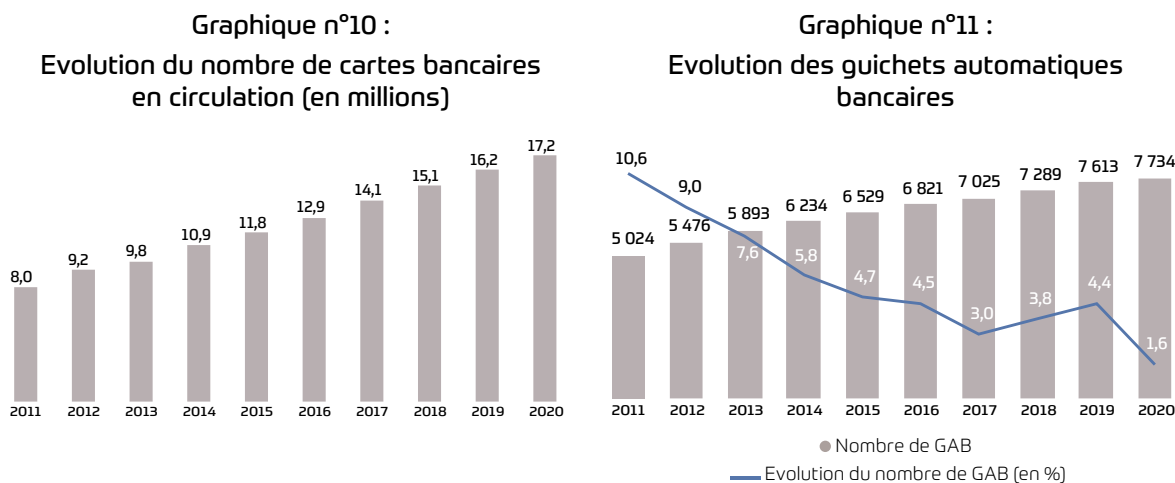
Graphique n°9 :
Evolution du taux de détention de comptes bancaires
(nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)



Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort à 8,8 millions à fin 2020, contre 8 millions en 2019 (+8,2%). Pour leur part, les femmes détenant au moins un compte bancaire ont vu leur nombre augmenter à 5,4 millions contre 4,9 millions un an auparavant (+8,8%).

IV. Evolution des cartes et guichets automatiques bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 6,3% à 17,2 millions à fin 2020, dont l'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait en cash. Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 1,6% après 4,4% l'année précédente pour s'établir à 7.734 unités. Les GAB étant généralement situés au niveau des agences bancaires, ce ralentissement est lié à l'évolution du réseau des agences bancaires.



V. Evolution du nombre de comptes de paiement

Sur la base des données recueillies auprès des 13 établissements de paiement opérationnels, le nombre de comptes de paiement ouverts a cumulé, au terme de 2020, un total de 2.687.586 comptes aux termes de 2020 contre 526.063 une année auparavant, dont 99% sont détenus par des particuliers. Ces comptes sont répartis entre 43% pour les comptes de niveau 1, 39% pour les comptes de niveau 2 et 17% pour les comptes de niveau 3³.

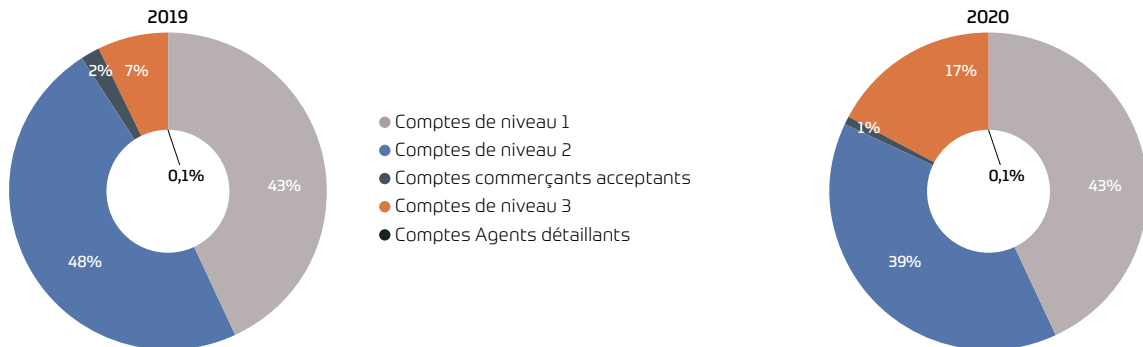
Pour leur part, les commerçants acceptants et les agents détaillants ont ouvert 30.202 comptes, dont 98% sont détenus par les premiers, contre 11.236 comptes ouverts une année auparavant.

Sur ces comptes, 236.259 sont considérés actifs⁴, soit 8,8% des comptes ouverts à fin 2020.

³ Ces comptes sont définis au niveau de l'encadré n°1.

⁴ Un compte est considéré comme actif dès lors qu'il a enregistré au moins une transaction au cours du dernier trimestre.

Graphique n°12 : Part des comptes de paiement ouverts⁵, par catégorie, par année



Les établissements de paiement ont collecté 1,2 milliard de dirhams par versement au niveau des comptes de paiement, contre 173,1 millions de dirhams à fin 2019, dont près de 73% ont fait l'objet d'un retrait ultérieur. Le solde des comptes de paiement s'est établi à 74,8 millions de dirhams, contre 9,7 millions à fin décembre 2019.

En 2020, 91% des opérations réalisées sur ces comptes consistent en des versements et/ou retraits d'espèces. Les opérations d'exécution de paiement via mobile représentent 5% des transactions effectuées, contre 4% pour les opérations réalisées via d'autres moyens de paiement (Internet, carte, virement et prélèvement).

Pour leur part, les banques ont ouvert 730.050 comptes électroniques (m-wallets), adossés à des comptes bancaires, contre 371.116 à fin décembre 2019. La quasi-totalité de ces m-wallets est détenue par des particuliers, les comptes détenus par des commerçants acceptants formant environ 1%, soit 9.512 comptes contre 1.151 comptes en 2019.

⁵ Il s'agit du stock de comptes ouverts à la date d'arrêt.

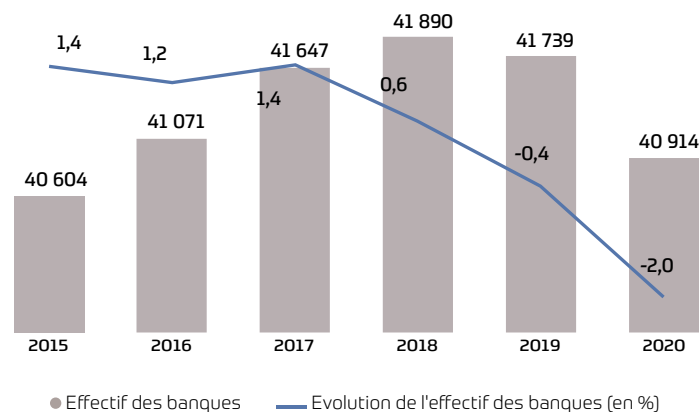
Encadré n°1 : Définition des comptes de paiement

- **Compte de paiement** : désigne tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiement (article 16 de la loi bancaire). Il existe 3 catégories de comptes de paiement définis en fonction de leur plafond, lequel conditionne les mesures de vigilance qui leur sont applicables. Les comptes de niveau 1, plafonnés à 200 dirhams, les comptes de niveau 2 pouvant atteindre un solde de 5.000 dirhams et les comptes de niveau 3 plafonnés à 20.000 dirhams. Les comptes de paiement ne peuvent, à aucun moment, présenter une position débitrice.
- **Comptes de paiement des commerçants acceptants** : ce sont les comptes de paiement ouverts par les commerçants acceptants auprès des établissements de paiement aux fins d'opérations de paiement de leurs fournisseurs et créanciers mais également pour y loger les paiements reçus de leurs clients via les comptes de paiement et/ou les m-wallets.
- **Compte de paiement des agents détaillants** : les agents détaillants mandatés par les établissements de paiement pour offrir des services de paiement (ouverture des comptes de niveau 1 et opérations de versement et retrait d'espèces sur les comptes de paiement) sont tenus d'ouvrir auprès du/des établissement(s) mandant(s), un « compte de paiement agent ». L'agent détaillant ne peut effectuer les opérations pour lesquelles il a été mandaté que dans la limite du solde disponible dudit compte (article 14 de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°6/W/2016).
- **M-wallet** : moyen de paiement émis soit sur un compte de paiement tenu par un établissement de paiement, soit sur un compte bancaire tenu par une banque. Il permet de réaliser, de manière électronique et dématérialisée, au minimum les opérations ci-après :
 - Transferts d'argent de personnes à personnes (P2P) ;
 - Opérations de paiement commerçants ;
 - Retrait et dépôts d'espèces.

VI. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2020, à 56.646 agents, en baisse de 0,9% par rapport à 2019, dont plus de 74% sont employés par les banques, 14% par les associations de micro-crédit, 6% par les sociétés de financement, 5% par les établissements de paiement et 1% par les autres établissements.

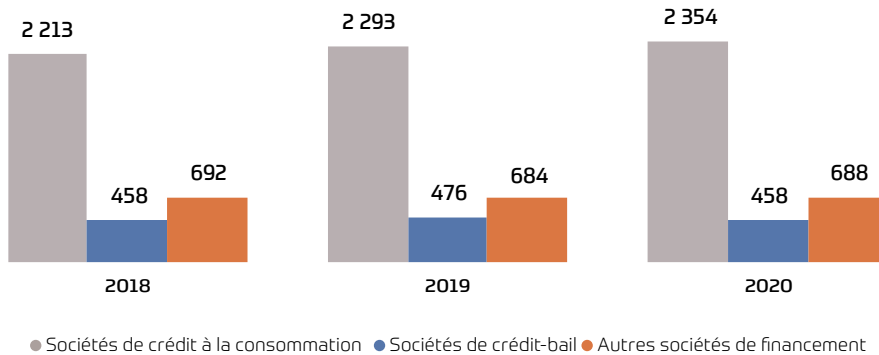
Graphique n°13 :
Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



L'effectif des banques a enregistré une baisse de 2% à 40.914 agents, soit 825 collaborateurs de moins, dans un contexte de contraction du réseau bancaire, de digitalisation des process et de crise sanitaire. Cet effectif est composé à hauteur de 42% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, de 36% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 18% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans. La part des femmes dans l'effectif total s'est renforcée à 53% contre 50%.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.500 agents, soit 47 personnes de plus par rapport à 2019 (+1,4%), composé à hauteur de 51% d'hommes et 49% de femmes. Si l'effectif des sociétés de leasing a reculé de 3,8%, celui des sociétés de crédit à la consommation et des autres sociétés de financement a enregistré une hausse de 2,7% et 0,6% respectivement.

Graphique n°14 :
Evolution de l'effectif des sociétés de financement

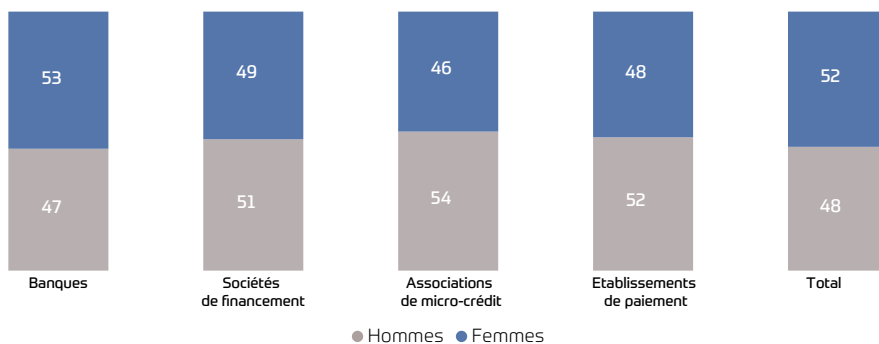


Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est accru de 0,7% en 2020, après une évolution de 1,4% une année auparavant, s'établissant ainsi à 7.992 personnes dont 46% de femmes.

Les établissements de paiement emploient un effectif de 2.745 agents, en hausse de 6,2%, dont 52% d'hommes et 48% de femmes. Par tranches d'âge, une part de 62% concerne la catégorie ayant entre 25 et 35 ans, suivie de 21% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 12% pour la catégorie d'âge ayant moins de 25 ans.

Au total, la répartition des effectifs des établissements de crédit et organismes assimilés par genre fait ressortir 52% de femmes et 48% d'hommes.

Graphique n°15 :
Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2020 (en %)

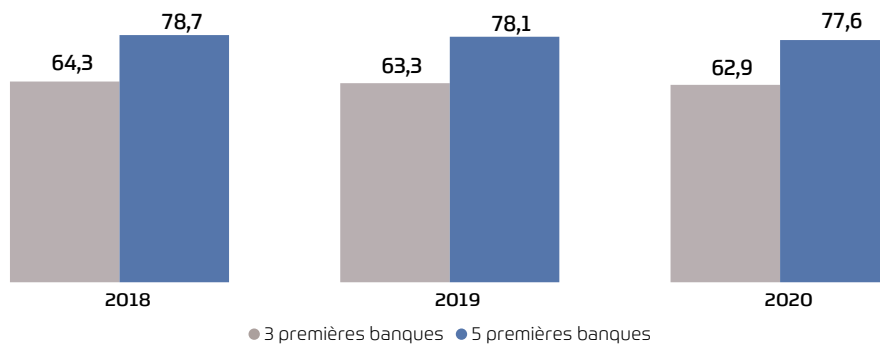


VII. Evolution de la concentration bancaire

1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

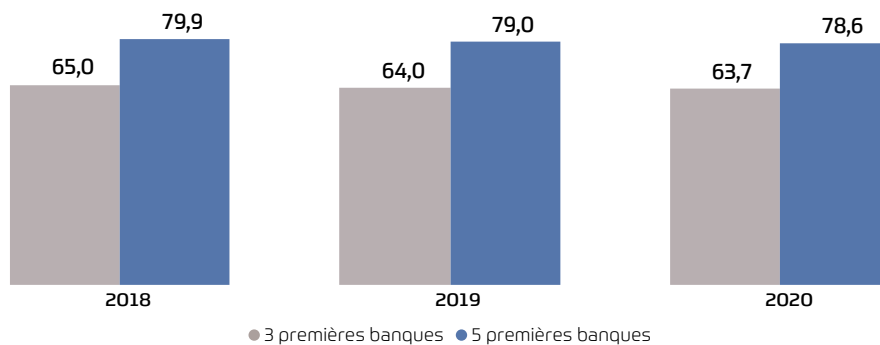
En 2020, le niveau de concentration de l'activité des banques a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 62,9%, contre 63,3% une année auparavant et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 77,6% contre 78,1%.

Graphique n°16 :
Concentration du total-actif des banques (en %)



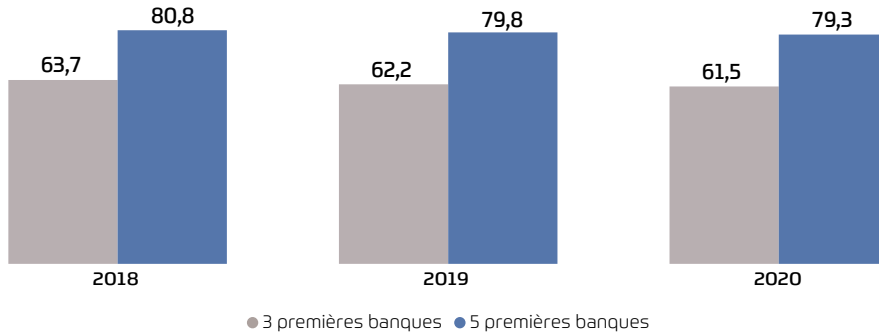
La même tendance est enregistrée en termes de dépôts, les trois premières banques ayant collecté près de 63,7% des dépôts contre 64% une année plus tôt et les cinq premières détenant une part de 78,6% contre 79% en 2019.

Graphique n°17 :
Concentration des dépôts des banques (en %)



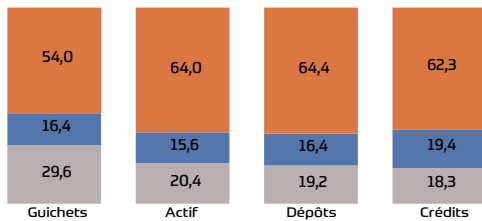
S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 61,5% des crédits distribués, contre 62,2% en 2019 et les cinq plus grandes ont représenté 79,3% des financements contre 79,8%.

Graphique n°18 :
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)

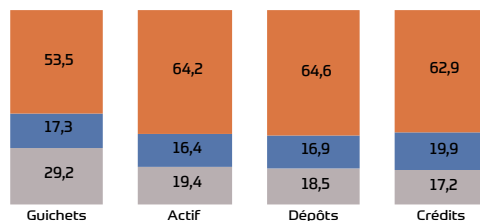


En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent 54% des guichets, contre 53,5% en 2019. Cette part est de 64% en termes de total-bilan, 64,4% pour les dépôts et 62,3% pour les crédits, contre respectivement 64,2%, 64,6% et 62,9% une année auparavant.

Graphique n°19 :
Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2020 (en %)



Graphique n°20 :
Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2019 (en %)



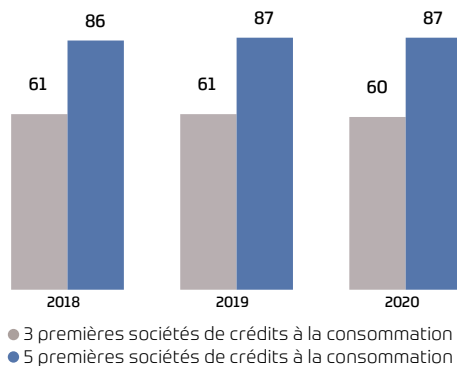
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leur part de marché baisser en termes de réseau à 16,4% (-0,9 point), de total bilan à 15,6% (-0,8 point), de dépôts à 16,4% (-0,5 point) et de crédits à 19,4% (-0,5 point).

Pour leur part, les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,6% (+0,4 point), de total actif à 20,4% (+1 point), de dépôts à 19,2% (+0,7 point) et de crédits à 18,3% (+1,1 point).

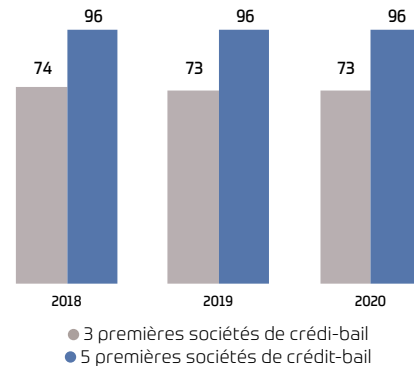
2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

A fin 2020, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 60% en retrait d'un point d'une année à l'autre. Celle des cinq premières s'est, quant à elle, stabilisée à 87%. Les sociétés adossées à des groupes financiers, au nombre de 7, occupent une part de 95% du total-actif, même proportion que l'année précédente.

Graphique n°21 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°22 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 73% et à 96% à fin 2020, sans changement par rapport à 2019.

3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds est relativement stable (89,4% en 2020 contre 89,6% en 2019) et celle des 5 premiers établissements est en légère baisse de 0,4 point à 97,6%.

Trois établissements de paiement effectuent près de 77% du volume des transactions sur les comptes de paiement, contre 88% pour les 5 premiers établissements.

4. Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

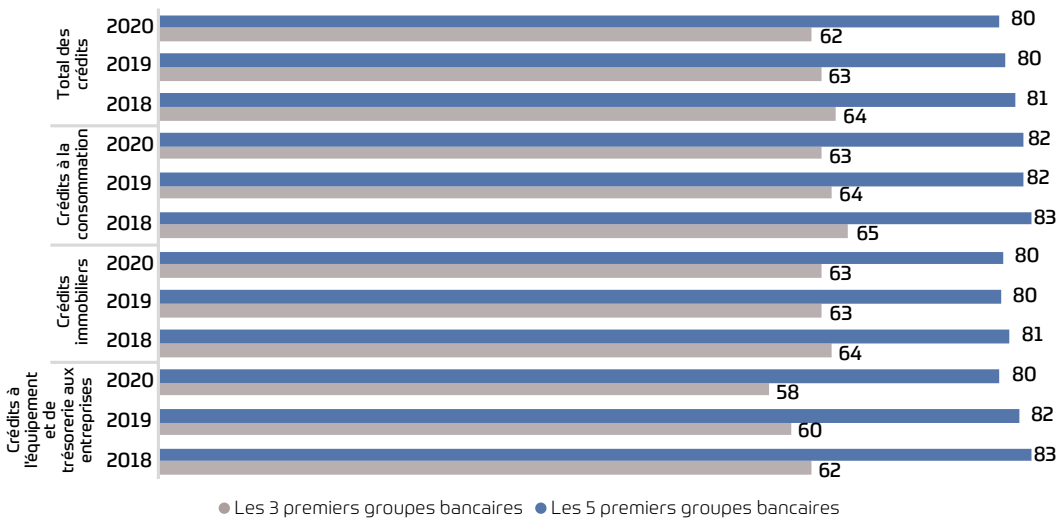
La contribution des 3 premières associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2020, à 93% et celle des 5 premières associations à 98%.

5. Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a enregistré une baisse d'un point à 62% par rapport à 2019, tandis que la part des 5 premiers groupes s'est stabilisée à 80%.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des groupes a reculé de deux points, affichant 58% pour les 3 premiers groupes et 80% pour les cinq premiers groupes. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts sont restées stables respectivement à 63% et 80%. Concernant les crédits à la consommation, le poids des trois premiers groupes a reculé d'un point par rapport à l'année dernière, soit 63%, alors que celui des 5 premiers groupes s'est stabilisé à 82%.

Graphique n°23 :
Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée



CHAPITRE 2.

ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite, induisant une forte contraction de l'économie mondiale. Au Maroc, un confinement général a été décrété au 2^{ème} trimestre 2020 et des mesures de restrictions sanitaires ont été maintenues sur le reste de l'année. L'économie nationale a ainsi subi de plein fouet les conséquences des mesures de protection contre le virus, auxquelles se sont ajoutés les impacts de la sécheresse sur les performances du secteur agricole. Cette situation s'est traduite par une récession de 6,3%.

Le gouvernement et Bank Al-Maghrib ont pris un ensemble de mesures d'accompagnement et de soutien pour limiter les impacts de la crise sur les activités économiques.

Ces mesures ont permis de soutenir le crédit bancaire. Pour sa part, la rentabilité des banques a significativement baissé en raison notamment de la contraction de certaines activités pendant le confinement général et l'accroissement du coût du risque.

I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

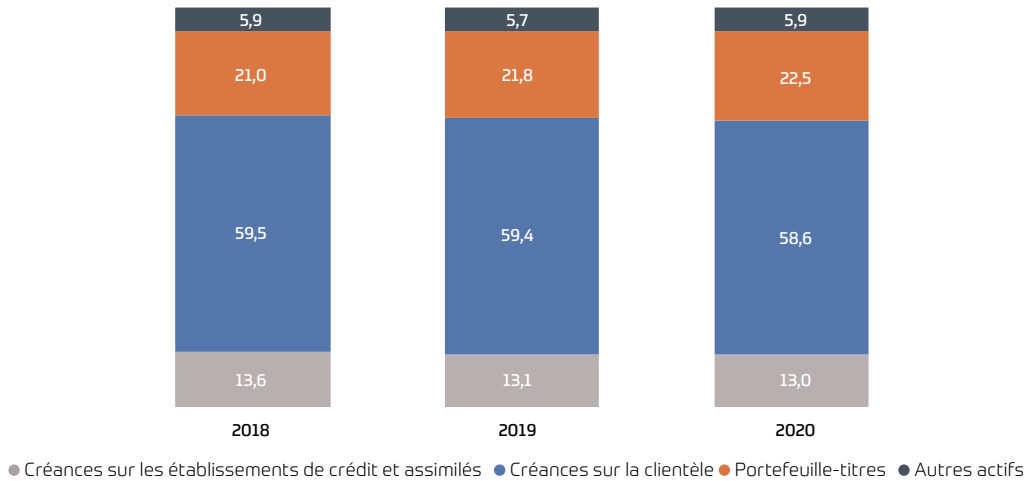
Le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 5,4%, au même rythme que l'année précédente, pour ressortir à 1.491,4 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 139%, soit une hausse de 16 points par rapport à l'année passée, induite notamment par la forte récession économique.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

1. La hausse des emplois reflète un accroissement des portefeuilles de créances et de titres

La structure du total-actif des banques a été marquée par une baisse de la part des créances sur la clientèle de 0,8 point à 58,6% et un renforcement de celle du portefeuille-titres de 0,7 point à 22,5%. S'agissant des créances sur les établissements de crédit, leur part s'est maintenue à 13,0%.

Graphique n°24 : Structure de l'actif des banques (en %)

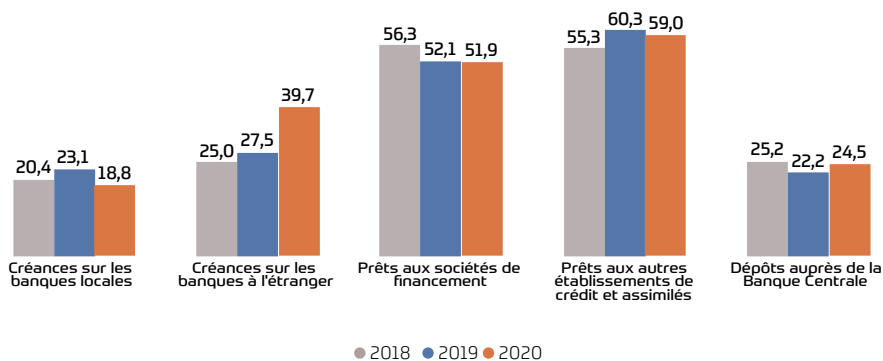


Les actifs bancaires libellés en devises ont vu leur part dans les emplois des banques se stabiliser à 8,6%, dont près de 4,4% sont des créances sur des non-résidents.

1.1. La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est liée principalement à l'augmentation des créances sur les banques étrangères

Après une hausse de 1,7% en 2019, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 4,7% à près de 193,9 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre, d'une part, une hausse des créances sur les banques étrangères et des dépôts auprès de la Banque Centrale, et d'autre part, une baisse des créances sur les banques locales, les établissements de crédit assimilés et les sociétés de financement.

Graphique n°25 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



Les créances sur les banques locales, d'un montant de 18,8 milliards, ont accusé une baisse de 18,8% après avoir enregistré une hausse de 13,4% une année auparavant. Sur ce total, les prêts de trésorerie, à caractère fluctuant, ont reculé de 24,6% à près de 10 milliards de dirhams, contre une hausse de 24,3%. S'agissant des valeurs reçues en pension, celles-ci se sont de nouveau contractées de 25,4%, après une baisse de 5,7% l'année précédente. Les prêts financiers se sont établis à 5,6 milliards, en légère hausse de 0,2% contre 7,8% enregistrée une année auparavant.

Les créances sur les banques installées à l'étranger ont vu leur rythme de progression s'accélérer de 44,2% à 39,7 milliards, après une hausse de 10,3% en 2019, reflétant une augmentation de l'encours des comptes en devises de 40,6%. S'agissant des créances sur les autres établissements de crédit et assimilés, elles ont accusé une baisse de 2% à 59 milliards de dirhams.

Après une baisse de 11,9% l'année précédente, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont affiché, à la date de clôture, une hausse de 10,2% à 24,5 milliards. S'agissant des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement, leur encours a enregistré un retrait de 0,4% à 51,9 milliards, contre une baisse de 7,4% en 2019.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont accrues de 12% à près de 61 milliards de dirhams, reflétant la hausse des placements auprès des banques étrangères. Dans une moindre mesure, celles libellées en dirhams se sont accrues de 1,6% à 133 milliards, après une baisse de 2% en 2019.

1.2. Dans le contexte de crise, l'octroi de crédit a été soutenu par les prêts garantis par l'Etat

L'encours brut des crédits s'est établi à 969 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,1%, qui fait suite à celle de 4,5% constatée en 2019. Cette progression a été soutenue notamment par les crédits garantis par l'Etat mis en place pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par les effets de la crise sanitaire pendant le confinement et aider à la relance de l'activité post-confinement. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 91% contre 81% à fin 2019, soit 10 points de plus par rapport à 2019, en relation avec la forte récession économique enregistrée en 2020.

Pour soutenir les ménages et entreprises affectés par la crise, et dans le cadre des mesures décidées avec les autorités, le secteur bancaire a octroyé des moratoires sur les crédits, la plupart sur la période du 2^{ème} trimestre 2020. Après cette 1^{ère} phase de moratoire, les établissements de crédit ont été amenés, au cas par cas et selon la nature de l'activité, à accorder de nouveaux moratoires.

Encadré n°2 : Mesures de soutien au crédit mises en place dans le contexte Covid-19

1. Moratoire sur les crédits bancaires

Dès le début de la crise sanitaire, conformément à la préconisation du Comité de Veille Economique⁶, les banques, les sociétés de crédit à la consommation et les sociétés de crédit-bail ont mis en place un mécanisme de report des échéances de crédits amortissables et de leasing de 3 à 4 mois, sans frais ni pénalités, bénéficiant aux entreprises du secteur privé et public, aux particuliers résidents et aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) connaissant des difficultés liées à la crise Covid-19. Cette mesure a, par la suite, été prolongée pour certains secteurs notamment suite à la signature de contrats-programmes dédiés avec l'Etat.

Depuis leur mise en place, ces moratoires ont concerné, à fin décembre 2020, un encours de crédits totalisant un capital restant dû de 116 milliards de dirhams, soit 11,2% des encours de crédits distribués par les différents établissements de crédit. Pour ces crédits, le montant des échéances reportées a cumulé 9,6 milliards de dirhams. Ces moratoires ont bénéficié à hauteur de 58% aux ménages et 42% aux entreprises. Pour ces dernières, les crédits ayant bénéficié de moratoires concernent des très petites et moyennes entreprises (TPME) à hauteur de 78% et des grandes entreprises à hauteur de 22%. Par secteur d'activité, les secteurs des industries et des hôtels et restaurants ont représenté chacun 13% des crédits reportés, suivis du secteur des transports et communication (11%), du secteur du commerce (10%) et des BTP (9%).

2. Programme de prêts garantis par l'Etat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a mis au point deux types de prêts garantis :

⁶ Rôle et composition sont définis au niveau de l'encadré n°14.

2.1. Prêts garantis « Damane Oxygène » (*)

Le prêt de trésorerie dénommé « Damane Oxygène », a été mis en place pendant la phase de confinement, pour répondre aux besoins de trésorerie des TPME et des entreprises de taille intermédiaire ayant connu une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire Covid-19. La garantie de l'Etat couvre, à hauteur de 95%, les découverts exceptionnels destinés à faire face aux charges courantes des entreprises ne pouvant pas être reportées ou suspendues. Le crédit Damane Oxygène est accordé au taux directeur augmenté au maximum de 200 points de base. Il est remboursable, in fine, au 31 décembre 2020. A cette date, l'entreprise bénéficiaire a la possibilité de convertir le découvert en crédit moyen terme.

A fin 2020, ce programme a couvert 49.489 crédits pour un encours de 17,7 milliards de dirhams avec un taux de transformation qui avoisine 44%. Ce taux a progressé à 94% à fin mai 2021 après l'accomplissement des formalités de transformation. Les PME ont bénéficié, à hauteur de 63% de l'encours, les TPE, 24% et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 13%. Par secteur d'activité, un quart du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 20% dans le secteur du commerce et 19% dans le secteur des BTP.

2.2. Prêts garantis « Damane Relance » (*)

Le prêt de trésorerie dénommé « Damane Relance », a été mis en place au cours de la période post-confinement, pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'entreprises pour la relance de leurs activités. La garantie de l'Etat varie entre 80 à 90% du montant du crédit accordé selon la taille des entreprises. Le crédit Damane Relance est accordé au taux directeur augmenté au maximum de 200 points de base. Il est remboursable sur une période n'excédant pas 7 ans, dont 2 ans de différé maximum. Des produits spécifiques ont été mis au point pour les secteurs de l'hôtellerie et de la promotion immobilière.

A fin 2020, ce programme a couvert 35.245 crédits pour un encours de 35,3 milliards de dirhams. Les PME ont bénéficié à hauteur de 59% de l'encours, les TPE, 17%, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 10% et les Grandes Entreprises, 13%. Par secteur d'activité, un tiers du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 23% à celles du commerce et 16% à celles du secteur des BTP. Le taux de décaissement de ces prêts s'est établi à 60% à fin 2020.

(*) Source : Données de la CCG

L'année 2020 a été marquée également par le démarrage du programme d'appui au financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) en février avec le lancement d'une offre de crédit dénommée Intelaka.

Encadré n°3 : Prêts garantis à l'entrepreneuriat « Intelaka »

En exécution des Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, prononcées dans son discours du 11 octobre 2019 lors de l'ouverture de la session parlementaire d'automne, un programme national intégré d'accompagnement et de financement des petites entreprises et porteurs de projets a été mis en place par le Ministère des Finances et de la Réforme de l'Administration, Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Dans ce cadre, une offre de financement dénommée « Intelaka », à des conditions très avantageuses, destinée à soutenir la création d'entreprises a été mise en place, ciblant les porteurs de projets d'auto emploi et d'insertion professionnelle, les jeunes entreprises et les activités des TPME exportatrices vers l'Afrique. Cette offre de financement est destinée à couvrir les besoins d'investissement et d'exploitation des porteurs de projets éligibles. Elle fait l'objet d'une garantie par un fonds d'appui au financement de l'entreprise d'un montant de 6 milliards de dirhams, dont 3 milliards apportés par l'Etat et autant par les banques. Aussi, un financement de 2 milliards de dirhams a été alloué par le Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social à destination de l'entrepreneuriat dans le milieu rural.

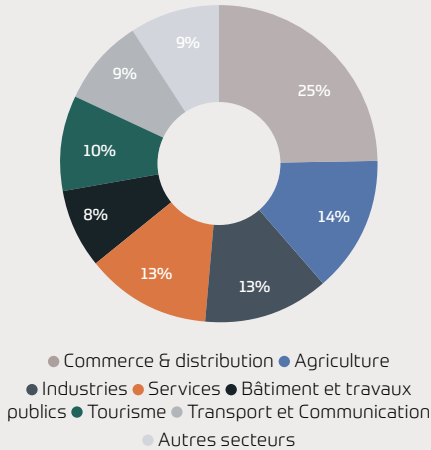
Le crédit Intelaka est assorti d'une garantie à hauteur de 80%. Le montant du crédit est plafonné à 1,2 million de dirhams. Il est accordé à un taux fixé à 2% pour les projets en milieu urbain et 1,75% en milieu rural. Cette offre est soumise notamment aux conditions suivantes :

- Entreprises créées depuis 5 ans maximum à la date de la présentation de la demande de prêt. Cette condition ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique⁷.*
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 MDH (HT), réalisé pour les entreprises en activité et prévisionnel pour les entreprises en création.*

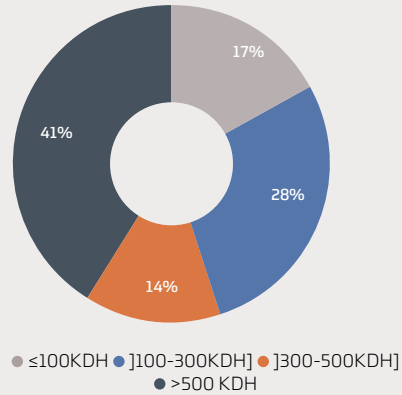
A fin décembre 2020, le montant des crédits Intelaka accordés s'est établi à 2,7 milliards de dirhams alloués à 15.085 bénéficiaires, dont 84% d'hommes et 16% de femmes. Les projets en milieu urbain représentent 82% du nombre total, contre 18% en milieu rural. Par nombre de bénéficiaires, 59% des financements accordés sont d'un montant inférieur ou égal à 100 mille dirhams, 27% entre 100 mille et 300 mille dirhams et le reliquat de 14% des prêts supérieurs à 300 mille dirhams.

⁷ Les entreprises éligibles à cette offre sont celles ayant réalisé au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'export vers l'Afrique au titre du dernier exercice ainsi que celles pouvant justifier qu'au moins 10% de leur chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice en cours est généré par une activité d'export vers l'Afrique.

Répartition des crédits Intelaka par secteur d'activités à fin 2020 (*)



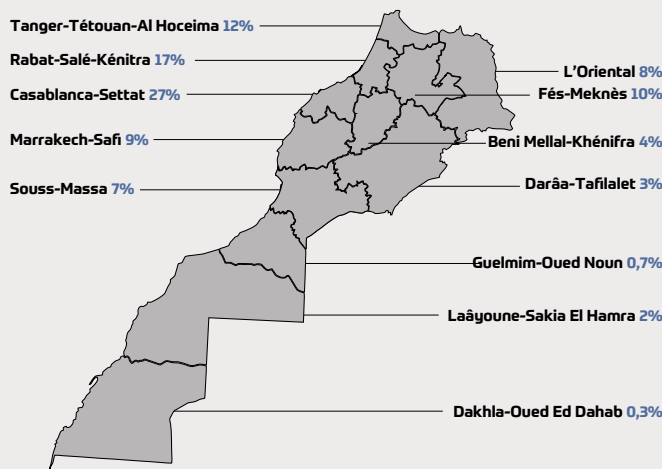
Répartition des crédits Intelaka par tranches de montants de crédits à fin 2020 (*)



(*) Source : Données de la CCG

Les crédits Intelaka octroyés ont bénéficié, en termes de montants de crédits, à hauteur de 55% aux TPE et 45% aux entrepreneurs individuels et autres personnes physiques. Par objet, les crédits d'investissement représentent 90% des financements accordés et 10% des crédits de fonctionnement. Par secteur d'activité, 25% des prêts ont été octroyés au secteur du commerce, 14% à l'agriculture, 13% à l'industrie et aux services, 10% au tourisme et 8% au BTP.

Par région, Casablanca-Settat a représenté une part de 27% des crédits accordés, Rabat-Salé-Kénitra 17%, Tanger-Tétouan-Al Hoceima 12% et Fès-Meknès 10% (*).



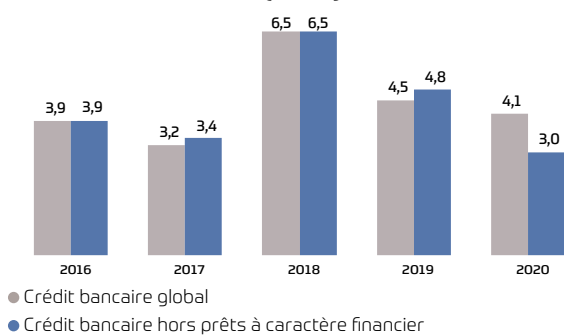
(*) Source : Données de la CCG

L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'établir à 4,3% après une hausse de 5,6% en 2019. Cette évolution retrace un accroissement de 5% à 421,7 milliards de dirhams pour les entreprises privées et une baisse de 1,9% à 50,3 milliards pour les entreprises publiques. Pour leur part, les crédits bancaires aux ménages ont décéléré à 1,8%, après 3,6% un an auparavant, pour s'établir à 299,7 milliards de dirhams, sous l'effet notamment d'une baisse des crédits pendant le confinement général.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont établis à près de 839 milliards de dirhams, en hausse de 4,8%, soit au même rythme que l'année précédente, tandis que ceux destinés au secteur public se sont contractés de 0,4% après une hausse de 3% en 2019.

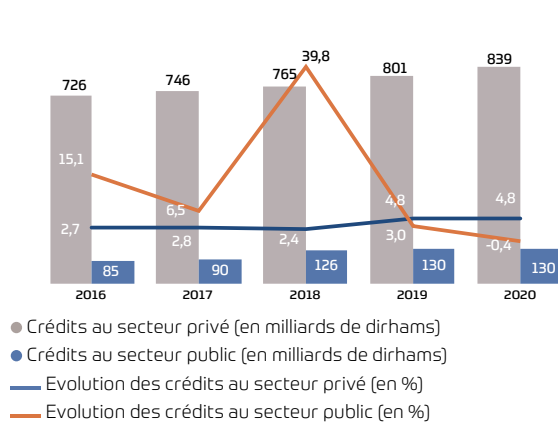
Graphique n°26 :

Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Graphique n°27 :

Crédits des banques au secteur public et privé

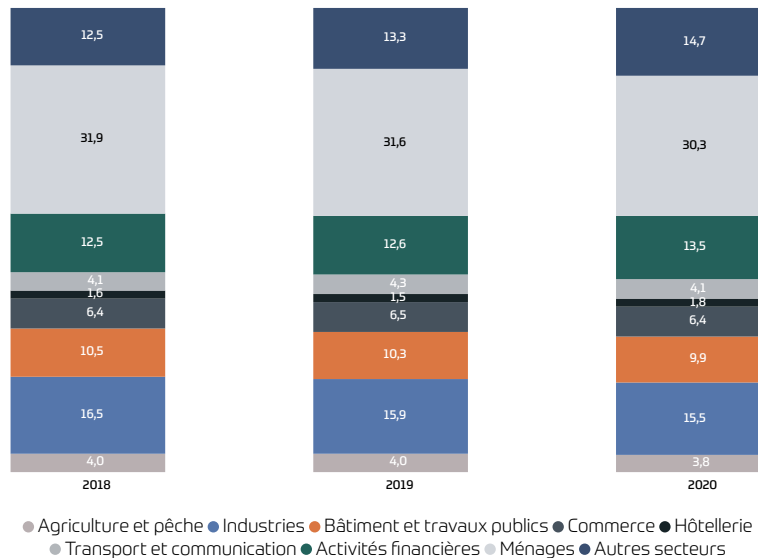


Par secteur d'activité, les crédits au secteur primaire ont enregistré une baisse de 0,6%. Sa part a ainsi reculé de 0,2 point à 3,8%.

Au niveau du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 150,5 milliards, en hausse de 1,7% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,4 point à 15,5%. Cette évolution recouvre un accroissement des crédits au secteur des industries extractives de 12,6%, des financements au secteur des industries alimentaires et tabac de 3,0%, de ceux destinés au secteur du textile et de l'habillement et du cuir de 15,7%. Les crédits ont enregistré une baisse pour le secteur de la production de l'énergie et de l'eau (-12,6%) et des industries métallurgiques (-4,8%). Les crédits octroyés au secteur des industries chimiques sont, pour leur part, restés stables. Après une hausse de 2,3% en 2019, les crédits destinés au secteur des BTP, d'un encours de 96,2 milliards, ont vu leur rythme de croissance décélérer à 0,3%.

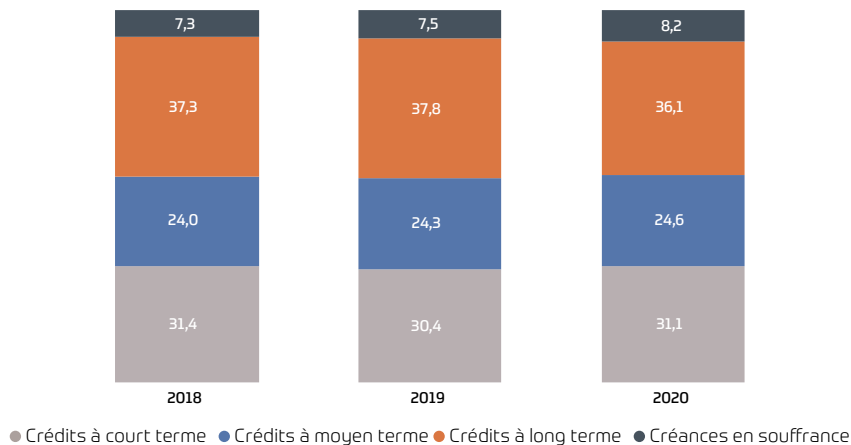
Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont augmenté de 2,2% à 61,5 milliards. Ceux octroyés au secteur du transport et communication ont progressé de 0,4% à 39,9 milliards de dirhams, ramenant leur part dans le total des crédits à 4,1%. Le crédit au secteur de l'hôtellerie, avec une part en hausse de 0,3 point à 1,8%, a augmenté de 23,3% pour s'établir à 17 milliards.

Graphique n°28 :
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 6,5% en relation avec les prêts de trésorerie mis au point dans le cadre de la crise Covid-19, leur part dans le total s'étant accrue de 0,7 point à 31,1%. Par ailleurs, l'encours des crédits à moyen et à long terme a vu son rythme de progression décélérer à 1,7% contre 6% en 2019. Leur part dans le total a ainsi reculé de 1,4 point à 60,7% entre 2019 et 2020.

Graphique n°29 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)



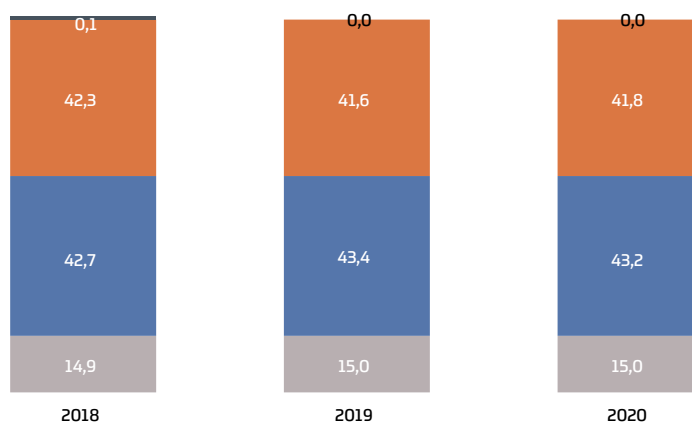
1.3. Le portefeuille-titres des banques a augmenté sous l'effet de la hausse du portefeuille des Bons du Trésor

A fin 2020, l'encours brut du portefeuille-titres détenu par les banques s'est établi à 337,1 milliards de dirhams, en hausse de 8,7%, représentant 22,5% du total des emplois bancaires.

Selon la comptabilité d'intention, le portefeuille de transaction s'est accru de 2,5% à 177,9 milliards de dirhams, après 10% une année auparavant, reflétant une augmentation de 0,7% à 103,3 milliards des Bons du Trésor et de 7,4% à 67,9 milliards des titres de propriété, tandis que les autres titres de créance ont reculé de 16,7% à 6,5 milliards. De même, le portefeuille de placement a vu son encours progresser de 31,2% à 61,7 milliards, en lien avec la hausse de 38,4% des Bons du Trésor, de 40,2% des titres de propriété et de 2% des autres titres de créance. Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 15,7% à 39,9 milliards, reflétant une augmentation de 10% des Bons du Trésor et de 67,6% des autres titres de créance.

S'agissant du portefeuille de participation, il a connu une progression de 4,6% à 57,8 milliards. Cette évolution traduit un accroissement de 4,4% à 23 milliards des participations dans les entreprises privées notamment à caractère financier. Les participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ont, pour leur part, augmenté de 3,6% à 8,2 milliards de dirhams. Celles détenues dans les établissements de crédit à l'étranger ont augmenté de 3,6% à 23,8 milliards de dirhams, représentant 43% du portefeuille global des participations et 16,6% des fonds propres comptables des banques.

Graphique n°30 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



● Participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ● Participations dans les établissements de crédit à l'étranger
● Participations dans les entreprises privées ● Participations dans les entreprises publiques

La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique indique une hausse de 11,6% à 179,8 milliards de dirhams des Bons du Trésor, soit 53% du portefeuille global et 12% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 5,7% à 22 milliards de dirhams tandis que les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, se sont appréciés de 8,2%, contre 8,6% en 2019. Leur part dans le portefeuille global s'est maintenue à 40,3%.

Graphique n°31 :
Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)



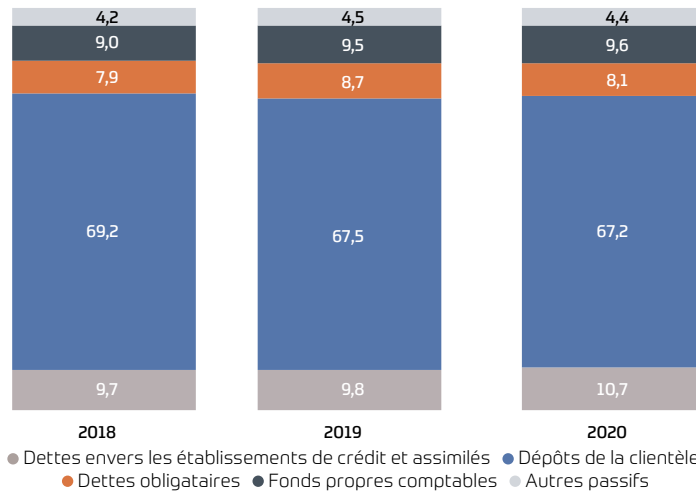
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a augmenté de 23,2% pour s'établir à 2,9 milliards de dirhams, dont près de 91% sont affectées à la couverture des titres de participation et emplois assimilés.

2. Les ressources bancaires se sont renforcées reflétant un accroissement des ressources clientèle et le recours aux avances de la Banque Centrale

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont vu leur rythme d'accroissement s'accélérer de 2,9% à 5%, dans un contexte de baisse de la consommation des ménages et de certaines de leurs dépenses en période de confinement et plus généralement au vu de la conjoncture de crise. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit et les fonds propres ont augmenté de 15,5% et 6,6% respectivement, tandis que les dettes obligataires ont accusé une baisse de 1,3%.

Ainsi, la part des dépôts de la clientèle dans le passif des banques a baissé de 0,3 point à 67,2% et celle des dettes obligataires s'est contractée de 0,6 point à 8,1%. En revanche, les parts des fonds propres et des dettes envers les établissements de crédit se sont renforcées de 0,1 point à 9,6% et de 0,9 point à 10,7% respectivement.

Graphique n°32 : Structure du passif des banques (en %)

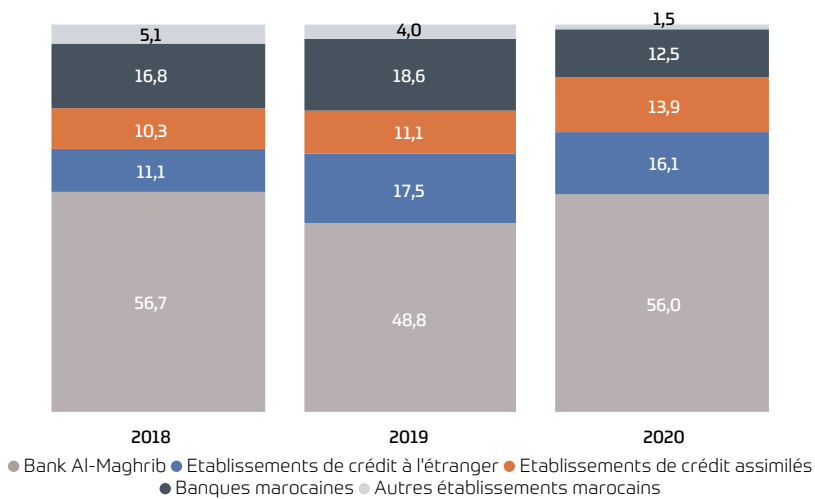


Les ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents s'établissent à 1,8% du total de leurs ressources, contre 1,9% en 2019.

2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont accélérées en raison d'un recours accru aux avances de la Banque Centrale

Après une hausse de 6% en 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une augmentation de 15,5% à 159 milliards de dirhams en 2020.

Graphique n°33 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



Dans la conjoncture de la crise pandémique et de pressions sur la liquidité bancaire, les banques ont accru leur recours aux avances de Bank Al-Maghrib.

Ainsi, l'encours des dettes auprès de la Banque Centrale s'est amplifié de 232,6% pour totaliser un montant de 89,2 milliards à fin 2020, portant leur part dans les dettes envers les établissements de crédit à 56%. Sur ce total l'encours des avances à 7 jours a baissé à 44,7 milliards de dirhams, contre 65 milliards en 2019, au bénéfice des prêts garantis accordés par Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme de financement de la TPME qui s'est apprécié à 24,3 milliards, contre 2,3 milliards, suite à l'élargissement de ce programme aux crédits de trésorerie. Aussi, les banques ont eu recours, au cours de cette année, aux avances de Bank Al-Maghrib de long terme⁸ pour 15,3 milliards de dirhams.

S'agissant des dettes interbancaires, elles se sont repliées de 22,1% à 20 milliards, après une hausse de 16,8% un an auparavant. Cette baisse est induite par le repli des emprunts de trésorerie de 33,6%, des emprunts financiers de 8,3% et des valeurs données en pension de 11,9%. Les emprunts auprès des établissements de crédit assimilés⁹ se sont renforcés, quant à eux, de 45,6% à 22,2 milliards.

Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 6,5% à 25,7 milliards, dont 21 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères.

Sur le total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 120,4 milliards, ont enregistré une progression de 27%, tandis que les dettes en devises, constituant près de 24% du total, ont reculé de 10,4% à 38,9 milliards de dirhams.

2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré une progression dynamique reflétant un renforcement des ressources à vue

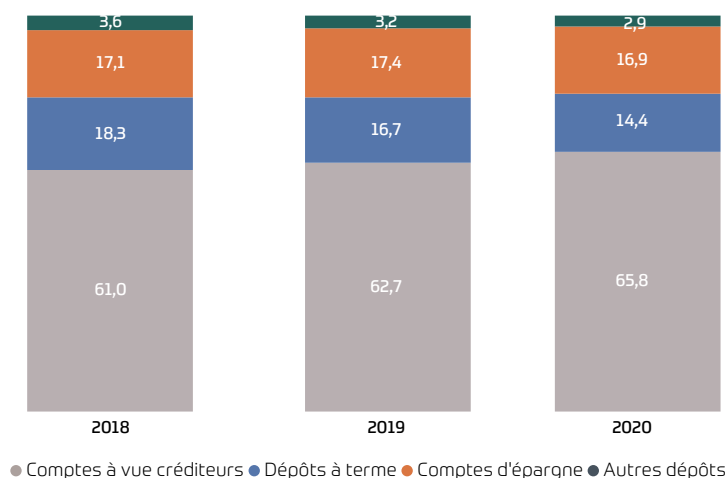
A fin 2020, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.003 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5%, après 2,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 97%. Représentant 97,5% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 4,9% après 2,7% en 2019 et ceux en devises se sont accrus de 9%, après une hausse de 9,5% l'année passée.

⁸ Correspondent aux avances à un et trois mois.

⁹ Les établissements de crédit assimilés recouvrent les banques offshore, les associations de micro-crédit, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

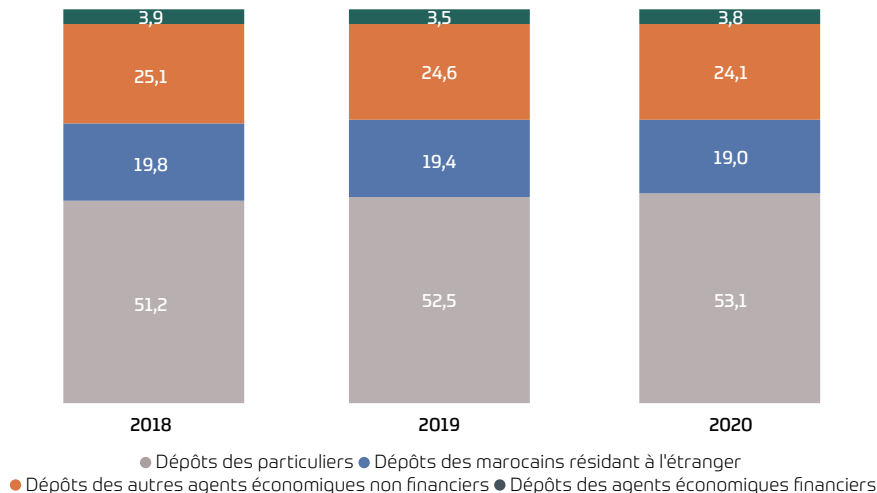
Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 10,2% à 659,9 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont ralenti de 1,9% à près de 169,1 milliards, en lien avec des opérations de retrait opérées au 2^{ème} trimestre 2020 au cours de la période de confinement. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 144 milliards, ont accusé de nouveau une baisse de 9,5%, après 6,3% un an auparavant, dans un contexte baissier des taux d'intérêt. De même, les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont affiché un repli de 3,9%, après une baisse de 6,9% en 2019, ressortant à 29,5 milliards. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 65,8%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 14,4% et 16,9%.

Graphique n°34 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 6,3% à 530,7 milliards de dirhams, contre 5,5% à fin 2019, sous l'effet d'une progression de 10,6% des dépôts à vue et de 1,9% des dépôts en comptes d'épargne qui a compensé la baisse de 6% des dépôts à terme. En ce qui concerne les dépôts en devises des particuliers résidents, ils se sont améliorés à 12,8%, contre 2,8% en 2019, leur part dans le total des dépôts des particuliers résidents demeurant toutefois limitée à 1,1%.

Graphique n°35 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger, avec une part de 19% du total, se sont avérés résilients dans la conjoncture de crise Covid-19, avec une hausse de 2,6% à fin 2020, pour s'établir à 189,5 milliards de dirhams, en lien avec la bonne tenue de leurs transferts qui ont augmenté de près de 5%. Cette évolution recouvre une hausse des dépôts à vue de 7,7% et des comptes d'épargne de 2,1%, leurs dépôts à terme s'étant, en revanche, contractés de 7,5%, à 53,1 milliards. Avec une part représentant moins de 1% du total, les dépôts en devises des marocains résidant à l'étranger ont enregistré une baisse de 3,3%, après celle de 28,6% en 2019.

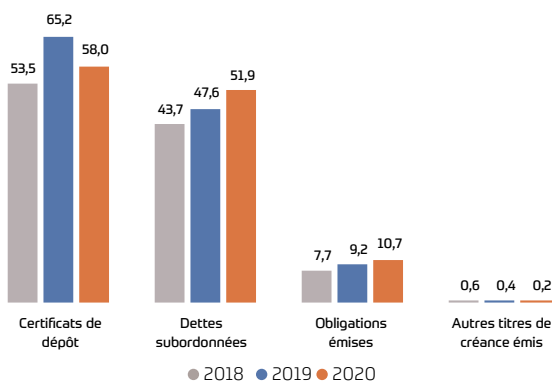
Pour les autres agents économiques non financiers, les dépôts des entreprises privées ont affiché une hausse de 4,9% à 194,2 milliards de dirhams, portée par une croissance des dépôts à vue, qui en constituent 79%, de 10,2% à 153,5 milliards, qui a plus que compensé la baisse des dépôts à terme de 17,1% à 19,4 milliards. Concernant les dépôts des entreprises publiques, ils ont accusé une baisse de 24,4% à 15,5 milliards de dirhams.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts s'accroître de 15,9% à 38,9 milliards de dirhams, après une baisse de 8,2% enregistrée l'année précédente. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 72% de dépôts à terme, ont baissé de 1,4% à 14,9 milliards et ceux des compagnies d'assurances, représentant 22% des dépôts collectés auprès des agents financiers, ont augmenté de 63,1% à 8,5 milliards, dont 60% sous forme de dépôts à vue et 35% de dépôts à terme.

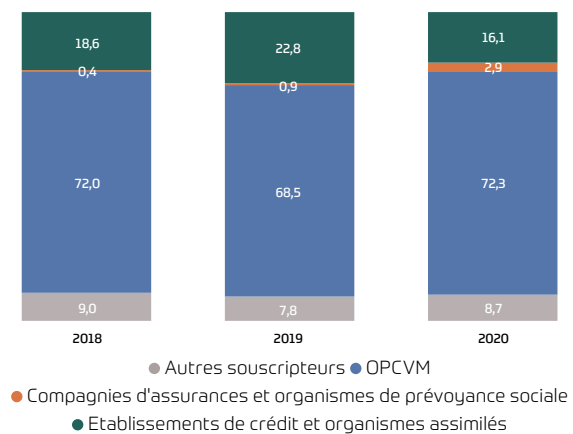
2.3. L'allongement de la maturité des ressources des banques se poursuit à la faveur d'un recours accru aux émissions des dettes subordonnées

L'encours global des dettes obligataires a reculé de 1,3% à 120,8 milliards de dirhams, portant leur part dans le total des ressources à 8,1%. Cette situation recouvre une diminution de l'encours des titres de créance émis de 7,9% à 68,9 milliards et une progression des dettes subordonnées de 9% à 51,9 milliards, contribuant au renforcement des fonds propres pruden- tiels.

Graphique n°36 :
Encours des dettes obligataires des banques
(en milliards de dirhams)



Graphique n°37 :
Encours des certificats de dépôt ventilé
par catégorie de souscripteurs (en %)



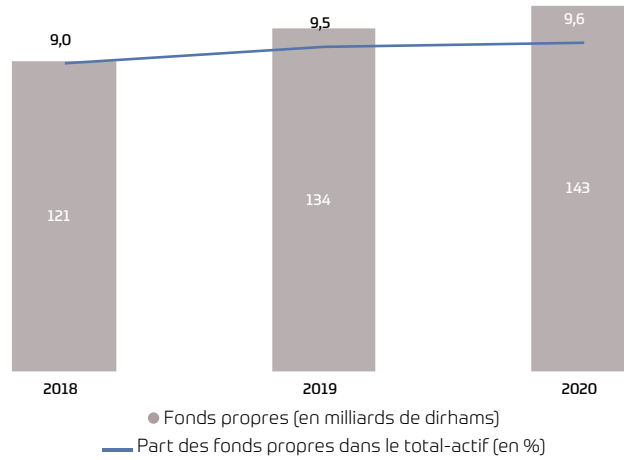
La baisse des titres de créance émis reflète un recul de 11,1% de l'encours des certificats de dépôt, qui sont souscrits à hauteur de 72,3% par des OPCVM, 16,1% par des établissements de crédit et assimilés et 8,7% par des particuliers.

La maturité de ces ressources s'est, quant à elle, allongée. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans représentent 58% du total contre 42% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, alors qu'ils représentaient 39% et 61% respectivement l'année précédente.

2.4. Le rythme de progression des fonds propres des banques a marqué une légère décélération

En dépit d'une baisse de 43,2% du résultat net des banques, leurs fonds propres ont enregistré une hausse de 6,6% après 10,5% en 2019. Ils ont totalisé 142,9 milliards de dirhams, représentant une part dans les ressources en amélioration de 0,1 point à 9,6%. Cette amélioration est induite par les mesures prises par les banques pour donner suite à la demande de la Banque Centrale de suspendre la distribution des dividendes sur les résultats de 2019 jusqu'à nouvel ordre dans le contexte de la crise Covid-19.

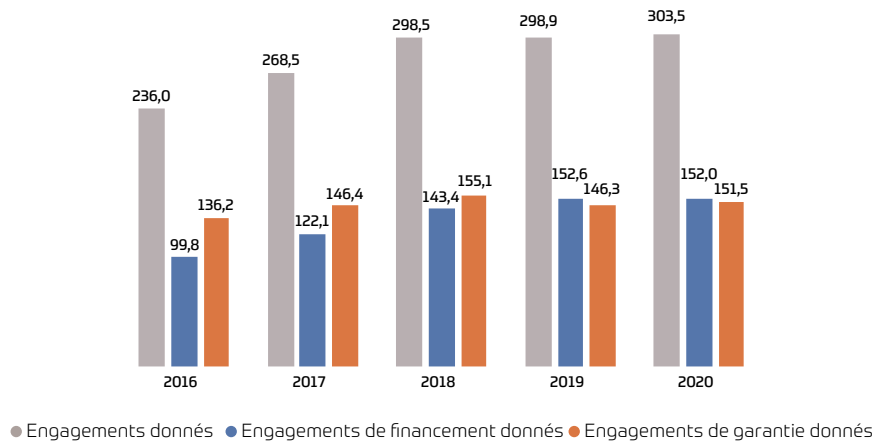
Graphique n°38 :
Evolution des fonds propres comptables des banques



3. Les engagements donnés par les banques se sont légèrement accrus, tandis que les engagements de garantie reçus ont significativement progressé

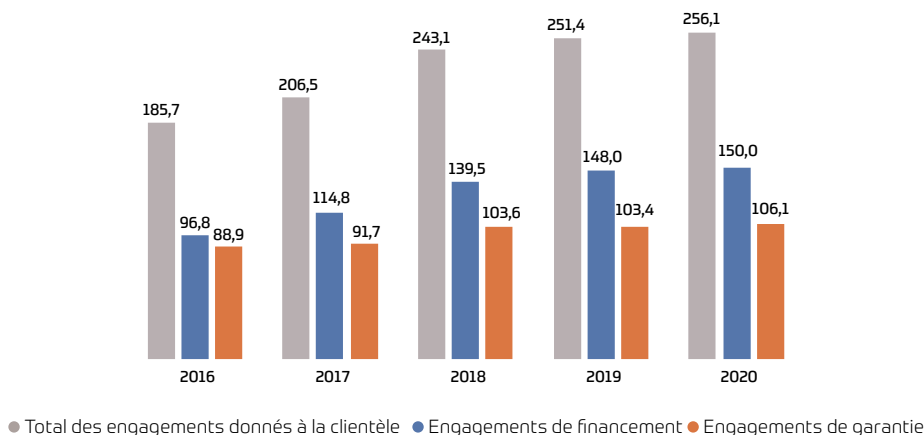
Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°39 :
Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



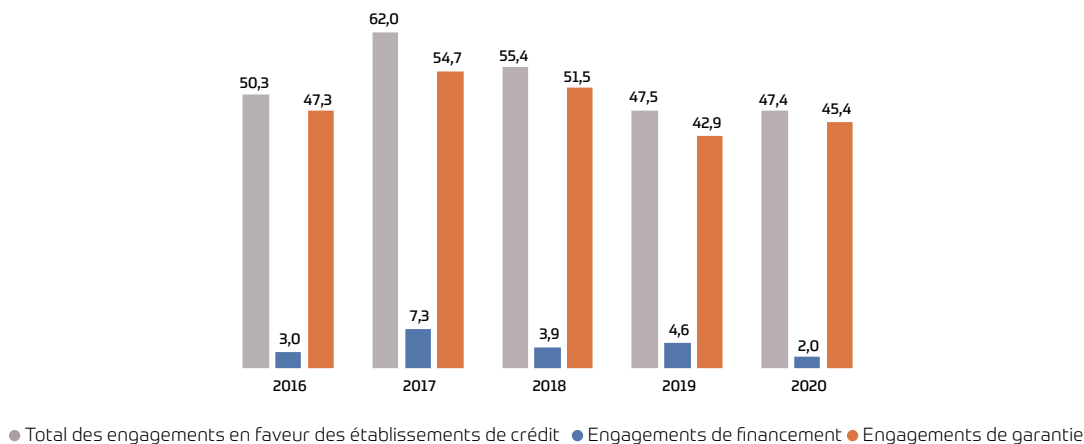
Les engagements donnés se sont inscrits en hausse de 1,5% à 303,5 milliards de dirhams, après une stagnation l'année précédente, traduisant une progression des engagements de garantie de 3,6%, à 151,5 milliards alors que les engagements de financement ont baissé de 0,4% à 152 milliards.

Graphique n°40 :
Evolution des engagements donnés par les banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



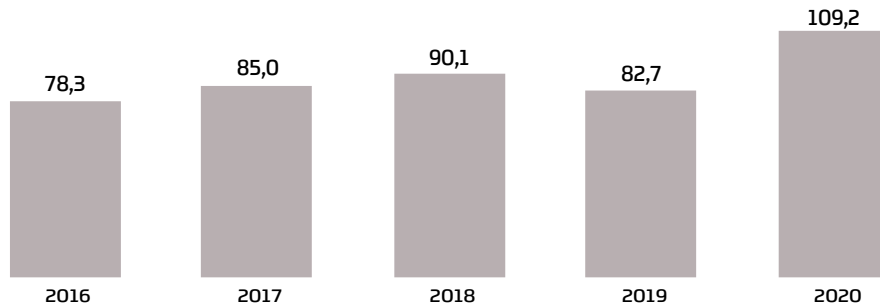
Avec une part de 84% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle ont augmenté de 1,9% à 256,1 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement ont marqué une hausse de 1,4% à près de 150 milliards et les engagements de garantie ont progressé de 2,6% à 106,1 milliards de dirhams.

Graphique n°41 :
Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



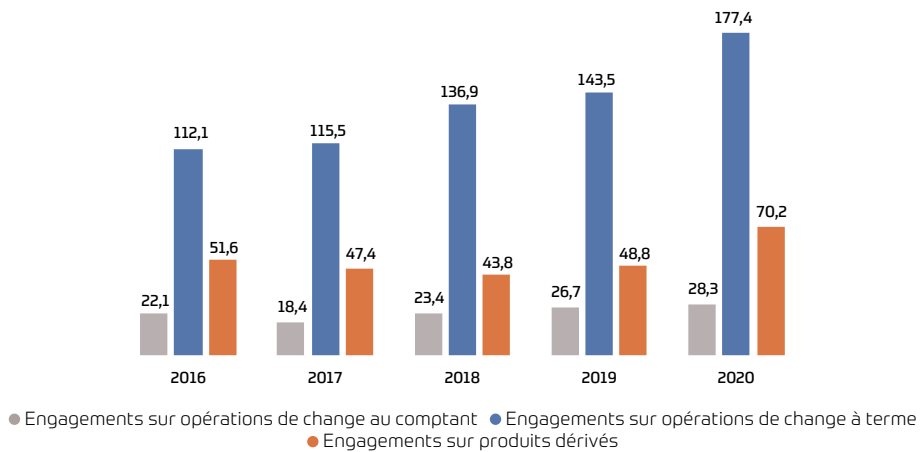
Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont maintenus à 47,4 milliards, recouvrant une hausse des engagements de garantie de 6% à 45,4 milliards de dirhams, compensée par une baisse des engagements de financement de 56,5% à 2 milliards.

Graphique n°42 :
Evolution des engagements reçus par les banques (en milliards de dirhams)



S'agissant des engagements reçus, ils ont augmenté de 32,1% à 109,2 milliards de dirhams, sous l'effet de la hausse des engagements de garantie reçus de 33,8% à 106,2 milliards de dirhams, portée par les couvertures de la Caisse Centrale de Garantie dans le cadre des prêts garantis, et la baisse des engagements de financement reçus de 8,8% à 3 milliards de dirhams.

Graphique n°43 :
Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)



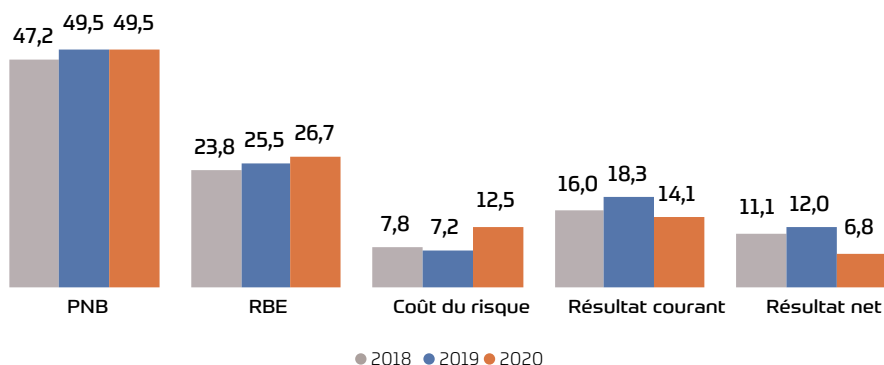
Consécutivement à une hausse de 5% l'année précédente, l'encours des engagements sur change à terme a progressé de 24%, en couverture des opérations d'importation de la clientèle. Celui des engagements sur change au comptant a augmenté de 6% à 28,3 milliards de dirhams, après une hausse de 14% l'année précédente.

Les engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, se sont accrus de 43,9% correspondant à un encours notionnel de près de 70,2 milliards de dirhams. Cette évolution, consécutive à une hausse de 11,3% en 2019, a été portée essentiellement par un accroissement des engagements sur instruments de cours de change de 24,4% à 29,9 milliards, des engagements sur instruments de taux d'intérêt de 90,3% à 12,2 milliards de dirhams et des engagements sur les autres instruments de 53,3% à 28 milliards de dirhams. Ces évolutions sont liées à un recours des opérateurs aux produits de couverture, notamment par le biais de contrats de change à terme.

4. Sous l'effet de la crise, les résultats et la rentabilité des banques ont globalement baissé, environ de moitié

Au titre de l'exercice 2020, le résultat net des banques a baissé de 43,2%, grevé essentiellement par la baisse de certaines activités pendant le confinement, la montée du coût du risque et les contributions au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

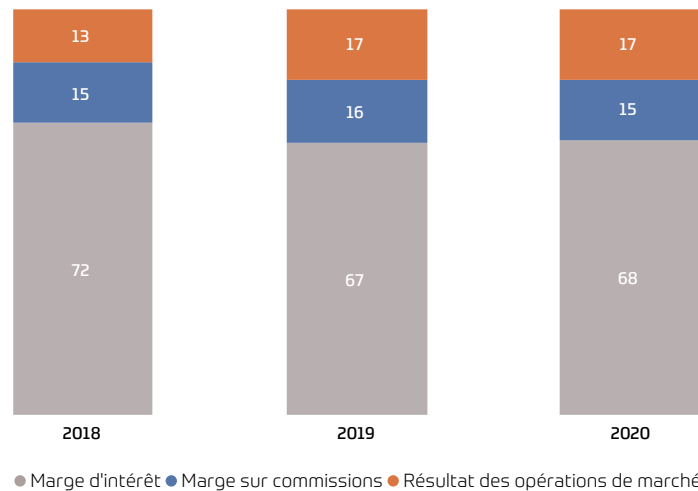
Graphique n°44 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



4.1. Le produit net bancaire a stagné sous l'effet d'évolutions différenciées de ses différentes composantes

Après une hausse de 4,9% une année auparavant, le produit net bancaire s'est maintenu à 49,5 milliards de dirhams, reflétant une hausse de la marge d'intérêt, une baisse de la marge sur commissions et une stagnation du résultat des opérations de marché.

Graphique n°45 : Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 68% du PNB, la marge d'intérêt s'est améliorée de 3,4% à 33,5 milliards de dirhams, après 0,7% en 2019, tirée par celle réalisée sur les opérations avec la clientèle, bénéficiant d'une baisse du coût des ressources collectées auprès de ladite clientèle, et dans une moindre mesure, par la baisse de la charge nette d'intérêt sur les opérations sur titres.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, composante prépondérante de la marge d'intérêt, s'est accru de 2,8% à 33,2 milliards de dirhams reflétant la progression des encours de crédit et une hausse limitée des intérêts perçus sur les crédits de 0,2% à 41 milliards, dans un contexte de baisse du taux directeur et d'encadrement des taux d'intérêts assortissant les prêts garantis par l'Etat en relation avec la crise Covid-19. Pour leur part, les intérêts servis sur les dépôts ont baissé de 9,5% à 7,7 milliards de dirhams, sous l'effet de la montée de la part des dépôts non rémunérés à près de deux tiers des dépôts, conjuguée à une baisse des taux de rémunération de l'épargne.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a de nouveau reculé de 1,4% à 1,1 milliard de dirhams, reflétant une baisse des intérêts servis sur les emprunts de 8,5% à 3,2 milliards, plus prononcée que celle des produits perçus sur les prêts de 6,7% à 4,3 milliards de dirhams.

Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt sur titres de créance s'est atténué d'un solde de 990 millions à 802 millions de dirhams. Cette évolution traduit une hausse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 6,9% à 3,9 milliards de dirhams, atténuée par une progression de 16,6% des intérêts perçus sur les titres détenus, à 3 milliards de dirhams.

La baisse de certaines activités due aux mesures de protection sanitaire a induit une contraction de la marge sur commissions de 4,7% à 7,3 milliards après une hausse de 6,1% observée une année auparavant. Cette baisse reflète un recul des commissions perçues de 5,9%.

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 7,8 milliards, marquant un recul de 4,7%, après une hausse de 5,9%, en relation avec la baisse des commissions sur moyens de paiement de 4,1% à 2,8 milliards. Cette dernière traduit essentiellement une baisse des transactions effectuées par le biais des cartes internationales au Maroc ainsi que par celles effectuées par le biais des cartes marocaines à l'étranger compte tenu des restrictions de déplacement décidées en 2020.

Pour leur part, les commissions perçues sur fonctionnement de comptes se sont stabilisées à 1,6 milliard de dirhams. Les commissions sur les prestations des services de crédit ont baissé de 2,6% à 524 millions et celles perçues sur ventes des produits d'assurance se sont contractées de 5,4% à 330 millions. Il en est de même de celles perçues sur les opérations sur titres qui ont reculé de 12,3% à 105 millions et des commissions perçues sur activités de conseil et d'assistance qui ont décliné de 5,6% à 78 millions. Aussi, les commissions sur opérations de change ont baissé de 29% à 315 millions de dirhams en lien avec la contraction des opérations de change manuel induite par les restrictions des voyages depuis et vers l'étranger. En revanche, les commissions perçues sur titres en gestion et en dépôt ont progressé de 34,3% à 461 millions de dirhams, l'essentiel de cette hausse étant concentré sur des contreparties intra-groupes.

S'agissant du résultat des activités de marché, il a connu plusieurs phases en 2020, en lien avec les évolutions du marché. Ainsi, ce résultat s'est d'abord fortement détérioré à la fin du 1^{er} trimestre lors du déclenchement de la crise et l'annonce des restrictions sanitaires. Cette dégradation a concerné notamment les portefeuilles actions et OPCVM en lien avec la chute de l'indice boursier MASI, qui avait atteint son niveau le plus bas à la mi-mars ainsi que le portefeuille obligataire en lien avec un effet de base, l'année 2019 ayant été marquée par des performances dues à la baisse de la courbe des taux.

A partir de juin 2020, le résultat des activités de marché s'est redressé grâce à une reprise progressive du marché actions et à la baisse du taux directeur à 1,50% qui a eu un effet mécanique sur l'évolution de la courbe des taux sur l'ensemble des maturités.

A la fin de l'année, le résultat des activités de marché a pu renouer avec son niveau d'avant crise tiré par le redressement continu du marché boursier.

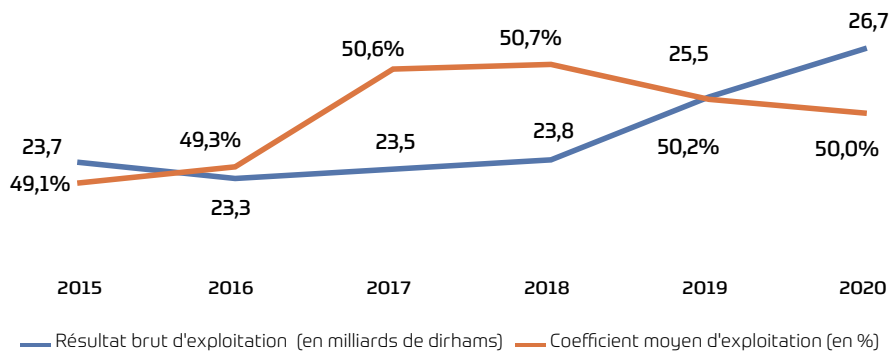
Au total, le résultat des activités de marché s'est stabilisé à 8,4 milliards de dirhams reflétant une baisse du résultat des opérations sur titres de transaction de 3,3% à 5,4 milliards de dirhams et du résultat des opérations de change de 1,8% à 2,8 milliards de dirhams. A l'inverse, le résultat sur titres de placement a augmenté de 47,6% à 330 millions de dirhams et celui sur produits dérivés, tout en demeurant négatif, est passé de 261 millions à 131 millions de dirhams.

4.2. Le coefficient d'exploitation a baissé grâce au repli des charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé 24,7 milliards, en baisse de 0,4%, contre une hausse de 3,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en amélioration de 0,2 point à 50%.

La baisse des charges générales d'exploitation a été induite par le repli des charges du personnel de 0,7% à 11,7 milliards de dirhams, en relation notamment avec la baisse des effectifs, ainsi que par le recul des charges externes¹⁰ de 1,6% à 9,3 milliards sous l'effet de la baisse des frais liés à la publicité, aux publications et aux relations publiques ainsi que des frais de transport et déplacements. Les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles se sont accrues de 5,5% à 2,6 milliards de dirhams.

Graphique n°46 :
Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 4,7% à 26,7 milliards de dirhams, après 6,8% en 2019.

4.3. La crise Covid-19 a entraîné une dégradation significative du coût du risque

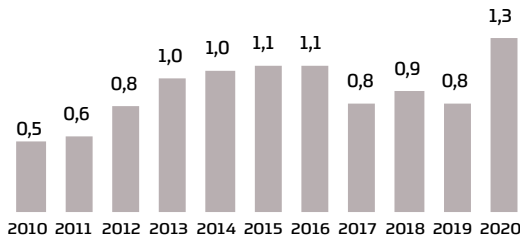
Après une baisse de 8,1% enregistrée en 2019, le coût du risque s'est accru de 74,1% pour s'établir à 12,5 milliards de dirhams, reflétant les effets de la crise Covid-19 sur la solvabilité des emprunteurs. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance s'est accru de 50,6% à près de 9 milliards de dirhams. Les autres dotations nettes de reprises ont augmenté de 187,3%, les banques ayant constitué des provisions à caractère général, à titre préventif en couverture des risques latents.

¹⁰ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 47%, contre 28,3% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a atteint 1,3% contre 0,8%.

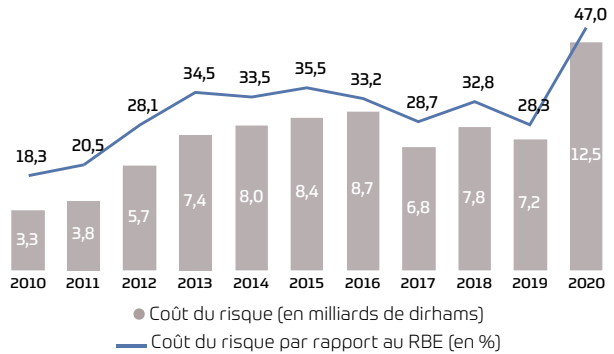
Graphique n°47 :

Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



Graphique n°48 :

Coût du risque des banques rapporté au RBE

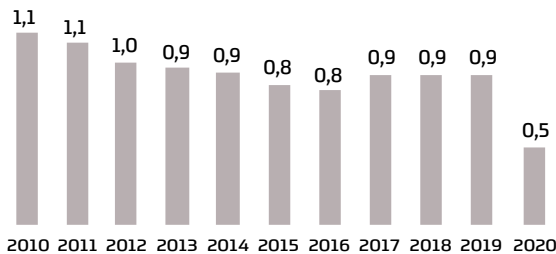


De ce fait, le résultat courant s'est replié de 22,6% à 14,1 milliards de dirhams, après une hausse de 14% en 2019. Pour sa part, le résultat non courant, tout en demeurant négatif, s'est creusé de 673 millions à 3 milliards de dirhams, sous l'effet de la constatation des charges liées à la contribution des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

Au total, le résultat net des banques a subi une baisse de 43,2% à 6,8 milliards de dirhams, qui fait suite à une hausse de 8% en 2019. Il en découle une rentabilité des actifs (ROA) en dégradation de 0,4 point à 0,5% et une rentabilité des fonds propres (ROE) en repli de 4,6 points à 4,8%.

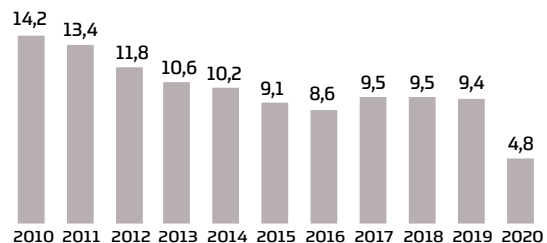
Graphique n°49 :

Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



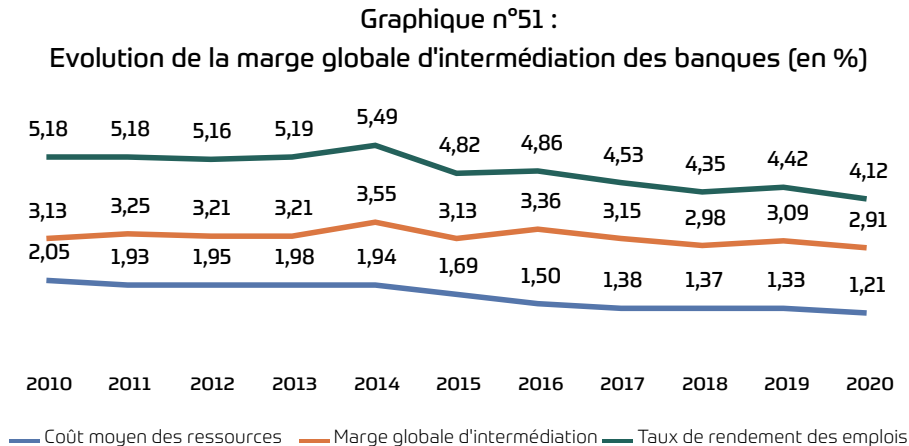
Graphique n°50 :

Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %



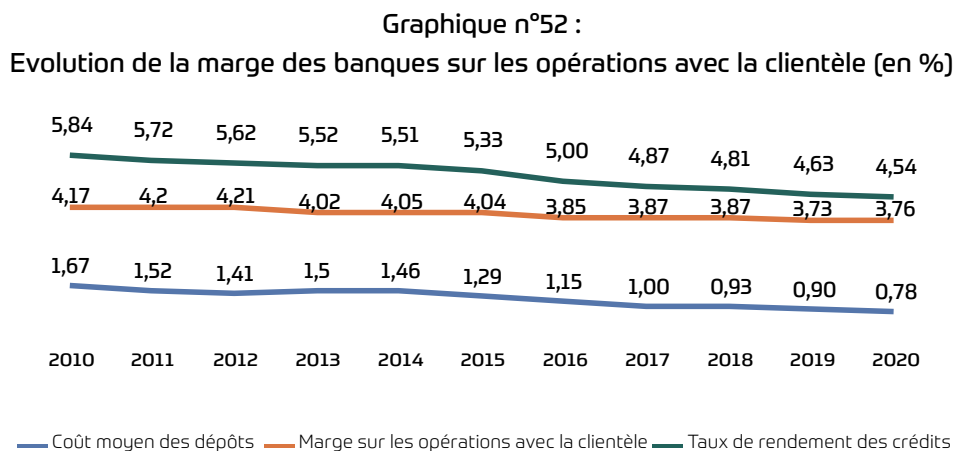
4.4. La marge globale d'intermédiation s'est inscrite dans une tendance baissière

La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 18 points de base à 2,91% induite par une baisse du taux de rendement moyen des emplois de 30 points de base à 4,12%, elle-même tirée par le repli du taux de rendement des crédits et des titres. En parallèle, le coût moyen des ressources a baissé de 12 points de base à 1,21%, en relation avec l'amélioration du coût moyen des ressources collectées auprès de la clientèle.



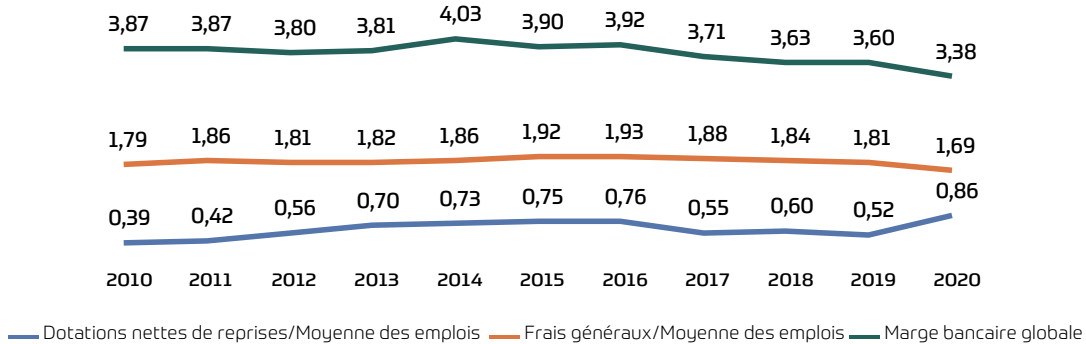
S'agissant plus spécifiquement de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci est restée quasi-stable à 3,76% contre 3,73%. Cette stabilité recouvre d'une part :

- Une baisse du rendement moyen des crédits de 9 points de base à 4,54% induite par la baisse des taux d'intérêt en 2020,
- Et un allègement du coût moyen des dépôts de 12 points de base à 0,78%, lui-même induit par une part accrue des dépôts à vue non rémunérés dans les ressources des banques et le contexte baissier des taux de rémunération de l'épargne.



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a reculé de 22 points de base à 3,38%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,69% contre 1,81% en 2019 et par le coût du risque à concurrence de 0,86% contre 0,52%.

Graphique n°53 :
Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

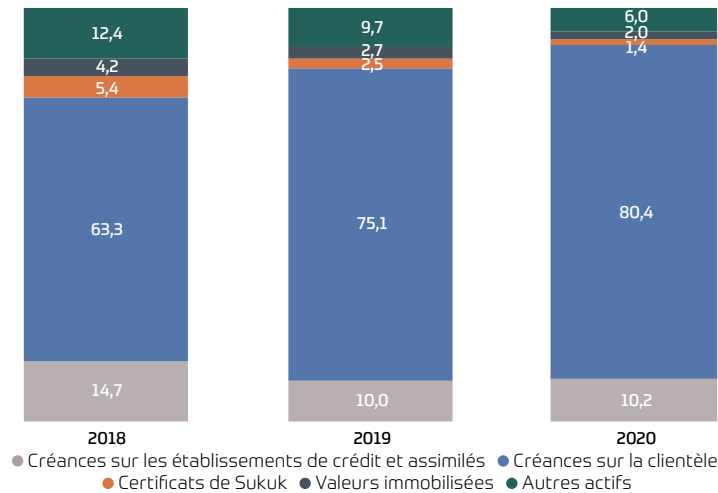
A fin 2020, le total bilan des banques et fenêtres participatives s'est établi à 16,8 milliards de dirhams, contre 12,2 milliards en 2019. Cette hausse est liée notamment à l'augmentation des financements Mourabaha qui ont vu leur encours, hors marges constatées d'avance¹¹, progresser de près de 50% à 9,7 milliards de dirhams, contre 109% un an auparavant.

1. La croissance des financements Mourabaha s'est poursuivie en 2020 en dépit de la crise sanitaire

Les financements Mourabaha ont vu leur part dans les emplois des établissements bancaires participatifs augmenter, passant de 75% à 80% entre 2019 et 2020. La part des créances sur les établissements de crédit et assimilés est demeurée stable à 10%, dont l'essentiel est constitué des dépôts en comptes centraux de règlement auprès de Bank Al-Maghrib.

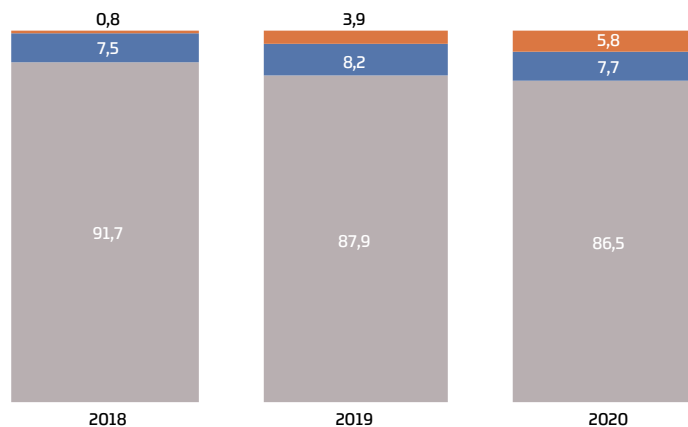
¹¹ A la vente d'un bien objet d'une Mourabaha, l'établissement transfère la marge bénéficiaire réalisée au niveau des comptes de régularisation, afin qu'elle soit étalée au prorata temporis : A la clôture de chaque période comptable, l'établissement comptabilise ainsi en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.

Graphique n°54 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



Le portefeuille de financements est constitué à hauteur de 86% de financements Mourabaha immobiliers, 8% de Mourabaha à la consommation et 6% de Mourabaha à l'équipement.

Graphique n°55 : Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)



● Financements participatifs immobiliers ● Financements participatifs à la consommation ● Financements participatifs à l'équipement

Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha¹² s'est établi à 408 millions de dirhams. Rapporté à l'encours total de financements¹³, il en représente 3,0% à fin 2020, contre 4,5% en 2019.

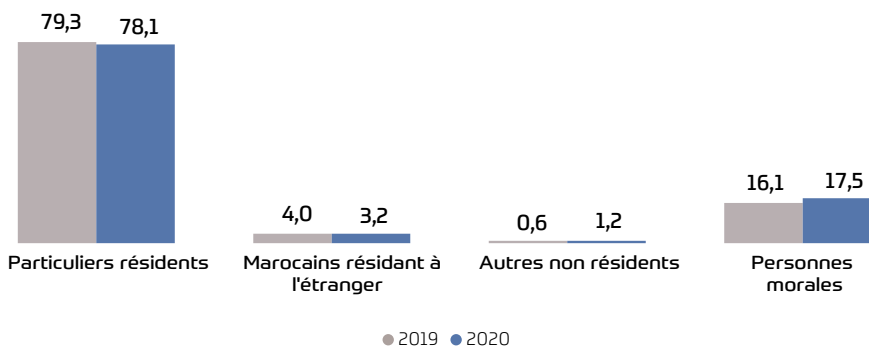
¹² Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.

¹³ Marges constatées d'avance comprises.

2. Les banques et fenêtres participatives continuent à se refinancer, en complément des dépôts, par le biais de ressources collectées auprès des maisons-mères

En 2020, les dépôts à vue collectés par le secteur bancaire participatif ont totalisé un encours de 3,8 milliards de dirhams, marquant une hausse annuelle de 49%. Ils représentent 23% des ressources, contre 21% un an auparavant. Ces dépôts sont détenus à hauteur de 78,1% par des particuliers résidents, 3,2% par des marocains résidant à l'étranger et 17,5% par des personnes morales.

Graphique n°56 :
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



De leur côté, les dépôts d'investissement, lancés en 2019, ont connu une croissance de 172% à 988,7 millions de dirhams, soit 5,9% du passif.

Outre les dépôts de la clientèle, les banques et fenêtres participatives se refinancent principalement par le biais de leurs fonds propres et de ressources collectées auprès de leurs maisons mères, sous la forme de contrats de Wakala bil Istithmar¹⁴, de dépôts à vue intra-groupe pour les banques participatives et d'avances de liquidité exemptes d'intérêts pour les fenêtres participatives.

Les capitaux propres comptables des banques et fenêtres participatives, hors résultat de l'exercice, ont progressé, d'une année à l'autre, de 6% à 2,4 milliards de dirhams, soit 14,4% des ressources. Cette augmentation, de 143 millions de dirhams, résulte de l'effet conjugué de la hausse, d'une part, du capital social des banques participatives de 720 millions de dirhams à près de 3,6 milliards de dirhams et du creusement, d'autre part, du report à nouveau débiteur du secteur bancaire participatif de 426 millions de dirhams à 1 milliard de dirhams et du montant de capital non-versé de 151 millions de dirhams à 200 millions de dirhams. Les injections de capital effectuées par les banques participatives sont principalement destinées à contrecarrer l'effet des résultats déficitaires pour maintenir les capitaux propres comptables au-dessus du seuil minimal réglementaire de 200 millions de dirhams. Les dotations en capital des fenêtres participatives ont stagné à 695 millions de dirhams.

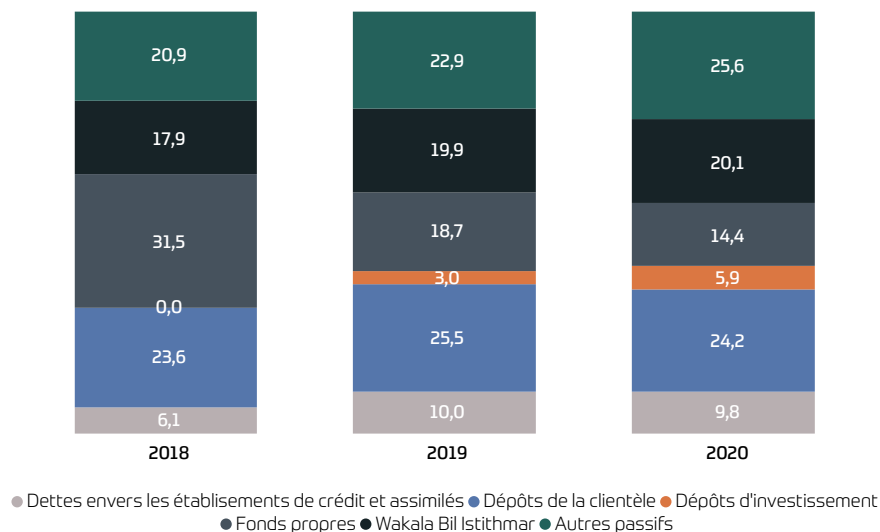
¹⁴ Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

L'encours de refinancement des banques participatives auprès des maisons-mères par Wakala Bil Istithmar a augmenté de 40% en un an, à 3,4 milliards de dirhams. Il a représenté 25,2% du total-passif des banques participatives, contre 24,6% en 2019.

Les banques participatives ont eu également recours à des refinancements sous la forme de dépôts à vue intra-groupe, d'un encours total de 465,3 millions de dirhams à fin 2020, soit 3,5% des ressources de ces banques, contre 5,4% un an auparavant.

Les avances reçues par les fenêtres participatives ont crû de 93% en un an à 1,2 milliard de dirhams. Ce montant représente 35% de leurs ressources, soit une hausse de 8,6 points de pourcentage par rapport à 2019.

Graphique n°57 :
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)



La part des marges constatées d'avance dans les autres passifs est demeurée stable à 80%, soit 22% du total-passif.

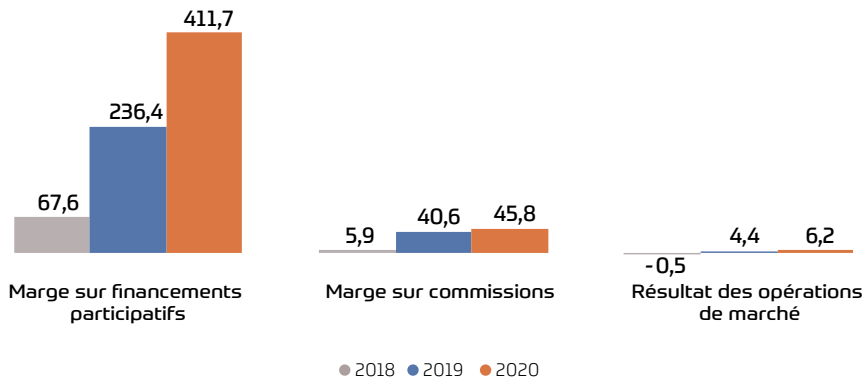
3. Le secteur participatif continue à générer un résultat déficitaire bien qu'en atténuation

Au titre de 2020, le produit net bancaire (PNB) du secteur participatif a progressé à 337,1 millions de dirhams, contre 202 millions de dirhams un an auparavant, soit une hausse de 67%. En déduisant les rémunérations versées aux «Mouwakil»¹⁵ en vertu des contrats de Wakala Bil Istithmar et aux titulaires de dépôts d'investissement, le «PNB retraité»¹⁶ ressort à 464,2 millions de dirhams, en augmentation de 60% en un an.

¹⁵ Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.

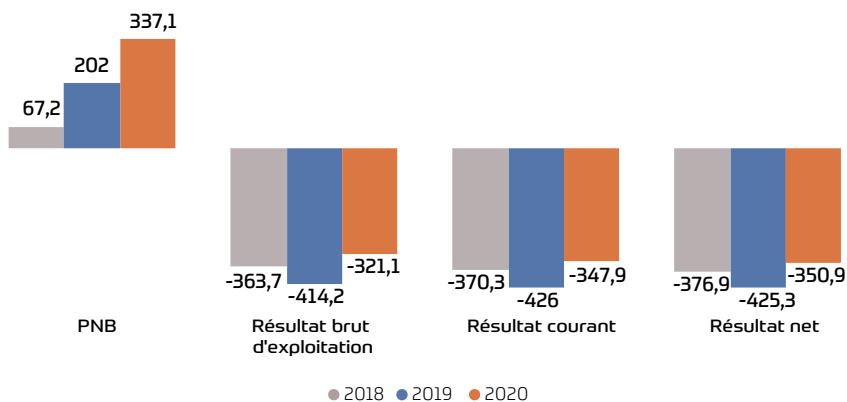
¹⁶ Le « PNB retraité » représente le PNB réalisé par l'établissement avant partage de la part revenant aux titulaires de dépôts d'investissement et aux mandants (« Mouwakil ») dans le cadre des contrats de Wakala bil Istithmar.

Graphique n°58 :
Structure du produit net bancaire retraité (en millions de dirhams)



L'évolution du PNB a été soutenue par l'augmentation de la marge sur financements participatifs de 74% à 411,7 millions de dirhams, soit 89% du PNB retraité. Pour sa part, la marge sur commissions a enregistré une hausse de 13% à 45,8 millions de dirhams, soit 10% du PNB retraité. Le résultat des opérations de marché, réalisé totalement à partir d'opérations de change, a augmenté de 39% à 6,2 millions de dirhams, contre 4,4 millions un an auparavant.

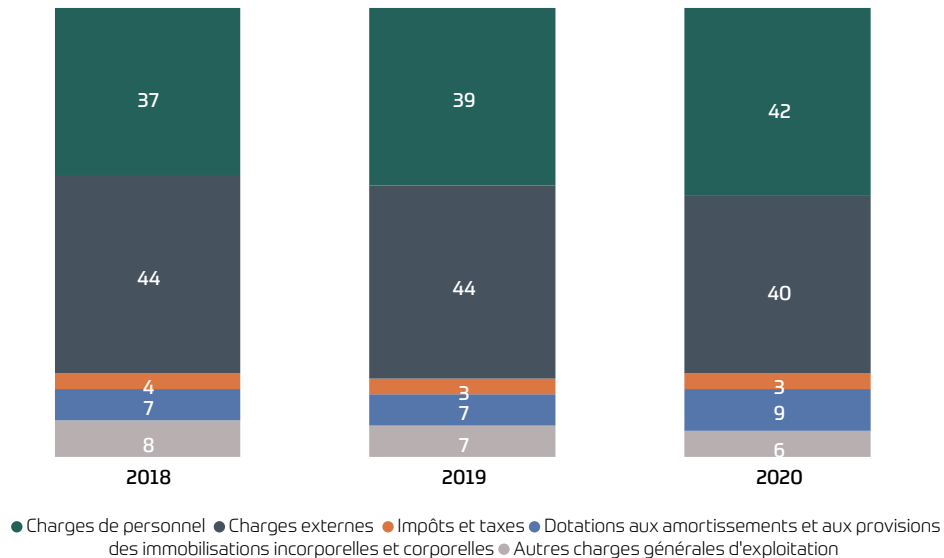
Graphique n°59 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion (en millions de dirhams)



Pour leur part, les charges générales d'exploitation ont vu leur rythme de croissance ralentir à 8%, après 37% en 2019. Leur montant a totalisé 659,4 millions de dirhams, dont près de 42% sous forme de charges de personnel et 40% de charges externes. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré à 196%, contre 303% l'année passée.

Graphique n°60 :

Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)



Le résultat brut d'exploitation, tout en restant déficitaire, s'est atténué de 22% à -321,1 millions de dirhams. Pour sa part, le coût du risque a plus que doublé à 26,8 millions de dirhams. Compte tenu de ces évolutions, les banques et fenêtres participatives ont vu leur résultat déficitaire s'atténuer de 18%¹⁷ à -350,9 millions de dirhams.

La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et les emplois, est en hausse de 35 points de base à 2,01%. Elle a été intégralement absorbée par les frais généraux qui représentent 3,93% des emplois à fin 2020.

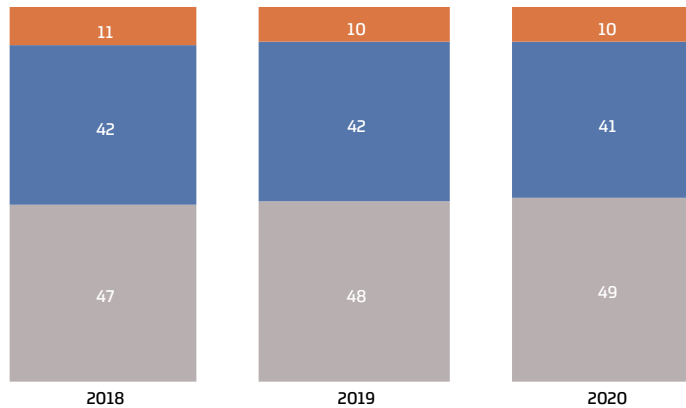
III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

1. L'activité des sociétés de financement a enregistré une décélération au titre du crédit à la consommation et une contraction au titre du crédit-bail

A fin 2020, le total-actif des sociétés de financement a enregistré une baisse de 1,5% à près de 121 milliards de dirhams, contre une hausse de 4,6% en 2019. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle, représentant environ 90% des emplois, a baissé à 2,3% contre une hausse de 5,5%.

¹⁷ Le résultat net de l'année 2019 a été mis à jour.

Graphique n°61 :
Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)

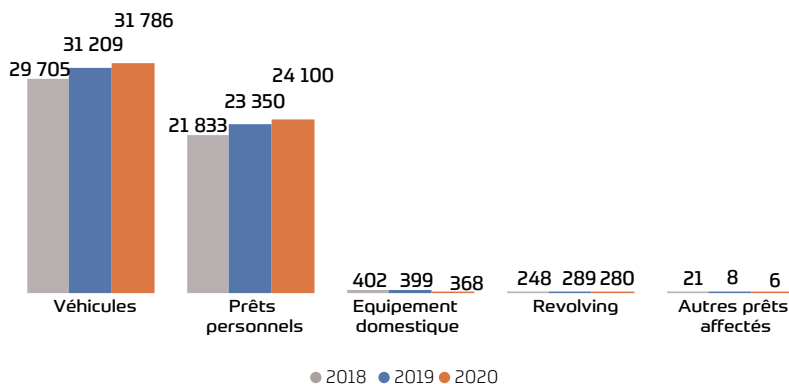


● Sociétés de crédit à la consommation ● Sociétés de crédit-bail ● Autres sociétés de financement

En termes de total-bilan, les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur part croître d'un point à 49%, au détriment des sociétés de crédit-bail.

Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, a enregistré un accroissement de 0,7% contre 6,2%, à 59 milliards de dirhams. Représentant 90% des emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2020, à 59,4 milliards de dirhams, en hausse de 3,3% contre 7,4%, une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 4,1% à 39,8 milliards et les opérations de location avec option d'achat de 1,6% à 19,6 milliards de dirhams.

Graphique n°62 :
Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)



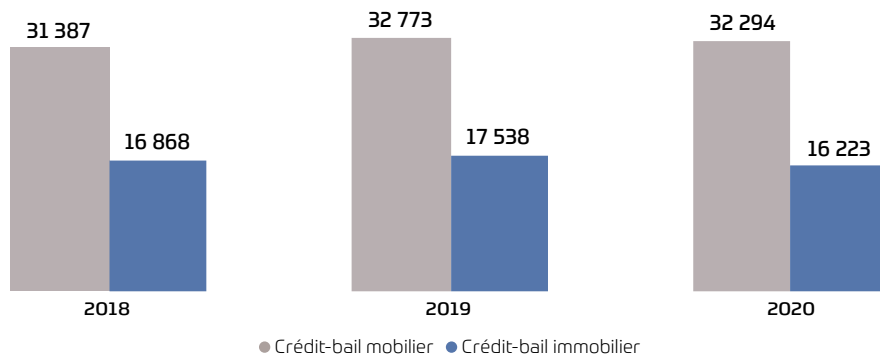
● 2018 ● 2019 ● 2020

Les prêts personnels¹⁸, représentant 43% des prêts, se sont renforcés de 3,2% à plus de 24 milliards de dirhams contre 7%. Les prêts pour achat de véhicules, avec une part de 56%, ont augmenté de 1,8% après 5,1% en 2019.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total actif s'est inscrit en baisse de 4,1% à près de 50 milliards de dirhams, contre une hausse de 4,6% en 2019. Cette même tendance a été également observée au niveau des crédits, dont l'encours brut s'est replié de 3% à 52,5 milliards de dirhams, contre une progression de 4,3% en 2019.

Les opérations de crédit-bail mobilier, représentant 67% du total, ont vu leur encours régresser de 1,5% à 32,3 milliards, contre une progression de 4,4% à fin 2019. Celui des opérations de crédit-bail immobilier a décliné de 7,5% à 16,2 milliards, contre une hausse de 4% il y a un an.

Graphique n°63 :
Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)



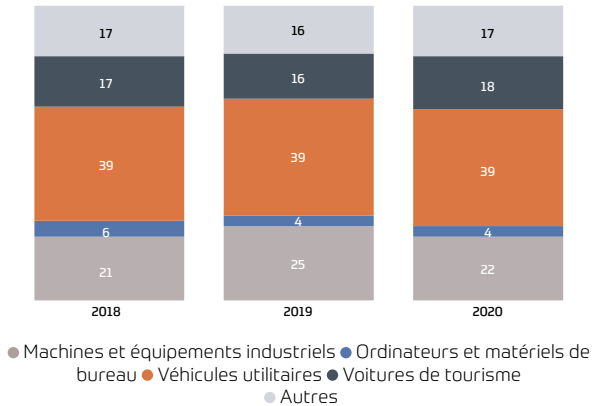
En 2020, la production de crédit-bail a régressé de 31% à 11,5 milliards¹⁹, dont une part de 82% correspond au crédit-bail mobilier. Cette baisse a concerné tous les objets de crédits : le financement des machines et équipements industriels (-36%), des bâtiments et travaux publics (-35%), des ordinateurs et matériels de bureau (-28%), des véhicules utilitaires (-27%) et des voitures de tourisme (-19%).

¹⁸ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

¹⁹ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

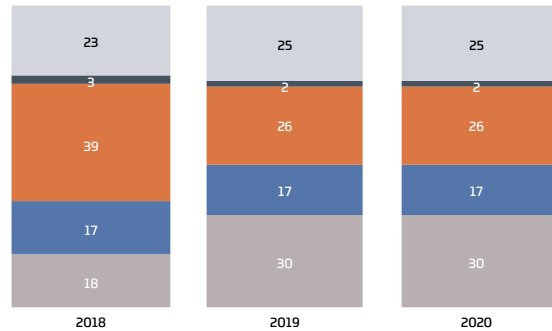
Graphique n°64 :

Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



Graphique n°65 :

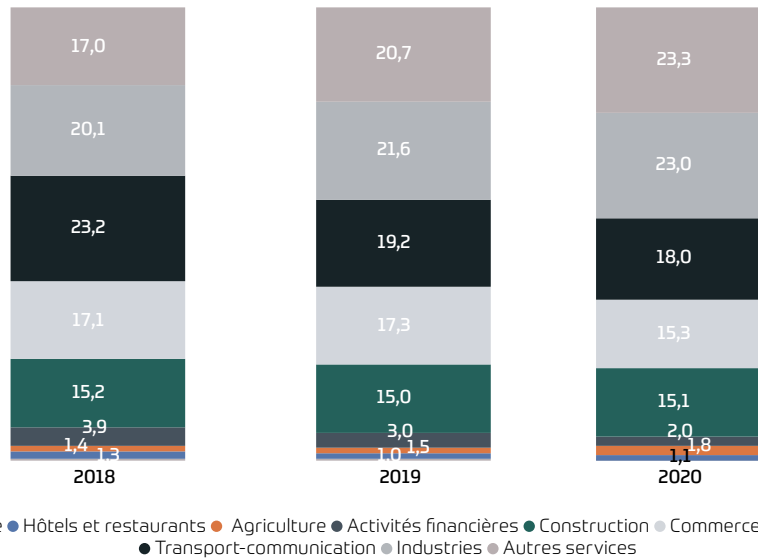
Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



Avec une part de 23%, la production bénéficiant au secteur des industries a régressé de 23,3% à 2,1 milliards de dirhams, contre une hausse de 10% en 2019 reflétant notamment un repli des flux des crédits destinés aux secteurs de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (-60% à 68,4 millions), du secteur des industries de textile, de l'habillement et du cuir (-59% à 100 millions), des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques (-40% à 259 millions de dirhams), des industries chimiques et para-chimiques (-24% à 242 millions) et des autres industries (- 22% à 612 millions).

Les secteurs des transports et communication et du commerce ont également observé un recul de la production de crédit-bail respectivement de 32% à 1,7 milliard et de 36% à 1,4 milliard, ramenant leur part respective à 18% et 15%. S'agissant de la production des crédits destinés aux autres services, elle s'est contractée de 18,3%, sa part ayant néanmoins progressé de 2 points à 23%.

Graphique n°66 :
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)



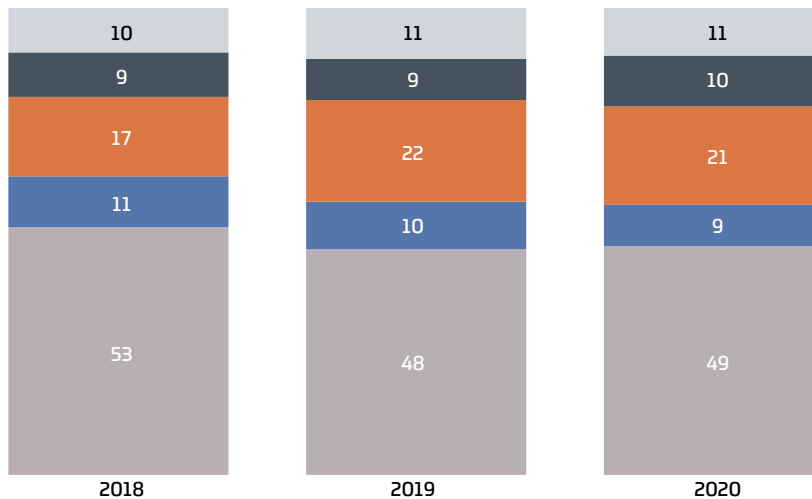
La production du crédit-bail immobilier a également baissé de 43,2% à 2,1 milliards, contre une progression de près de 20% à fin 2019 et a concerné principalement les financements des immeubles de bureaux et des immeubles industriels qui ont baissé respectivement de 25,7% et 47,3%.

2. Les sociétés de financement ont baissé leur recours à la dette privée et renforcé leurs fonds propres

Toutes catégories confondues, l'encours de la dette émise par les sociétés de financement sur le marché, via des bons des sociétés de financement, s'est contracté de 2,2% à 25,8 milliards, contre un accroissement de 33,2% en 2019. De même, l'endettement global envers les établissements de crédit a reculé de 1,2% et les dettes envers la clientèle ont baissé de 12,3%. En revanche, leurs fonds propres se sont renforcés de 11,5% à 12,5 milliards de dirhams.

De ce fait, l'endettement bancaire et les fonds propres ont vu leur part dans les ressources progresser d'un point à 49% et 10% respectivement, au détriment des titres de créance émis et des dettes envers la clientèle, dont la part a baissé à 21% et 9% respectivement.

Graphique n°67 :
Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 61% par les sociétés de crédit à la consommation et 39% par les sociétés de crédit-bail. Les OPCVM demeurent les principaux souscripteurs à ces titres à hauteur de 83%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (13%), les compagnies d'assurances (2%) et les particuliers (1%).

Ces variations recouvrent néanmoins des situations différenciées entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part, en lien avec l'évolution de l'activité de ces deux catégories d'opérateurs.

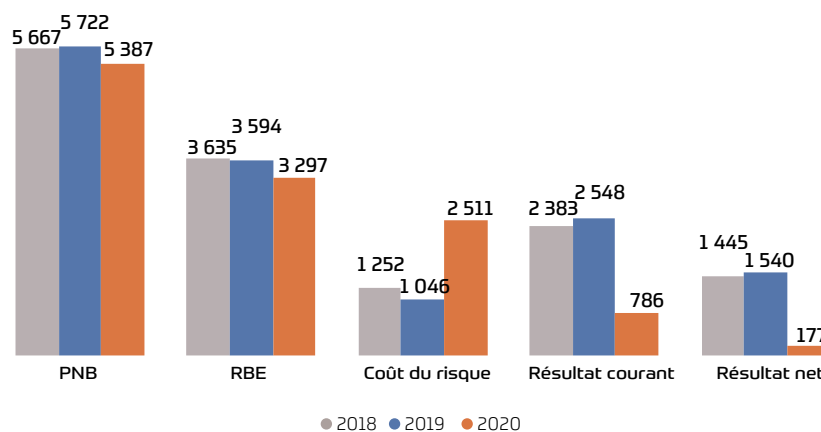
Ainsi, les sociétés de crédit à la consommation ont accru leur endettement bancaire de 3,6% à 18,8 milliards de dirhams, dans un contexte de taux bas, après un reflux de 5,1% l'année dernière, pour représenter 32% de leurs ressources. L'encours des titres de créance émis, avec une part stabilisée à 29%, a ralenti de 1,1% à 17 milliards après avoir progressé de 25,7%, il y a un an. Les dettes envers la clientèle, avec une part de 15%, ont accusé une nouvelle baisse de 11,7%, après celle de 3,7% l'année dernière, pour ressortir à 8,6 milliards. Les fonds propres, représentant près de 12% des ressources, ont progressé de 14,2% à plus de 7 milliards de dirhams, après 2,1% l'année dernière.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leurs dettes bancaires, représentant 66% de leurs ressources, ont de nouveau baissé de 5,3% à 32,7 milliards de dirhams, après -4,5% en 2019. Aussi et après une hausse de 53,2%, l'encours des titres de créance émis, dont la part s'est stabilisée à 17%, a enregistré une diminution de 4,7% à 8,7 milliards de dirhams, en lien avec la baisse de leur activité. S'agissant des fonds propres, ils ont progressé de 8,2% à près de 4 milliards de dirhams, leur part dans les ressources s'étant améliorée de près d'un point à 7,7%.

3. Le résultat des sociétés de financement s'est nettement détérioré, grevé par une aggravation du coût du risque

Au titre de 2020, le résultat net cumulé des sociétés de financement a baissé de 88,5% à 177 millions de dirhams, après une hausse de 6,6% en 2019. Cette évolution recouvre une contraction du résultat des différents métiers des sociétés de financement sous l'effet notamment de la baisse de la production de crédit et de la hausse du coût du risque.

Graphique n°68 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)

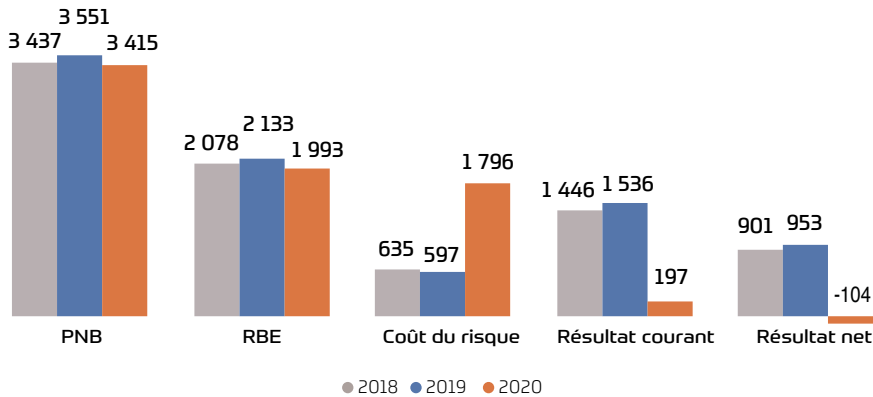


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un PNB de 5,4 milliards de dirhams, marquant une baisse de 5,9% contre une hausse de 1% en 2019. Ce repli est dû notamment à une contraction de la marge sur commissions de 13,1% à un milliard de dirhams (contre +9% en 2019), de la marge sur intérêts de 9,3% à 887 millions (contre +7,3%) et du résultat des opérations de crédit-bail de 2,2% à 3,2 milliards (contre -5,8%).

Leurs charges générales d'exploitation se sont réduites de près de 2% à 2,1 milliards de dirhams contre une hausse de 4,8% il y a un an, induisant un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 1,5 point à 39,5%. Leur résultat brut d'exploitation s'est affiché à 3,3 milliards, en repli de 8,3% qui fait suite à une baisse de 1,1% en 2019. Il a été absorbé par le coût du risque à hauteur de 76%, contre 29% l'année dernière. Rapporté à l'encours des crédits, le coût du risque a représenté 4,2% contre 1,8% une année auparavant. Celui-ci couvre le risque avéré et, à titre préventif, des provisions en couverture des risques attendus futurs.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) de ces sociétés s'est dégradé de 1,2 point à 0,1% et le rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est détérioré de 12,3 points à 1,4%.

Graphique n°69 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont affiché un PNB de 3,4 milliards de dirhams. Celui-ci a baissé de 3,8% contre un accroissement de 3,3% en 2019, sous l'effet de la diminution de la marge d'intérêt de 3,2% à 2,1 milliards de dirhams et de la marge sur commissions de 17,6% à 722 millions de dirhams. Pour sa part, le résultat des opérations de crédit-bail s'est redressé de 33,4% à 411 millions de dirhams, après le repli de 19,5% en 2019.

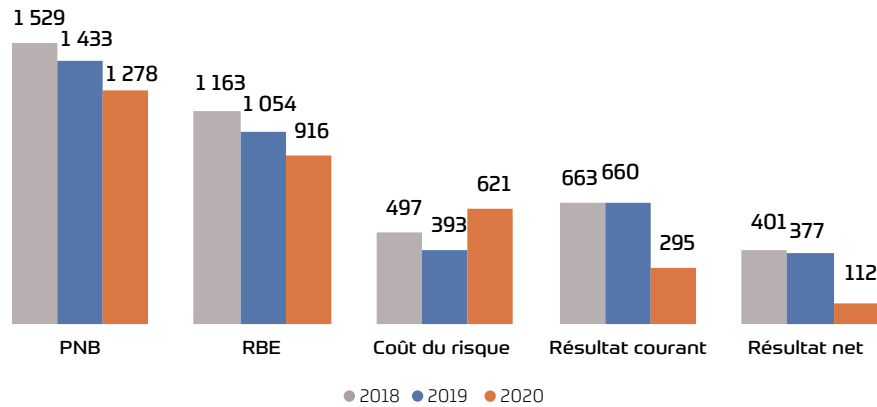
Les charges générales d'exploitation de ces sociétés sont restées relativement stables à 1,4 milliard de dirhams, après une croissance de 4,1% il y a un an, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 42,4% contre 40,8% l'année précédente. La baisse du PNB conjuguée avec le maintien des charges générales d'exploitation a dégagé un résultat brut d'exploitation en recul de 6,6% à 2 milliards, contre une hausse de 2,6% l'an dernier.

Le coût du risque s'est dégradé de 201% à 1,8 milliard de dirhams, après une amélioration de 6% l'année précédente. Il a représenté ainsi près de 90% du RBE, contre 28% en 2019. Rapporté à l'encours des crédits, il a représenté 3% contre 1% en 2019, couvrant le risque avéré et, à titre préventif, des provisions en couverture des risques attendus futurs.

De ce fait, le résultat courant a subi une régression de 87% à 197 millions contre un accroissement de 6,2% l'année dernière. Le résultat non courant, tout en étant négatif, est passé de 28,7 à 36,2 millions de dirhams, en relation notamment avec les contributions des sociétés de crédit à la consommation au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

Au total, ces sociétés ont enregistré cette année une perte de 104 millions de dirhams, induisant une dégradation du rendement moyen des actifs (ROA) à -0,2% contre 1,6% et du rendement moyen des fonds propres (ROE) à -1,4% contre 15,2%.

Graphique n°70 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
 (en millions de dirhams)



Les sociétés de crédit-bail ont vu leur PNB enregistrer une baisse de 10,8% à 1,3 milliard, après -6,3% en 2019, sous l'effet d'un repli du résultat des opérations de crédit-bail de 5,9% à 2,8 milliards, après -3% l'année précédente, en relation avec la baisse de leur activité.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés se sont contractées de 3,5% pour ressortir à 377,4 millions de dirhams contre une croissance de 5,3%, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 2,2 points à 29,5%. Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation s'est replié de 13% à 916,3 millions de dirhams, après une baisse de 9,4% une année plus tôt.

Le coût du risque enregistré par les sociétés de crédit-bail s'est aggravé de 58% contre une baisse de 20% en 2019, pour ressortir à 621 millions de dirhams, soit 68% du RBE, contre 37% en 2019. Rapporté à l'encours des crédits, il a représenté 1,2% contre 0,7% en 2019.

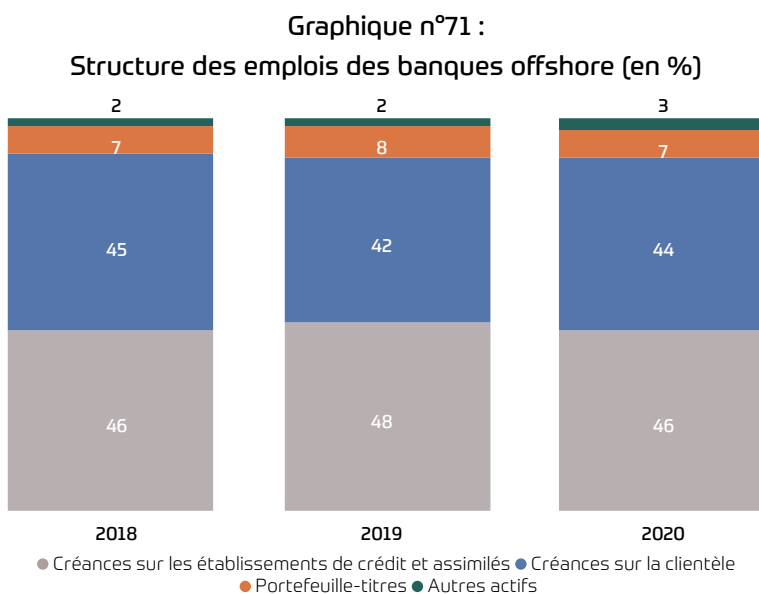
Pour sa part, le résultat non courant s'est amélioré, passant d'un solde déficitaire de 30,7 à 11,5 millions de dirhams. En conséquence, le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a accusé une baisse plus marquée de 70% à 112 millions de dirhams, après celle de 5,9% en 2019. Le rendement moyen des actifs (ROA) est revenu à 0,2% contre 0,7% et celui des fonds propres (ROE) à 2,9%, contre 10,6%.

De même, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat régresser de 70% à 12 millions de dirhams, les sociétés de cautionnement de 21% à 30,4 millions et les autres sociétés de financement de 25% à 14,5 millions de dirhams.

IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total bilan, évalué en contrevalueur dirhams, a totalisé, à fin décembre 2020, près de 38,2 milliards de dirhams. Il s'est inscrit en baisse de 9,8% qui fait suite à une hausse de 4,6% en 2019 sous l'effet du repli des créances sur les établissements de crédit de 13,9% à 17,4 milliards, des créances sur la clientèle de 5,8% à 16,8 milliards de dirhams et du portefeuille-titres de 15,1% à 2,8 milliards de dirhams.

Ainsi, les parts des créances sur les établissements de crédit et du portefeuille-titres ont baissé respectivement à 46% et 7% au profit des créances sur la clientèle, dont la part s'est renforcée à 44%.



Représentant 0,34% des crédits, l'encours des créances en souffrance porté par les banques offshore a baissé de 7% à 57 millions de dirhams.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore se sont établies à 27 milliards, en baisse de 15,3% après celle de 1,6% enregistrée en 2019. Ces dettes, constituant 71% de leurs ressources, sont levées à hauteur de 72% auprès d'établissements de crédit au Maroc et de 28%, auprès d'établissements de crédit étrangers.

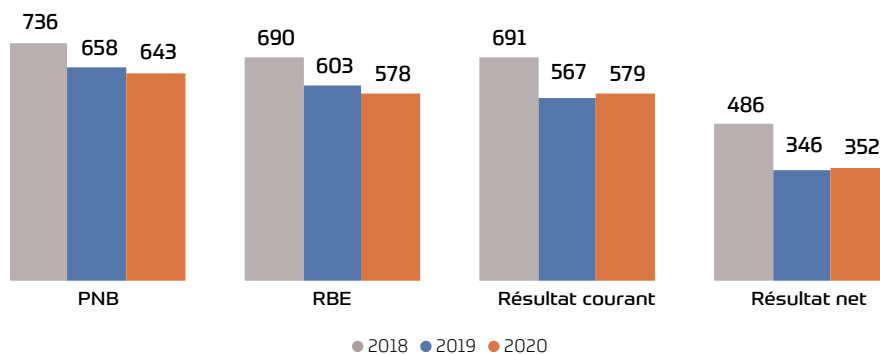
Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 17% à 698 millions de dirhams, niveau demeurant faible vu que les risques encourus par ces banques sont principalement couverts par les fonds propres des banques-mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore ont quasiment doublé à 1,5 milliard de dirhams, sous l'effet conjugué d'un accroissement des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés de 71% à 175 millions de dirhams et des engagements donnés en faveur de la clientèle de 105% à 1,3 milliard de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés se sont, quant à eux, contractés de 15% à 1,4 milliard de dirhams, contre une hausse de 7,6% à fin 2019, reflétant un recul de 13,7% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 624 millions de dirhams et de 16,2% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 738 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils ont baissé de 3,5% à 13,1 milliards de dirhams.

Graphique n°72 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2020, les banques offshore ont enregistré un PNB de 643 millions de dirhams, marquant une baisse de 2,2%, après celle de 10,7% en 2019, sous l'effet de la baisse du résultat des opérations de marché qui est passé d'un solde excédentaire à un solde déficitaire de 23 millions et du recul de la marge sur commissions de 3,2% à 48 millions de dirhams. En revanche, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 2,5% pour s'établir à 599 millions de dirhams.

Quant au résultat net dégagé par les banques offshore, il a enregistré une amélioration de 1,8% à 352 millions de dirhams, faisant suite à une baisse de 28,9% enregistrée en 2019²⁰.

V. Activité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte, à fin 2020, 12 associations disposant d'un réseau de 1.770 points de vente contre 1.787 en 2019. Le nombre de clients s'est établi à 865 mille, en baisse de 3,6%, dont 48% sont des femmes contre 49% en 2019.

²⁰ Les chiffres 2019 ont été mis à jour.

Les prêts accordés par ces associations ont totalisé un encours brut de 8,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,7% après celle de 9,4% il y a un an. Il en découle un encours moyen de crédits de plus de 9.000 dirhams, en progression de 12,9% par rapport à 2019. Cette hausse des crédits est liée à l’octroi de crédits additionnels par les associations de micro-crédit parallèlement à la restructuration des crédits pour la clientèle affectée par la crise Covid-19.

Plus de 96% des crédits sont accordés par les 4 plus grandes associations et demeurent concentrés en faveur de la micro-entreprise (83% contre 88% en 2019) et du milieu urbain (78% contre 76%). La part des prêts individuels a continué de progresser, passant de 77% à 82%.

Le volume des créances en souffrance a significativement augmenté de 195% à 673 millions de dirhams, dégageant un taux de risque de 8,3%, au lieu de 3,1% une année plus tôt. Le taux de couverture de ces créances par des provisions s’est établi à 58% contre 78% en 2019.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont reculé de 2,7% à 366 millions de dirhams, soit 4% du total actif.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit, représentant près de 60% de ces ressources, se sont appréciées de 15,8% à 5 milliards de dirhams, après une hausse de 5,8% une année auparavant. Elles sont constituées à hauteur de 75% de dettes auprès des banques locales, contre 72% en 2019.

La décélération de l’activité, couplée au report des échéances et à la montée des risques, a lourdement impacté la rentabilité du secteur qui a clôturé l’exercice 2020, avec une perte nette cumulée de 246 millions de dirhams, après un bénéfice de 220 millions en 2019, reflétant un repli du PNB de 24%, en lien avec le quasi-arrêt de la production de crédit courant la période du confinement sanitaire, et une aggravation du coût du risque de 50% à 459 millions de dirhams pour former 5,7% des crédits contre 4,1% un an auparavant. Pour leur part, les charges générales d’exploitation ont baissé de 6% à 1,2 milliard de dirhams.

VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

A fin 2020, les établissements de paiement sont au nombre de 20, dont 5 ayant nouvellement entamé leur activité courant cette année et 2 ne l’ayant pas encore démarrée. Leur total-bilan a atteint 2,9 milliards de dirhams, en hausse de 9% par rapport à 2019. Leurs fonds propres²¹ se sont renforcés de 5% à 790 millions de dirhams et leurs dettes ont, en revanche, baissé de 22% à 461 millions de dirhams.

²¹ Hors résultat bénéficiaire.

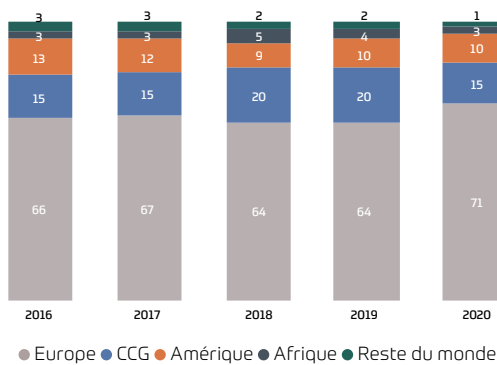
Sur les 20 établissements de paiement, 16 offrent les produits et services de paiement et 4 sont dédiés, exclusivement, à l'offre du service de transfert de fonds.

1. Activité de transfert de fonds

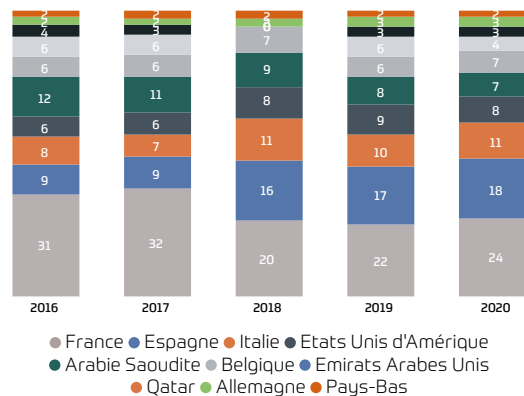
Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a enregistré une évolution de 33% à 38,8 milliards de dirhams, émanant principalement de l'Europe, dont la part s'est renforcée à 71%, au détriment des pays du Golfe (15%).

Les 10 premiers pays émetteurs représentent 88% des transferts, avec en tête la France (24%), l'Espagne (18%), l'Italie (11%), les Etats-Unis (8%) puis l'Arabie Saoudite et la Belgique avec des contributions égales à 7%.

Graphique n°73 :
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



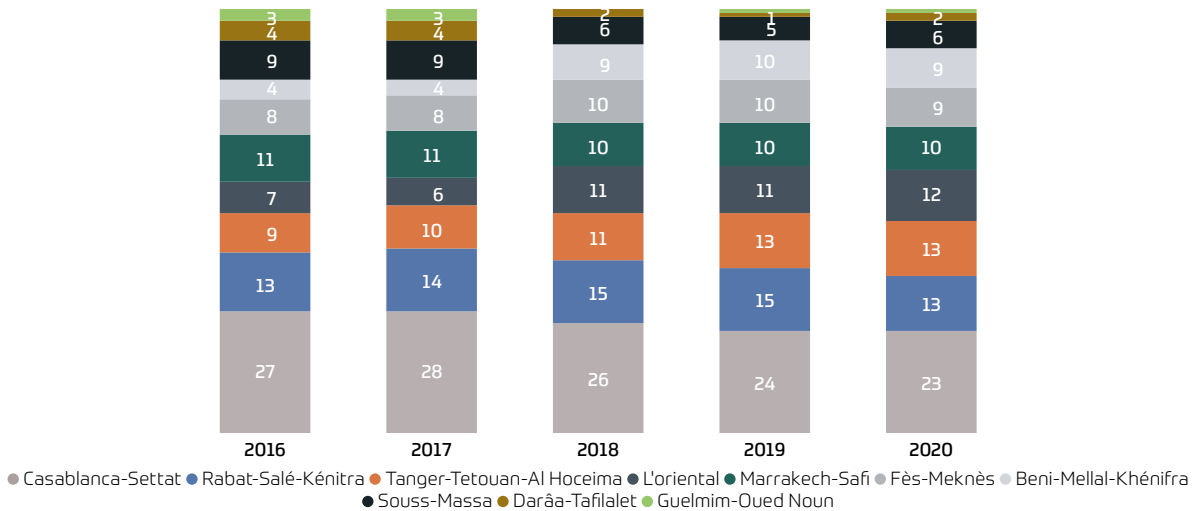
Graphique n°74 :
Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)



Ces transferts ont été destinés, pour plus de 60%, aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Graphique n°75 :

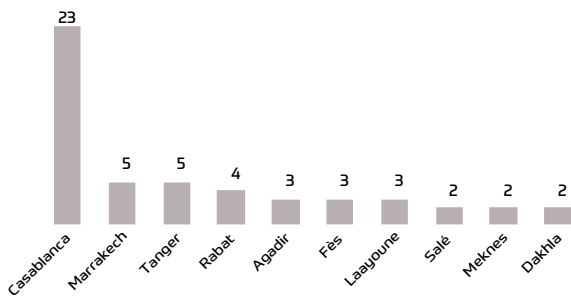
Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)



S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 40 milliards de dirhams à fin 2020, contre 34,8 milliards une année auparavant (+15%). Sur ce total, 23% sont émis à partir de Casablanca et 14% sont reçus par cette ville.

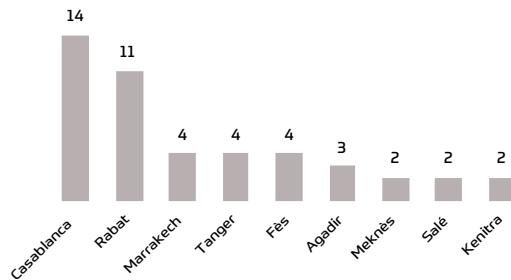
Graphique n°76 :

Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)



Graphique n°77 :

Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)



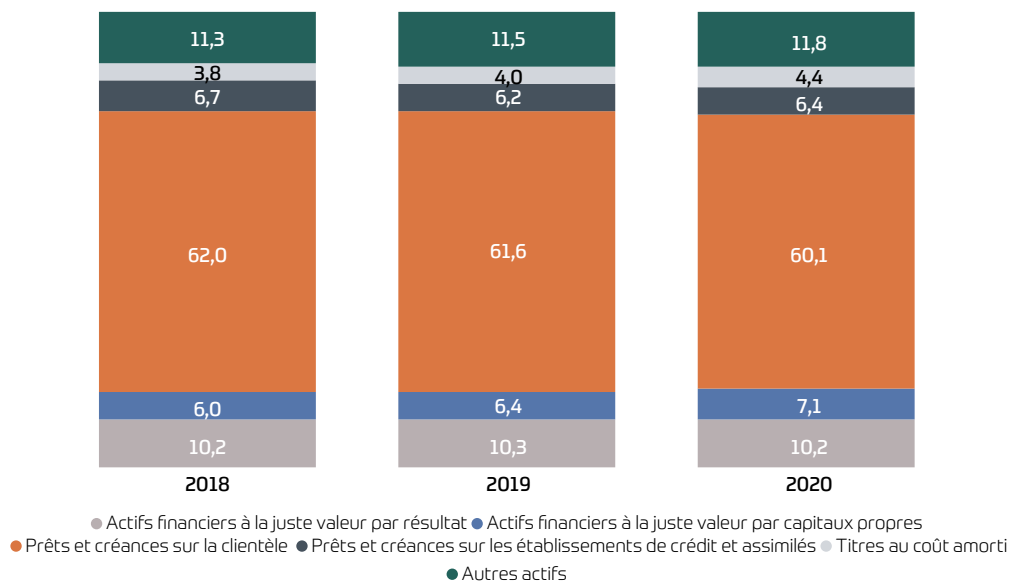
VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les établissements qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

1. L'activité des groupes bancaires a marqué une légère décélération en lien avec celle de l'activité à l'international

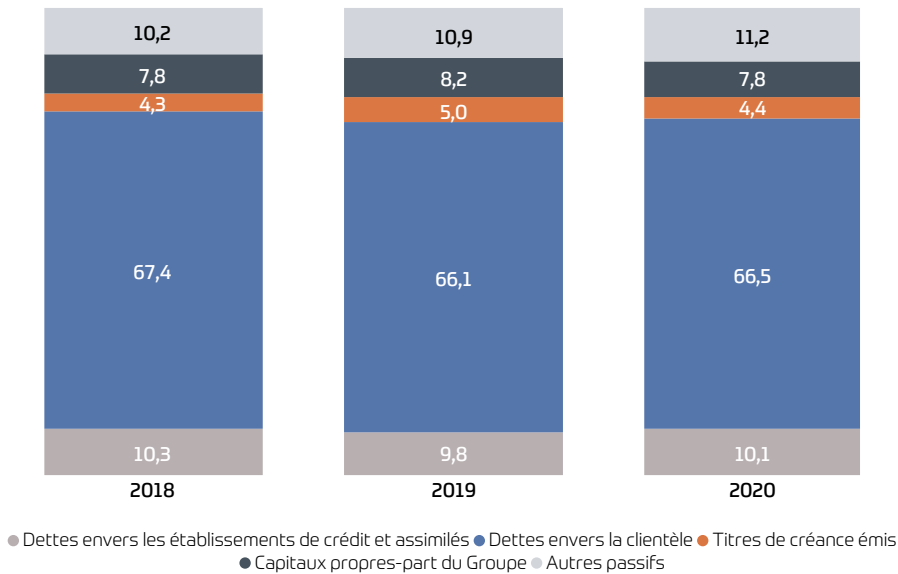
A fin 2020, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 1.884 milliards de dirhams, en hausse de 5,1% en glissement annuel, après 7,2% à fin 2019. Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (60%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (10%) et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (7%).

Graphique n°78 :
Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66,5%), suivis des dettes envers les établissements de crédit (10,1%). S'agissant des fonds propres, leur part s'est établie à 7,8%.

Graphique n°79 :
Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



1.1. Malgré la conjoncture de crise, les crédits octroyés par les groupes bancaires ont enregistré une hausse

A fin 2020, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 2,6% après 6,5% en 2019, année marquée par une extension du périmètre de certains groupes bancaires. Le portefeuille-titres a vu son encours progresser de 15,5%, après 13,5%. S'agissant des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, ils ont vu leur rythme d'accroissement s'accélérer à 8,3%, contre 0,5% une année auparavant.

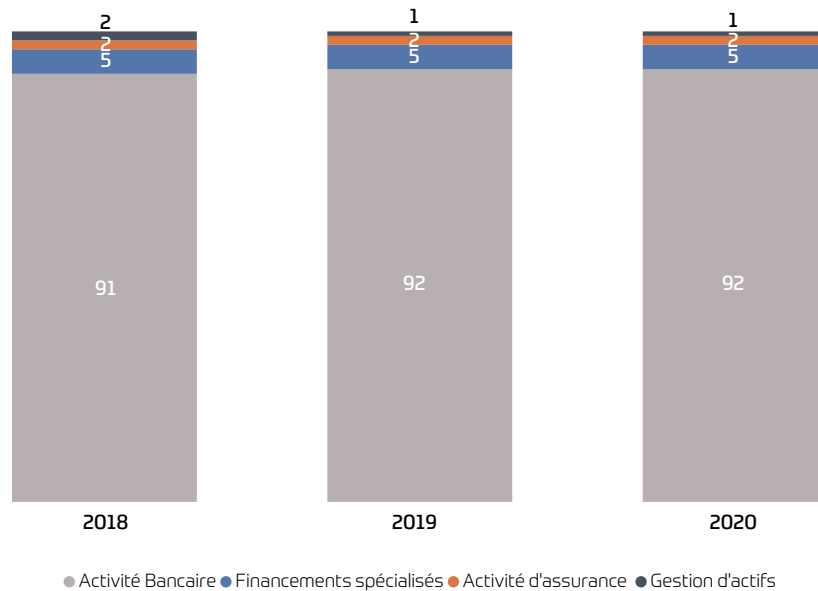
1.2. La hausse des ressources collectées sur base consolidée a été portée par les dépôts de la clientèle et les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 5,7%, après 5,2% enregistrée l'année précédente. S'agissant des autres ressources, les banques ont eu davantage recours aux dettes auprès des établissements de crédit qu'aux dettes sur titres. Ainsi, les dettes envers les établissements de crédit se sont accélérées de 8,7% contre 1,6% et les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension, ont presque doublé, après avoir augmenté de 58,2% l'année dernière. A l'inverse, les titres de créance émis ont accusé une baisse de 7,1%, contre une hausse de 24%. Les capitaux propres se sont stabilisés à 146,6 milliards de dirhams, faisant suite à une hausse de 12,4% l'année précédente, qui était liée à un effet périmètre.

1.3. La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 92%, suivie de l'activité d'assurance (5%), des financements spécialisés (2%) et de la gestion d'actifs (1%).

Graphique n°80 :
Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



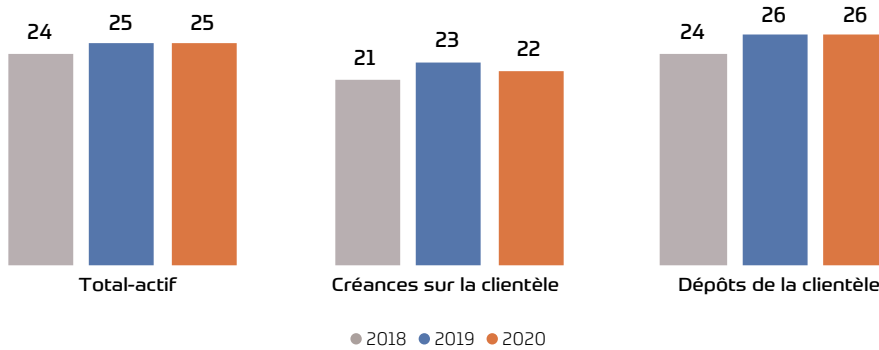
1.4. L'évolution des activités à l'étranger a également décélééré

A fin 2020, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une progression de 4,3% à 334,3 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 25% à leur activité, sans changement par rapport à fin 2019.

Du côté des crédits, l'activité à l'international s'est stabilisée à 179,1 milliards de dirhams, faisant suite à une hausse de 15,4% en 2019, année marquée par une extension du périmètre de certains groupes bancaires. Sa part dans le portefeuille global d'activités a reculé d'un point à 22%. S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à 236,7 milliards, en hausse de 7,8%, contre 15% une année auparavant. Leur part s'est stabilisée à 26% du total des dépôts des 3 groupes bancaires.

Graphique n°81 :

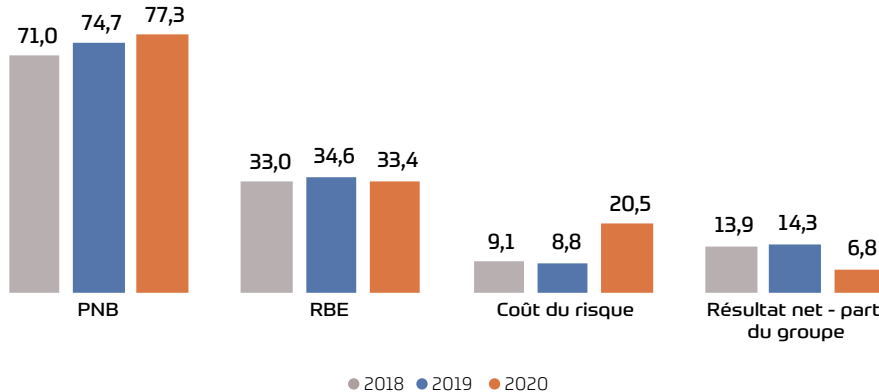
Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)



2. Impacté par les effets de crise, le résultat net des groupes bancaires a baissé de moitié

Graphique n°82 :

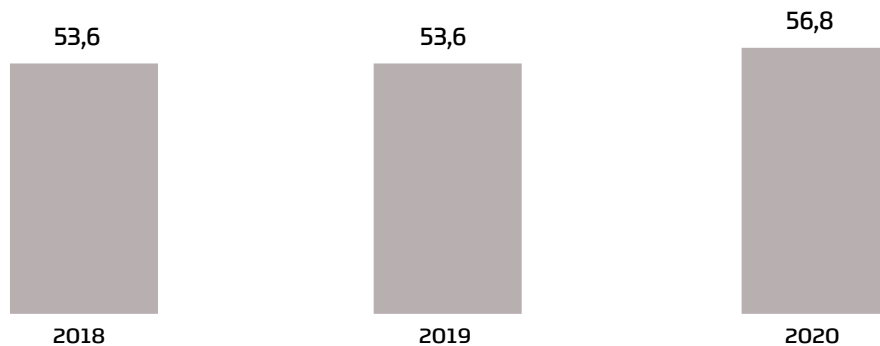
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est établi à 77,3 milliards de dirhams, en progression de 3,5%, contre 5,1% l'année passée. Cette évolution reflète des tendances différenciées des composantes. Ainsi, la marge d'intérêt s'est accélérée à 5,1%, contre 2,2% l'année précédente. Pour sa part, le résultat des opérations de marché a décéléré à 0,9%, contre 19,9%. Tandis que la marge sur commissions s'est repliée de 1,6%, après une hausse de 7,2% enregistrée l'année précédente.

Cette situation traduit l'évolution de la structure des passifs des groupes bancaires au profit des dépôts non rémunérés et une contraction de certaines activités génératrices de commissions en raison des restrictions sanitaires.

Graphique n°83 :
Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 9,5% à près de 44 milliards de dirhams, contre 5,2% à fin 2019. Cette hausse est liée aux contributions des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 constatées en normes IFRS parmi les charges générales d'exploitation. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 3,2 points à 56,8% et un résultat brut d'exploitation en baisse de 3,5% à 33,4 milliards de dirhams.

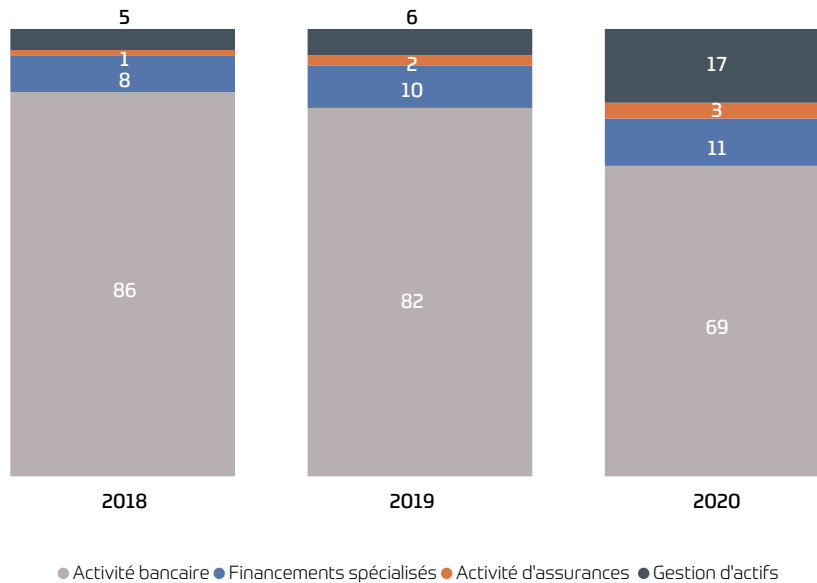
Pour sa part, le coût de risque a significativement augmenté dans la conjoncture de crise de 133% à 20,5 milliards, absorbant 61,4% du RBE, contre 25,4% l'année précédente. Rapporté aux crédits, il a représenté 1,8% contre 0,8% en 2019.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2020 avec un résultat net-part du groupe de 6,8 milliards, en baisse de 52,5%, après avoir augmenté de 2,7% en 2019. Il en découle un repli de la rentabilité des actifs (ROA) de 0,4 point à 0,4% et de la rentabilité des fonds propres (ROE) de 5,1 points à 4,6%.

Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est établie à 69%, en baisse de 13 points par rapport à 2019 en faveur de la gestion d'actifs qui a vu sa part augmenter à 17%, en lien avec un effet périmètre des OPCVM faisant l'objet d'une consolidation complète. La part des financements spécialisés s'est maintenue à 11% et celle de l'activité d'assurances s'est accrue d'un point à 3%.

Graphique n°84 :

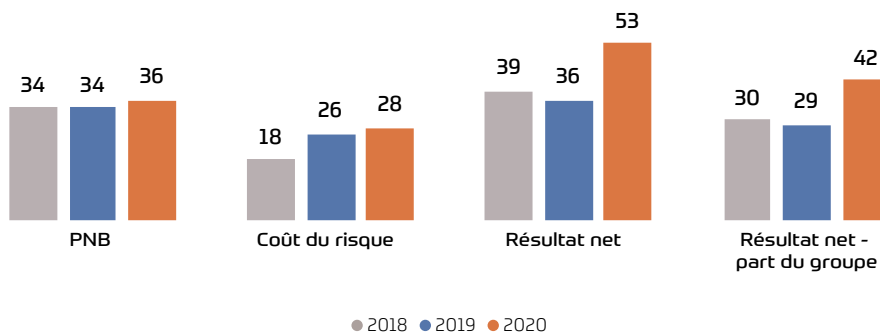
Contribution des différents métiers dans le Résultat Net-Part du Groupe des groupes bancaires



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 8,4% à 20,4 milliards de dirhams. Sa contribution au PNB des 3 groupes bancaires concernés s'est accrue de 2 points à 36%.

Graphique n°85 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)



Le résultat net-part du groupe réalisé à l'international par les trois groupes bancaires transfrontaliers s'est replié de 33,3% à 2,1 milliards de dirhams, en raison de la hausse du coût du risque. Sa contribution au résultat net-part du groupe a toutefois progressé de 13 points à 42%, en lien avec la baisse du résultat net de l'activité au Maroc.

CHAPITRE 3.

RISQUES BANCAIRES

Les effets de la crise sanitaire ont eu des retombées sur la situation financière des ménages et des entreprises, induisant une détérioration de la capacité de remboursement de leurs emprunts. Les mesures prises par les autorités ont néanmoins permis d'atténuer ces impacts et de mitiger le risque de crédit pour les établissements de crédit.

Sur le plan de la liquidité, la Banque a agi très vite pour prendre les mesures d'assouplissement nécessaires lui ayant permis de tripler le potentiel de refinancement.

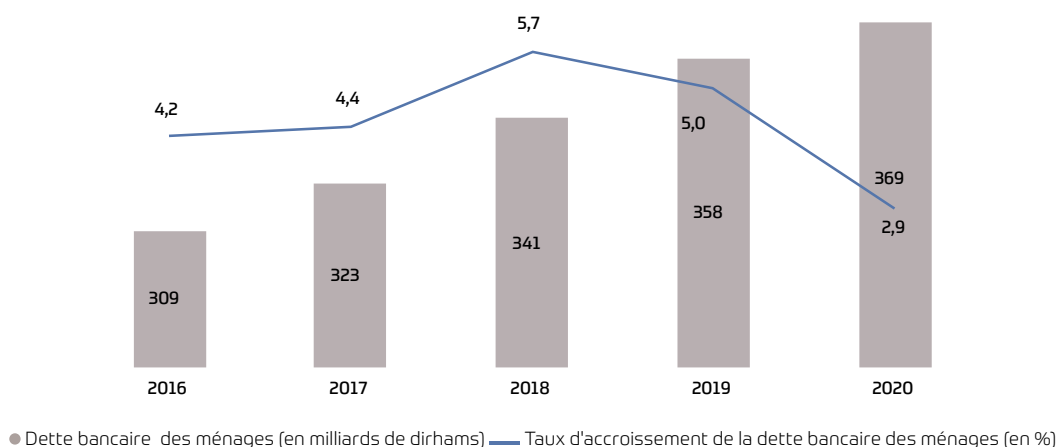
Sur le plan de la solvabilité, le secteur bancaire a fait preuve de résilience à la faveur de bons fondamentaux pré-crise et des mesures prises pour juguler les risques et maintenir le matelas des fonds propres.

I. Ralentissement de l'endettement bancaire des ménages

La croissance des crédits aux ménages a significativement ralenti en 2020 sous l'effet notamment des mesures de confinement général mises en place durant le deuxième trimestre de l'année et l'impact des restrictions sanitaires sur leur consommation.

A fin 2020, la dette bancaire des ménages²² a totalisé 369 milliards de dirhams, en hausse de 2,9% contre 5% en 2019. Elle a représenté près de 35% des concours des établissements de crédit, sans changement par rapport à l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB, a enregistré, toutefois, une hausse de 3 points à 34%, en relation avec la forte récession économique.

Graphique n°86 : Evolution de la dette bancaire des ménages



²² Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

Les banques détiennent près de 84% de cette dette, sans changement par rapport à l'année précédente, contre 16% pour les sociétés de financement. Sur ce total, la part du crédit à la consommation a reculé d'un point à 36%, en faveur du crédit à l'habitat dont la part s'est renforcée à 64%.

Afin d'accompagner les ménages affectés par la crise, le secteur bancaire, en application des préconisations du Comité de Veille Economique, a octroyé des moratoires sur les échéances de crédit à l'habitat et à la consommation portant sur le 2^{ème} trimestre 2020 principalement.

Encadré n°4 : Moratoires sur les crédits aux ménages

Le Comité de Veille Economique, réuni le 8 mai 2020, a décidé que l'Etat et le secteur bancaire prennent en charge l'intégralité des intérêts intercalaires générés par le report d'échéance des crédits à l'habitat et à la consommation pour la période s'étalant entre mars et juin 2020, pour les emprunteurs ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 dirhams pour les crédits à l'habitat et 1.500 dirhams pour les crédits à la consommation.

Selon les données communiquées par les établissements de crédit à Bank Al-Maghrib, les moratoires accordés ont concerné à fin décembre 2020, 469.273 dossiers et ont porté sur des échéances reportées de 3 milliards ayant concerné un encours de 67,3 milliards de dirhams, ce qui représente 18% de la dette bancaire des ménages.

A ce titre, les banques ont systématisé le report des échéances bancaires de leurs clients vulnérables qui bénéficient de prêts FOGARIM²³ destinés aux personnes à revenus irréguliers.

Les développements suivants portent sur le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. Cette 16^{ème} enquête a été réalisée auprès de 11 banques et 11 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 99% en termes de prêts à l'habitat et de crédits à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socioprofessionnelle et de la localisation géographique.

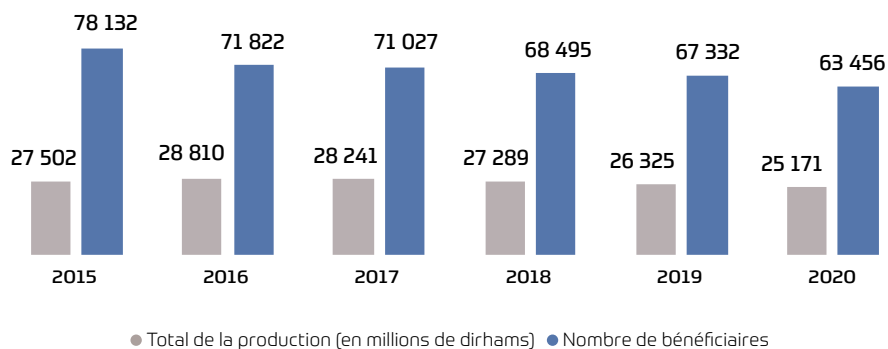
²³ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes..

1. Endettement des ménages sous forme de crédits à l'habitat

1.1. Caractéristiques du crédit à l'habitat

Après une baisse de 3,9% enregistrée en 2019, la production de crédits à l'habitat s'est de nouveau contractée en 2020 de 4% à près de 25,2 milliards de dirhams, reflétant un repli des prêts encouragés par l'Etat de 14% et des prêts libres de 3%. En parallèle, le nombre de bénéficiaires a également fléchi de 5,8% à près de 63.400 clients, reflétant une baisse de 16% pour les prêts encouragés par l'Etat et de 3% pour les prêts libres. Le montant moyen de crédit s'est apprécié, pour sa part, de 6.000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 396.000 dirhams.

Graphique n°87 :
Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



De son côté, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 237,7 milliards de dirhams²⁴, en hausse de 4,6% contre 4,2% une année auparavant. Cette hausse a principalement été enregistrée courant le 2^{ème} semestre 2020, suite à la levée du confinement général.

Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 84%, a marqué une hausse de 6,1%, contre 5,6%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours reculer de 2,3% faisant suite à une baisse de 2,1% en 2019. Ils se sont ainsi établis à 37,5 milliards de dirhams, dont 19,8 milliards au titre du FOGALEF²⁵ et FOGALOGÉ²⁶, 16,2 milliards au titre du FOGARIM²⁷ et 1,6 milliard au titre de l'Habitat Bon Marché. Pour leurs parts, les financements Mourabaha immobilière se sont établis à 8,6 milliards de dirhams.

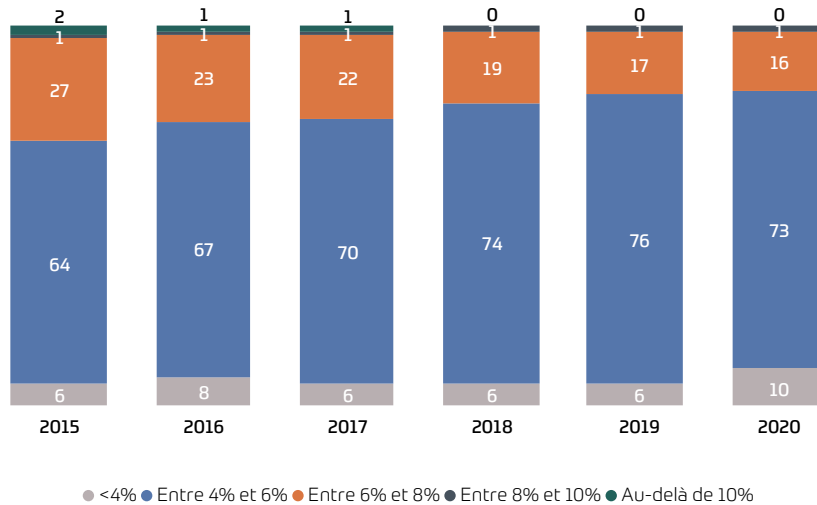
²⁴ Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de mourabaha.

²⁵ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

²⁶ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

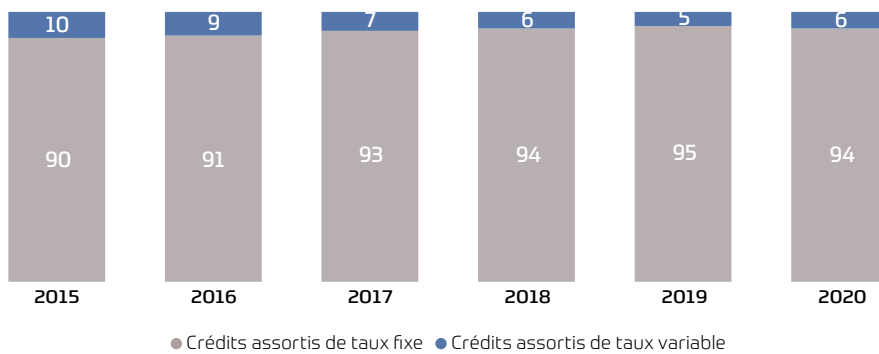
²⁷ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°88 :
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



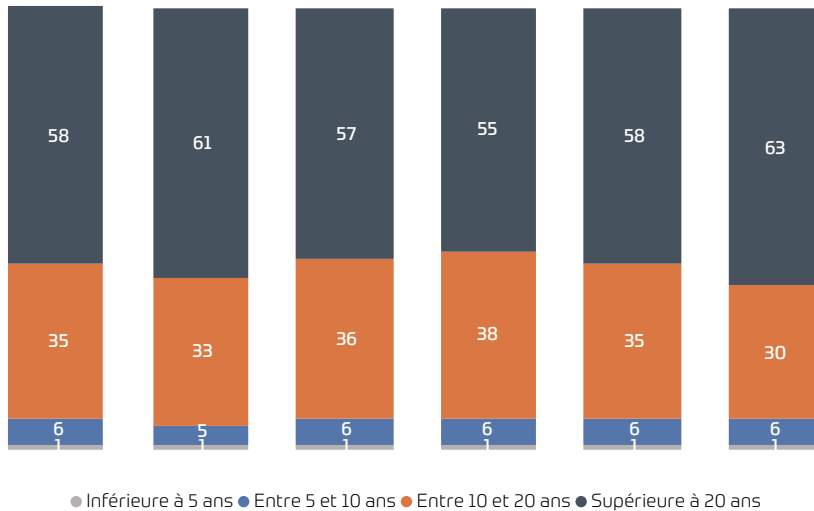
Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,41%, en baisse de 5 points de base par rapport à 2019. La part des crédits assortis d'un taux inférieur à 6% continue d'augmenter et s'est renforcée d'un point en 2020 à 83%.

Graphique n°89 :
Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)



La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe a reculé d'un point pour ressortir à 94% en termes d'encours. En termes de production, cette part s'est établie à 93%.

Graphique n°90 :
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)



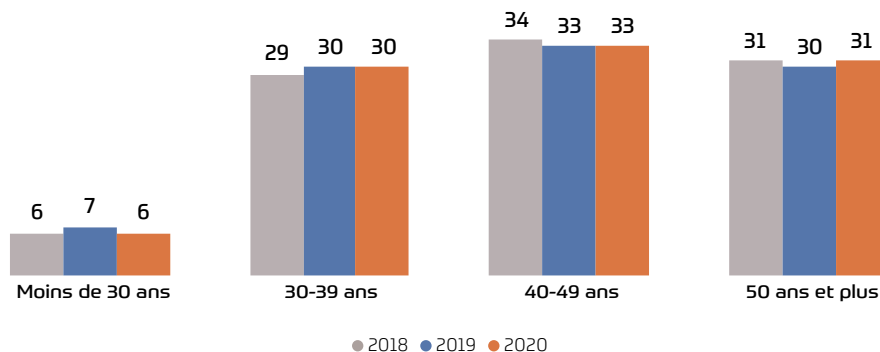
La part des crédits à l'habitat accordés à une durée initiale de 20 ans et plus a augmenté de 5 points à 63%, au détriment des crédits de maturité comprise entre 10 et 20 ans qui se sont contractés de 5 points à 30%. Il en résulte une durée initiale moyenne de près de 20,8 ans, contre 20,4 ans une année auparavant.

1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

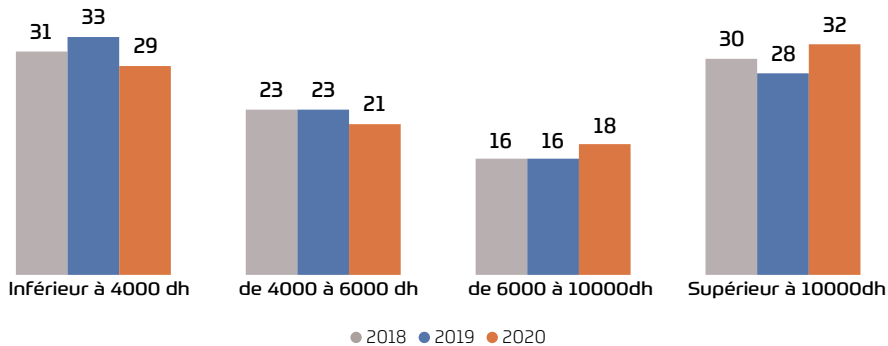
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 6%.

Graphique n°91 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)



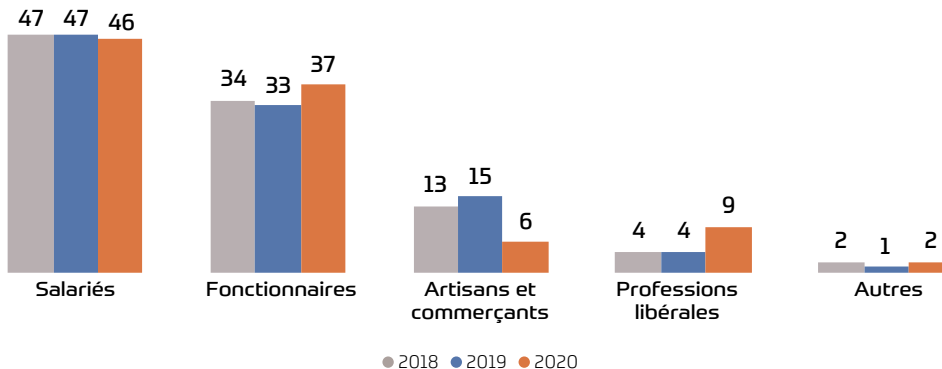
En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont disposé de 29% du nombre de dossiers de crédit, soit une baisse de quatre points au profit des personnes ayant des revenus supérieurs à 10.000 dirhams, dont la part a augmenté à 32%.

Graphique n°92 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires bénéficient respectivement de près de 46% et 37% des dossiers de crédit, tandis que les artisans-commerçants et les professions libérales en représentent 15%. Ces évolutions reflètent une hausse de la part des fonctionnaires et professions libérales et une baisse de la part des artisans et commerçants.

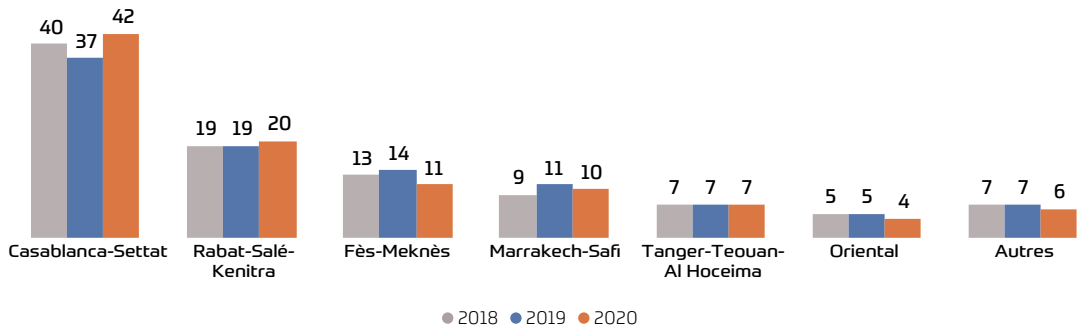
Graphique n°93 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, près de 42% des bénéficiaires des crédits à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, soit une augmentation de 5 points, suivie de la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 20% des emprunteurs.

Graphique n°94 :

Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)



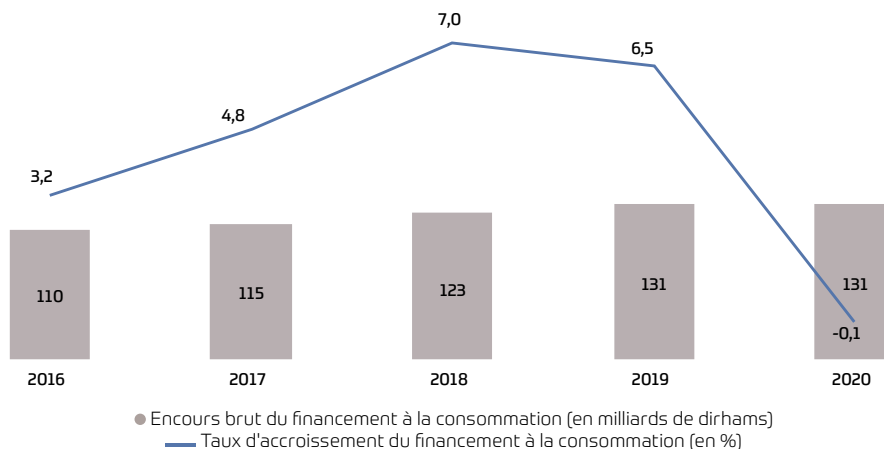
2. Endettement des ménages sous forme de crédits à la consommation

2.1. Caractéristiques des crédits à la consommation

L'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 131 milliards de dirhams, en quasi-stagnation, contre une hausse de 6,5% en 2019. Cette stagnation traduit une décélération des crédits à la consommation octroyés par les sociétés de crédit à la consommation à 3,3% et une baisse des crédits octroyés par les banques de 2,7%. En revanche, l'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 41,1% à 968 millions de dirhams.

Graphique n°95 :

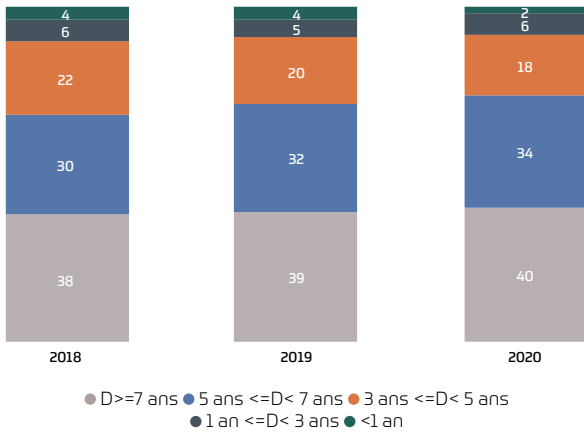
Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation (Banques et sociétés de financement)



Par maturité, la part des crédits à la consommation de maturité supérieure à 5 ans a connu une hausse de 3 points à 74%, celle des crédits compris entre 3 et 5 ans a baissé de 2 points à 18% et celle des crédits de maturité inférieure à 3 ans est passée à 8% contre 9%.

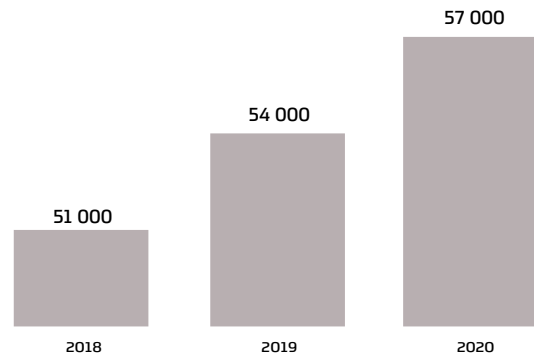
Graphique n°96 :

Evolution de l'encours du crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°97 :

Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



Le montant moyen des prêts à la consommation se chiffre à 57.000 dirhams, en hausse de 3.000 dirhams d'une année à l'autre.

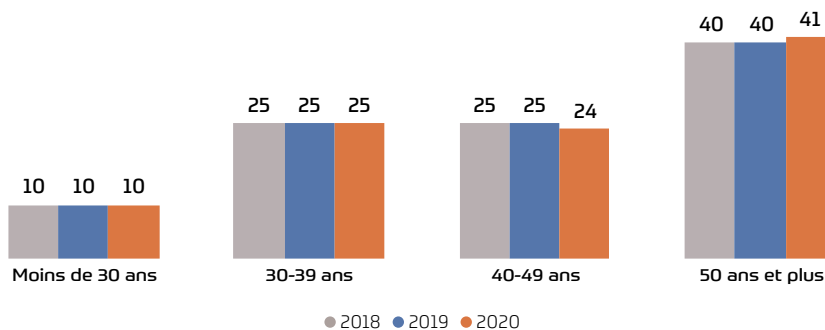
2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

La répartition du nombre de dossiers de crédits selon l'âge n'a pas connu de grands changements. Les bénéficiaires de plus de 50 ans ont disposé de 41% du nombre de dossiers, soit un point de plus par rapport à 2019.

Graphique n°98 :

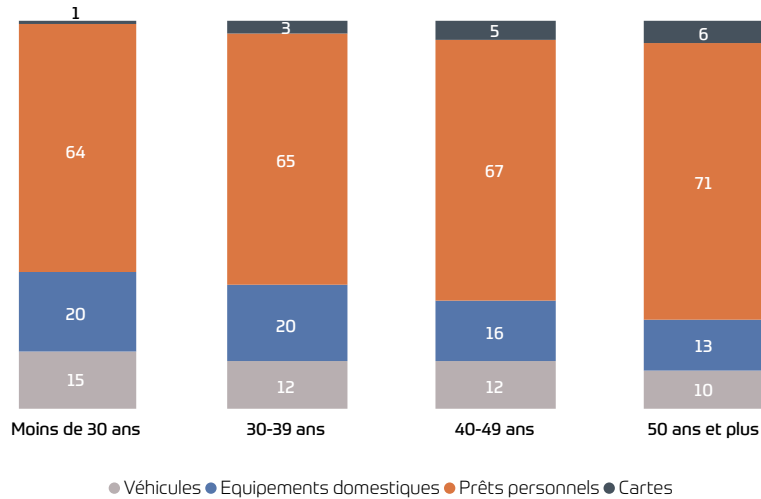
Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



En nombre de dossiers, les prêts personnels constituent toujours le type de crédit le plus utilisé par toutes les tranches d'âge.

Graphique n°99 :

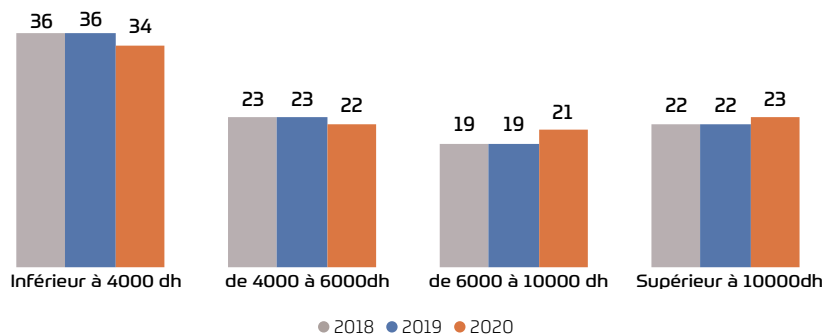
Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge et le type de crédit (en %)



Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 34% des dossiers de crédit, contre 22% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams et 44% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

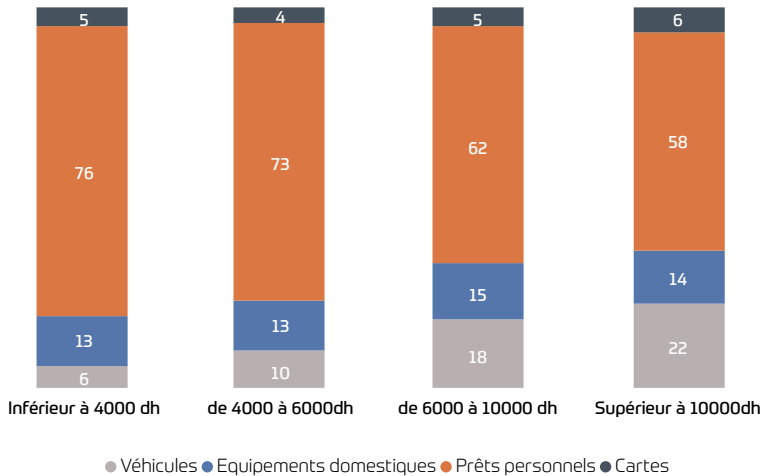
Graphique n°100 :

Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)



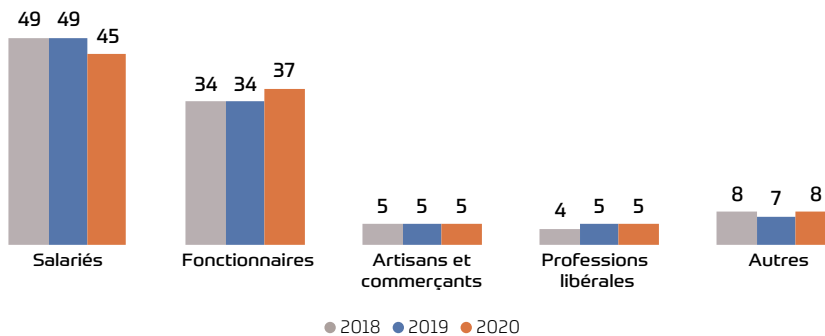
Les prêts personnels continuent de constituer le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Ils représentent 76% des dossiers pour les personnes aux revenus inférieurs à 4.000 dirhams et 58% pour celles aux revenus supérieurs à 10.000 dirhams.

Graphique n°101 :
Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu et le type de crédit (en %)



Les salariés ont disposé, en 2020, de 45% des dossiers de crédit à la consommation en baisse de 4 points par rapport à 2019. Tandis que les fonctionnaires ont vu leur part augmenter de 3 points à 37%. Le reliquat est détenu par les retraités (8%), les artisans et commerçants (5%) et les professions libérales (5%).

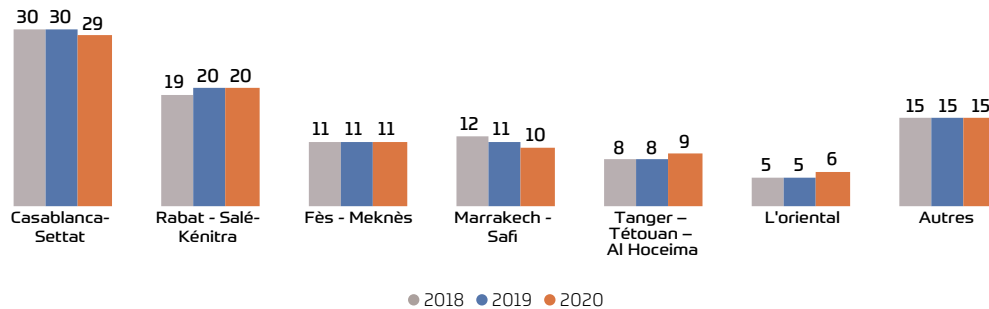
Graphique n°102 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l'instar des crédits à l'habitat, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (29%) et Rabat (20%).

Graphique n°103 :

Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à la consommation (en %)

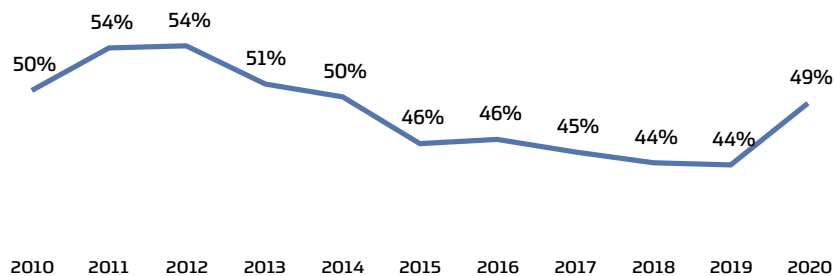


II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à près de 531 milliards de dirhams, en hausse de 3,3%, contre 5,5% en 2019. Compte tenu de cette progression et de la contraction de l'activité économique en 2020, la dette des entreprises a représenté 49% du PIB contre 44% l'an précédent.

Graphique n°104 :

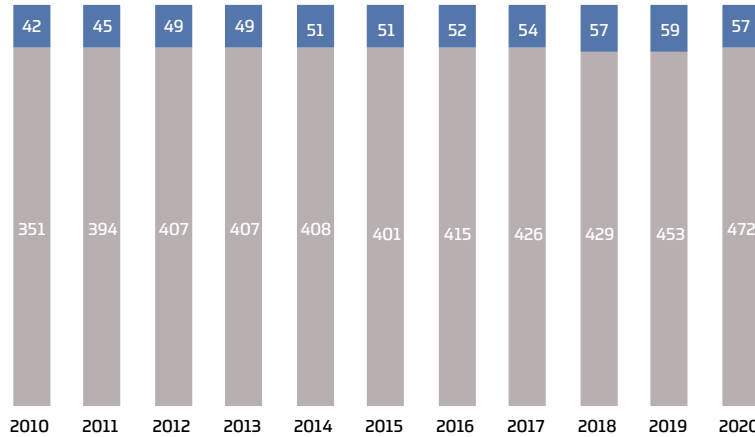
Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB



La hausse de la dette des entreprises a été tirée principalement par les crédits de trésorerie sous l'effet des mesures de soutien au crédit prises en réponse aux impacts de la crise sanitaire²⁸. Ainsi, sa part dans le total des crédits accordés par les établissements de crédit est demeurée stable à 51%. Hors prêts garantis, les crédits aux entreprises non financières enregistreraient une baisse de 3,6%.

²⁸ Pour le détail des mesures entreprises, voir l'encadré n°2 du présent rapport.

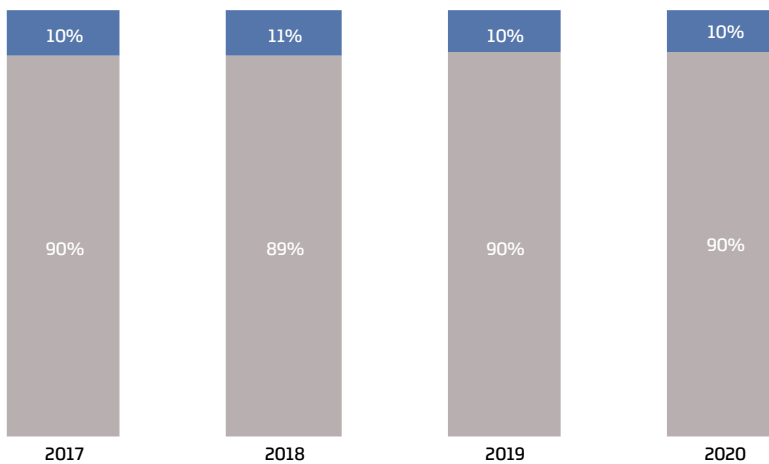
Graphique n°105 :
Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières
(en milliards de dirhams)



● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

Représentant 89% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont enregistré une hausse de 4,2%, après 5,6% l'année précédente à la faveur des entreprises privées qui ont vu leur encours augmenter de 5% pour s'établir à 421,7 milliards, après une hausse de 6,5% en 2019. A l'inverse, ceux destinés aux entreprises publiques ont, de nouveau, baissé de 1,9% après 0,5%, pour se situer à 50,3 milliards.

Graphique n°106 :
Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public

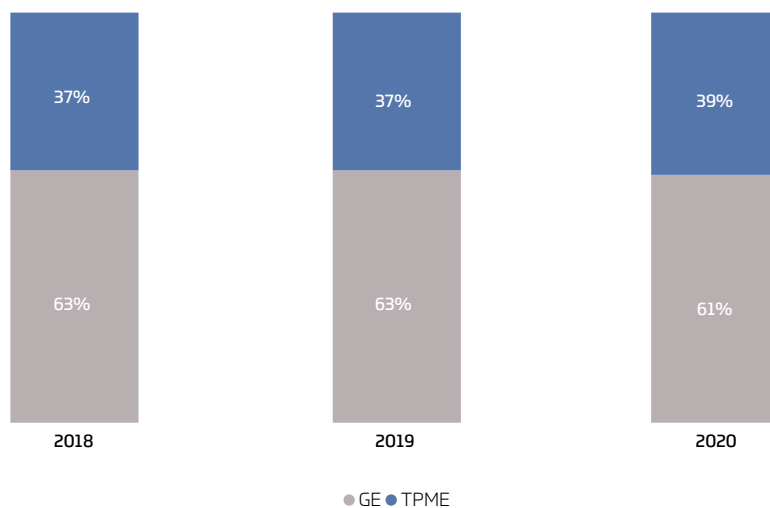


● Dette bancaire des entreprises privées ● Dette bancaire des entreprises publiques

S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont accusé une baisse de 3,7% à 56,8 milliards, contre une hausse de 4,4% une année auparavant en lien avec la baisse des opérations de financement via le leasing (-2,9%) et des créances acquises par affacturage (-20,5%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME²⁹ est de 39% du total des crédits aux entreprises, en nette progression par rapport aux exercices précédents, induite par les mesures de soutien destinées à ce segment.

Graphique n°107 :
Ventilation des crédits par segment d'entreprises



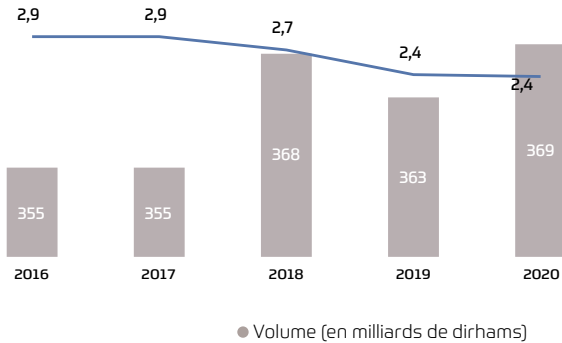
III. Evolution des grandes expositions des banques

A fin décembre 2020, les grandes expositions des banques³⁰ ont progressé de 1,7% à 369 milliards de dirhams, représentant 2,4 fois leurs fonds propres sur base sociale, soit le même niveau qu'une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, totalisant près de 280 milliards de dirhams, sont en hausse de 2,0% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulant 85 milliards de dirhams ont, quant à eux, enregistré une quasi-stagnation sur la même période.

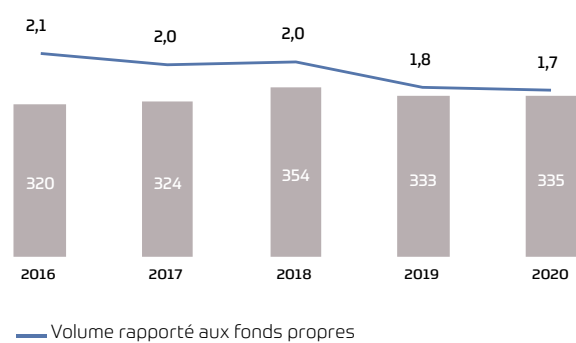
²⁹ Définies sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

³⁰ Exposition sur un bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque.

Graphique n°108 :
Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale



Graphique n°109 :
Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée



En excluant leur exposition vis-à-vis de leurs filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 292 milliards de dirhams, représentant 1,9 fois leurs fonds propres sur base sociale.

Par secteur, les grandes expositions des banques portent à 30% sur des banques et sociétés de financement, suivies des autres contreparties financières (11%), des opérateurs dans le secteur de l'industrie extractive (10%), de l'industrie manufacturière (9%) et de l'énergie (6%).

Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires ont augmenté de 0,6% à 335 milliards de dirhams, représentant 1,7 fois des fonds propres bancaires, contre 1,8 fois en 2019.

IV. Evolution du risque de crédit

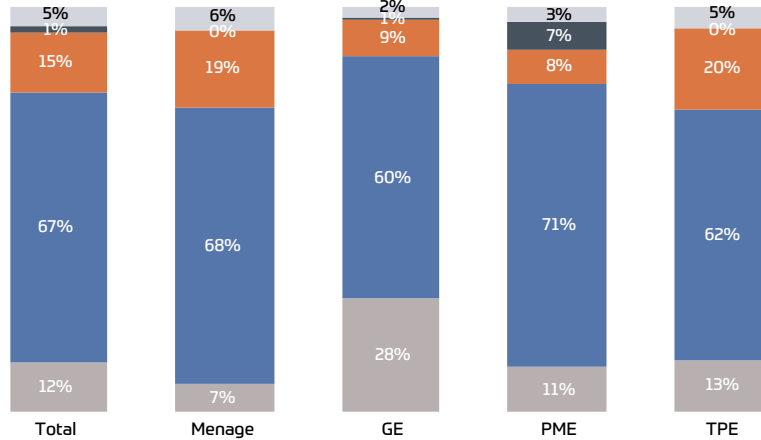
1. Crédits ayant bénéficié d'un moratoire

La mise en place d'un moratoire sur les crédits pour les emprunteurs affectés par la crise sanitaire dans le contexte Covid-19 a contribué à atténuer ses effets et limiter la sinistralité du portefeuille. En effet les moratoires avaient pour objectif d'accorder des délais pour le paiement des échéances des crédits à des contreparties solvables mais rencontrant des difficultés temporaires de remboursement compte tenu des effets du confinement.

A fin 2020, la situation des crédits ayant fait l'objet de moratoire fait ressortir que 67% des crédits sont normalisés, 15% présentent des impayés³¹, 4,4% sont en défaut et ont fait l'objet d'un déclassement parmi les créances en souffrance, 1,4% ont fait l'objet d'une restructuration et 12,2% bénéficient toujours d'une période moratoire.

³¹ Crédits présentant 1 à 2 impayés, ne présentant pas encore les critères du défaut.

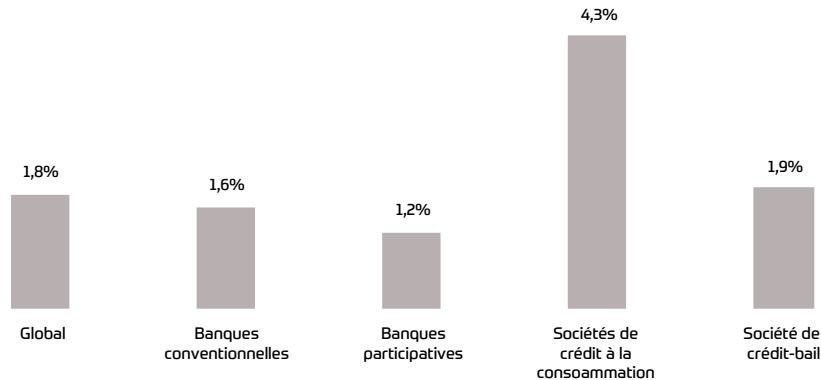
Graphique n°110 :
Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte de la crise Covid-19 par segment (en encours concerné) à fin 2020



● Crédits en moratoire ● Crédits normalisés ● Crédits présentant des impayés ● Crédits restructurés ● Crédits en souffrance

Rapportés aux portefeuilles de crédits, les crédits présentant des impayés représentent 1,6 % pour les banques, 4,3% pour les sociétés de crédit à la consommation, 1,9% pour les sociétés de leasing et 1,2% pour les banques participatives.

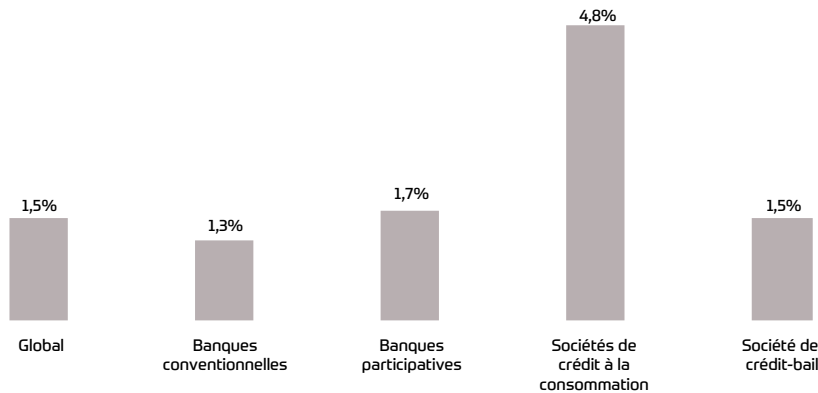
Graphique n°111 :
Part de l'encours présentant des impayés en % de l'encours de crédit à fin 2020



De même, les crédits en moratoire à fin 2020 représentant 1,3% des portefeuilles de crédits des banques, 4,8% pour les sociétés de crédit à la consommation, 1,5% pour les sociétés de leasing et 1,7% pour les banques participatives.

Graphique n°112 :

Part de l'encours des dossiers de moratoire en cours en % de l'encours de crédit à fin 2020

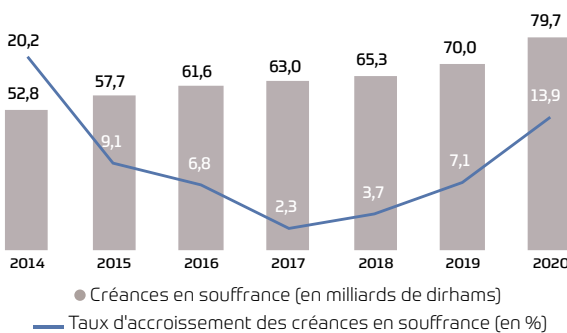


2. Evolution des créances en souffrance

En 2020, les effets des mesures sanitaires restrictives sur les activités économiques ont affecté la capacité de remboursement des ménages et des entreprises de leurs crédits bancaires. Néanmoins, les mesures de soutien prises par les autorités ont permis d'atténuer ces impacts sur la qualité du portefeuille des banques. Ainsi, le volume de leurs créances en souffrance a enregistré une hausse de 13,9%, contre 7,1% une année auparavant, pour s'établir à 79,7 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité en hausse de 0,7 point à 8,2% fin 2020.

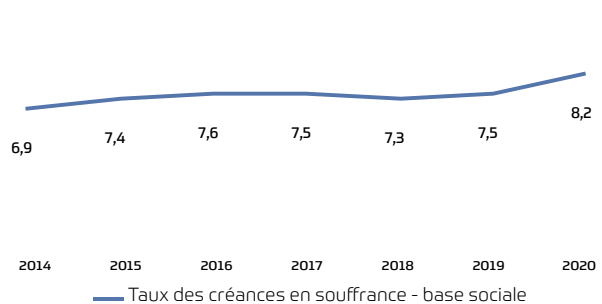
Graphique n°113 :

Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale



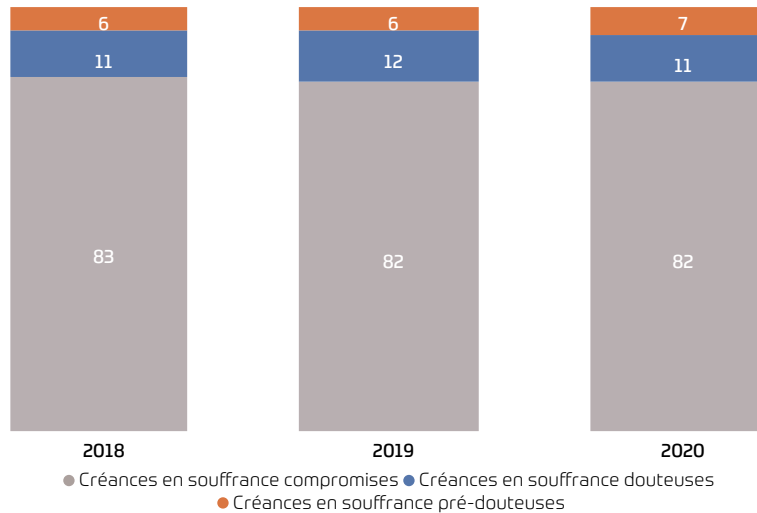
Graphique n°114 :

Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)



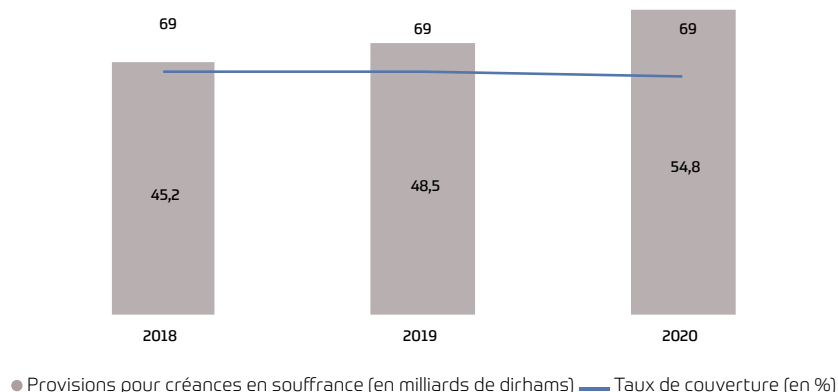
Par niveau de risque, les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse significative de 40,2% à 6 milliards de dirhams et les créances douteuses ont augmenté de 1,7% à 8,6 milliards. Les créances compromises ont observé une hausse de 13,8% à 65,1 milliards de dirhams. Par conséquent, la part des créances pré-douteuses a augmenté d'un point à 7% et celles des créances douteuses a baissé d'un point à 11%. La quote-part des créances compromises est restée stable à 82% d'une année à l'autre.

Graphique n°115 :
Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 12,9%, induisant un taux de provisionnement de 69%. Ce taux ressort à 76,6% pour la catégorie des créances compromises, 54,9% pour les créances douteuses et 7% pour les créances pré-douteuses contre 76,7%, 49,9% et 8,8% respectivement en 2019.

Graphique n°116 :
Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale



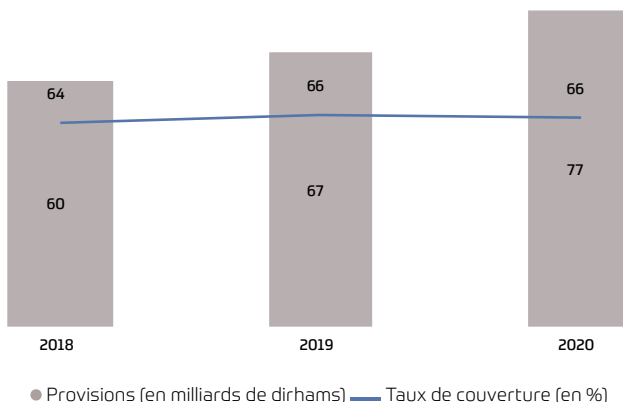
Par anticipation à une augmentation du risque de crédit attendu, les banques ont accru les provisions à caractère général, constituées pour couvrir les créances sensibles³², lesquelles se sont établies à 13,7 milliards de dirhams, en hausse de 28%. Ces provisions représentent 1,5% des crédits sains contre 1,2% en 2019.

³² Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 117 milliards de dirhams, soit une hausse de 15,9% par rapport à fin 2019. Le taux de risque a, de ce fait, augmenté d'un point à 9,5%.

Graphique n°117 :

Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



Les provisions constituées par les groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de 14,6%, contre 11,6% une année auparavant pour s'établir à 77 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture stable à 66%.

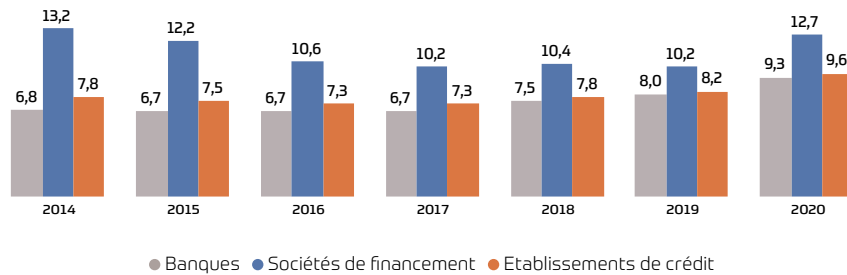
A fin 2020, les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 ont été provisionnées à hauteur de 14,6% en moyenne. Pour leur part, les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité sont couvertes par des provisions à hauteur de 0,9% en moyenne.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 19,3 milliards de dirhams, soit un taux de risque en quasi-stagnation à 10,2%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 4 points à 79% par rapport à fin 2019.

2.1. Créances en souffrance détenues sur les ménages

Au cours de 2020 et en conséquence à la crise, le rythme de progression de l'encours des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation détenues sur les ménages s'est accéléré de 21% pour atteindre 35,5 milliards de dirhams, contre 10,4% une année auparavant, induisant un taux de risque en hausse de 1,4 point à 9,6% d'une année à l'autre. Cette évolution reflète une dégradation de ce taux de 1,4 point à 9,6% pour les ménages résidents et de 2,3 points à 10,1% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 60%.

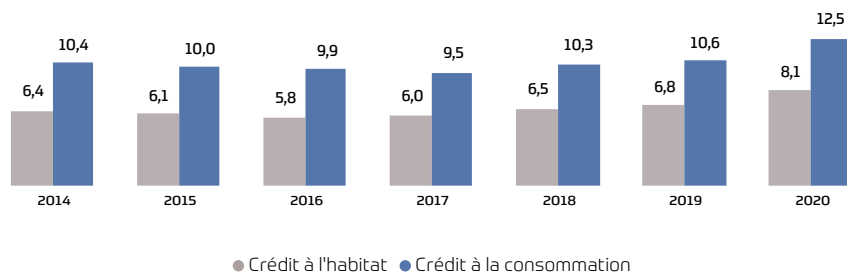
Graphique n°118 :
Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 19,2% à 28 milliards, après une hausse de 10,8% une année auparavant, soit un taux de risque de 9,3%, contre 8% à fin 2019. Le taux de leur couverture par des provisions s'est établi à 57% contre 59% en 2019.

De même, le taux de progression des créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation s'est accéléré de 28%, soit 7,5 milliards de dirhams, contre 5,5% l'année précédente, induisant un taux de risque en hausse de 250 points de base à 12,7%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 72%.

Graphique n°119 :
Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)



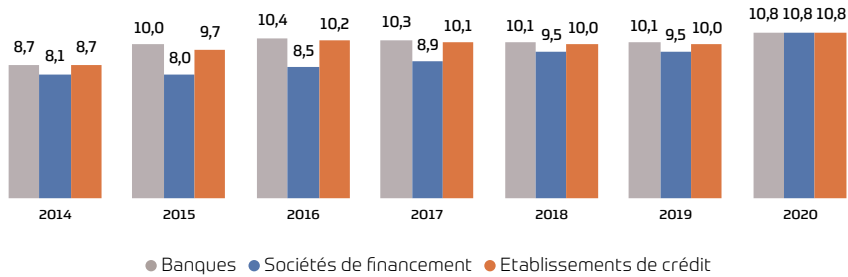
Le taux de risque ressort à 8,1% pour le crédit à l'habitat et 12,5% pour le crédit à la consommation, contre 6,8% et 10,6% respectivement en 2019.

2.2. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

Les créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières ont marqué une accélération de 11,3% après 5,8% en 2019 pour s'établir à 57,2 milliards. Le taux des créances en souffrance a marqué une hausse de 0,8 point à 10,8%. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 74%, au même niveau que l'année précédente.

Graphique n°120 :

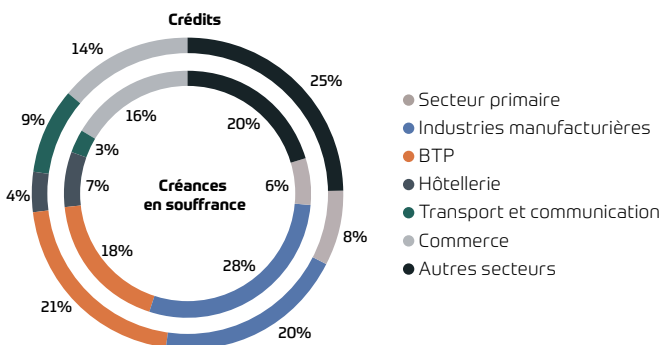
Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières a augmenté de 11,5% à 51,1 milliards, soit un taux de risque de 10,8% contre 10,1% à fin 2019. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 75%.

La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 6,7% et ont représenté 8,6% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont augmenté de 2,8%, induisant un taux de risque de 15,8% contre 16,3% en 2019. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont progressé de 4,8% après une hausse de 17,8% une année auparavant. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en hausse de 0,4 point à 9,3%.

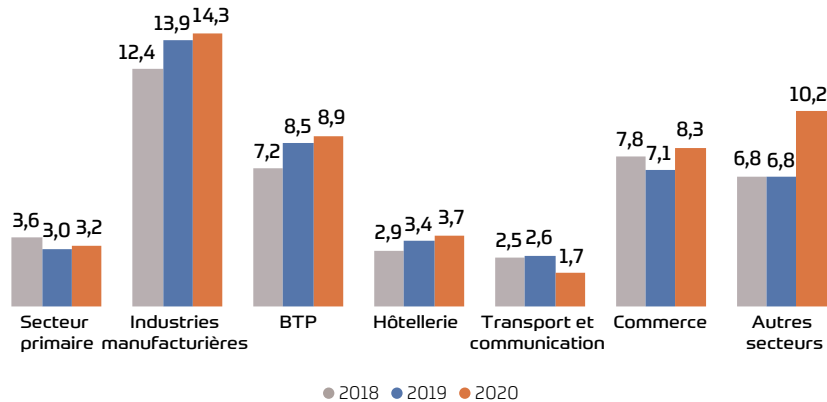
Graphique n°121 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



Après un recul de 8,3% en 2019, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives augmenter de 16,8%, pour un taux de sinistralité de 13,4%, contre 12,0%.

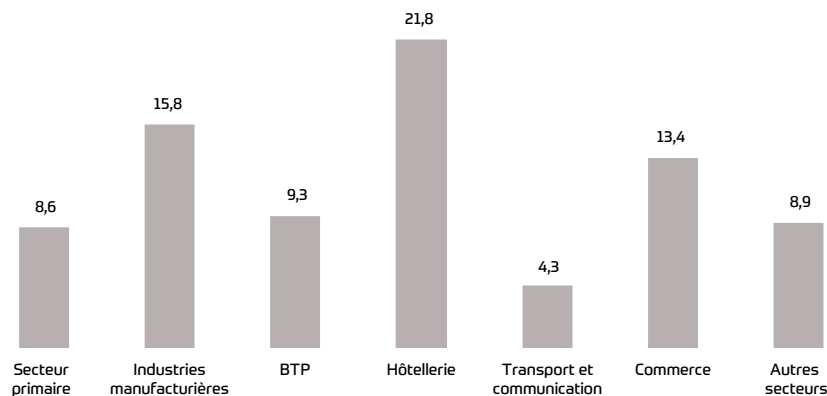
Graphique n°122 :

Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)



Graphique n°123 :

Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %) fin 2020



Le rythme d'accroissement de l'encours des créances en souffrance pour le secteur de l'hôtellerie s'est situé à 9,7% après une hausse de 16,3% en 2019. Le taux de sinistralité a néanmoins enregistré une baisse de 2,8 points à 21,8% sous l'effet de la hausse des crédits accordés à ce secteur en soutien aux effets de la crise.

Le secteur des transports et communication a vu ses créances en souffrance accuser une forte baisse de 34,5% induite notamment par des opérations d'assainissement, après la hausse de 3,7% observée une année auparavant. Son taux de risque ressort à 4,3% contre 6,7% un an auparavant.

Pour leur part, les sociétés de financement ont enregistré un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 6,1 milliards, en hausse de 9,6% après 4,5% en 2019, soit un taux de risque de 10,8% contre 9,5% en 2019. Ces créances sont couvertes par les provisions à hauteur de 68%, en baisse d'un point de pourcentage.

V. Evolution de la liquidité des banques

Sur le plan de la liquidité bancaire, l'année 2020 a été marquée lors du déclenchement de la pandémie au mois de mars par des opérations de retraits en cash faisant suite aux décisions du confinement sanitaire et aux mesures restrictives décrétées. De même, les entreprises ont procédé à des tirages sur leurs lignes de crédits de trésorerie.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a très tôt pris des mesures pour rassurer le public sur la disponibilité du cash, libérer intégralement la réserve monétaire à détenir par les banques auprès de Bank Al-Maghrib et répondre à tous les besoins de trésorerie des banques. Aussi, elle a décidé de l'assouplissement des conditions de recours des banques à ses avances et à son refinancement.

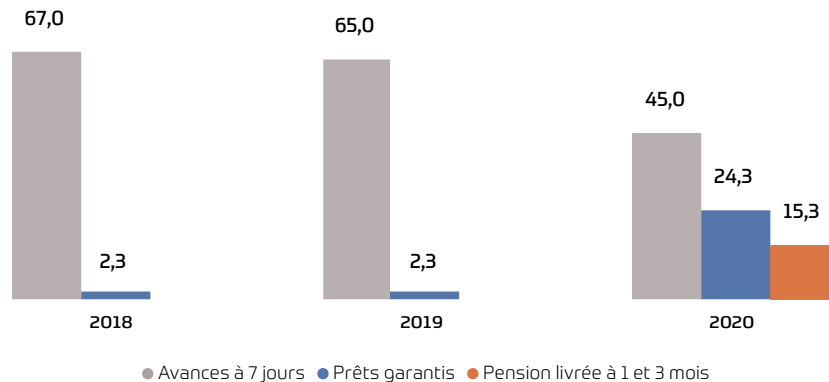
Encadré n°5 : Mesures prises par Bank Al-Maghrib pour répondre aux besoins de liquidité des banques

En réponse à la crise Covid-19 et pour satisfaire les besoins des banques en liquidités, Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures qui ont permis de tripler leur potentiel de refinancement.

Ces mesures portent sur :

- *la baisse à deux reprises du taux directeur le ramenant, le 17 mars 2020, de 2,25 à 2%, puis le 16 juin à 1,5% ;*
- *la libération intégrale de la réserve obligatoire à détenir par les banques auprès de Bank Al-Maghrib ;*
- *le renforcement de la capacité de refinancement des banques, à travers l'élargissement du collatéral aux titres négociables, aux créances sur les administrations centrales et sur les « Corporates » et aux créances hypothécaires ;*
- *l'élargissement du programme dédié à la TPME pour inclure les crédits de fonctionnement, tout en augmentant sa fréquence de trimestrielle à mensuelle.*

Graphique n°124 :
Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib à fin décembre 2020
 (en milliards de dirhams)



Ainsi, la Banque a porté le volume global de ses injections de 77,6 milliards en moyenne hebdomadaire en 2019 à 96,3 milliards en 2020. Ces dernières ont été réalisées essentiellement via le recours, pour la première fois depuis 2014, à des opérations de pension livrée à un et trois mois, au détriment des avances à 7 jours. Ainsi, l'encours de ces avances a totalisé, à fin décembre 2020, 45 milliards de dirhams, contre 65 milliards l'année précédente. Celui de la pension livrée à un et trois mois s'est établi à 15,3 milliards de dirhams. Pour sa part, l'encours des prêts garantis, accordés dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME a spécifiquement progressé à 24,3 milliards, contre 2,4 milliards en 2019 à la faveur de l'élargissement au crédit de trésorerie.

Sur le marché interbancaire, le volume des transactions est passé en moyenne quotidienne de 3,6 milliards en 2019 à 4,8 milliards en 2020.

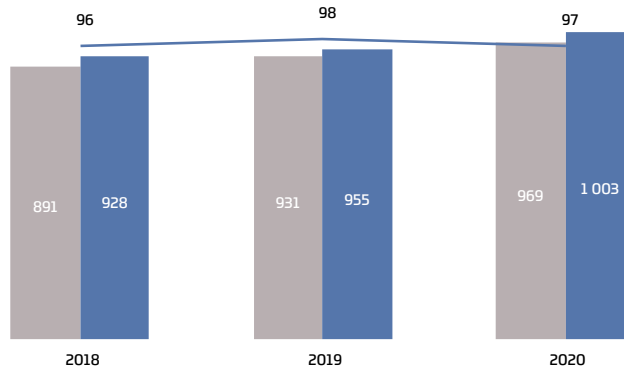
Pour sa part, la situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 28,5 milliards de dirhams, contre 24,4 milliards en 2019, sous l'effet de la hausse simultanée des valeurs reçues en pension de 10,3 milliards et des valeurs données en pension de 6,2 milliards.

En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrib et interbancaires, les titres de créance émis ont reculé de 7,9%, représentant 4,6% des ressources des banques contre respectivement une hausse de 21,3% et une part de 5,3% l'année dernière. En termes de maturité, ces ressources ont vu leur duration s'allonger. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 65% du total contre 35% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, alors qu'elles représentaient 47% et 53% respectivement l'année précédente.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont enregistré une nouvelle hausse de 9%, soit le même niveau observé en 2019, pour s'établir à 51,9 milliards de dirhams.

De leur côté, les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un différentiel net sous forme de ressources additionnelles. En effet, la collecte des dépôts a progressé de 5,1%, soit un rythme supérieur à celui des crédits (+4%). De ce fait, le coefficient d'emploi a baissé d'un point à 97%.

Graphique n°125 :
Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques

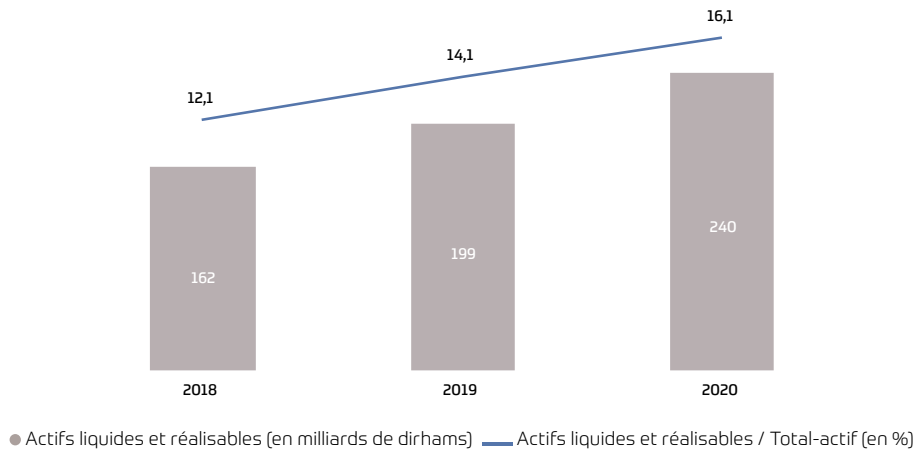


● Créances sur la clientèle (en milliards de dirhams) ● Dépôts de la clientèle (en milliards de dirhams) — Coefficient d'emploi (en %)

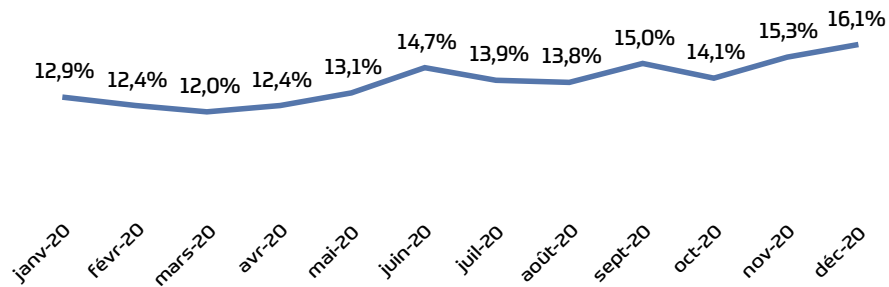
Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme, contre respectivement 44% et 56% en 2019. Leurs ressources sont composées, quant à elles, à hauteur de 58% de ressources sans échéance, 20% de ressources à court terme et 22% de ressources à moyen et long terme, contre respectivement 57%, 21% et 22% une année auparavant.

Pour leur part, les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2020, un encours de 240 milliards de dirhams, en hausse de 20,4%. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est établi à 16,1% contre 14,1% une année auparavant.

Graphique n°126 :
Evolution des actifs liquides et réalisables des banques à fin décembre



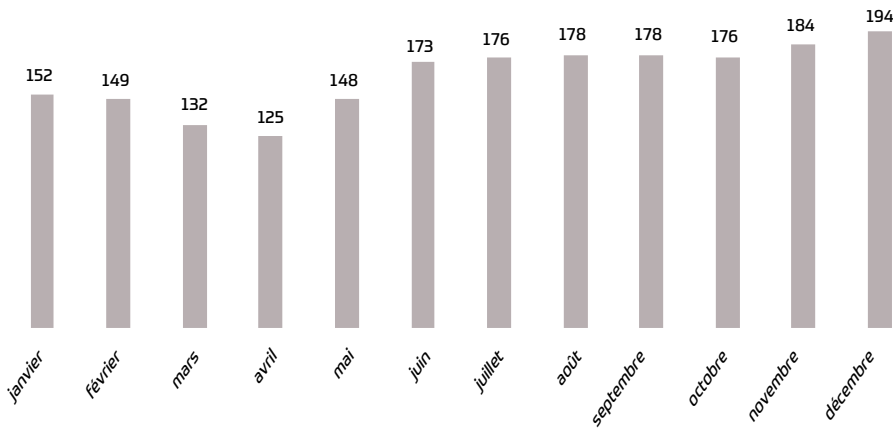
Graphique n°127 :
Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2020



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)³³ observé par les banques s'est établi en moyenne à 194%, contre 159% en 2019, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

³³ Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

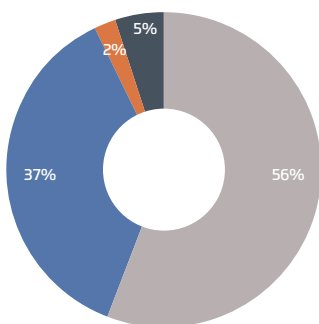
Graphique n°128 :
Évolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2020 (en %)



Dans le cadre des mesures d'accompagnement des banques prises par Bank Al-Maghrib en réponse à la pandémie Covid-19, les banques ont été autorisées, en cas de nécessité, à utiliser, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, les coussins de liquidité constitués sous forme d'Actifs Liquides de Haute Qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%. Cette mesure a pris fin en juin 2020, les actions prises par Bank Al-Maghrib au plan de la politique monétaire ayant permis d'élargir le collatéral éligible aux opérations d'avances auprès de la Banque Centrale.

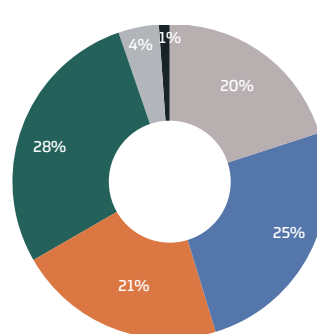
Côté liquidité en devises, les ressources, évaluées en contrevaletur dirhams, cumulent 62,7 milliards à fin 2020. Elles se composent essentiellement d'emprunts de trésorerie et financiers (56%) et de dépôts à vue (37%). Quant aux emplois en devises, ils totalisent en contrevaletur dirhams, 123,9 milliards. Ils sont essentiellement sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit (25%), des financements en faveur des clients (21%) et enfin des dépôts auprès des correspondants étrangers (20%).

Graphique n°129 :
Ressources des banques en devises



● Emprunts de trésorerie et financiers ● Dépôts à vue
● Dépôts à terme ● Valeurs données en pension

Graphique n°130 :
Emplois des banques en devises



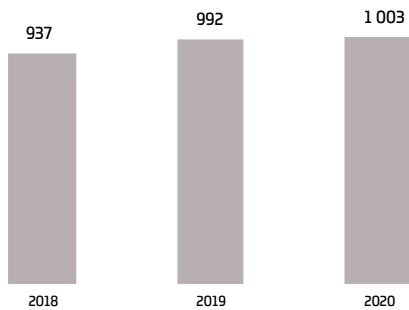
● Comptes de correspondants étrangers ● Prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit ● Crédits de trésorerie et d'équipement ● Valeurs immobilisées ● Titres de transaction et de placement ● Valeur en caisse

VI. Evolution de la solvabilité des banques

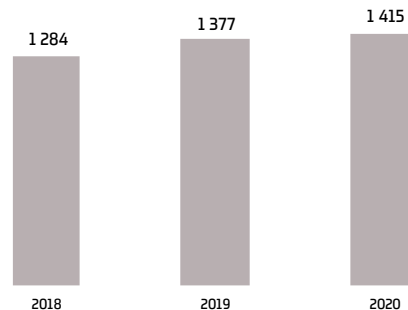
1. Évolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2020, les risques nets pondérés des banques se sont élevés à 1.003 milliards de dirhams, s'inscrivant en décélération de près de 1% contre 6% à fin 2019. Ils sont constitués à hauteur de 82% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et de même au titre du risque de marché, contre respectivement 84%, 9% et 7% une année auparavant.

Graphique n°131 :
Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°132 :
Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



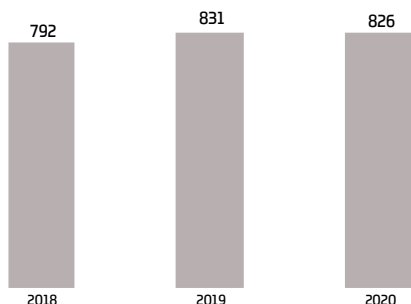
Sur base consolidée, ces risques ont atteint 1.415 milliards de dirhams répartis à hauteur de 84% au titre du risque de crédit, 10% au titre du risque opérationnel et 6% au titre du risque de marché, contre 85%, 10% et 5% respectivement l'année dernière.

1.1. Risque de crédit

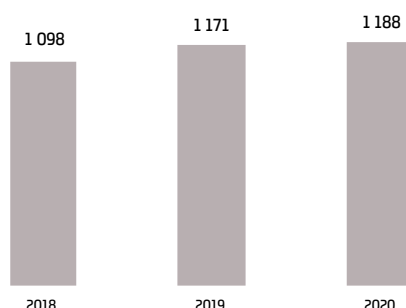
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites «standards» de Bâle II, correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques.

Ils se sont établis à 826 milliards de dirhams, en baisse de 0,5% après une hausse de 4,9% enregistrée en 2019, sous l'effet du soutien public à tous les prêts garantis mis au point dans le contexte Covid-19 et du facteur de soutien au titre du financement des TPE.

Graphique n°133 :
Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°134 :
Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

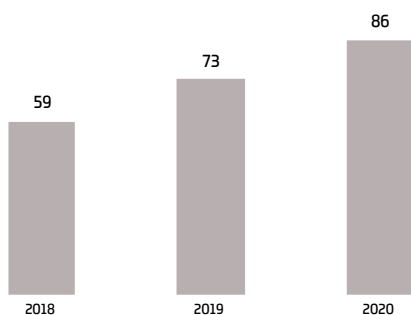


Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1.188 milliards de dirhams, en hausse de 1,4%, contre 6,7% une année auparavant.

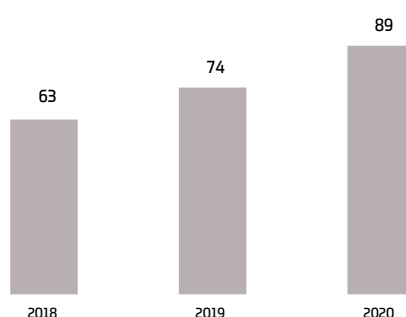
1.2. Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin décembre 2020, près de 86 milliards de dirhams, marquant une hausse de 18%, après 23,4% une année auparavant, en lien avec la progression du portefeuille-titres.

Graphique n°135 :
Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



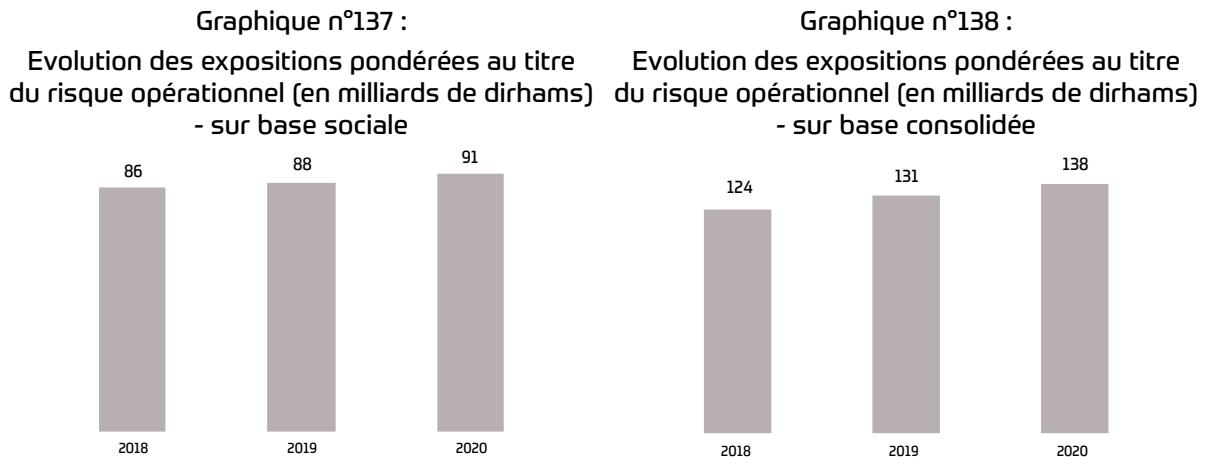
Graphique n°136 :
Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 89 milliards de dirhams, en hausse de 20,3%.

1.3. Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 91 milliards, en hausse de 2,7%.



Sur base consolidée, ces risques se sont établis à 138 milliards de dirhams, en hausse de 5%.

2. Evolution des fonds propres prudentiels des banques

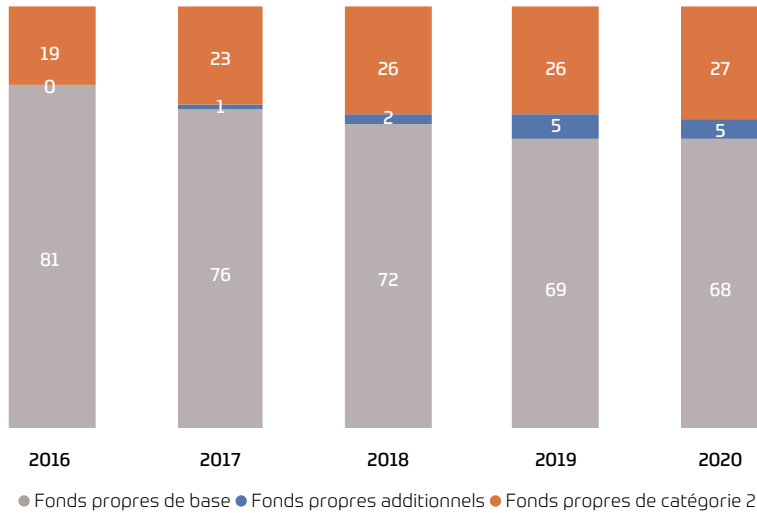
Parmi les mesures prises par Bank Al-Maghrib dans le contexte de crise, la Banque a appelé au cours du deuxième trimestre 2020 les établissements de crédit à la suspension de la distribution de dividendes au titre de 2019. Cette mesure a permis de préserver les fonds propres des banques et leur solvabilité.

A fin 2020, les fonds propres prudentiels des banques ont ainsi cumulé un total de 157,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2% par rapport à décembre 2019, contre 12,1%. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1³⁴ pour un montant de 114,6 milliards de dirhams, soit 73%, dont près de 93% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2³⁵ pour un montant de 43,1 milliards de dirhams, soit 27%.

³⁴ Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

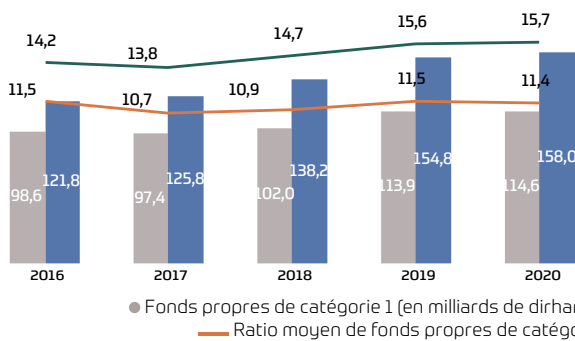
³⁵ Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Graphique n°139 :
Evolution de la structure des fonds propres prudents - Base sociale (en %)

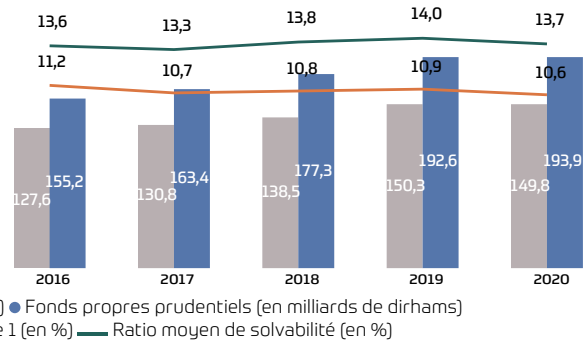


Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés s'est globalement maintenu à 15,7%, au-dessus du seuil minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 qui s'est établi à 11,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 10,7% pour un minimum de 8%.

Graphique n°140 :
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale



Graphique n°141 :
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée



Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels des banques ont augmenté de 0,7% à près de 194 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 ont légèrement reculé de 0,4% à 149,8 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 13,7% et 10,6% contre 14% et 10,9% respectivement.

VII. Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue généralement à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et du hors-bilan arrêtés à fin 2020 et sensibles aux variations du taux d'intérêt par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

Les conditions de taux d'intérêts en 2020 ont été marquées par deux baisses successives du taux directeur de Bank Al-Maghrib de 25 points de base en mars et de 50 points de base en juin. Dans ce contexte, la majorité des banques, représentant 78% du marché, demeurent exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt à fin 2020.

A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques, dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'1 an.

Sur la base d'une approche statique de mesure du risque de taux d'intérêt et un écoulement en taux d'intérêts des emplois et ressources, arrêtés à fin 2020, sur les années à venir, des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base sont menés par les banques.

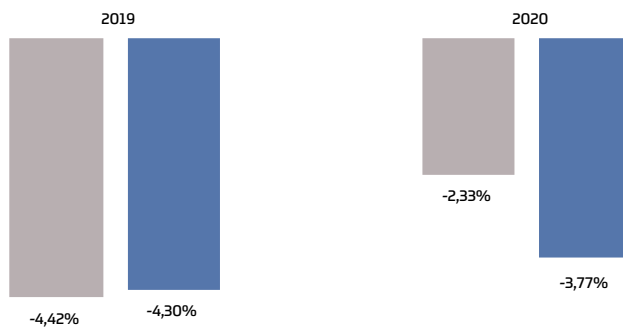
Un scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse d'une amplitude de + 200 points de base induirait, pour les banques exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt, une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de 4,15% contre 4,98% en 2019.

Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux d'intérêt, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de 1,85% de leur marge nette d'intérêt contre 1,73% en 2019.

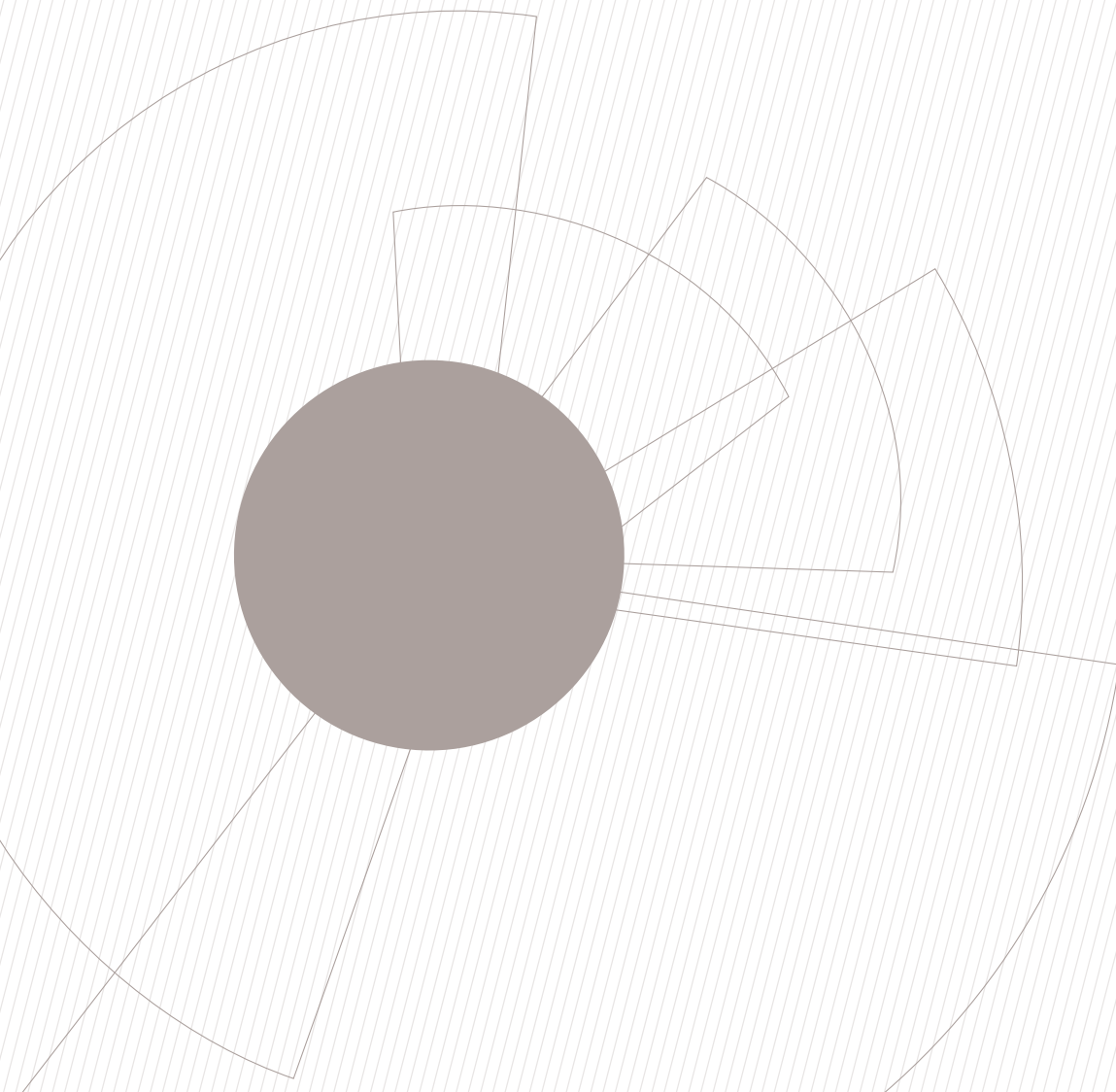
Les mouvements de taux d'intérêt de moyen et long terme induisent également un impact sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et par conséquent la valeur économique des fonds propres. Pour la majorité des banques, qui représentent 78% du marché, la valeur économique des emplois se déprécierait plus que ne se déprécierait la valeur économique des ressources en cas de hausse prolongée des taux. Ainsi, en cas de hausse prolongée de taux d'intérêt parallèle de 200 points de base, la valeur économique des fonds propres se déprécierait de -3,77% en moyenne pour les banques exposées à un risque de taux haussier, contre -4,3% en 2019.

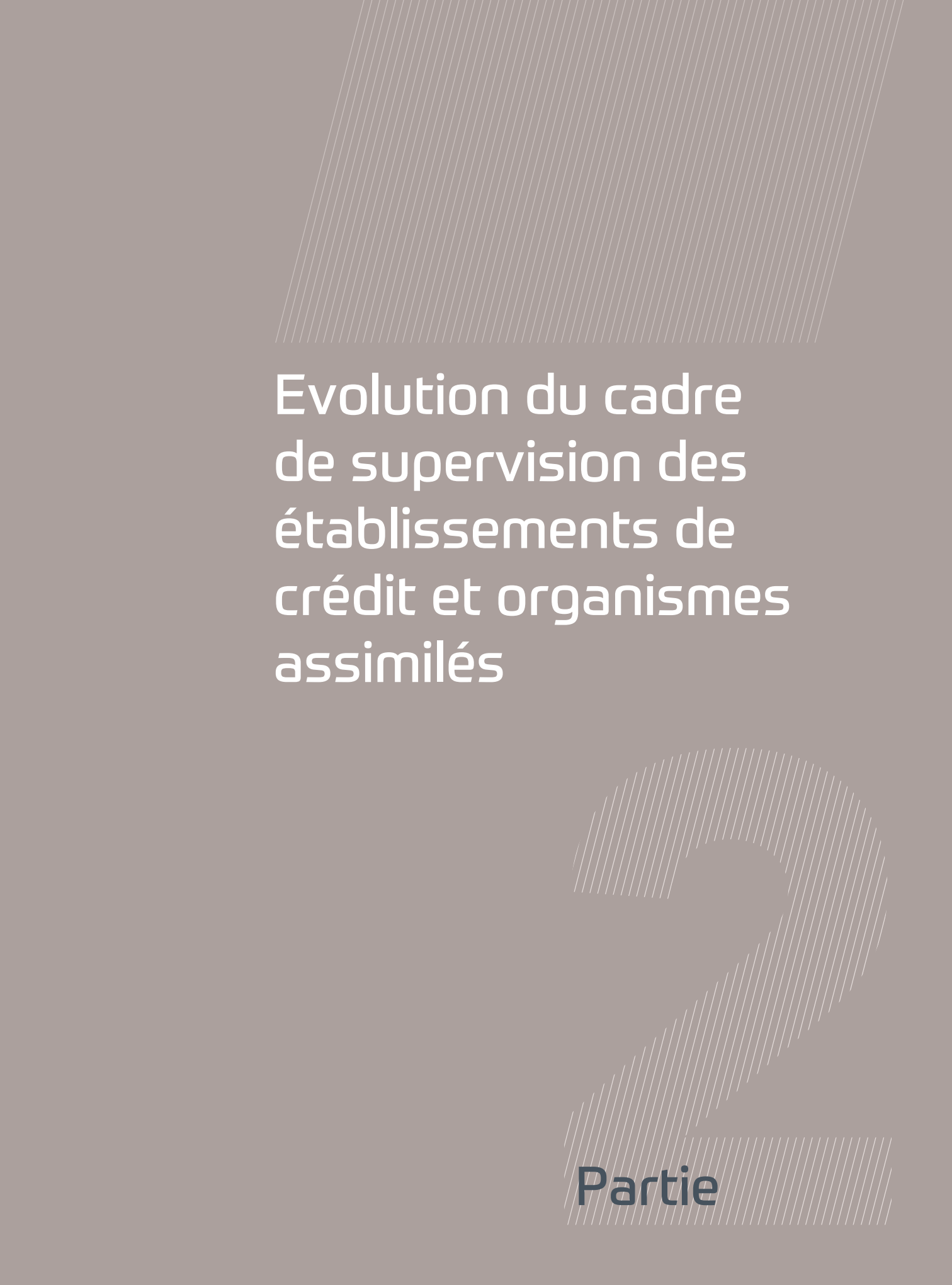
Pour les banques exposées à moyen et long terme en cas de baisse des taux d'intérêts, la valeur économique des emplois s'apprécierait moins que ne s'apprécierait la valeur économique des ressources en cas de baisse des taux d'intérêt et atteindrait -2,33% en cas de baisse prolongée de taux d'intérêt de 200 points de base.

Graphique n°142 :
Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 bps



- Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 bps pour les banques exposées à un risque en cas de baisse des taux
- Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 bps pour les banques exposées à un risque en cas de hausse des taux

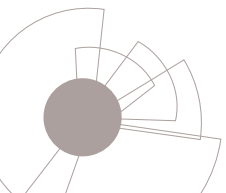




Evolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés

Partie

تاريخ
الجزيرة
العربية



CHAPITRE 1.

EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Dès le déclenchement de la crise sanitaire au début de 2020, Bank Al-Maghrib a dû revoir ses priorités et axer ses interventions sur le monitoring de l'impact de la crise sur les établissements de crédit ainsi que sur la préparation et le déploiement de mesures de régulation pour y faire face.

Dans ce contexte, l'agenda des réformes a été révisé et l'adoption de l'essentiel des projets réglementaires prévus pour 2020 a été reportée à 2021.

Au plan législatif, la Banque a été partie prenante, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et des départements ministériels concernés, à la finalisation des projets de lois prioritaires pour le système financier national ayant trait à la transformation en Société Anonyme de la Caisse Centrale de Garantie, la révision du cadre de la microfinance, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'introduction du mécanisme du financement collaboratif.

1. Lois, réglementations et mesures de régulation adoptées en 2020

1.1. Mesures de régulation prudentielles adoptées en réponse à la crise

Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures d'accompagnement des établissements de crédit au plan prudentiel couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer la capacité des établissements de crédit à soutenir les ménages et les entreprises dans les circonstances exceptionnelles de la pandémie.

- **Ratio de liquidité à court terme (LCR) :** les banques ont été autorisées, en cas de nécessité, à utiliser, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, les coussins de liquidité constitués sous forme d'Actifs Liquides de Haute Qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%. Cette mesure est arrivée à terme fin juin 2020, les actions prises par Bank Al-Maghrib au plan de la politique monétaire ayant permis d'élargir le collatéral éligible aux opérations d'avances auprès de la Banque Centrale.
- **Ratio de solvabilité :** Bank Al-Maghrib a autorisé, fin mars 2020, le relâchement sur une période de 12 mois, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant les seuils minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité. Cette mesure a été prorogée jusqu'à fin juin 2022.
- **Provisionnement du risque de crédit :** Bank Al-Maghrib a autorisé les banques et les sociétés de financement à surseoir au provisionnement des crédits objet d'un moratoire. Elle a demandé en parallèle de constituer, à titre préventif, des provisions pour risques généraux en couverture des risques de crédit futurs.

- **Distribution de dividendes** : La Banque a appelé les établissements de crédit à suspendre jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre des résultats de 2019. Cette mesure a visé à conserver des fonds propres suffisants pour faire face aux effets de la crise et préserver la capacité d'octroi de financement dans les circonstances exceptionnelles de la crise pandémique.
- **Traitement des dotations aux amortissements sur biens donnés en leasing par les établissements de crédit** : La Banque a autorisé les établissements de crédit à procéder à la suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail ou en location simple pour les contrats objet de moratoires accordés à la clientèle, en application de la mesure de soutien décidée par le Comité de Veille Economique mis en place par le gouvernement. Cette mesure a été prorogée pour les secteurs économiques ayant bénéficié de contrats-programme avec l'Etat.
- **Assouplissement des règles de provisionnement pour les Associations de Micro-crédit** : compte tenu du contexte de la crise sanitaire et ses répercussions sur la clientèle fragilisée du secteur du Micro-crédit, la Banque a procédé, à titre temporaire jusqu'à fin juin 2021, à l'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit. Cette mesure a été prorogée à fin juin 2022.

1.2. Soutien prudentiel au financement de la TPE

Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4^{ème} trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a amendé la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement de cette catégorie d'entreprises.

Ce facteur de soutien permet d'alléger de 28% les exigences en fonds propres des établissements de crédit à constituer en couverture des expositions sur les TPE.

1.3. Encadrement de l'ouverture de comptes en ligne et à distance

Dans le contexte de la pandémie Covid-19 et des impératifs de limitation du contact physique des citoyens au niveau des agences bancaires, Bank Al-Maghrib a entrepris des mesures visant à accélérer l'usage du digital pour l'offre des services bancaires et plus spécifiquement au titre de l'ouverture des comptes bancaires et de paiement et ce, à travers les 2 actions suivantes :

- **Assouplissement temporaire des conditions d'ouverture des comptes de paiement de niveau 2³⁶ et de l'enrôlement des commerçants :**

³⁶ Les comptes de paiement de niveau 2 sont définis dans l'encadré n°1.

Cette mesure a porté sur :

- La limitation, à titre temporaire jusqu'à fin juin 2020, des démarches d'ouverture de comptes de paiement de niveau 2 à la transmission d'une copie numérisée de la carte d'identité nationale, en sus du numéro de téléphone ;
- L'assouplissement de l'enrôlement des commerçants pour l'acceptation du paiement mobile sur la base de la production de la copie de la carte d'identité nationale et du numéro de la patente en ce qui concerne les personnes physiques exerçant un commerce de proximité, non-inscrites au registre de commerce.

- **Encadrement de l'ouverture en ligne de comptes bancaires et de paiement :**

Bank Al-Maghrib a édicté, en avril 2020, une lettre circulaire ayant pour objet d'encadrer l'ouverture de compte pour les personnes physiques, en conformité avec les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et en particulier la recommandation n°15 relative aux nouvelles technologies.

En vertu de ce texte, les banques et les établissements de paiement sont tenus de mettre en place des prérequis permettant de s'assurer que les technologies utilisées sont équivalentes à la présence physique de la clientèle aux fins de l'identification. Ils doivent également mettre en place des outils de vérification à distance de l'authenticité des documents d'identification.

De même, le dispositif d'ouverture de comptes à distance doit être documenté, validé et examiné régulièrement par l'audit interne ou par toute entité indépendante interne ou externe.

Les établissements sollicitant la mise en place d'un dispositif d'ouverture de comptes à distance doivent également veiller au respect des différentes dispositions légales et réglementaires régissant la protection des données à caractère personnel de la clientèle notamment la délibération N°D-108-EUS/2020 du 23/04/2020 relative à la définition de l'usage des technologies de reconnaissance faciale dans le cadre du dispositif du compte à distance par les banques et établissements de paiement.

1.4. Réforme légale de la Caisse Centrale de Garantie

La Banque a contribué aux discussions et échanges préalables à l'adoption de la loi n°47-95 portant réorganisation de la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Cette loi, promulguée en date du 27 juillet 2020, a pour objet la refonte et la modernisation du cadre légal de gestion de la CCG en vue de lui permettre d'accompagner les stratégies et politiques publiques en matière de facilitation de l'accès au financement des populations cibles.

En tant qu'organisme soumis à la supervision de Bank Al-Maghrib, la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), issue de la transformation de la CCG, se verra dotée d'un cadre prudentiel tenant compte de ses particularités et visant à assurer la bonne gestion des risques encourus dans le cadre de ses activités.

Encadré n°6 : Changements structurels apportés par la loi n°47-95 portant réorganisation de la Caisse Centrale de Garantie (CCG)

Les principaux apports de la loi portent sur ce qui suit :

- **La transformation de la CCG** d'un statut d'établissement public à celui de société anonyme. Cette transformation du statut juridique vise le rehaussement des pratiques en matière de transparence et de règles de gouvernance. A cet égard, la nouvelle société sera administrée par un conseil d'administration, présidé par le Ministre chargé des finances et composé notamment d'administrateurs indépendants. Elle est gérée par un directeur général assisté d'un directeur général délégué. Le capital est intégralement détenu par l'Etat et la dénomination de la CCG devient « Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise » (SNGFE).
- **L'élargissement de la mission** : la SNGFE a pour activité principale de garantir les financements des entreprises, organismes publics ou privés et autres catégories ciblées par l'Etat. A titre accessoire, elle peut octroyer des crédits en appui aux financements des besoins spécifiques et supplémentaires du marché, apporter de l'assistance aux entreprises et exercer toute activité compatible avec son objet.
- **La définition d'un nouveau cadre conventionnel entre la SNGFE et l'Etat** : Le financement de l'activité principale de la SNGFE s'effectuera via des conventions avec l'Etat. Les activités accessoires bénéficieront d'un financement avec l'Etat ou des bailleurs de fonds. L'objectif de la réforme est de permettre une meilleure efficacité des politiques publiques d'appui au financement, à travers la mise en place d'un cadre fixant les priorités de l'action de la SNGFE, la cible, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le cadre de suivi et d'évaluation et les sources de financement.
- **La mise en place d'un dispositif pour la couverture des risques** : Ce dispositif porte sur les risques inhérents aux engagements liés à l'exercice des activités de la SNGFE. Il s'articule en plusieurs niveaux à savoir :
 1. Les dotations en ressources provenant de l'Etat ou d'autres bailleurs de fonds;
 2. Les ressources d'un Fonds de réserves, alimenté notamment par tout ou partie des résultats nets bénéficiaires réalisés par la SNGFE;
 3. Les capitaux propres de la SNGFE.

En outre, la SNGFE bénéficie d'une garantie de l'Etat portant sur ses engagements au titre de l'activité de garantie, pris pour son propre compte ou pour le compte de l'Etat et ce, selon les conditions et modalités à fixer par voie réglementaire.

2. Projets de réglementation finalisés en 2020 et adoptés courant le 1^{er} semestre 2021

2.1. Projet d'amendements de la loi bancaire

Bank Al-Maghrib a engagé en 2020 des travaux d'amendement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Lesdits amendements, qui ont été adoptés par le Parlement en juillet 2021, concernent les éléments ci-après :

- L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomerats financiers. La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ;
- L'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ;
- L'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux.

2.2. Réglementation prudentielle

En 2020, Bank Al-Maghrib a œuvré à la finalisation de plusieurs réformes relatives au cadre prudentiel du secteur bancaire.

Les réformes finalisées ont porté sur l'introduction du ratio de levier et la révision du cadre réglementaire régissant le traitement de l'exposition des banques au risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire. La Banque a également achevé le nouveau cadre régissant la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Ces différentes réformes, finalisées au cours de l'année 2020, ont été adoptées par Bank Al-Maghrib en mars 2021.

2.2.1. Projets d'amendements du cadre régissant les fonds propres et la solvabilité

A. Banques conventionnelles

- **Projet d'amendements de la circulaire de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006 relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard**

La réforme du cadre régissant la solvabilité des établissements de crédit a porté sur le traitement des expositions sur les PME, des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, des parts en OPCI et des certificats de sukuku. Un traitement portant sur les opérations de titrisation synthétique a été également introduit.

- **Allègement de la pondération des risques applicables aux expositions des établissements de crédit sur les PME :** La pondération de risque applicable aux expositions portées sur les PME, au titre du risque de crédit, a été réduite à 85% au lieu de 100%. Cet allègement s'inscrit en conformité avec les dernières évolutions adoptées dans le cadre de la révision du dispositif Bâle 3 et dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022.

L'adoption anticipée de la nouvelle pondération s'est justifiée par le contexte de la crise pandémique Covid-19 et contribuera à accompagner les banques dans le financement de la PME au cours de la phase de relance.

Encadré n°7 :
Impact du nouveau traitement des expositions sur les PME

L'allègement de la pondération de risque applicable par les établissements de crédit à leurs expositions sur la PME constitue un soutien au financement bancaire de cette catégorie d'entreprises.

La réduction de 100% à 85% de cette pondération de risque permettrait de libérer, tout étant égal par ailleurs, un volant de fonds propres pour octroyer des financements additionnels à cette catégorie d'entreprises.

- **Surpondération des actifs acquis par voie de dation en paiement et vente à réméré :** Pour prémunir les banques contre le risque immobilier induit par le stock d'actifs acquis par voie de dation en paiement et vente à réméré, un système de pondérations de risque de crédit applicable à ce portefeuille d'actifs a été introduit. Ce dispositif couvre les expositions directes et indirectes des banques à travers des filiales.

Le niveau des pondérations de risque est croissant en fonction de la durée de détention de ces actifs lequel reflète le risque d'immobilisation de ces biens. Après une durée de 2 années d'application d'une pondération standard de 100%, durée qui tient compte des démarches à entreprendre par les banques pour la concrétisation de la cession desdits biens, la pondération est augmentée à 150% au titre de la 3^{ème} année de détention et à 250% à partir de la 4^{ème} année.

Des aménagements à ce traitement sont prévus pour les expositions indirectes détenues via des filiales tenant compte également de la durée de détention.

S'agissant des expositions sur des filiales réalisant des travaux de valorisation desdits actifs, elles se voient appliquer une pondération de 250% compte tenu du niveau de risque y afférent. Le même système de pondérations croissantes est appliqué aux prêts accordés aux filiales pour l'acquisition ou la valorisation de ces biens et aux actifs immobiliers acquis par voie d'adjudication.

Ce dispositif a donné lieu à une large concertation avec les banques ainsi qu'à la conduite d'une étude d'impact, dont les résultats ont servi à arrêter les dispositions transitoires. Celles-ci prévoient une entrée en vigueur immédiate pour les nouvelles acquisitions d'actifs et un étalement de l'impact de l'application des nouvelles règles sur le stock d'actifs détenus par les banques au 31 décembre 2020, de manière progressive sur un horizon de 5 ans échéant à fin 2025.

- **Exigences en fonds propres au titre des expositions sur les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) :** Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°70-14 relative aux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI), la Banque a introduit le traitement applicable aux expositions des établissements de crédit sous forme de parts ou d'actions d'OPCI. Ce traitement consiste en l'application d'une pondération de risque de crédit de 100%, à l'instar des parts d'OPCVM.
- **Exigences en fonds propres au titre des expositions sur certificats Sukuk :** Les modalités de détermination des exigences en fonds propres des banques conventionnelles en couverture de positions sur certificats de sukuk ont été précisées et ont été alignées aux règles applicables aux banques participatives.
- **Traitement en solvabilité des opérations de titrisation synthétique :** La Banque a arrêté les règles régissant le traitement de ces opérations suite à l'adoption en août 2020 de l'arrêté ministériel fixant les modalités de réalisation des opérations de garantie du risque de financement par un fonds de placements collectifs en titrisation communément dénommées «Opérations de titrisation synthétique».

Encadré n°8 : La titrisation synthétique

La titrisation au sens large est l'opération financière qui consiste pour un Fonds de Placements Collectifs en Titrisation à émettre des titres pour réaliser les opérations ci-dessous :

- *Acquérir, de manière définitive ou temporaire, des actifs éligibles, auprès d'un ou plusieurs établissements initiateurs ;*
- *Accorder des prêts à un ou plusieurs établissements initiateurs destinés à financer l'acquisition ou la détention d'actifs éligibles et garantis par des sûretés sur ces actifs ;*
- *Garantir des risques de crédit ou d'assurance.*

Plus spécifiquement, la titrisation synthétique est une opération qui permet le transfert de risques via l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties, sans que les expositions titrisées soient transférées aux Fonds de Placements Collectifs en Titrisation. Ces expositions restent portées sur le bilan de l'établissement initiateur.

Il s'agit d'un instrument à la disposition des établissements initiateurs afin d'optimiser la gestion de leurs fonds propres. Il ne donne pas lieu à des flux de trésorerie.

Le cadre appliqué s'inscrit en convergence avec le dispositif du Comité de Bâle et a fait l'objet d'une concertation avec les établissements de crédit.

- **Projet d'amendement de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit : Assouplissement du traitement prudentiel des actifs logiciels détenus par les établissements de crédit**

La Banque a introduit un assouplissement du traitement des actifs logiciels détenus par les établissements de crédit visant à les accompagner dans leur effort de digitalisation et d'innovation technologique dans le contexte de crise pandémique, tout en veillant aux impératifs prudentiels en matière de solvabilité. Cet assouplissement consiste à appliquer une déduction progressive pluriannuelle du montant de ces actifs logiciels, tenant compte d'une approche d'amortissement prudentiel au lieu d'une déduction intégrale dès leur acquisition par les établissements de crédit dans le cadre de la réglementation en vigueur.

B. Banques participatives

La Banque a finalisé l'amendement des circulaires relatives aux fonds propres et au ratio de solvabilité des banques participatives pour couvrir :

- L'adoption d'un traitement prudentiel des financements octroyés par les banques à leur clientèle sous la forme de Wakala Bil Istithmar et de sukus Wakala tenant compte de la qualité de l'actif sous-jacent et de la contrepartie ;
- L'adaptation du traitement prudentiel des actifs détenus par les banques participatives et adossés à des ressources financières collectées à travers des opérations de Wakala Bil Istithmar auprès des bailleurs de fonds. Le traitement prudentiel a été aligné sur celui des dépôts d'investissement non restreints, en considération de leurs caractéristiques similaires en termes d'absorption des pertes.

Encadré n°9 : Définition de la Wakala Bil Istithmar

La Wakala Bil Istithmar est définie comme un contrat par lequel le «Mouwakil» (bailleur de fonds/ mandant) met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/ mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Ni le capital investi, ni la rémunération du Mouwakil ne peuvent être garantis.

En cas de profits, ceux-ci sont reversés au Mouwakil après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par le Mouwakil, sauf en cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles.

2.2.2. Projet d'adaptation du cadre régissant le ratio de liquidité aux spécificités des banques participatives

La Banque a finalisé l'amendement de la circulaire relative au ratio de liquidité des banques afin d'y introduire l'obligation pour les banques participatives de respecter un ratio de liquidité de minimum 100%, selon des dispositions transitoires étalées sur une période de 3 ans. Les adaptations spécifiques aux banques participatives ont couvert :

- L'intégration parmi les instruments qualifiés d'Actifs Liquides de Haute Qualité «HQLA», des certificats de Sukuk répondant aux conditions requises de liquidité,
- Le traitement en liquidité des flux de trésorerie afférents aux actifs, passifs et engagements hors-bilan spécifiques à l'activité bancaire participative.

2.2.3. Projet de directive relative à la gestion des opérations de dation en paiement et vente à réméré

Bank Al-Maghrib a finalisé en 2020 un projet de directive encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication. Celle-ci édicte les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion de ces opérations ainsi que les règles d'évaluation applicables. Les principaux apports de ce projet portent sur ce qui suit :

- Des règles prudentes d'évaluation des biens acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré, et d'adjudication lors de la comptabilisation initiale et au moins une fois par an. Au moment de l'acquisition, l'évaluation tient compte à la fois de la valeur de marché de ces actifs et de la valeur des créances objet de dation et prévoit le recours à deux expertises indépendantes au-delà d'un seuil de 20 millions de dirhams. A cela, s'ajoute l'exigence d'une évaluation au moins annuelle - interne pour les actifs inférieurs au seuil précité et externe au-delà - afin d'identifier et comptabiliser toute perte de valeur.
- L'identification des actifs acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication et des informations y afférentes au niveau du système d'information et de comptes dédiés ;
- La mise en place d'un dispositif de gestion de ces actifs par les établissements de crédit reposant notamment sur des procédures d'acquisition et d'évaluation ainsi que des plans d'actions pour la gestion de ces actifs et des risques y afférents et la fixation de limites internes ;
- L'évaluation de l'efficacité du dispositif mis en place par les fonctions de contrôle permanent et d'audit interne ;
- L'élaboration d'un rapport annuel sur la conformité aux dispositions réglementaires de Bank Al-Maghrib à soumettre à l'organe d'administration.

2.2.4. Projet d'introduction d'un ratio de levier

La Banque a finalisé en 2020 un projet de circulaire introduisant un ratio de levier minimum à observer par les banques.

La mise en place d'un ratio de levier s'inscrit dans le cadre de la transposition des dispositions de Bâle III et ce, en convergence avec la norme adoptée par le Comité de Bâle en 2014 et revue en 2017. Ce dispositif vient compléter les exigences applicables aux banques relatives à la solvabilité.

Encadré n°10 : Objectifs du ratio de levier

Le dispositif relatif au ratio de levier permet de limiter l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire, contribuant ainsi à prévenir les processus d'inversion du levier en période de crise dont les effets déstabilisateurs peuvent être dommageables pour le système financier et l'économie.

En période de crise, le secteur bancaire peut être contraint par le marché de réduire son effet de levier d'une façon accentuant les pressions baissières sur les prix des actifs. Ce processus de désendettement amplifie les réactions en chaîne entre pertes, baisse des fonds propres des banques et contraction de l'offre de crédit.

Aussi, le ratio de levier vise à contraindre les banques à détenir davantage de fonds propres de bonne qualité proportionnels à leurs engagements, permettant de pallier, en période de crise, d'une part l'insuffisance de leurs fonds propres pour couvrir les pertes engendrées par la dépréciation de leurs actifs, et d'autre part la difficulté de lever des fonds propres supplémentaires.

Le ratio de levier, exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total de leurs expositions bilan et hors bilan. Le ratio minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3% en convergence avec le niveau bâlois.

Ce projet de texte a fait l'objet d'un processus de concertation avec les banques et a donné lieu à la conduite d'une étude d'impact qui a montré que les banques respectent le minimum requis.

2.2.5. Projet de révision du dispositif réglementaire relatif à la mesure et à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Bank Al-Maghrib a œuvré en 2020 à la révision du dispositif réglementaire régissant la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire «IRRBB»³⁷ en vigueur depuis 2009.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la transposition de la norme y afférente édictée par le Comité de Bâle en 2016.

La norme bâloise précitée a actualisé les principes et les méthodes de mesure et de gestion de ce risque compte tenu des évolutions internationales et des pratiques de marché en la matière.

³⁷ Interest Rate Risk in the Banking Book.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a procédé à l'élaboration d'un projet de nouvelle circulaire relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et a finalisé un amendement de la directive de Bank Al-Maghrib n°30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque global de taux d'intérêt.

A. Projet de circulaire relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Ce projet de nouvelle circulaire fixe les exigences relatives à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel la marge nette d'intérêt prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt.

Il introduit, à ce titre, un ratio minimum, à observer par les banques, correspondant au rapport entre d'une part la variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement de taux d'intérêt et d'autre part le montant des fonds propres de catégorie 1. Ce rapport, fixé au maximum à 15%, doit être observé sur base sociale et consolidée.

Tenant compte des résultats de l'étude d'impact menée avec les banques, l'entrée en vigueur du ratio maximum est prévue à compter du 1^{er} janvier 2023. Une période transitoire de 2 ans a été retenue au cours de laquelle la variation de la valeur économique des fonds propres est fixée à :

- 20% des fonds propres réglementaires jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- 20% des fonds propres de catégorie 1 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le projet prévoit également des dispositions couvrant notamment :

- Les modalités de détermination des impasses de taux d'intérêt issues des positions du portefeuille bancaire ;
- Les exigences encadrant l'utilisation d'hypothèses de comportement et de modélisation des postes d'actifs et de passifs non échancés tels que les dépôts à vue, les prêts à taux fixe avec options de remboursement anticipé ou les engagements de hors bilan ;
- Les scénarii réglementaires à retenir par les banques pour évaluer leur résilience aux différents chocs de taux d'intérêt ;
- Les modalités de mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres aux scénarii de chocs réglementaires.

B. Projet d'amendement de la directive n°30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt

Le projet d'amendement de la directive de Bank Al-Maghrib n°30/G/2007 a pour objet de préciser et renforcer les orientations en matière de gestion du risque de taux d'intérêt. Il apporte un certain nombre d'améliorations visant :

- Le rehaussement de la gouvernance de la gestion de ce risque ;
- Une déclaration d'appétence au risque de taux d'intérêt et la fixation de limites internes appropriées ;
- Le renforcement du pilotage et de la mesure des différentes sources de risque de taux d'intérêt, y compris pour les devises significatives ;
- La conduite de stress tests internes adaptés au profil des banques ;
- La disponibilité de systèmes d'information robustes pour soutenir le dispositif de gestion.

2.2.6. Projet de révision du cadre régissant le processus d'évaluation par les banques de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP)

Le processus ICAAP³⁸ a pour objectif de contribuer au maintien de la continuité des activités des banques, en garantissant une capitalisation adéquate pour couvrir les risques, absorber les pertes et suivre une stratégie soutenable, même durant les périodes prolongées de tensions.

Bank Al-Maghrib a finalisé en 2020 la révision de la directive n°45/G/2007 relative au processus d'adéquation des fonds propres internes, à l'effet de tenir compte du retour d'expérience quant au déploiement de ce processus par les banques.

Les principales révisions apportées ont concerné :

- La définition en interne d'une taxonomie des risques, révisable annuellement, couvrant les risques auxquels les établissements sont ou pourraient être exposés selon leur matérialité et leur caractère significatif ;
- La validation indépendante des méthodologies internes de quantification des risques ;
- La formalisation d'un processus d'allocation de fonds propres internes d'un niveau adéquat en couverture des risques significatifs ;
- La planification des fonds propres internes tenant compte des besoins futurs sur un horizon d'au moins trois ans pour les établissements d'importance systémique et de deux ans pour les autres établissements ;
- La mise en place d'un programme de stress test et de stress tests inversés aux fins d'adéquation et de planification des fonds propres internes, tenant compte du profil de risque et de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire ;
- L'intégration des résultats de l'ICAAP dans les processus décisionnels ;
- La mise en place d'un reporting interne à l'organe de direction, à minima semestriel, sur les résultats de l'ICAAP et d'un rapport ICAAP annuel à Bank Al-Maghrib.

2.2.7. Projet de cadre régissant la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

La Banque a finalisé un projet de directive portant sur le dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement qui a été adopté au début de 2021.

³⁸ Internal Capital Adequacy Assessment Process

Ce projet s'inscrit dans le consensus entre les autorités de régulation internationales, regroupées au sein du Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS³⁹), selon lequel les problématiques environnementales représentent une source de risque financier à part entière faisant peser une menace sur la stabilité financière. Le projet constitue un signal fort de Bank Al-Maghrib à l'attention du secteur bancaire et permet d'explicitier ses attentes dans ce domaine. Il vise à impulser les efforts entrepris par le secteur bancaire en matière de développement d'une finance verte.

Aussi, il énonce les principes à mettre en œuvre par les établissements de crédit pour appréhender et gérer les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Ce projet explicite les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, à savoir :

- Le risque physique, résultant de la survenance d'événements climatiques et environnementaux extrêmes ou chroniques ;
- Le risque de transition, résultant du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Encadré n°11 : Liens entre les risques climatiques et les risques financiers

Plusieurs instances internationales notamment le FMI, la Banque mondiale et le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) ont mis en évidence les canaux par lesquels les risques climatiques physiques et de transition peuvent affecter le secteur financier.

Selon le NGFS, les événements climatiques physiques qui découlent des phénomènes météorologiques extrêmes comme les catastrophes naturelles et chroniques comme la hausse des températures, l'élévation de niveau de mer et la perte des services écosystémiques peuvent entraîner des perturbations d'activité et des dommages aux biens et accroître les risques de souscription pour les assureurs et de dépréciation de la valeur des actifs.

Les risques de transition qui découlent des efforts humains pour faire face au changement climatique notamment le changement des politiques publiques, les mutations technologiques ou un changement du comportement des investisseurs et/ou du public peuvent affecter les activités des entreprises et la richesse des ménages, créant ainsi des risques financiers pour les prêteurs et les investisseurs. Ils peuvent également affecter la macroéconomie au sens large par le biais des investissements, de la productivité et des prix y afférents, en particulier si la transition conduit à l'abandon d'actifs.

³⁹ Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System.

Le projet de directive susvisé couvre 4 domaines portant sur la stratégie et gouvernance, le dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, la formation et la sensibilisation ainsi que la communication et le reporting. Il appelle les banques à :

- Sensibiliser et renforcer les capacités des organes de gouvernance et du personnel sur les enjeux et les risques climatiques et environnementaux et accompagner le verdissement des activités de leur clientèle ;
- Prendre en compte les risques climatiques et environnementaux dans leur stratégie de développement et dans le cadre de la conception de leurs produits financiers ;
- Intégrer lesdits risques dans leur dispositif de gestion des risques et mettre en place les outils analytiques et les plans d'actions correctifs nécessaires y compris à l'échelle des filiales africaines ;
- Publier leurs pratiques en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux en convergence avec les recommandations des référentiels internationaux.

Ces dispositions, qui vont s'appliquer sur base individuelle et consolidée, introduisent une approche progressive de mise en œuvre et d'amélioration du dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux. Aussi, les banques ont été appelées à arrimer au dispositif prévu, leurs filiales notamment africaines.

2.3. Projet de directive relative à la vigilance en matière de LBC-FT à l'échelle des groupes bancaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'Evaluation Mutuelle du Maroc du dispositif national de LBC/FT par le GAFIMOAN⁴⁰, publié le 25 juin 2019 et appelant à l'édiction de guidelines destinées à renforcer la compréhension des obligations en matière de devoir de vigilance, la Banque a préparé un projet de directive déclinant les modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance pour préciser et compléter certaines dispositions de la circulaire n°05/W/2017 relative au devoir de vigilance notamment son chapitre VIII – Mesures de vigilance groupe.

40 Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : Groupe régional qui est responsable, au sein de la région MENA, notamment de (i) l'adoption et la mise en œuvre des 40 recommandations du GAFI, (ii) la mise en œuvre des traités et accords pertinents de l'ONU et les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, (iii) la coopération avec d'autres organisations, institutions et organismes internationaux et régionaux afin d'améliorer le respect de ces normes dans le monde entier, et (iv) la prise des mesures dans toute la région pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'une manière qui ne contredit pas les valeurs culturelles, les cadres constitutionnels et les systèmes juridiques des pays membres.

Ce texte a été élaboré tenant compte des recommandations du GAFI⁴¹ et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il a fait l'objet d'une large concertation avec le secteur bancaire, l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF), ainsi que l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

Le projet de directive explicite les obligations et mesures de vigilance à l'échelle du groupe ainsi qu'en matière de pilotage intégré notamment :

- La définition d'une organisation efficace et cohérente du dispositif de LBC-FT au niveau du groupe qui tient compte de sa taille, de la nature de ses activités et des risques identifiés ;
- Le positionnement, le rôle, les responsabilités et les moyens du responsable LBC/FT à l'échelle du groupe ;
- La mise en place d'une évaluation et d'une classification des risques homogène et cohérente applicable au sein du groupe et selon une approche basée sur les risques ;
- La formalisation de politiques et procédures qui portent sur les standards de vigilance à l'échelle du groupe ;
- L'échange et le partage d'informations requises à l'organisation et à l'exercice de la vigilance en matière LBC/FT au niveau du groupe dans le respect des législations et réglementations régissant le secret professionnel et la protection des données à caractère personnel ;
- L'élaboration d'un rapport annuel sur la conformité du groupe aux dispositions légales et réglementaires régissant la LBC-FT à soumettre à l'organe d'administration.

2.4. Réforme du cadre régissant la finance participative

En 2020, la Banque a poursuivi ses activités d'accompagnement pour le développement de l'industrie de la Finance Participative et pour compléter le cadre réglementaire y afférent.

2.4.1. Labellisation des opérations de la finance participative

Bank Al-Maghrib a poursuivi cette année les travaux avec les acteurs bancaires pour faciliter la préparation des documents à soumettre à la labellisation du Conseil Supérieur des Ouléma. D'autre part, elle a échangé avec le Comité Charia de la Finance Participative pour répondre aux questions des experts et des Ouléma dans le cadre de leur instruction des demandes de labellisation fournies par le marché et Bank Al-Maghrib.

Au cours de l'année 2020, le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé la documentation contractuelle relative aux produits participatifs «Salam» et «Ijara Mountahiya Bittamlik».

41 Groupe d'Action Financière : Le Groupe d'action financière est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les Ministres des États membres de l'OCDE. Il a pour objectifs l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées à l'intégrité du système financier international. Il surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises, et identifie, en collaboration avec d'autres acteurs internationaux, au niveau des pays les vulnérabilités afin de protéger le secteur financier international contre son utilisation à des fins illicites.

**Encadré n°12 :
Produits «Salam» et «Ijara Mountahiya Bittamlik»**

*- **Produit « Salam »** : un contrat selon lequel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu.*

*- **Produit « Ijara Mountahiya Bittamlik pour le financement de l'immobilier résidentiel »** : un contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi. Au terme de la location, la propriété du bien loué est transférée au client selon les modalités convenues entre les parties.*

Il a également approuvé la documentation contractuelle relative au «Nantissement des dépôts d'investissement» et a labellisé l'offre de produits participatifs de la fenêtre «Sanad Tamwil» de la CCG. Cette offre de garantie permet de soutenir le financement participatif des besoins des TPME et de contribuer au financement du logement des ménages à revenus faibles et irréguliers ainsi que des ménages relevant de la classe moyenne.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé, à la demande de Bank Al-Maghrib, la structuration pour la mise en place de lignes de refinancement par la Banque Centrale, pour le soutien des banques et fenêtres participatives. Ladite structuration prévoit l'acceptation par Bank Al-Maghrib, en tant que collatéral éligible, les placements en Wakala Bil Istithmar effectués par les banques conventionnelles auprès des banques participatives.

2.4.2. Projet de directive régissant l'audit externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma

Bank Al-Maghrib a finalisé en 2020 un projet de directive relative à l'audit externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Ce projet vise à renforcer la gestion, par les banques et fenêtres participatives, du risque de non-conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma.

Ce texte a pour objet également d'encadrer la mission d'audit charia externe et fixer les modalités et les conditions à observer par les banques et fenêtres participatives dans le cadre de la réalisation de cette mission.

Il prévoit qu'il appartient à l'établissement de mandater l'auditeur externe, tout en s'assurant qu'il dispose d'une expérience et de compétences professionnelles et présente toutes les garanties d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance à l'égard de l'établissement.

Ce projet de texte sera soumis au Comité Charia de la Finance Participative pour avis, avant son adoption finale par Bank Al-Maghrib.

3. Autres réformes législatives et réglementaires en cours

En 2020, la Banque a travaillé, en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés, notamment sur la refonte de la loi sur la microfinance, la révision de la loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et sur la mise en place d'une nouvelle loi sur le crowdfunding.

Par ailleurs, la Banque a continué à progresser sur la réforme relative à la résolution bancaire. Elle a également avancé, avec les banques et d'autres parties prenantes, sur l'encadrement de l'usage du Cloud Computing par le secteur bancaire.

3.1. Projet de réforme de la loi relative à la microfinance

La Banque a contribué, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, à la finalisation du projet de la loi sur la microfinance. Ce projet, fruit d'une large concertation avec la profession, a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. Il a pour principaux apports :

- L'élargissement de l'exercice de l'activité de microfinance, outre les associations de microcrédit, désormais qualifiées d'associations de microfinance (AMF), aux établissements de crédit. Ces deux catégories d'établissements constitueront les «Institutions de Micro-Finance».
- L'élargissement à d'autres produits et services, en sus du microcrédit. Dans ce cadre, la microfinance est définie comme étant tout service financier, notamment le micro-crédit, la micro-assurance et la réception des fonds du public, cette dernière étant néanmoins réservée aux Institutions de Micro-Finance sous forme d'établissements de crédit, lesquels peuvent en sus, effectuer des opérations de transfert de fonds. La microfinance couvre également les services de formation, de conseil et d'assistance technique au profit des populations ciblées.

3.2. Réforme de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux

La Banque a contribué aux travaux de la commission nationale mise en place pour la révision de la loi 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui a été adoptée par les deux chambres du parlement en 2021.

Parallèlement, elle a pris part aux travaux de mise en place de deux projets de textes d'application relatifs au registre des bénéficiaires effectifs et aux sanctions financières ciblées en lien avec le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives.

3.3. Loi relative au financement collaboratif (crowdfunding)

Le financement collaboratif, communément appelé «Crowdfunding» est un outil de collecte de fonds via une plateforme internet permettant de rassembler une communauté de contributeurs, autour d'un projet, pour en assurer le financement selon trois catégories : Investissement, Prêt ou don.

La Banque a contribué à la préparation de la loi n°15.18 relative au financement collaboratif qui a été publiée au Bulletin Officiel, en date du 8 mars 2021.

La mise en place au Maroc d'un cadre légal régissant les activités de financement collaboratif s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour le renforcement de l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets, l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités.

Ce cadre devrait contribuer notamment à :

- la mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des très petites, petites et moyennes entreprises et des jeunes porteurs de projets innovants,
- l'accompagnement de la société civile dans le financement de projets à fort impact social et de développement humain,
- la libération du potentiel créatif et culturel des jeunes,
- et au renforcement de l'attractivité et du rayonnement de la place financière du pays.

Encadré n°13 :

Cadre régissant le financement collaboratif au Maroc « Crowdfunding »

Le cadre juridique régissant le financement collaboratif prévoit différentes formes de financement à savoir le prêt avec ou sans intérêt, le don et l'investissement.

Ce cadre prévoit la gestion par des sociétés de financement collaboratif (SFC) de plateformes de financement collaboratif (PFC).

Il fixe les règles à respecter en matière de sélection et vérification préalable des projets à financer, et comporte des mesures de sécurisation des transferts et de protection des contributeurs.

A ce titre, le cadre juridique plafonne le montant alloué au financement des opérations de types prêt, investissement et don au profit d'un même projet à 10 millions de dirhams, la première année, sans dépasser 20 millions de dirhams pour le financement global. Les plafonds relatifs à l'apport du contributeur au titre de chaque projet et au cumul des projets seront fixés par voie réglementaire.

Cette loi attribue à Bank Al-Maghrib l'agrément et le contrôle des sociétés de financement collaboratif (SFC) présentant des opérations de crowdfunding prêt ou don et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux les sociétés de financement collaboratif (SFC) présentant des opérations de crowdfunding investissement.

La Banque a également progressé dans l'élaboration des projets de textes d'application portant sur le crowdfunding prêt et don. Ces textes portent notamment sur l'instruction de la demande d'agrément de la SFC, des rôles, engagements et obligations de la SFC en termes d'information du public, les modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif, les clauses contractuelles encadrant ces opérations ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne approprié pour la SFC.

3.4. Projet de réforme de la loi bancaire au titre du traitement des difficultés des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib a entrepris conjointement avec le Ministère chargé des Finances et avec l'appui de la Banque Mondiale, une réforme du dispositif de traitement des difficultés et de résolution bancaire pour mieux converger avec les standards internationaux notamment ceux édictés par le Conseil de Stabilité Financière (CSF).

Cette réforme a pour objectif de compléter le cadre en place de sorte à doter Bank Al-Maghrib des pouvoirs nécessaires pour prendre des mesures étendues face à la défaillance imminente ou à l'insolvabilité des établissements de crédit notamment de banques d'importance systémique, de manière à éviter la contagion et préserver la stabilité financière du système financier.

En 2020, le projet a été stabilisé après des travaux de consultation techniques entre Bank Al-Maghrib et le Ministère chargé des Finances.

3.5. Projet de cadre régissant l'usage du cloud computing par les établissements de crédit et organismes assimilés

Dans le cadre de la digitalisation de leurs services et prestations fournis, les établissements de crédit s'intéressent de plus en plus à l'externalisation de certaines de leurs activités et font appel à de nouvelles technologies telle que le Cloud Computing qui permet notamment un gain en flexibilité et en coût de déploiement des services liés aux systèmes d'informations. Toutefois, le recours au cloud expose ces établissements à de nouveaux risques d'externalisation, nécessitant une gestion rigoureuse et adaptée.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a finalisé, en 2020, un projet de directive encadrant l'usage de cette solution par les établissements de crédit et qui vise à constituer un référentiel de bonnes pratiques pour la maîtrise des risques d'externalisation vers le Cloud.

Ce projet de texte fera l'objet d'un processus de concertation avec les banques, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) ainsi qu'avec la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

CHAPITRE 2.

ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

L'année 2020 a été marquée par une pandémie mondiale qui a induit des mesures sanitaires sans précédent et une crise économique d'une ampleur exceptionnelle. Au Maroc, un confinement sanitaire a été décrété du 16 mars au 10 juin 2020. Par la suite, des mesures restrictives différenciées selon les régions et les branches d'activité ont été décidées. Un Comité de Veille Economique a été mis en place par le Gouvernement pour suivre l'évolution de la situation et décider des réponses appropriées au plan économique et social, dont certaines impliquant le secteur bancaire.

Dès le déclenchement de cette crise, Bank Al-Maghrib a, pour sa part, pris des mesures au niveau de tous les domaines qui relèvent de sa responsabilité, tout en contribuant à plusieurs mesures décidées dans le cadre du Comité de Veille Economique.

Tenant compte des impératifs de la conjoncture, la Banque a adapté ses interventions et focalisé ses actions sur les priorités suivantes :

- La coordination avec les autorités publiques pour la formulation des réponses impliquant le secteur bancaire ;
- L'accompagnement et le suivi du déploiement par le secteur bancaire des mesures de soutien public ;
- Le monitoring des effets de la crise sur le secteur bancaire et la conduite d'études d'impact ;
- La protection des consommateurs.

I. Accompagnement et suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire

Dans le cadre de la gestion de la crise, le Comité de Veille Economique a pris un ensemble de mesures pour limiter les impacts de la crise pandémique Covid-19 sur les ménages et les entreprises, dont certaines impliquant le secteur bancaire. Il s'agit notamment :

- Des décisions relatives au report des échéances de crédits amortissables en faveur des emprunteurs affectés par la crise ;
- La mise en place des prêts de trésorerie garantis par l'Etat en faveur des entreprises.

Encadré n°14 : Le Comité de Veille Economique (CVE)

Le Comité de Veille Economique a été mis en place le 11 mars 2020 pour suivre les impacts de la crise pandémique aux plans social et économique et décider des réponses appropriées à y apporter.

Il est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et compte parmi ses membres les ministres en charge de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts, de la Santé, de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, du Travail et de l'Insertion Professionnelle ainsi que le Gouverneur de la Banque Centrale, le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Président de la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services et celui de la Fédération des Chambres d'artisanat ainsi que des représentants d'autres départements ou/et organisations professionnelles pouvant être appelés, le cas échéant, à faire partie de cet organe.

Il a tenu en 2020 une dizaine de réunions au cours desquelles des décisions impliquant le secteur bancaire ont été prises au profit des ménages et des entreprises affectés par la crise.

En tant que membre du Comité de Veille Economique et régulateur du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib s'est mobilisée pour participer aux consultations préparatoires avec le secteur bancaire et les différentes parties prenantes préalablement à la prise des décisions de ce Comité ainsi que pour l'accompagnement de leur déploiement.

Récapitulatif des mesures du Comité de Veille Economique impliquant le secteur bancaire

Mesures en faveur des entreprises	Mesures en faveur des ménages
<ul style="list-style-type: none"> • Report des échéances des crédits bancaires et de leasing au profit des entreprises et des personnes exerçant une profession libérale, sans paiement ni de frais ni de pénalités ; • Octroi de prêts de trésorerie garantis par l'Etat aux entreprises ; • Huit contrats-programmes en faveur de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ; • Conclusion d'un « Pacte pour la relance économique et l'emploi » par l'Etat et le secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Report des échéances des crédits à la consommation et immobiliers pour les particuliers dont le revenu a été affecté par la crise ; • Prise en charge partielle par l'Etat et le secteur bancaire, des intérêts intercalaires générés par le report des échéances des crédits à l'habitat et à la consommation ; • Acheminement des aides sociales en mettant à disposition les guichets automatiques de banques, les établissements de paiement-filiales de banques, les agences bancaires et le réseau des associations de micro-crédit.

1. Suivi du déploiement des moratoires de crédit

En application des décisions du Comité de Veille Economique, Bank Al-Maghrib a suivi avec le secteur bancaire :

- Le déploiement du canal numérique pour permettre aux clients souhaitant bénéficier de cette mesure, d'accéder aux documents et informations nécessaires ;
- La mobilisation de réseau pour prendre en charge et instruire ces demandes ;
- La systématisation du report des échéances pour leurs clients vulnérables qui bénéficient de prêts FOGARIM ;
- La prise en charge partielle avec l'Etat, des intérêts intercalaires générés par le report des échéances des crédits à l'habitat et à la consommation décidé par le Comité de Veille Economique, pour la période s'étalant entre mars et juin 2020.

Cette prise en charge desdits intérêts a concerné toute personne ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 dirhams pour les crédits logement et 1.500 dirhams pour les crédits à la consommation, y compris ceux contractés auprès des sociétés de financement.

Dans le cadre du suivi de ces moratoires, la banque a mis au point un reporting ad hoc de périodicité mensuelle destiné aux banques, aux sociétés de financement et aux banques participatives.

2. Contribution au déploiement et suivi des prêts de trésorerie garantis par l'Etat

Bank Al-Maghrib a œuvré, avec le secteur bancaire et la Caisse Centrale de Garantie, à la mise en place et au suivi du dispositif de prêt de trésorerie garanti par l'Etat⁴².

A ce titre, plusieurs réunions ont été tenues avec les banques, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et la Caisse Centrale de Garantie à l'effet d'examiner les considérations pratiques de déploiement des produits mis en place dans le cadre de ce programme.

Aussi, Bank Al-Maghrib a mis en place des reporting ad hoc pour le suivi mensuel des crédits garantis par l'Etat à savoir, Damane Oxygène, Damane Relance, Damane Relance Hôtellerie et Damane Relance Promotion Immobilière.

Le suivi a concerné notamment les secteurs d'activité des bénéficiaires, les segments d'entreprises, les autorisations et les décaissements.

⁴² Pour le détail des mesures entreprises, voir l'encadré n°2 du présent rapport.

3. Suivi de l'acheminement des aides sociales

Bank Al-Maghrib a œuvré, avec les parties prenantes publiques et le secteur bancaire, à la mise au point de la participation des réseaux bancaires à l'opération d'acheminement des aides sociales aux bénéficiaires.

Aussi, elle a suivi de près le déploiement de l'opération par les établissements de crédit et la mobilisation du secteur bancaire pour réussir les actions décidées par le Gouvernement à travers le réseau des banques, des établissements de paiement et des associations de micro-crédit.

II. Activité de supervision prudentielle

1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2020, à :

- L'approbation préalable de l'ouverture d'un bureau de représentation d'une banque marocaine à Pékin en Chine ;
- L'approbation préalable de l'ouverture par un établissement de paiement marocain d'une filiale en Tunisie ;
- L'octroi d'agrément pour la création d'un établissement de paiement offrant les services de paiement adossés à des comptes de paiement.

La Banque a, par ailleurs, instruit 30 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 7 banques, 11 sociétés de financement, 6 établissements de paiement, 4 associations de micro-crédit et 2 banques offshore.

Elle a également approuvé la nomination de 64 administrateurs et 9 dirigeants au sein de 42 établissements de crédit, répartis entre 11 banques conventionnelles, 2 banques participatives, 2 banques offshore, 7 établissements de paiement, 6 associations de micro-crédit et 14 sociétés de financement, dont 12 spécialisées dans le crédit à la consommation et 2 dans le crédit-bail.

2. Contrôle et Surveillance des risques

Compte tenu des implications de la pandémie sur le plan sanitaire ainsi que sur les activités économiques, Bank Al-Maghrib a dû adapter son activité de surveillance et de contrôle tant au niveau des priorités que des modalités d'intervention.

En termes de priorités, la supervision a porté sur la continuité opérationnelle des services bancaires ainsi que sur le monitoring des effets de la crise sur les activités et les risques bancaires. De nouveaux reporting ad hoc ont été mis en place à cet effet et deux études d'impacts ont été coordonnées par Bank Al-Maghrib avec les banques.

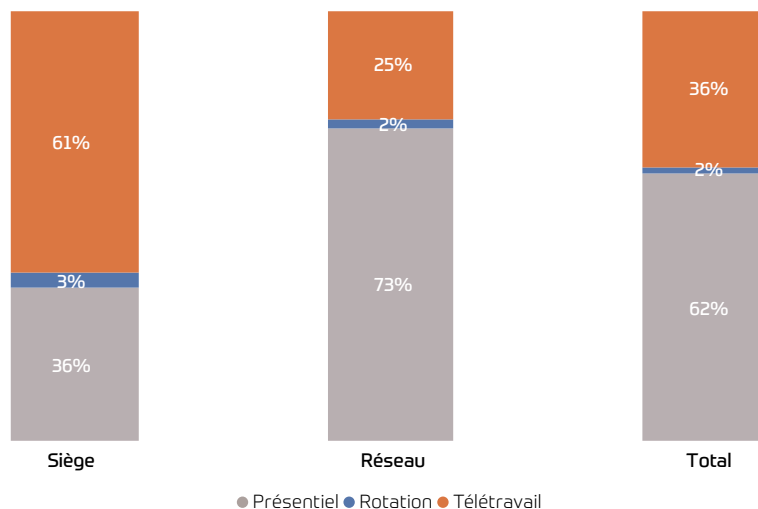
Au plan des modalités d'intervention, Bank Al-Maghrib a été amenée à suspendre la conduite de missions de contrôle sur place à compter du déclenchement de la pandémie. Les missions en cours ont été poursuivies à distance à travers des requêtes d'information auprès des établissements de crédit concernés. Ainsi, l'essentiel de la surveillance a été réalisé à travers les contrôles à distance effectués sur une base documentaire.

2.1. Suivi de la continuité opérationnelle des services financiers et du recours au télétravail par le secteur bancaire

Dès le déclenchement de la pandémie, la Banque a échangé avec les établissements de crédit sur les actions nécessaires à entreprendre pour assurer la continuité opérationnelle des services bancaires. Ces actions ont porté sur :

- Le déploiement d'un plan de continuité d'activité couvrant aussi bien l'activité au niveau du réseau d'agences que les activités opérées par les fonctions centrales ;
- Des mesures d'urgence pour doter les agences et les départements centraux des équipements nécessaires au plan sanitaire et informatique pour préserver les clients et le personnel ;
- Le déploiement de programmes de rotation et de recours au télétravail dans le respect des restrictions sanitaires.

Graphique n°143 :
Ventilation des effectifs bancaires selon les modes présentiel et télétravail



Elle a également partagé avec les banques les dernières tendances observées dans ce domaine et formulé des orientations spécifiques au recours au télétravail.

A ce titre, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) a publié un communiqué de presse, le 16 mars, informant de la mobilisation des banques pour faire face à une propagation du coronavirus en déployant les mesures appropriées pour la protection tant des ressources humaines des banques que de leurs clients.

2.2. Monitoring des retraits cash et de la liquidité bancaire

La décision de confinement général, prise à la mi-mars 2020, a donné lieu à une augmentation des retraits de cash auprès des agences et des guichets automatiques bancaires.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a publié, en date du 16 mars, un communiqué par lequel elle a informé le public qu'elle assure l'approvisionnement suffisant en monnaie fiduciaire à travers tout le Maroc et qu'elle coordonne avec le secteur bancaire pour que l'ensemble des guichets automatiques bancaires soient alimentés de manière continue afin de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens.

Aussi, le communiqué du GPBM du 16 mars a confirmé la mobilisation du secteur bancaire qui assure normalement les services bancaires au niveau de toutes les agences du Royaume et des guichets automatiques de banques (GAB) ainsi qu'à travers le canal digital.

La Banque a continué à surveiller les retraits cash journaliers auprès des banques à travers un Reporting quotidien ad-hoc.

En parallèle, elle a assuré un suivi portant sur la mise en œuvre des mesures de réponse à la crise couvrant notamment la constitution de cellules de gestion de crise de liquidité, la mise en place de scénarios de stress test de liquidité adaptés au contexte, la constitution d'un matelas de cash en dirham, le renforcement des positions cash en devises auprès des correspondants étrangers et l'adaptation des plans de refinancement.

Bank Al-Maghrib a également suivi le déploiement des assouplissements décidés au titre des conditions de recours aux avances et au refinancement auprès d'elle.

De même, elle a assuré le monitoring mensuel des indicateurs de liquidité des banques portant notamment sur le ratio de liquidité prudentiel.

2.3. Monitoring des impacts du confinement sur les opérations des établissements de crédit et organismes assimilés

Pour assurer un monitoring des impacts du confinement au 2^{ème} trimestre 2020 sur les différentes activités des établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al-Maghrib a mis en place un questionnaire qualitatif à fréquence bimensuelle au début de la crise, et ramené à une fréquence mensuelle après la phase de confinement général. Ce questionnaire avait pour objectif de collecter auprès des banques leurs appréciations qualitatives sur la situation de leurs différentes lignes de métier.

2.4. Monitoring des reports d'échéances de crédit et surveillance du risque de crédit induit par la crise

Les crédits ayant fait l'objet d'un moratoire de crédit ont été suivis de près compte tenu des risques entourant leur remboursement. A ce titre, la Banque a évalué le poids de ce portefeuille dans les encours des établissements de crédit et analysé le sort de ces crédits de sorte à identifier les crédits normalisés, les impayés, les nouvelles prorogations, les restructurations et les défauts de paiement.

Aussi, Bank Al-Maghrib a invité les établissements de crédit à assurer un suivi rapproché de la qualité du portefeuille de crédit dans son ensemble et les a appelés à tenir compte des orientations suivantes :

- Evaluer l'improbabilité potentielle de remboursement des contreparties notamment celles ayant bénéficié du moratoire, en se basant sur une appréciation de la nature des difficultés des contreparties et du risque de crédit à moyen et long terme ;
- Constituer à titre préventif et proactif des provisions pour risques généraux en couverture des risques de crédits futurs ;
- Adapter leur système de mesure, de maîtrise et de suivi du risque de crédit eu égard au contexte de la crise Covid-19.

2.5. Surveillance des risques de marché et de taux d'intérêt

Durant 2020, la surveillance des profils de risque de marché et de taux d'intérêt des banques et leur rentabilité a été adaptée pour couvrir les évolutions observées sur les marchés financiers et les mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire.

La surveillance a ainsi porté notamment sur l'analyse des événements survenus sur les marchés actions, obligataire et monétaire notamment la forte chute des cours boursiers au 2^{ème} trimestre 2020 et les évolutions des conditions de taux d'intérêt ainsi que les développements sur le marché des OPCVM.

Le suivi a également couvert les volumes de change spot, terme et instruments de couverture dans les conditions de crise et notamment suite aux impacts sur les échanges commerciaux extérieurs et les flux en devises.

2.6. Conduite d'études d'impact de la crise sur le secteur bancaire

En avril 2020, quelques semaines après le déclenchement de la crise pandémique, Bank Al-Maghrib a appelé les banques à mener une étude d'impact des effets de la crise.

L'étude d'impact a été conduite selon les profils d'expositions et des scénarii d'évolution plus ou moins sévères sur l'activité. Les impacts ont été mesurés en termes de sinistralité du portefeuille, de résultats et de ratios prudentiels au titre du 1^{er} semestre 2020 et au titre de l'année 2020 dans sa globalité.

A la lumière des résultats de cette étude d'impact, les banques ont été appelées à entreprendre des mesures d'atténuation des effets probables et toutes les mesures nécessaires pour assurer que leurs fonds propres restent adéquats face aux conséquences de la crise.

Suite à ce premier exercice, Bank Al-Maghrib a organisé avec les groupes bancaires une 2^{ème} étude d'impact qui a été menée en novembre 2020.

Pour une meilleure comparabilité des résultats, cette étude d'impact a été effectuée sur la base de projections macroéconomiques fournies par Bank Al-Maghrib, selon un scénario central et un scénario adverse couvrant les années 2020 et 2021.

Ces deux études menées sur base sociale et consolidée ont montré globalement une bonne résilience du secteur bancaire aux scénarii de chocs retenus.

2.7. Examen des rapports des banques sur leur processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes dits « ICAAP »

Bank Al-Maghrib a reçu pour la deuxième année, les rapports annuels ICAAP, communiqués par les banques et portant sur l'exercice 2019.

Encadré n°15 : Dispositif ICAAP

La résilience du système bancaire requiert une capitalisation interne adéquate des banques pour faire face aux pertes potentielles engendrées par les différents risques encourus. Cette capitalisation doit aller au-delà des minimas réglementaires, communément appelé Pilier I, pour couvrir d'autres risques potentiels non couverts par la réglementation notamment le risque de concentration, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire, le risque pays, le risque de réputation et le risque stratégique.

Dans ce sens, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne, plus connu sous son acronyme anglais ICAAP (Internal capital adequacy assessment process), a pour objectif de contribuer au maintien de la continuité des activités des établissements, en garantissant une capitalisation adéquate pour couvrir les risques, absorber les pertes et suivre une stratégie soutenable, même durant les périodes prolongées de tensions.

Bank Al-Maghrib requiert la communication annuelle par les banques de rapports ICAAP dans lesquels sont présentés notamment le cadre d'appétence au risque, les méthodologies de quantification des risques, l'allocation et la planification du capital ainsi que les stress tests.

Ces rapports ont fait l'objet d'un examen à l'effet d'apprécier le déploiement par les banques des dispositifs ICAAP, compte tenu de leurs modèles d'activité et des attentes prudentielles. Cet examen tend également à apprécier les choix méthodologiques effectués par les banques au titre de la quantification des risques, la sélection des scénarii des stress tests internes menés pour évaluer les besoins en capital économique et la planification du capital.

Cet examen a montré que les banques ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ce processus et a donné lieu à des recommandations de Bank Al-Maghrib pour renforcer davantage son efficacité.

2.8. Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)

Les 3 banques d'importance systémique et 6 autres banques désignées par Bank Al-Maghrib ont établi et remis leur plan de redressement de crise interne.

Conformément à la demande formulée par Bank Al-Maghrib, les rapports PRCI remis en 2020 ont été adaptés au contexte de crise.

Encadré n°16 :
Plan de redressement de crise interne PRCI

Les établissements de crédit, dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenus d'adresser un plan de redressement de crise interne qui doit détailler le dispositif de gestion visant à présenter les mesures prévues par l'établissement pour rétablir sa viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

Dans ce rapport, les banques doivent décrire les mesures de redressement dont elles disposent pour pouvoir rétablir une situation de gestion normale, en limitant l'impact sur le système financier et sans faire appel à l'intervention de l'Etat ou de Bank Al-Maghrib.

Ces plans ont fait l'objet d'un examen par Bank Al-Maghrib dans le cadre d'un processus itératif. Des interactions ont eu lieu avec les banques pour échanger sur les observations relevées et partager avec elles les points de non-conformité devant faire l'objet d'une remédiation ainsi que des recommandations visant à tenir compte des bonnes pratiques dégagées.

2.9. Surveillance des cyber-risques dans un contexte de digitalisation accrue

La crise pandémique et le recours massif au télétravail ainsi qu'aux canaux digitaux pour faciliter l'usage des services bancaires ont induit un accroissement de l'exposition des établissements de crédit aux cyber-risques.

Dans ce contexte, la Banque a sensibilisé ces établissements sur la recrudescence des risques à l'international et au Maroc. Elle a également partagé avec les banques les dernières tendances observées dans ce domaine et formulé des orientations spécifiques à la sécurité dans le contexte du recours au télétravail. Par ailleurs, elle a veillé au partage des bonnes pratiques autour de la cyber-résilience et la sécurité des systèmes d'information dans le cadre de rencontres ad hoc avec les banques.

Dans l'objectif d'un renforcement des dispositifs de sécurité des systèmes d'information, elle a coordonné la conduite, par les banques, d'un exercice d'auto-évaluation de leur gouvernance et processus dans ce domaine.

Elle a également examiné les rapports des tests d'intrusion établis, annuellement, par les établissements de crédit et organismes assimilés et a conçu un modèle de notation pour en évaluer les résultats.

2.10. Surveillance des impacts de la crise sur les activités des banques à l'étranger

Dans le contexte de la crise sanitaire, Bank Al-Maghrib a opéré un suivi de la situation des pays de présence des banques marocaines au plan sanitaire et économique. Aussi, une veille a été assurée sur les mesures prises par les autorités des pays d'accueil. A ce titre, plusieurs visioconférences ont été organisées avec certains homologues pour faire le point à ce sujet. Une attention spécifique a été accordée à l'évolution de l'activité, la rentabilité et la solvabilité des filiales.

Cette année, les collègues des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés à distance sous le format de visio-conférence. Ces réunions se sont focalisées sur les discussions autour des impacts de la pandémie.

Des échanges d'informations ad hoc avec certaines autorités de supervision des pays d'accueil ont été organisés pour assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'attention des filiales.

Cette année, Bank Al-Maghrib a conclu deux nouvelles conventions en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale avec la Banque de la République de Burundi et la Banque Centrale de Kenya et celle signée avec la Banque Centrale de Bahreïn a fait l'objet d'une mise à jour, portant leur nombre total à 19 couvrant 31 pays de présence.

III. Surveillance de l'intégrité financière

1. De nouveaux risques engendrés par la situation internationale de la pandémie

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), l'année 2020 a été marquée par l'émergence de nouveaux risques engendrés par la situation internationale de la pandémie Covid-19.

Ces risques ont fait l'objet d'une note publiée par le secrétariat du Groupe d'Action Financière Internationale (GAFI) qui indique que les groupes criminels ont rapidement saisi l'occasion d'exploiter la crise liée au coronavirus et à la propagation de la maladie en adaptant leurs modes opératoires existants ou en se livrant à de nouvelles activités criminelles.

Encadré n°17 :**Synthèse de la note d'information du secrétariat du GAFI portant sur
«Les risques de blanchiment de capitaux propres et de financement du
terrorisme liés à la crise Covid-19 et réponses potentielles»**

- Augmentation de la fraude : les criminels ont tenté de profiter de la pandémie par des collectes de fonds frauduleux destinés à de faux organismes de bienfaisance, diverses escroqueries médicales (y compris la fraude à l'investissement) et la vente en ligne de médicaments ainsi que les fournitures médicales contrefaites, notamment des kits de test et des équipements de protection individuelle.

- Cybercriminalité : les criminels exploitent les préoccupations des internautes concernant la pandémie Covid-19 pour insérer des logiciels malveillants sur les ordinateurs personnels ou les appareils mobiles. Au cours des récentes tentatives de phishing, des criminels ont créé de faux e-mails de l'Organisation Mondiale de la Santé, des logiciels malveillants intégrés dans des applications mobiles pour suivre les cas Covid-19, en envoyant des logiciels malveillants via des SMS prétendant être des prestataires de soins de santé demandant un paiement pour le traitement ou promettant de fournir des fonds de secours d'urgence.

- Modification des comportements financiers : les membres et les observateurs du GAFI signalent une tendance à la hausse des transactions à distance au fur et à mesure que les institutions financières ferment des succursales et des bureaux ou fonctionnent sur des horaires réduits. Certains pays signalent une augmentation des retraits d'espèces et des transferts de fonds. La clientèle qui n'est pas familiarisée avec les plateformes en ligne peut être plus vulnérable à la fraude et celle qui n'a pas accès aux options de financement en ligne peut déplacer des actifs vers l'économie informelle.

- Détournement de fonds publics ou d'aide financière internationale et risques accrus de corruption : les membres du GAFI ont exprimé leur inquiétude quant aux demandes frauduleuses sur les fonds publics faites par les criminels à travers des entreprises qui cherchent de l'aide. Quelques membres ont noté que les mesures de relance et d'aide internationale et intérieure pouvaient augmenter le risque de corruption. L'aide financière destinée aux pays où les contrôles de LBC/FT sont limités, peut être détournée et transférée à d'autres juridictions. La situation d'urgence offre des possibilités de corruption et de détournement de fonds publics, en particulier dans les marchés publics.

- Volatilité du secteur financier : *en période de ralentissement économique, les criminels et les terroristes peuvent chercher à investir dans des biens immobiliers ou des entreprises en difficulté, qui peuvent être utilisés pour générer des liquidités et masquer des produits illicites, ou utiliser des procédures d'insolvabilité d'entreprise pour masquer l'origine des fonds. Les produits illicites peuvent également être introduits dans le système lorsque les clients cherchent de nouvelles façons de restructurer les prêts et les lignes de crédit. Le GAFI craint également que les retraits importants d'espèces et la liquidation de portefeuilles d'actions permettent de blanchir les fonds illicites lorsque ces fonds sont ensuite réinsérés dans le système. La volatilité du marché pourrait également entraîner une augmentation des délits d'initiés.*

- Changement de l'environnement criminel : *Les perturbations du commerce international, la fermeture des frontières, les restrictions de voyage et les fermetures d'entreprises ont également eu un impact sur l'économie criminelle. Cette note d'information signale qu'il existe des informations selon lesquelles des acteurs criminels ont changé de comportement, notamment en passant à la criminalité en ligne.*

- Financement du terrorisme : *une attention particulière doit être accordée aux groupes terroristes qui utilisent la crise Covid-19 pour lever ou déplacer des fonds, notamment en augmentant leurs activités illicites.*

Ces risques ont été discutés lors d'un webinaire organisé par le Groupe d'Action Financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) sur les risques et la résilience en matière de blanchiment des capitaux à l'ère Covid-19. Ce webinaire a été l'occasion pour ce groupe de mettre en évidence les liens entre la pandémie Covid-19 et les infractions en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les principaux indicateurs de suspicion pouvant aider à identifier ce type d'infractions.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'information du secteur bancaire sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, la Banque a invité le secteur bancaire à être vigilant face aux nouveaux défis, menaces et vulnérabilités ainsi qu'aux bonnes pratiques de détection et de prévention y afférentes notamment sur la base des indicateurs de soupçons.

La Banque a également organisé des ateliers de sensibilisation au profit des établissements de crédit avec la participation de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF), dédiés aux indicateurs de risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme détectés par ces établissements dans le cadre de leur dispositif de surveillance des opérations de la clientèle ainsi qu'aux typologies et pratiques identifiées par l'UTRF suite à l'analyse des déclarations de soupçons.

2. Mise en œuvre des actions de la feuille de route "Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de la Banque"

La Banque a poursuivi activement la mise en place des actions inscrites dans la feuille de route adoptée pour la mise en œuvre des recommandations de la mission du GAFIMOAN.

Elle a, dans ce cadre, procédé à la révision du cadre réglementaire afférent au dossier de demande d'agrément des établissements de crédit afin de consacrer l'interdiction de l'approbation expresse de banques fictives, et d'indiquer de manière explicite l'obligation de mettre en place des mesures empêchant les bénéficiaires effectifs criminels de détenir des participations importantes ou de contrôle dans des établissements de crédit pendant la phase de constitution et au cours de l'exercice de l'activité.

Aussi, la Banque a œuvré à la mise en place d'une cartographie des risques de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme du secteur bancaire, en vue de renforcer l'approche basée sur les risques adoptée pour un meilleur ciblage des zones de risques et vulnérabilités identifiées dans le cadre des actions de supervision à distance et des contrôles sur place.

Encadré n°18 :

Cartographie des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme mise en place par Bank Al-Maghrib à l'échelle du secteur bancaire

La Banque a mis en place une cartographie des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, avec l'assistance d'un expert de l'Autorité Française de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui s'appuie sur une approche qualitative et quantitative d'évaluation des risques BC-FT. Cette cartographie s'articule comme suit :

- Evaluation des menaces : Elle est réalisée sur la base des données relatives aux déclarations de soupçons, sur un historique de deux années, liées aux 13 lignes de métiers bancaires (Banque de détail, Banque privée, Banque d'entreprise et de financement, Financement du commerce, Correspondance bancaire, Crédit à la consommation, Crédit immobilier, Leasing, Affacturage, Financement participatif, Comptes de paiement, Transfert de fonds et Microcrédit) et aux infractions sous-jacentes y afférentes ainsi que sur la base des conclusions de l'évaluation nationale des risques⁴³ ;

- Evaluation des vulnérabilités : Elle est effectuée pour les lignes de métiers précitées à travers l'analyse de plusieurs facteurs de risques (clients, produits/services/transactions, Canaux de distribution et Zones géographiques), sur la base de données qualitatives et quantitatives collectées auprès des établissements de crédit.

- Détermination de l'exposition au risque inhérent à ces lignes de métiers à travers le croisement des menaces et des vulnérabilités.

- Cotation du profil de risque de chaque établissement de crédit : Elle est déterminée sur la base de la cotation des principales lignes de métiers.

Pour la détermination du profil de risque résiduel, il est procédé à l'évaluation de la qualité du système de gestion des risques, y compris la mise en œuvre de politiques et procédures et l'adéquation des ressources humaines et techniques pour contrôler les risques de BC-FT encourus par chaque établissement, sur la base d'un questionnaire annuel de LBC-FT renseigné par les établissements.

⁴³ L'évaluation nationale, lancée en mai 2016 avec l'appui de la Banque Mondiale, a permis l'évaluation des menaces et vulnérabilités ainsi que le niveau de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau des secteurs financier et non financier. La synthèse du rapport d'évaluation a été publiée, par l'UTRF, en avril 2020.

Les résultats de cette cartographie des risques permettent d'identifier les zones de risque qui nécessitent une vigilance accrue et d'orienter les objectifs et les activités de contrôle de la Banque par une meilleure allocation des ressources. Ils visent à mieux adapter l'intensité de la surveillance sur pièces et sur place de chaque établissement de crédit en fonction de son niveau de risque.

La Banque a partagé les résultats agrégés de la cartographie des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme avec les établissements de crédit et l'UTRF, lors d'un atelier dédié et les a invités à en prendre compte dans leurs évaluations internes des risques pour l'année 2020.

3. Actions de sensibilisation et de renforcement des capacités du secteur bancaire

La Banque a, par ailleurs, intensifié les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des établissements de crédit à travers l'organisation de 8 ateliers au profit des établissements de crédit ayant porté notamment sur :

- Les conclusions de l'évaluation nationale des risques de Blanchiment de Capitaux et Financement de Terrorisme ;
- Les indicateurs et typologies de risques liés à la pandémie Covid-19 ;
- La traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- Les modalités d'application des mesures de vigilance à l'échelle du groupe ;
- La cartographie des risques de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme du secteur bancaire.

Aussi, la Banque a sensibilisé le secteur bancaire sur les risques liés à l'utilisation des comptes bancaires pour des règlements de transactions sur crypto-actifs. Dans ce cadre, elle a invité les banques à assurer une veille sur les plateformes internet mentionnant des informations se rapportant à des cédants ou des cessionnaires de tels actifs ainsi que des coordonnées de banques au Maroc, et à procéder, le cas échéant, à des déclarations de soupçons auprès de l'UTRF.

4. Mise en œuvre des actions de la feuille de route de LBC-FT à l'échelle du secteur financier

La Banque et les autres autorités de contrôle du secteur financier ont veillé à la réalisation des actions de la feuille de route de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'échelle du secteur financier au titre de l'année 2020, telle que validée par le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), lors de sa 9^{ème} réunion tenue en juillet 2019.

Encadré n°19 :
Feuille de route sectorielle de LBC-FT à l'échelle du secteur financier au titre de l'année 2020

Axe I : Réalisation d'actions communes en matière de gestion des nouveaux risques de BC/FT liés à la Pandémie Covid-19

- Mise en place au niveau du secteur financier de mesures visant la gestion des nouveaux risques de BC/FT liés à la pandémie Covid-19 ;
- Suivi de la prise en charge des conclusions de l'Evaluation Nationale des Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme par les acteurs et les régulateurs ;
- Mise en place d'un groupe de travail inter-autorités sur les sujets de digitalisation et d'entrée en relation à distance pour l'examen des nouveaux risques y afférents et des actions communes et concertées pour y répondre.

Axe II : Renforcement de la coordination inter-autorités de supervision financière en matière de mise en œuvre des recommandations du GAFIMOAN

- Elaboration par la Banque et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale d'un projet de guide conjoint sur les diligences LBC/FT en ce qui concerne la tierce introduction en matière de bancassurance ;
- Coordination des travaux d'amélioration des dispositifs LBC/FT, en matière d'identification des Bénéficiaires effectifs lors de l'octroi d'agrément ;
- Contribution aux travaux de mise en place du registre national du bénéficiaire effectif avec l'ensemble des parties prenantes.

Ces travaux ont permis de réaliser des progrès aussi bien sur le plan de la conformité technique que de l'efficacité conformément aux recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc par le GAFIMOAN et des principes du GAFI.

5. Participation au processus de suivi renforcé par le GAFIMOAN et le GAFI

Suite à la publication en juin 2019 du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc par le GAFIMOAN, le Maroc a satisfait aux critères de suivi renforcé de cette instance et du groupe d'examen de la coopération internationale relevant du GAFI.

De ce fait, il est entré dans une période d'observation d'une année au cours de laquelle il devait améliorer son dispositif LBC-FT à travers la mise en œuvre effective des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle. En juin 2020, la Plénière du GAFI a décidé de reporter l'examen du dossier du Maroc, en raison de l'impact de la crise Covid-19.

Aussi, la Banque a contribué à la préparation du 1^{er} rapport post-période d'observation d'une année du Maroc par le GAFI, ayant pris fin en octobre 2020, qui a été remis le 27 novembre de la même année.

Ce rapport retrace les progrès réalisés, depuis la date de publication du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc en juin 2019, en matière de conformité technique et d'efficacité.

Lors d'une réunion virtuelle plénière de cette instance tenue en novembre 2020, le GAFIMOAN a adopté le premier rapport de suivi renforcé présenté par le Maroc et décidé de relever la notation de 13 recommandations demandées par le Maroc.

Encadré n°20 :
Relèvement par le GAFIMOAN de la notation de 13 recommandations présentées par le Maroc au niveau de son 1^{er} rapport de suivi

La mission d'évaluation du GAFIMOAN a procédé à une notation du dispositif LBC/FT national par rapport au référentiel des 40 recommandations du GAFI. 13 de ces notations ont été relevées et concernent les recommandations suivantes du GAFI :

- *Les recommandations relatives aux « **organismes à but non lucratif** », « **pays présentant un risque plus élevé** » et « **statistiques** » qui concernent l'UTRF et les autorités en charge de l'application de la loi, ont été relevées à «largement conformes».*
- *10 recommandations concernant le secteur financier relevées comme suit :*
 - *2 recommandations concernant la « **correspondance bancaire** » et le « **recours à des tiers** » ont été notées conformes ;*
 - *8 recommandations concernant « **l'évaluation nationale des risques** », la « **coopération et coordination nationales** », le « **devoir de vigilance relatif à la clientèle** », les « **personnes politiquement exposées** », les « **lignes directrices et retour d'informations** », les « **Contrôles internes et succursales et filiales à l'étranger** », la « **déclaration des opérations suspectes** » et la « **réglementation et contrôle des institutions financières** », ont été notées largement conformes.*

L'amélioration des notations des recommandations susvisées fait suite aux actions déployées par les autorités concernées en matière de LBC/FT.

IV. Promotion d'une finance inclusive et verte

1. Contribution au déploiement du Programme Intégré d'Appui au Financement des Entreprises (PIAFE)

En exécution des Hautes orientations de Sa Majesté le Roi contenues dans son discours du 11 octobre 2019, prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session de la quatrième année législative de la dixième législature, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, le Ministère de l'Intérieur et Bank Al-Maghrib ont mis en œuvre, conjointement avec le secteur bancaire et d'autres parties prenantes, un programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE).

Ce programme, qui s'adresse aux porteurs de projets et aux très petites entreprises, est axé autour de deux composantes, couvrant une offre de financement à des conditions avantageuses⁴⁴ et une offre d'accompagnement.

En vue de soutenir ce programme, Bank Al-Maghrib a pris plusieurs mesures non conventionnelles, notamment la mise en place d'un mécanisme de refinancement illimité des crédits accordés par le secteur bancaire dans le cadre du PIAFE à un taux préférentiel de 1,25% et l'assouplissement des exigences prudentielles appliquées aux banques pour les crédits accordés dans le cadre du PIAFE et ce, en vue de leur permettre de dégager des capacités additionnelles pour accorder de nouveaux prêts aux catégories ciblées par ledit programme. La Banque a également assuré la mobilisation de la contribution du secteur bancaire au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat (FAFE) et mis en place un reporting mensuel pour le suivi des financements Intelaka accordés par le secteur bancaire.

Sur le volet de l'accompagnement, Bank Al-Maghrib a coordonné, avec les organismes partenaires, des travaux de recensement des services et des acteurs de l'accompagnement de la cible du PIAFE, au niveau national et régional. Elle a mis à disposition du public son réseau d'agences et succursales en vue de répondre aux demandes d'informations sur le PIAFE et a assuré le traitement des réclamations relatives audit programme qui lui ont été soumises.

Bank Al-Maghrib a également initié, en concertation avec les parties prenantes du PIAFE, des travaux en vue de la mise en place d'une plateforme de suivi de l'accompagnement visant notamment à assurer la traçabilité des actions menées par les acteurs du PIAFE et la remontée de rapports et d'indicateurs utiles pour un pilotage du dispositif.

Sur un autre plan, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec les parties prenantes du PIAFE, un guide à destination du grand public portant sur l'offre de financement et d'accompagnement Intelaka et a élaboré et diffusé deux capsules vidéo, en langues arabe et française, présentant le programme PIAFE et les mesures prises par Bank Al-Maghrib dans ce cadre.

⁴⁴ Voir encadré n°3 du présent rapport.

Elle a également contribué, aux côtés du Ministère chargé des finances, du Ministère de l'Intérieur, des Centres Régionaux d'Investissement et de la Caisse Centrale de Garantie, aux discussions pour la mise en place d'un programme de labellisation d'un réseau d'experts de l'accompagnement, qui devrait renforcer le dispositif d'accompagnement en place. Ledit programme devrait permettre de massifier l'offre de services au niveau régional et local.

2. Travaux en relation avec la finance verte et la gestion des risques climatiques

La crise Covid-19 a mis en évidence l'interdépendance entre les chocs extra-financiers causés par les épidémies et le changement climatique et a démontré que les phénomènes de dégradation environnementale, tels que la déforestation causée par le changement climatique, favorisent la propagation des virus d'origine animale aux humains. Elle a également accéléré la prise de conscience autour des enjeux du développement durable et du verdissement de l'économie.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a poursuivi son engagement envers une finance verte et durable. Elle a, dans ce cadre, contribué activement aux travaux de réseaux internationaux de régulateurs bancaires engagés dans le verdissement des systèmes financiers.

Au niveau national, elle a œuvré à lancer les bases d'une analyse sectorielle des risques financiers d'origine climatique.

2.1. Contribution aux travaux des réseaux internationaux

En 2020, la Banque s'est mobilisée dans le cadre de sa participation au réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) ainsi qu'au réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

- **Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**

Au plan de la veille et de la coopération à l'international, la Banque a activement contribué aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).

La Banque est plus particulièrement intervenue dans les travaux portant sur les pratiques de supervision micro-prudentielle des risques liés au climat et à l'environnement et les méthodologies d'analyse desdits risques par les institutions financières.

Encadré n°21 :

Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)

Ce réseau a été créé par huit banques centrales : la Banque de France, la Banque d'Angleterre, la Banque des Pays-Bas, la Banque populaire de Chine, la Banque du Mexique, l'Autorité monétaire de Singapour, la Bundesbank et l'Autorité de supervision financière suédoise, en décembre 2017. Depuis, le réseau s'est élargi et compte, à fin 2020, 83 membres et 13 observateurs représentant 66 pays.

Bank Al-Maghrib a adhéré à ce réseau en avril 2018 en tant que membre du comité de pilotage.

Bank Al-Maghrib a veillé à diffuser les publications du réseau NGFS sur la gestion et la supervision des risques climatiques et environnementaux aux régulateurs financiers et au secteur bancaire à l'effet de contribuer à l'information de l'écosystème financier.

Encadré n°22 :

Publications du réseau NGFS en 2020

Au titre de 2020, le réseau NGFS a publié 6 documents importants constituant des référentiels utiles pour les Banques Centrales et les institutions financières :

- Guide pour l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans la supervision prudentielle ;*
- Rapport d'étape sur l'évaluation du différentiel de risque financier entre les actifs verts, non-verts et bruns ;*
- Scénarios de stress-tests climatiques pour les banques centrales et les superviseurs ;*
- Aperçu des méthodologies d'analyse des risques environnementaux par les institutions financières ;*
- Rapport d'évaluation de l'avancement des pratiques d'investissement responsable et durable des banques centrales ;*
- Résultats de l'enquête du NGFS sur l'intégration du changement climatique dans le cadre opérationnel de la politique monétaire des banques centrales.*

Encadré n°23 :
Méthodologies d'analyse des risques environnementaux par les institutions financières publiées par le NGFS

Le document publié par le NGFS sur les méthodologies d'analyse des risques environnementaux par les institutions financières vise à fournir un benchmark des pratiques actuelles des institutions financières.

Ce référentiel fournit un guide utile pour les établissements bancaires engagés dans une démarche d'analyse de leurs expositions à ces risques. Ce document cite 6 expériences dans les domaines suivants :

- Evaluation de l'impact des risques physiques sur la valeur des biens immobiliers et les prêts bancaires ;*
- Analyse de l'impact du stress hydrique sur les obligations d'entreprises ;*
- Les scénarios de transition liés au climat ;*
- Le stress test du risque de crédit intégrant les risques de transition liés à la pollution ;*
- La modélisation des impacts des risques physiques sur les portefeuilles bancaires liés aux activités agricoles, immobilières et énergétiques ;*
- Les méthodologies alternatives d'application des facteurs Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG) à la notation du crédit et d'évaluation des risques liés au capital naturel.*

- **Participation de Bank Al-Maghrib à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)**

En 2020, Bank Al-Maghrib a été désignée pour assurer la co-présidence d'un groupe de travail relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) devant se pencher sur la finance verte inclusive «IGF». Ce groupe de travail a pour vocation de promouvoir le déploiement des politiques en faveur du renforcement de la résilience des populations rurales et des femmes au changement climatique et du financement de leurs projets verts et durables par le secteur bancaire. Bank Al-Maghrib pilote également le travail du sous-groupe dédié aux mécanismes de garantie des crédits verts accordés aux TPME.

Encadré n°24 :
Groupe de travail de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) sur la finance verte inclusive (IGF)

Le groupe de travail IGF a été créé lors du forum annuel de politique globale de l'AFI, organisé à Kigali en 2019. Il reflète la prise de conscience des banques centrales et régulateurs financiers membres de l'AFI de la double menace de l'exclusion financière et du changement climatique pour la stabilité financière et la résilience des populations vulnérables et fournit une plateforme d'échange et de partage d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de finance verte inclusive.

Bank Al-Maghrib a adhéré à ce groupe dès sa création. Il compte, à fin 2020, 44 institutions membres, représentant 41 pays émergents et en développement.

Dans ce cadre, la Banque a contribué à l'élaboration des rapports de l'AFI sur les politiques de promotion de la finance verte inclusive à travers les pays membres.

Encadré n°25 :
Rapport sur la finance verte inclusive (IGF)

L'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) a développé un cadre de la finance verte inclusive s'appuyant sur 4 piliers clés (4p) constituant un référentiel des politiques répondant aux objectifs de lutte contre le changement climatique et d'inclusion financière pour les banques centrales et les régulateurs membres :

- *La Promotion : l'AFI y recense les politiques et les mesures visant à promouvoir le financement vert et inclusif et à préparer le secteur financier à offrir des produits et services financiers aux populations exclues ou mal desservies pour leurs projets verts ou activités climatiques connexes ;*
- *La « Provision » : Il s'agit des politiques et mesures permettant d'orienter les financements aux projets verts ou d'action climatique portés par les populations exclues ou mal desservies ;*
- *La Protection : Elle couvre les politiques et les mesures de réduction et de couverture des risques financiers liés au changement climatique ;*
- *La Prévention : Elle porte sur les politiques et les mesures visant à anticiper et à éviter les impacts financiers du changement climatique.*

2.2. Participation de Bank Al-Maghrib aux débats et réflexions sur la finance verte et les risques financiers climatiques

La Banque a contribué aux débats autour de la place de la finance verte dans la relance post-Covid-19 à travers sa participation à des événements nationaux et internationaux. Elle a contribué également à fournir ses points de vue sur ces sujets à travers des publications d'organismes régionaux ou internationaux.

La Banque a notamment apporté sa contribution à travers :

- La contribution à la vision stratégique nationale de développement bas carbone à horizon 2050 ;
- La contribution au 1^{er} rapport de la plateforme internationale de la Finance Durable (IPSF) ;
- La publication d'un article sur l'impact de la crise Covid-19 sur la finance verte au Maroc pour le rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur le secteur financier africain face à la pandémie Covid-19 ;
- La coordination de la réponse à la requête de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur les principaux éléments de sa stratégie pour le climat 2021-2025.

Dans le cadre du dialogue avec le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a inscrit le sujet de la finance verte et des risques financiers d'origine climatique à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc. Ces échanges ont visé à sensibiliser sur les risques encourus et à dynamiser les initiatives en faveur de la finance verte.

2.3. Lancement d'une étude sectorielle sur les risques financiers liés au changement climatique

La Banque a entrepris, en 2020, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, un programme de moyen terme, visant à élaborer une cartographie des risques financiers d'origine climatique, mettre en place un dispositif de supervision desdits risques au sein de la Banque et à renforcer les capacités de l'écosystème bancaire dans ce domaine.

A travers ces initiatives, Bank Al-Maghrib s'emploie à fournir à l'écosystème des inputs qualitatifs et quantitatifs sur les risques financiers liés au changement climatique et à promouvoir les pratiques de gestion desdits risques à l'échelle sectorielle.

V. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

La digitalisation, déjà à l'œuvre depuis plusieurs années, a joué en 2020 un rôle majeur pour soutenir la continuité des activités économiques dans le contexte de la pandémie tant au niveau national qu'international.

La nécessité d'accélérer cette transformation numérique a amené la Banque à catalyser ses actions dans ce domaine. Celles-ci ont concerné en particulier le déploiement de dispositifs d'ouverture des comptes en ligne, la collaboration au chantier de mise en place d'un système national de tiers de confiance, le suivi de la réforme de signature électronique ainsi que la mise en place d'un tableau de bord sectoriel relatif au digital.

1. Examen des demandes de déploiement par les banques et les établissements de paiement de dispositifs d'ouverture de comptes à distance

Suite à l'adoption par Bank Al-Maghrib, en avril 2020, d'une lettre circulaire régissant la mise en place des dispositifs d'ouverture de comptes à distance, la Banque Centrale a été saisie de demandes d'avis dans ce sens par les banques et les établissements de paiement.

Dans ce cadre, elle a examiné les dossiers remis par les établissements requérants en appui de leur demande et retraçant la clientèle cible, le dispositif technique et fonctionnel, une analyse formalisée des risques liés au nouveau processus ainsi que les mesures prises pour leur gestion.

Bank Al-Maghrib a exprimé son avis de non-objection au titre de 8 demandes émanant de banques et est en cours d'instruction de 3 dossiers émanant d'établissements de paiement.

2. Collaboration avec les parties prenantes pour la mise en place d'un système national de tiers de confiance

La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et Bank Al-Maghrib ont initié, en 2020, un chantier visant la mise en place à terme d'un système de tiers de confiance national pour l'identification et l'authentification électronique des personnes physiques.

Un tel système vise à permettre d'accélérer la digitalisation des services bancaires et financiers. En effet, cette solution faciliterait aux institutions bancaires et financières l'identification au sens des exigences de la vigilance en matière de LBC-FT, tout en évitant la multiplication des bases ou des registres d'authentification, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Encadré n°26 : Système national d'identité numérique

Le système national d'identité numérique devrait permettre aux citoyens marocains et aux étrangers résidant au Maroc d'accéder à des services en ligne dans un environnement sécurisé et faciliter les échanges en ligne entre les citoyens et les administrations ou les fournisseurs de services privés notamment les acteurs bancaires. Il devrait assurer un accès simple, rapide, sécurisé et garant de la protection de leurs données personnelles présentes exclusivement sur la carte nationale d'identité électronique.

Le cadre légal régissant le CNIE2 offre un fondement juridique permettant à la DGSN d'autoriser des organismes publics et privés, d'exploiter la Carte d'identité nationale électronique par le biais de certains mécanismes techniques.

Les travaux menés cette année en collaboration avec les banques, la CNPD et la DGSN dans le cadre de ce chantier ont porté sur la préparation d'une expression de besoins des acteurs bancaires en matière d'identification et d'authentification à distance de leur clientèle. Ils ont porté en particulier sur l'examen des fonctionnalités du système de tiers de confiance, basé sur la nouvelle carte d'identité nationale CNIE2, en vue de développer des cas d'usage sur la base de ce système.

3. Consultation sur la réforme de la loi relative à la signature électronique

La signature électronique permet de rationaliser la relation client et le processus de contractualisation, tout en garantissant la valeur juridique des contrats signés et une protection renforcée des consommateurs des services financiers contre l'usage frauduleux de leurs identités. Elle favorise également la digitalisation des processus et la gestion électronique des documents et permet un gain de temps et une fiabilité des processus.

Dans le cadre du projet de revue du cadre légal régissant l'échange électronique des données juridiques, initié par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'information (DGSSI), Bank Al-Maghrib a été consultée et a, à son tour, associé les établissements pour recueillir leurs remarques et suggestions sur le texte. Les remarques ont principalement porté sur la simplification du cadre opérationnel de l'utilisation de la signature électronique, la clarification de l'effet juridique de la signature électronique simple et avancée et l'extension du périmètre d'application de la loi à l'ensemble des données échangées pour y inclure notamment les documents émis par les établissements de crédit et organismes assimilés.

Après la phase de consultation, le texte de loi 43.20 relatif aux services de confiance pour les transactions électroniques a été adopté en janvier 2021. Celui-ci instaure un régime plus favorable à l'utilisation de la signature électronique.

4. Préparation d'un tableau de bord relatif aux services bancaires digitalisés

Suite à une enquête menée par Bank Al-Maghrib en 2019 auprès des banques portant sur la transformation digitale, il avait été constaté que celles-ci avaient mis en place des indicateurs pour le suivi de l'usage des produits, services et parcours clients digitalisés. Ces indicateurs sont néanmoins hétérogènes rendant difficile leur comparabilité et leur agrégation à l'échelle sectorielle.

Aussi, Bank Al-Maghrib a mis au point, au 4^{ème} trimestre 2020, en collaboration avec les banques, un tableau de bord pour le monitoring des indicateurs de la pénétration et de l'usage du digital au niveau des services bancaires. Ce tableau de bord vise à apprécier le développement de l'offre et de la demande des services digitalisés et, sur cette base, identifier les actions d'accompagnement qui seraient nécessaires.

Les premiers reporting seront déployés courant 2021.

VI. Protection de la clientèle des établissements de crédit

Le contexte de la crise a amené la Banque à prioriser la mise en place de mesures spécifiques en faveur de la clientèle, notamment en termes de communication d'une information exhaustive et transparente et de réduction des délais de traitement des réclamations.

1. Information de la clientèle et transparence dans le traitement des demandes des reports d'échéances et des prêts garantis par l'Etat dans le contexte Covid-19

Dans le contexte de la crise, Bank Al-Maghrib a demandé aux établissements de crédit de fournir à la clientèle toute l'information nécessaire quant au traitement des demandes relatives aux mesures de soutien mises en place pour les personnes physiques et morales affectées. La banque a en particulier insisté sur l'information relative aux conditions appliquées et, le cas échéant, aux motifs de rejet.

S'agissant des moratoires sur crédits, Bank Al-Maghrib a appelé les banques à harmoniser les supports de demande de report, les options possibles pour le client en termes de durée et du montant de l'échéance.

Aussi, Bank Al-Maghrib a mené une vérification auprès des établissements de crédit portant sur l'application des modalités de report d'échéances de crédit décidées par le Comité de Veille Economique en couvrant les points suivants :

- L'utilisation des supports harmonisés de demande de report ;
- Les modalités d'information de la clientèle sur les conditions appliquées dans le cadre du report d'échéances : taux d'intérêt appliqué, l'assurance-crédit, durée ou montant des échéances ;
- La mise à disposition d'un simulateur pour les reports de crédit ;
- Le calcul des agios.

Encadré n°27 : intérêts intercalaires/frais de crédit et pénalité sur crédit

- **Intérêts intercalaires :** *Les intérêts intercalaires sont calculés sur les montants des fonds débloqués, en fonction du taux du prêt, et viennent s'ajouter au coût initial du crédit pour rémunérer toute prorogation des durées de remboursement. Pour calculer le montant des intérêts intercalaires, il convient d'appliquer le taux du prêt au montant total des déblocages de fonds du prêt, en prenant en compte la durée qui s'écoule entre deux versements. Le Comité de Veille Economique a décidé, lors de sa réunion tenue en date du 8 mai 2020, que l'Etat et le secteur bancaire prennent en charge l'intégralité des intérêts intercalaires, générés par le report des échéances des crédits logement et consommation en faveur des particuliers, dont les revenus ont baissé du fait de l'état d'urgence sanitaire décrété et ce, pour la période s'étalant entre mars à juin 2020. Cette mesure est valable pour les personnes ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 dirhams pour les crédits de logement et 1.500 dirhams pour les crédits de consommation, y compris ceux contractés auprès des sociétés de financement.*
- **Frais de crédit :** *incluent toutes les sommes dues en plus du montant emprunté et des intérêts y afférents tels que les frais de dossiers, les frais d'assurance, les frais d'enregistrement et de timbres....etc*
- **Pénalités sur crédit :** *désignent des pénalités financières dues en cas de retard de paiement, ou d'impayé, lors de transactions financières telles que le remboursement d'un crédit. La loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur prévoit ces pénalités et les encadre.*

2. Facilitation de l'accès à l'information sur le coût des services bancaires, notamment à travers les canaux digitaux

En 2020, Bank Al-Maghrib a œuvré à renforcer et faciliter l'accessibilité à l'information sur les coûts des services bancaires, en tirant profit des avantages offerts par le canal digital. A ce titre, les banques ont été invitées à mettre à la disposition de leur clientèle les bréviaires de tarification et le récapitulatif des frais annuels prélevés, à travers les applications web et mobiles. Cette mise en ligne vise à faciliter l'accessibilité à l'information de manière plus aisée et permanente.

**Encadré n°28 :
Bréviaires de tarification des services bancaires**

Les bréviaires de tarification recensent l'ensemble des frais et commissions facturés dans le cadre des services et produits offerts par un établissement bancaire. Ces bréviaires sont mis à jour annuellement et les banques ont l'obligation de les mettre à la disposition de leur clientèle en vertu des dispositions de la circulaire 23/G/2006 relative aux modalités selon lesquelles les établissements de crédit doivent porter à la connaissance du public les conditions qu'ils appliquent à leurs opérations.

De même, les banques ont été appelées à mettre en ligne, au niveau de l'espace privé et sécurisé réservé au client, le récapitulatif des commissions prélevées sur le compte en rémunération des services fournis, au même titre que le relevé de compte mensuel.

**Encadré n°29 :
Relevé annuel des commissions prélevées sur services bancaires**

Les banques sont également tenues de transmettre à leur clientèle annuellement un relevé de commissions récapitulatif des typologies de commissions prélevées pendant l'année et ce, selon les dispositions de la circulaire 3/G/2010 relatives aux modalités d'établissement des relevés de compte de dépôts.

Bank Al-Maghrib a également mené une enquête sur place auprès de 7 banques et 3 sociétés de financement portant sur la vérification de leur conformité à l'obligation d'information de la clientèle.

Les établissements non conformes ont été interpellés pour se mettre en conformité selon un plan de remédiation.

3. Actions relatives aux pratiques publicitaires d'offres de crédit à la consommation

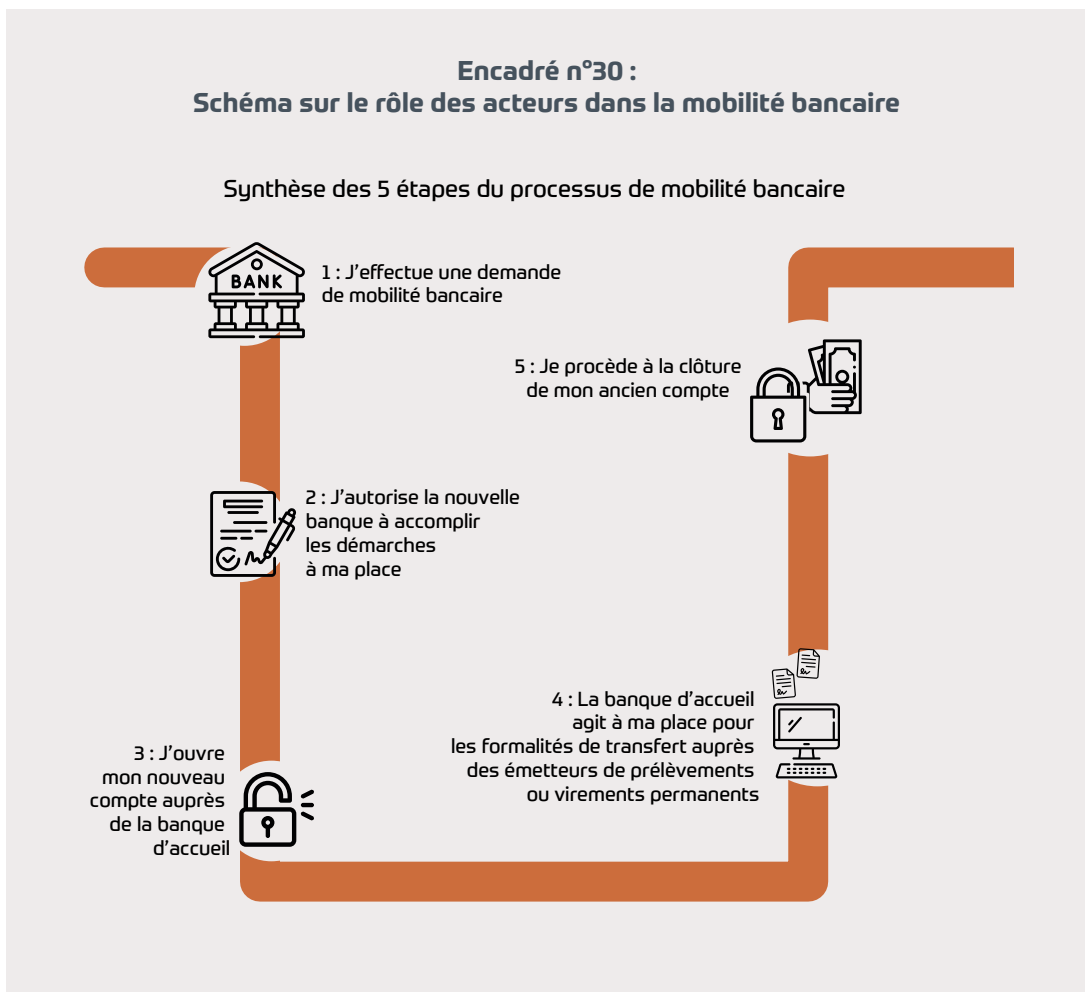
Suite à la constatation de pratiques publicitaires non conformes aux dispositions légales notamment en ce qui concerne la notion de gratuité ou encore le taux effectif global, Bank Al-Maghrib a interpellé les sociétés de crédit à la consommation sur la nécessité de mettre en conformité leurs annonces publicitaires sur les offres de crédit à la consommation, qu'elles soient diffusées à travers les canaux digitaux ou par voie d'affichage, aux dispositions de l'article 76 de la loi 31-08 sur la protection du consommateur. Ce dernier requiert que toute publicité doit être loyale et informative, prévoit à ce titre les mentions obligatoires et les conditions de format et de caractère.

4. Actions en faveur du renforcement de la concurrence bancaire

4.1. Mobilité bancaire

En 2020, Bank Al-Maghrif a poursuivi ses actions visant à stimuler la concurrence bancaire à travers l'optimisation du dispositif de la mobilité bancaire. A ce titre et suite à l'adoption par Bank Al-Maghrif d'une directive sur la mobilité bancaire en novembre 2019, la Banque a œuvré avec les acteurs à élaborer un guide pratique précisant les modalités opérationnelles relatives à l'offre de ce service. Sur demande de Bank Al-Maghrif, ce guide a été mis à disposition de la clientèle au niveau des portails web des banques.

Aussi, un reporting réglementaire à transmettre par les banques à Bank Al-Maghrif a été mis au point pour suivre le traitement des demandes de mobilité émanant de la clientèle.



Aussi, un monitoring a été effectué pour suivre la diffusion par les banques du guide de mobilité bancaire, la mise en place de procédures y afférentes et des actions de communication et de sensibilisation des intervenants au niveau du réseau ainsi que la désignation des représentants en charge de la mobilité bancaire par établissement.

4.2. Projet de comparateur des tarifs bancaires et dates de valeur

Dans le sillage des actions de promotion de la concurrence bancaire, Bank Al-Maghrib a initié avec les banques un chantier de mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeurs.

Encadré n°31 : Comparateur des tarifs bancaires et dates de valeurs

Le comparateur des tarifs bancaires et dates de valeur a pour objet de mettre à la disposition de la clientèle à titre gratuit, un outil qui lui permettrait de faire le choix d'un établissement bancaire en disposant d'une information fiable sur les tarifs des principales opérations.

Le comparateur est un outil additionnel et complémentaire par rapport à la communication des tarifs bancaires effectuée individuellement par chaque banque.

Face à la pluralité d'offres de prestations qui se présentent, la mise en place d'un tel comparateur doit permettre au consommateur d'accéder à un outil qui simplifie la lecture des principales prestations et services offerts et facilite la comparabilité des coûts.

En 2020, un groupe de travail Bank Al-Maghrib-GPBM, constitué à cet effet, a examiné les options possibles pour la structuration de ce projet. Ledit groupe a arrêté la liste des services bancaires usuels qui sera initialement intégrée au niveau de la plateforme du comparateur et élaboré les termes de référence devant servir de base au lancement de l'appel d'offres pour la sélection d'un prestataire qui sera en charge de la conception et de la gestion de l'outil du comparateur.

5. Traduction en langue arabe de la documentation bancaire destinée à la clientèle

La loi relative à la protection du consommateur requiert que tout acte rédigé dans une langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en langue arabe.

Cette disposition vise à protéger le client en mettant à sa disposition des contrats dans la langue française ou arabe selon son choix.

En 2020, Bank Al-Maghrib a mené des actions vis-à-vis de certaines banques pour leur rappeler les obligations en la matière et a appelé les banques à procéder à un diagnostic des actes concernés et à arrêter des plans de mise en conformité en conséquence.

6. Opérationnalisation du cadre réglementaire régissant les mainlevées sur garanties

Suite à la mise en place, en novembre 2019, d'une directive réglementaire relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées garantissant un financement bancaire, Bank Al-Maghrib a suivi avec les banques les travaux préparatoires au déploiement opérationnel du nouveau dispositif prévu initialement pour mai 2020.

Compte tenu de la survenance de la crise sanitaire et des difficultés opérationnelles qu'elle a induites pour les banques, Bank Al-Maghrib a reporté l'entrée en vigueur de la directive de délivrance des mainlevées laquelle est intervenue en août 2020.

7. Actions relatives au traitement des réclamations de la clientèle par les banques

Bank Al-Maghrib a effectué une enquête à distance auprès des banques pour le traitement des réclamations en relation avec le déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire notamment les reports d'échéance, les crédits Damane et les prêts Intelaka.

Elle leur a exigé plus de transparence et de réactivité dans le traitement des réclamations dans un délai ne dépassant pas 72 heures.

Par ailleurs, le cadre réglementaire régissant le traitement par les établissements de crédit des réclamations de leur clientèle prévoit plusieurs obligations incombant à ces établissements en termes d'accusé de réception, de délai de recevabilité et de délai de traitement. Ce cadre prévoit également que les réclamations peuvent être transmises par courrier adressé à la banque ou déposé au niveau de l'agence du client.

Pour tirer profit des avantages offerts par le digital, Bank Al-Maghrib a appelé les banques en 2020 à compléter les canaux de dépôts physiques par les canaux digitaux.

Aussi, les banques ont été invitées à mettre à la disposition de leurs clients au niveau de leurs sites web et applications mobiles des liens leur permettant d'effectuer le dépôt de leurs réclamations en ligne.

8. Promotion du rôle et des activités du Centre Marocain de Médiation Bancaire

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) constitue une composante importante des voies de recours mises à la disposition de la clientèle dans le cadre du traitement des réclamations formulées à l'encontre des établissements de crédit.

Encadré n°32 : Centre Marocain de Médiation Bancaire

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire est un organisme indépendant institué à l'initiative de Bank Al-Maghrib, en 2013, sous forme d'association à but non lucratif, ayant pour objet le règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les établissements de crédit et leurs clients.

Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle au profit des personnes physiques ou morales, régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

Le Conseil d'administration du Centre est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et composé :

- *des membres actifs suivants : le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, l'Agence Nationale de la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;*
- *de 4 administrateurs indépendants*

Dans le cadre de la promotion de ses activités et du renforcement de son rôle, Bank Al-Maghrib avait décidé à compter du 4^{ème} trimestre 2019 de transférer une partie des réclamations qu'elle reçoit à ce Centre, en capitalisant sur ses moyens et son expertise.

En 2020, le recours par Bank Al-Maghrib au Centre de médiation pour le traitement des réclamations s'est renforcé après une phase de démarrage concluante. Des reporting par le CMMB à l'attention de Bank Al-Maghrib ont été mis en place pour assurer le monitoring de l'activité transférée.

Bank Al-Maghrib a accompagné le Centre dans le renforcement du processus de dématérialisation pour le dépôt des réclamations et les échanges avec les parties prenantes.

Bank Al-Maghrif a également œuvré à maximiser les points et canaux d'accès aux services du CMMB, notamment à travers :

- Les succursales et sièges régionaux et le site web de Bank Al-Maghrif ;
- Les sites web des banques ;
- La CGEM et les Chambres de Commerce.

Pour une meilleure efficacité de l'activité du Centre, un allègement des documents requis pour l'instruction des demandes de médiation a été décidé.

Ces actions, ainsi que la communication accrue autour de la médiation, ont permis d'améliorer le recours à ce mécanisme qui présente l'avantage d'éviter la voie de la justice, laquelle implique des délais et coûts conséquents.

Ainsi, le nombre de dossiers éligibles reçus par le CMMB est passé de 303 dossiers en 2016 à 2.475 dossiers en 2020.

9. Communication et sensibilisation du public en lien avec les services et opérations bancaires

La Banque a entrepris de renforcer les actions de communication et de sensibilisation du public sur des sujets en lien avec les opérations et services bancaires dans le cadre de son rôle de protection des utilisateurs des services financiers.

Dans ce cadre, une collaboration a été engagée notamment avec la Fondation Marocaine de l'Éducation Financière pour la mise en place de capsules didactiques. Une première capsule a été réalisée sous forme d'interview d'un expert de la Banque concernant les «modalités de traitement des réclamations».

Deux premiers guides sont inscrits pour le 1^{er} semestre 2021 portant sur «la mobilité bancaire» et le «traitement des réclamations».

Une feuille de route prévoyant d'autres communications a été programmée en 2021 et 2022.

10. Autres projets de renforcement de la protection de la clientèle

- **Clôture de comptes** : Bank Al-Maghrif a mené un ensemble d'actions pour la bonne application des exigences en matière des demandes de clôture de comptes et réduire les réclamations sur ce sujet. Ces actions ont permis d'assainir les bases de données des banques et de favoriser les clôtures en masse des comptes éligibles. Une baisse sensible des réclamations sur cette question a ainsi été observée en 2020.

La Banque a également prévu d'élaborer en 2021 un projet de directive sur la clôture de comptes, pour renforcer le cadre réglementaire en vigueur.

- Projet de code éthique de recouvrement des créances bancaires pré-judiciaires : La Banque a œuvré pour la mise en place d'un code d'éthique de recouvrement des créances bancaires pré-judiciaires, en collaboration avec les établissements de crédit et la Société Financière Internationale (SFI).

Tout en préservant les droits des établissements de crédit de recouvrer leurs créances, ce code éthique a pour objet d'instaurer les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et leurs mandataires envers la clientèle, en termes de :

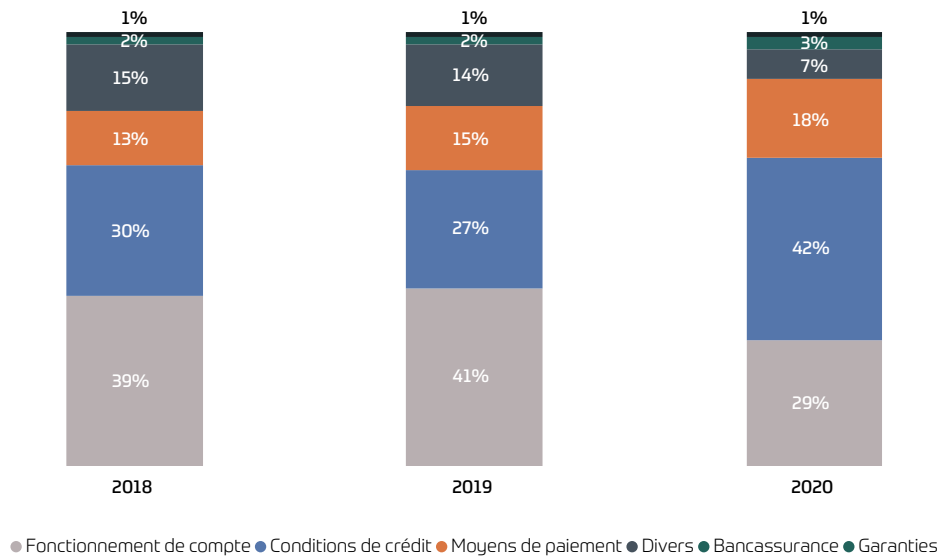
- Transparence et droit à l'information ;
- Comportement à adopter et respect de la clientèle ;
- Moralité, loyauté et droits humains ;
- Respect des données à caractère personnel.

11. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit en 2020, déposés auprès de la Direction de la Supervision Bancaire

En 2020, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 826 réclamations de la clientèle des établissements de crédit, contre 710 en 2019 et 800 réclamations en 2018. Près de 54% des réclamations reçues sur l'ensemble de l'année ont été transférées au CMMB, après 16% en 2019, le transfert ayant démarré au 4^{ème} trimestre 2019.

Graphique n°144 :

Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib

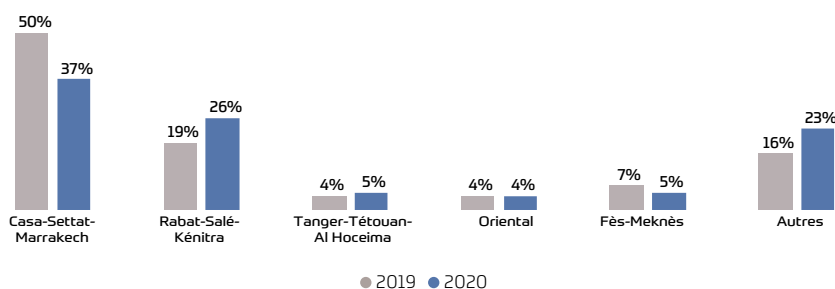


En 2020, les doléances portant sur les conditions de crédit ont représenté près de 42% du total reflétant les difficultés de paiement induites par la crise. Celles portant sur le fonctionnement de comptes ont représenté 29% et celles relatives aux moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, ont représenté 18%.

Près de 84% des réclamations reçues en 2020 ont émané de la clientèle des personnes physiques contre 95% une année auparavant. Le renforcement de la part des entreprises semble lié au contexte de la pandémie qui a accru leurs difficultés.

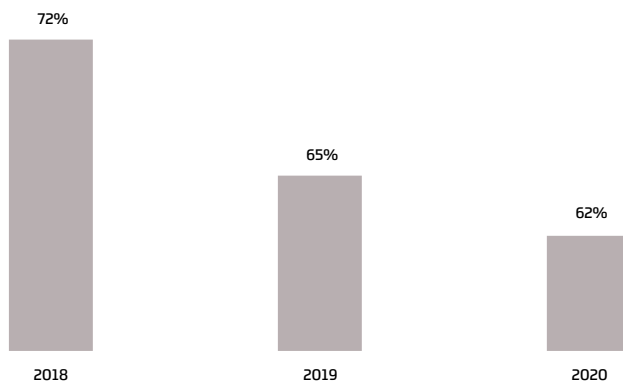
Au plan de la répartition géographique des réclamations, bien que la région de Casablanca demeure prépondérante, la part de celle-ci a fortement baissé à 37%⁴⁵ contre 50% en 2019. En revanche, celle de la région de Rabat a progressé à 26% contre 19%.

Graphique n°145 :
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2020



Près de 62% des réclamations ont été clôturées en faveur des plaignants, contre 65% en 2019.

Graphique n°146 :
Taux de dénouement, en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)

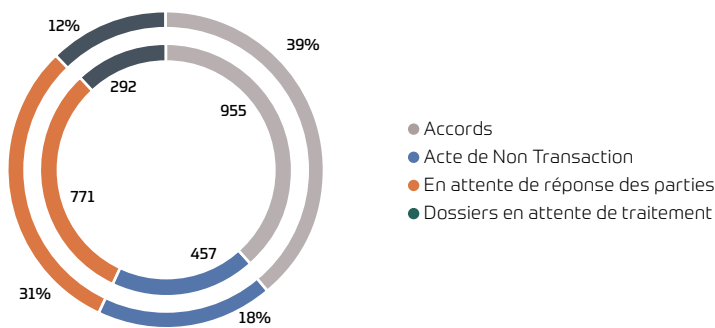


⁴⁵ 15% des réclamations (soit 56 réclamations) ont été reçues en grande partie via l'adresse générique, sans indication d'adresse ou de ville.

12. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

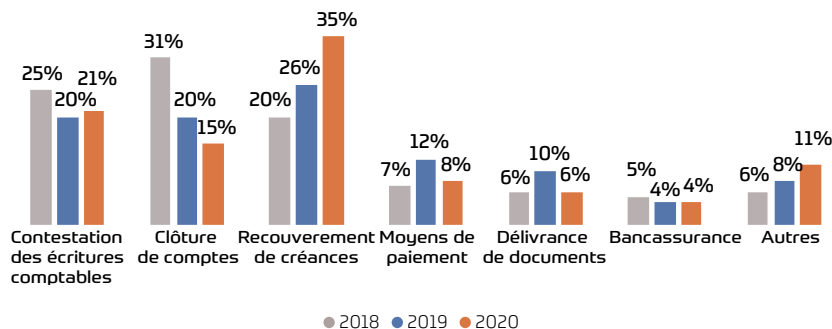
En 2020, le CMMB a reçu 2.475 dossiers complets⁴⁶, dans le cadre de la médiation. Sur ce total, 955 dossiers ont été résolus avec succès (soit 39%), 457 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation⁴⁷ (soit 18%), 771 sont en attente de réponse des établissements de crédit (soit 31%) et 292 dossiers sont en cours de traitement à la fin de l'année.

Graphique n°147 :
Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2020



Selon leur typologie, les litiges reçus ont porté principalement sur le recouvrement des créances (35%) en lien avec le contexte de la crise qui a exacerbé les difficultés de remboursement des crédits par les ménages et entreprises.

Graphique n°148 :
Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2020



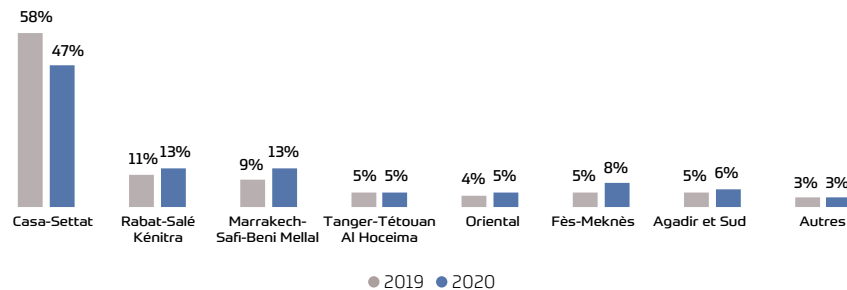
⁴⁶ Dont 448 réclamations transférées par Bank Al-Maghrib.

⁴⁷ Les dossiers n'ayant pas abouti à un accord transactionnel sont les dossiers pour lesquels les parties n'ont pas trouvé de solution amiable à leur différend. Les dossiers non acceptés par les établissements de crédit sont ceux traités dans le cadre du dispositif de médiation conventionnelle.

Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (90%) et concernent à hauteur de 81% des opérations avec les banques et 18% des opérations avec les sociétés de financement.

Au niveau régional, près de 60% des demandeurs sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat contre 69% en 2019.

Graphique n°149 :
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB - Année 2020



VII. Suite des contrôles

En 2020, à l'issue des contrôles et vérifications opérés, 7 sanctions disciplinaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrif à l'encontre de 3 banques, 3 sociétés de financement et d'un établissement de paiement.

Par ailleurs, 3 sanctions pécuniaires ont été prononcées à l'encontre d'une banque et de 2 sociétés de financement.

Ces sanctions ont porté sur des infractions ayant trait notamment à l'observation des conditions d'agrément, la protection du consommateur, la gouvernance d'entreprise et le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

VIII. Coopération internationale

Bank Al-Maghrif a participé, au cours de l'année 2020, à un ensemble d'événements régionaux et internationaux, qui se sont tenus, pour la plupart, par visioconférence, au vu des restrictions sanitaires liées à la pandémie Covid-19. Ces événements ont porté essentiellement sur les implications de la crise Covid-19 sur les activités et les risques bancaires ainsi que sur les réponses apportées par les banques centrales et les organismes internationaux de normalisation en vue d'en réduire l'impact.

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs rencontres virtuelles, au cours de l'année 2020, notamment, la réunion intersectorielle de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) organisée en février sur l'évaluation et la supervision des risques liés au climat et le 7^{ème} Forum de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) organisé en octobre sur le financement et l'investissement verts.

Dans le domaine du digital, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs rencontres avec ses homologues notamment la réunion consultative organisée par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) sur l'amélioration des opportunités des technologies financières modernes dans les pays arabes, à la suite de l'émergence de la pandémie Covid-19 et de l'avenir des services financiers.

S'agissant de la protection du consommateur, la Banque est membre active du groupe de travail «consumer protection» relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), organisme avec lequel elle collabore sur de nombreuses thématiques notamment, la gestion des plaintes dans le cadre des Banques Centrales, le modèle de politique pour la protection des consommateurs pour les services financiers digitaux et la transparence et l'information.

Par ailleurs, la Banque a participé aux réunions semestrielles du Comité des superviseurs arabes ainsi que des groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe et a présidé la 36^{ème} réunion du Comité arabe tenue le 31 mars et le premier avril. Ces réunions ont abordé plusieurs questions d'ordre réglementaire ou de supervision en lien avec la pandémie Covid-19.

Bank Al-Maghrib a également assuré la présidence du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones. Elle a, dans ce sens, œuvré à promouvoir l'échange actif d'information couvrant la crise entre les homologues. Elle a aussi organisé, par visioconférence, en décembre 2020, la rencontre annuelle de ce Groupe à l'effet d'échanger sur les enjeux de la crise pour les superviseurs bancaires francophones.

Encadré n°33 :
Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF)

Le GSBF a été constitué à la demande des gouverneurs des Banques Centrales francophones en juin 2004 à Paris. Ce groupe réunit les superviseurs des pays francophones membres et non membres du Comité de Bâle, afin de développer des relations étroites avec ce comité. Il vise à :

- développer, à un niveau élevé, la coopération entre ses membres pour que l'échange d'expérience et d'information favorise la généralisation des meilleures pratiques et la convergence des approches prudentielles vis-à-vis de problèmes communs ;*
- apporter, après examen, des observations sur les travaux qui auront été circularisés par le Comité de Bâle ;*
- informer régulièrement ce Comité des activités poursuivies au sein du Groupe et lui faire part des travaux spécifiques ou de recherches effectuées occasionnellement ;*
- renforcer les contacts et les échanges entre les groupes de superviseurs régionaux ;*
- prendre appui sur l'Institut de Stabilité Financière (ISF) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) pour développer les actions de formation appropriées.*

La présidence du GSBF est assurée par un pays non membre du Comité de Bâle et son secrétariat est assuré par le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Après avoir présidé la 1^{ère} réunion en 2005, Bank Al-Maghrif assure la présidence du groupe au titre de 2020 et 2021.

IX. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2020, à 100 personnes contre 103 en 2019, dont 54 % sont des femmes.

La répartition des effectifs est restée stable avec près des deux tiers en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités du support.

Environ 73 % de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans et 57% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la Direction de la Supervision Bancaire sont à 85% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Bank Al-Maghrib a continué à attacher une importance primordiale à la formation continue de ses agents dans un contexte marqué par une évolution permanente des normes bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et de nouveaux risques.

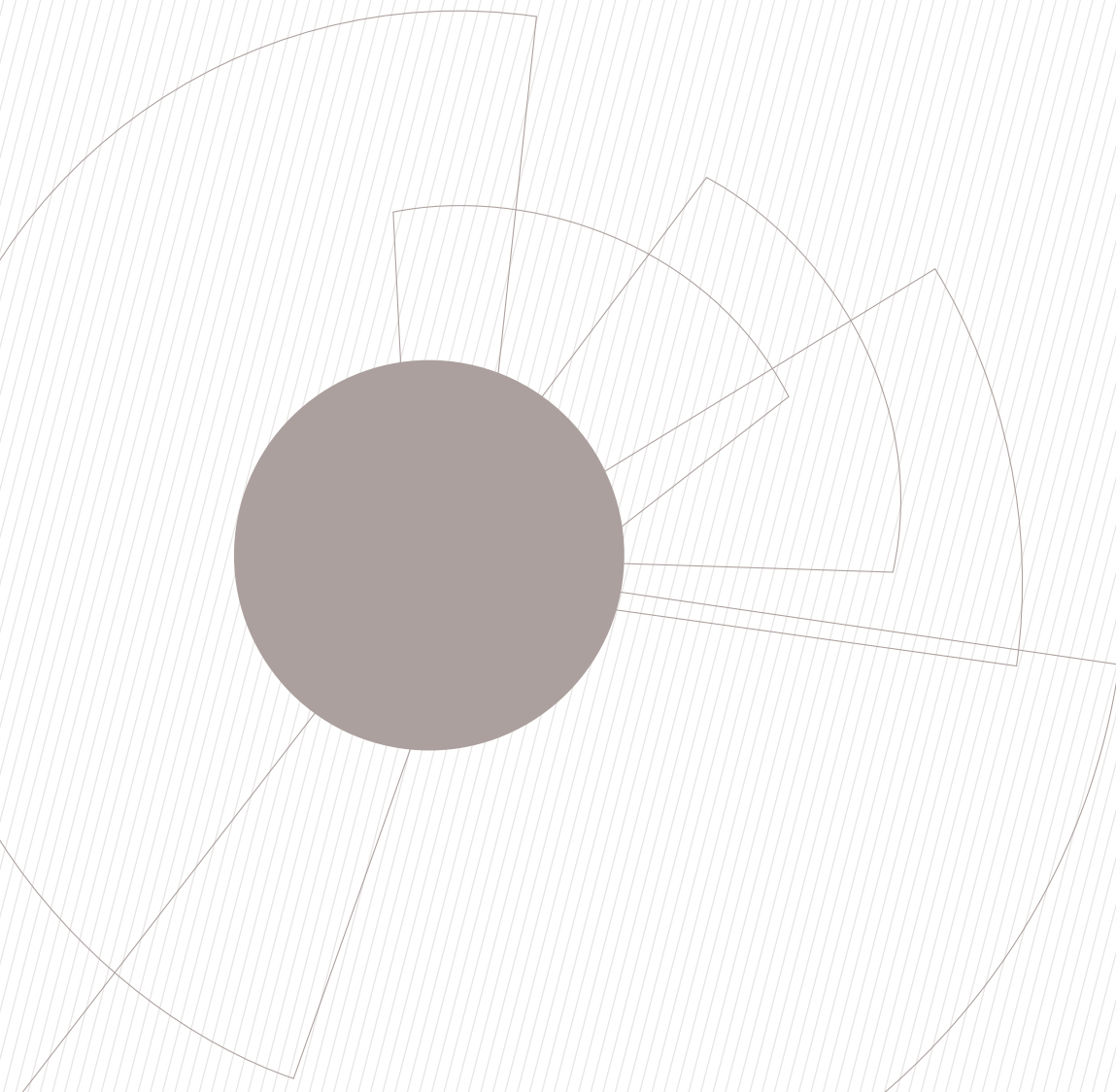
Au cours de l'année 2020, l'effort de formation est resté soutenu, tout en s'adaptant aux conditions imposées par la crise sanitaire. Près de 70% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié au moins d'une formation.

**Encadré n°34 :
Thématiques de formation continue dans le contexte de la crise**

Le plan de formation a couvert, cette année, 86 actions portant sur les domaines liés à la supervision bancaire, notamment :

- *La Finance Participative ;*
- *Le traitement des difficultés des établissements de crédit ;*
- *La norme IFRS 9 ;*
- *Les risques de taux d'intérêt et de marché ;*
- *La réglementation prudentielle ;*
- *Les cyber-risques ;*
- *La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme ;*
- *La finance verte ;*
- *Le digital.*

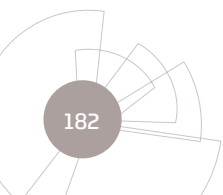
Tenant compte du contexte de la crise sanitaire, Bank Al-Maghrib a également participé à des webinaires portant sur l'impact et la réponse à la pandémie Covid-19.



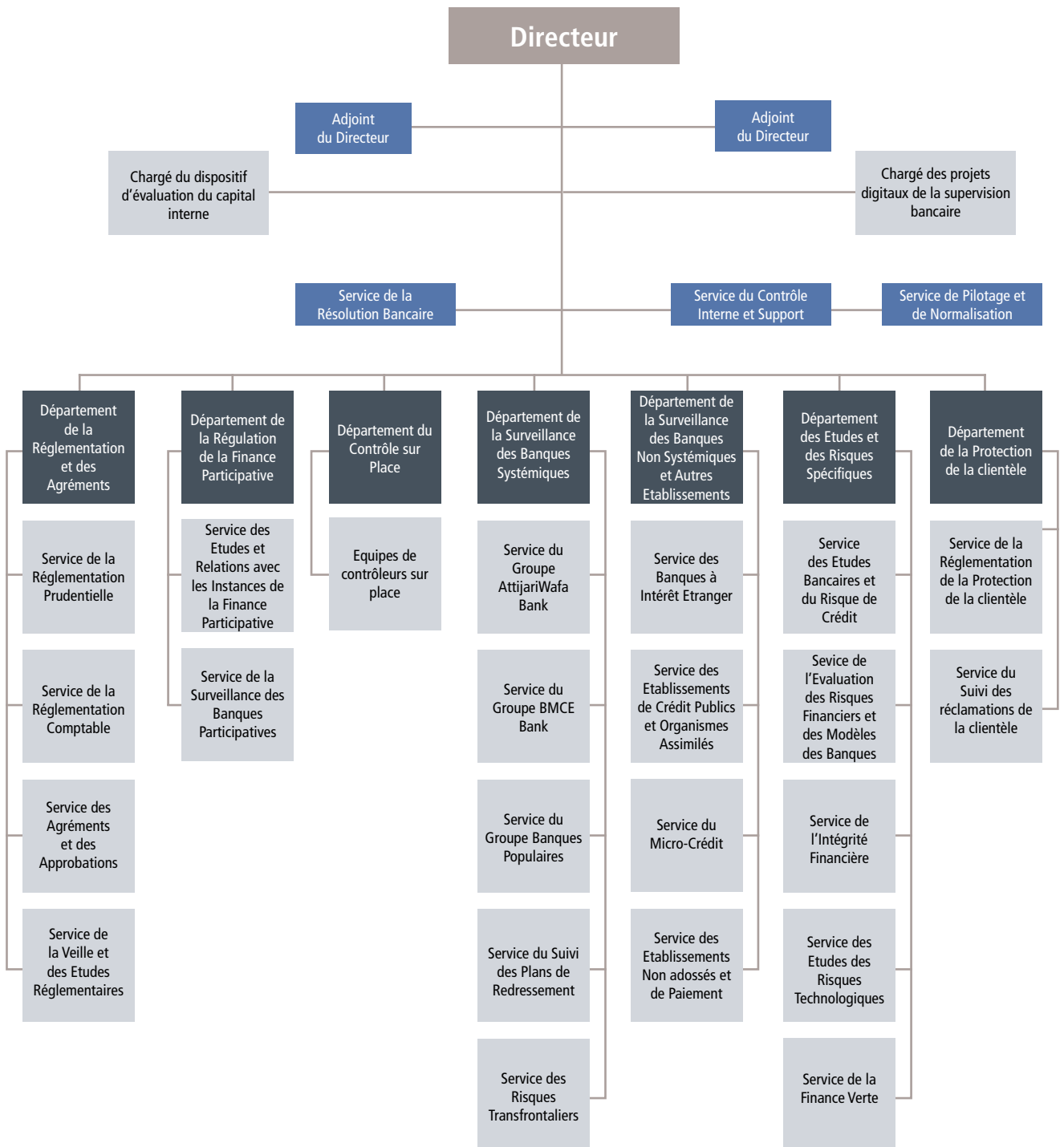


Annexes

الجزيرة العربية



Annexe 1. Organigramme de la Direction Supervision Bancaire



Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

• Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani-Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V- Casablanca
ATTIJARIWafa BANK	2, Boulevard Moulay Youssef- Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « BCP »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « BMCI »	26, Place des Nations Unies -Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II, B.P 246 – 80 000 – Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 – Ville Nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkarim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 – 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route principale Nador, Taouïma– 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT-KENITRA	3, Avenue Trables, B.P 6 – 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 – 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « Caixa Bank, S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia. - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail -Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Immeuble 1, Ensemble immobilier Zénith Millenium, Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des alaouites – B.P 49 – 10 000 Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « CIH »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad - Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMA »	55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « UMB »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

• Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue d'Alger et Rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUJR	162, Rue Molière, Angle Boulevard d'Anfa - Casablanca
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies -Casablanca
UMNIA BANK	397 Route Al Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
SANAD TAMWIL	CCG Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Boulevard Zerktouni et Rue Ibnou Bouraïd – 20 100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Boulevard Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zénith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maârouf - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORD AFRICAINE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Boulevard Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni – Casablanca
WAFASALAF	72, Angle Rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1er étage – CP. 20060 Casablanca

• Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen -Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca

• Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

• Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

• Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE - GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone Franche de Tanger - Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45 D, Zone Franche d'Exportation, Route de Rabat – Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

● Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ASSOCIATION AL AMANA POUR LA PROMOTION DES MICROENTREPRISES	40, Rue Al Fadila, Quartier Industriel, Q.Y.M, 10 130 - Rabat
ASSOCIATION AL KARAMA DE MICRO-CREDIT	38, Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 ^{ème} étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION DE MICRO-FINANCE OUED-SROU « AMOS »	2, Rue Oued Sbou, Quartier Ettakadoum ElKbab - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Rue Lahboul - Meknès
ATIL MICRO-CREDIT – IZDIHAR MICROFINANCE	70, Avenue Hassan II, Résidence Paloma Blanca, 1 ^{er} étage, N°1 - Tétouan
ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE	1, Rue Abi Dar El Ghoufari, 1 ^{er} étage, Quartier Prince Héritier - Fès
BRJ MICRO-FINANCE	82, Rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION AL BARAKA	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Al Arz – Hay Riad – Rabat
FONDATION ARDI MICRO CREDIT	Avenue Hassan II, Hay Ibn Sina, Rue Iran - Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3, Rue Docteur Veyre – Résidence Patio - Casablanca
FONDATION MICRO-CREDIT DU NORD	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N°34 - Tanger
INSTITUTION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE « INMAA »	Angle Rue Maâmoura et Rue Elizabeth II, Immeuble A, 2 ^{ème} étage, Appt N°2 - Kénitra

● Établissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades, Quartier des Hôpitaux, 3 ^{ème} étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8 Angle Avenue Moulay Rachid et Rue Bab El Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pegoud) - Casablanca
DIGIFI	Lotissement Attawfik, Rue 1 et 3 Californie, Sidi Maârouf - Casablanca
FAST PAYMENT SA	3 Rue Berne, Angle Zerktoni - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS « M2T »	Espace Perla, La Colline Lot N°22 Sidi Maârouf, 20 270 - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al Arz, Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 ^{ème} étage, Sidi Maârouf, Casablanca
SOGEPAIEMENT	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10000 Rabat

• Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
EUROSOL MAROC	Résidence Ahssan Dar, immeuble B, Appt n°3 et 4, Avenue Hassan II - Rabat
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi, n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6ème étage - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni, Espace Erreada, Bureau n°16 - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca

• Autres établissements de crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Annexe 3. Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Banques	19	19	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5	5	5
Banques participatives				5	5	5	5
Sociétés de financement	34	34	33	32	28	27	27
Sociétés de crédit à la consommation	16	16	15	14	12	12	12
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	7	7	7
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2	1	1
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	3	0	0	0
Autres sociétés	3	3	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	13	13	13	12	12
Etablissements de paiement	10	10	10	9	13	19	20
Autres établissements (**)	2	2	2	2	2	2	2
Total	84	84	83	86	86	90	91

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

(**) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative

Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	182 171	185 255	193 918	4,7
Créances sur la clientèle	798 042	840 682	873 628	3,9
Portefeuille-titres	281 063	308 225	335 136	8,7
Dont Bons du Trésor	147 111	161 103	179 774	11,6
Valeurs immobilisées	38 411	40 606	39 852	-1,9
Autres actifs	41 429	39 866	48 845	22,5
Total-actif	1 341 116	1 414 634	1 491 379	5,4

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

Annexe 5. Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	130 243	138 016	159 364	15,5
Dépôts de la clientèle	927 808	954 541	1 002 547	5
Dettes obligataires	105 412	122 470	120 818	-1,3
- Titres de créance émis	61 738	74 857	68 919	-7,9
- Dettes subordonnées	43 675	47 612	51 899	9
Fonds propres	121 303	134 082	142 885	6,6
Résultat net	11 147	12 041	6 836	-43,2
Autres passifs	45 203	53 484	59 828	15,6
Total-passif	1 341 116	1 414 634	1 491 379	5,6

Annexe 6. Evolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Titres de transaction	157 817	173 575	177 867	2,5
Titres de placement	40 591	46 973	61 651	31,2
Titres d'investissement	32 216	34 493	39 905	15,7
Titres de participation et emplois assimilés	51 620	55 301	57 825	4,6
Total du portefeuille-titres	282 244	310 341	337 058	8,7

Annexe 7. Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 035	1 217	1 713	41
Créances sur la clientèle	4 472	9 130	13 496	48
Certificats de Sukuk	380	309	235	-24
Valeurs immobilisées	298	325	337	3
Autres actifs	876	1 169	1 007	-14
Dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	431	413	408	-1
Total-actif	7 061	12 151	16 787	38,2

Annexe 8. Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	431	1 212	1 651	36
Dépôts de la clientèle	1 665	3 096	4 069	31
Dont dépôts à vue de la clientèle	1 548	2 557	3 807	49
Dépôts d'investissement reçus	0	363	989	>100
Wakala Bil Istithmar	1 262	2 420	3 380	40
Fonds propres	2 226	2 267	2 411	6
Résultat net	-377	-425	-351	17
Autres passifs	1 855	3 218	4 639	44
Dont marges constatées d'avance	1 347	2 582	3 731	44
Total-passif	7 061	12 151	16 787	38,2

Annexe 9. Evolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 885	4 586	5 764	25,7
Créances sur la clientèle	104 760	110 540	108 043	-2,3
Portefeuille-titres	1 308	1 312	1 394	6,2
Valeurs immobilisées	1 319	1 332	1 355	1,7
Autres actifs	4 892	4 744	4 126	-13,0
Total-actif	117 164	122 514	120 682	-1,5

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 10. Evolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit	62 491	59 419	58 689	-1,2
Dettes envers la clientèle	12 474	12 338	10 825	-12,3
Titres de créances émis	19 817	26 405	25 831	-2,2
Fonds propres	10 902	11 243	12 533	11,5
Résultat net	1 445	1 540	177	-88,5
Autres passifs	10 0035	11 569	12 627	9,1
Total-passif	117 164	122 514	120 682	-1,5

Annexe 11. Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	774	712	1 114	56,5
Créances sur la clientèle	49 532	53 202	53 376	0,3
Dont Opérations de location avec option d'achat	18 331	18 973	18 666	-1,6
Portefeuille-titres	229	431	674	56,3
Valeurs immobilisées	889	906	905	0,0
Autres actifs	3 740	3 309	2 920	-11,7
Total-actif	55 164	58 560	58 989	0,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 12. Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 138	18 163	18 823	3,6
Dettes envers la clientèle	10 152	9 780	8 641	-11,7
Titres de créance émis	13 391	16 835	17 014	1,1
Fonds propres	6 128	6 256	7 143	14,2
Résultat net	901	953	-104	-110,9
Autres passifs	5 454	6 572	7 472	13,7
Total-passif	55 164	58 560	58 989	0,7

Annexe 13. Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	48 254	50 311	48 517	-3,6
Autres créances sur la clientèle	318	272	239	-12,2
Portefeuille-titres	18	19	19	0,0
Autres actifs	1 181	1 453	1 122	-22,8
Total-actif	49 772	52 054	49 897	-4,1

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 14. Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	36 142	34 518	32 700	-5,3
Dettes envers la clientèle	583	673	675	0,3
Titres de créance émis	5 926	9 078	8 653	-4,7
Fonds propres	3 411	3 564	3 857	8,2
Résultat net	401	377	112	-70,2
Autres passifs	3 309	3 844	3 900	1,4
Total-passif	49 772	52 054	49 897	-4,1

Annexe 15. Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 649	20 244	17 431	-13,9
Créances sur la clientèle	18 263	17 887	16 848	-5,8
Portefeuille-titres	2 970	3 345	2 841	-15,1
Autres actifs	537	813	1 037	27,4
Total-actif	40 419	42 289	38 156	-9,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 16. Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 450	31 916	27 030	-15,3
Dépôts de la clientèle	6 389	8 765	9 324	6,4
Fonds propres comptables	553	597	698	17
Autres passifs	1 027	1 011	1 104	9,1
Total passif	40 419	42 289	38 156	-9,8

Annexe 17. Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	806	376	366	-2,7
Créances sur la clientèle	6 608	7 245	7 680	6
Valeurs immobilisées	231	237	221	-6,8
Autres actifs	271	291	293	0,7
Total-actif	7 916	8 149	8 560	5

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 18. Evolution des ressources des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 088	4 326	5 011	15,8
Fonds propres et assimilés	2 846	2 733	2 474	-9,5
Autres passifs	982	1 090	1 075	-1,4
Total-passif	7 916	8 149	8 560	5

Annexe 19. Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	170 288	184 662	192 032	4,0
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100 664	115 234	134 367	16,6
Prêts et créances sur la clientèle	1 036 718	1 104 341	1 133 188	2,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	111 351	111 898	121 152	8,3
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Titres au coût amorti	63 213	71 747	82 871	15,5
Autres actifs	190 811	205 052	220 731	7,6
Total	1 673 044	1 792 935	1 884 341	5,1

Annexe 20. Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	553	875	1 674	91,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	172 079	174 836	190 013	8,7
Dettes envers la clientèle	1 127 636	1 185 803	1 252 860	5,7
Titres de créance émis	71 751	88 955	82 663	-7,1
Capitaux propres-part du Groupe	130 393	146 599	146 600	0,0
dont Résultat net	13 910	14 292	6 783	-52,5
Autres passifs	170 633	195 867	210 531	7,5
Total-passif	1 673 044	1 792 935	1 884 341	5,1

Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc

Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	39 168 367	43 911 245
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	163 249 885	168 061 489
. A vue	33 179 387	36 672 289
. A terme	130 070 498	131 389 200
Créances sur la clientèle	808 568 276	843 225 513
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	247 194 322	261 719 745
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	213 502 090	208 835 760
. Crédits et financements participatifs immobiliers	269 338 732	273 652 219
. Autres crédits et financements participatifs	78 533 132	99 017 789
Créances acquises par affacturage	32 113 500	30 402 312
Titres de transaction et de placement	220 604 067	240 061 918
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	130 010 485	145 558 557
. Autres titres de créance	20 734 552	18 078 669
. Certificats de Sukuks	247 206	189 439
. Titres de propriété	69 611 824	76 235 253
Autres actifs	21 433 955	28 727 370
Titres d'investissement	34 480 423	39 893 547
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 092 776	34 215 501
. Autres titres de créance	3 387 647	5 678 046
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	53 140 237	55 180 772
Participation dans les entreprises liées	45 717 644	48 307 777
Autres titres de participation et emplois assimilés	7 422 593	6 872 995
Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	908 345	815 949
Dépôts d'investissement placés	360 000	1 245 154
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 686 667	2 600 344
Immobilisations données en Ijara	1 275	1 186
Immobilisations incorporelles	6 245 714	6 835 613
Immobilisations corporelles	31 673 645	30 416 131
Total de l'Actif	1 414 634 356	1 491 378 543

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16	17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	138 016 243	159 363 985
. A vue	15 734 589	22 006 216
. A terme	122 281 654	137 357 769
Dépôts de la clientèle	954 540 796	1 002 547 139
. Comptes à vue créditeurs	598 726 209	659 887 504
. Comptes d'épargne	166 025 547	169 116 194
. Dépôts à terme	159 061 093	144 012 122
. Autres comptes créditeurs	30 727 947	29 531 319
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	1	4 780
Titres de créance émis	74 857 366	68 918 724
. Titres de créance négociables	65 245 676	57 999 460
. Emprunts obligataires	9 240 509	10 686 231
. Autres titres de créance émis	371 181	233 033
Autres passifs	37 188 584	36 871 236
Provisions pour risques et charges	16 295 351	19 374 064
Provisions réglementées		2 546 902
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 380 329	4 175 329
Dettes subordonnées	47 612 387	51 899 288
Dépôts d'investissement reçus		130 540
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	98 870 303	99 887 369
Capital	27 199 629	28 157 331
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	5 063 226	11 141 427
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-383 377	-428 405
Résultat net de l'exercice (+/-)	12 041 082	6 836 397
Total du Passif	1 414 634 356	1 491 378 543

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2019	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES	305 564 810	310 971 219
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 602 407	2 000 964
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	147 982 095	149 994 972
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	42 852 720	45 419 370
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	103 416 019	106 068 641
Titres achetés à réméré	3 876 444	3 782 070
Autres titres à livrer	2 835 125	3 705 202
ENGAGEMENTS RECUS	84 609 715	110 866 264
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 288 819	2 998 200
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	54 387 827	80 694 740
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	25 012 408	25 524 129
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	1 920 661	1 649 195
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 22. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	48 033 385	48 288 892
- Intérêts et charges assimilées	15 609 436	14 753 659
Marge d'intérêt	32 423 949	33 535 233
+ Produits sur financements participatifs		55 034
- Charges sur financements participatifs		0
Marge sur financements participatifs		55 034
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	673 302	554 161
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	619 568	656 483
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	53 734	-102 322
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	199	563
- Charges sur immobilisations données en Ijara	90	104
Résultat des opérations d'Ijara	109	459
+ Commissions perçues	8 675 819	8 168 200
- Commissions servies	977 263	830 593
Marge sur commissions	7 698 556	7 337 607
± Résultat des opérations sur titres de transaction	5 588 133	5 404 975
± Résultat des opérations sur titres de placement	223 893	330 426
± Résultat des opérations de change	2 862 917	2 811 266
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-260 681	-130 859
Résultat des opérations de marché	8 414 262	8 415 808
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		0
+ Divers autres produits bancaires	3 791 389	3 121 636
- Diverses autres charges bancaires	2 854 003	2 898 484
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT		-2 575
PRODUIT NET BANCAIRE	49 527 996	49 462 396
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-90 042	-105 661
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 289 541	2 286 075
- Autres charges d'exploitation non bancaire	424 226	252 230
- Charges générales d'exploitation	24 843 419	24 732 536
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 459 850	26 658 044
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 964 022	-8 979 491
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 233 080	-3 548 712
RESULTAT COURANT	18 262 748	14 129 841
RESULTAT NON COURANT	-672 840	-2 993 569
- Impôts sur les résultats	5 548 827	4 299 877
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 041 081	6 836 395

Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives

Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 114 531	1 488 527
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	264 058	394 674
. A vue	256 404	381 480
. A terme	7 654	13 194
Créances sur la clientèle	9 129 793	13 495 661
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	744 792	1 039 786
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	356 606	783 304
. Crédits et financements participatifs immobiliers	8 001 586	11 645 878
. Autres crédits et financements participatifs	26 809	26 693
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	268 718	204 411
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	268 718	204 411
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	1 641 285	836 269
Titres d'investissement	40 700	30 925
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	40 700	30 925
Titres de participation et emplois assimilés	0	404
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	0	404
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement placés	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations données en Ijara	0	0
Immobilisations incorporelles	106 958	128 043
Immobilisations corporelles	218 284	208 510
Total de l'Actif	12 150 766	16 787 424

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 211 601	1 651 308
. A vue	537 446	466 299
. A terme	674 155	1 185 009
Dépôts de la clientèle	3 095 691	4 068 597
. Comptes à vue créditeurs	2 557 090	3 806 902
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	538 601	261 695
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	107 562	101 892
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	3 730 133	4 500 150
Provisions pour risques et charges	13 700	30 483
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement reçus*	2 783 297	4 368 741
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	0	0
Capital	2 935 000	3 655 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-49 000	-200 000
Report à nouveau (+/-)	-618 600	-1 044 323
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	387
Résultat net de l'exercice (+/-)	-425 057	-350 859
Total du Passif	12 150 766	16 787 424

*Incluant les montants de Wakala Bil Istithmar reçus

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2019	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES	532 230	790 723
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	532 230	787 291
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	0	3 432
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	400 000	451 514
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	400 000	420 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	31 514
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 24. Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	2	0
Marge d'intérêt	-2	0
+ Produits sur financements participatifs	237 200	411 869
- Charges sur financements participatifs	793	189
Marge sur financements participatifs	236 407	411 680
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Résultat des opérations d'Ijara	0	0
+ Commissions perçues	43 340	47 719
- Commissions servies	2 709	1 929
Marge sur commissions	40 631	45 791
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 503	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	1 635	0
± Résultat des opérations de change	1 289	6 161
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	4 427	6 161
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	9 374	7 705
- Diverses autres charges bancaires	882	7 122
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-87 996	-127 146
PRODUIT NET BANCAIRE	201 959	337 069
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 485	1 190
- Autres charges d'exploitation non bancaire	10 189	0
- Charges générales d'exploitation	611 420	659 399
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-414 165	-321 141
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 648	-9 982
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-8 168	-16 781
RESULTAT COURANT	-425 981	-347 904
RESULTAT NON COURANT	873	-151
- Impôts sur les résultats	227	2 804
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-425 335	-350 859

Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	124 471	83 321
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 585 843	5 764 207
. A vue	1 278 392	2 240 306
. A terme	3 307 451	3 523 901
Créances sur la clientèle	36 905 581	37 639 282
. Crédits de trésorerie et à la consommation	32 127 510	32 266 450
. Crédits à l'équipement	1 786 890	1 930 381
. Crédits immobiliers	1 504 571	1 257 112
. Autres crédits	1 486 610	2 185 339
Créances acquises par affacturage	4 351 460	3 220 150
Titres de transaction et de placement	1 053 660	1 136 978
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	400 171	500 166
. Titres de propriété	653 489	636 812
Autres actifs	4 619 186	4 042 581
Titres d'investissement	220 720	219 750
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	208 220	202 253
. Autres titres de créance	12 500	17 497
Titres de participation et emplois assimilés	38 073	37 054
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	69 283 427	67 183 866
Immobilisations incorporelles	712 020	725 658
Immobilisations corporelles	619 933	628 967
Total de l'Actif	122 514 374	120 681 814

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 419 056	58 689 192
. A vue	7 142 042	4 479 754
. A terme	52 277 014	54 209 438
Dépôts de la clientèle	12 337 660	10 824 941
. Comptes à vue créditeurs	1 071 904	751 088
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	314 673	306 018
. Autres comptes créditeurs	10 951 083	9 767 835
Titres de créance émis	26 404 658	25 831 071
. Titres de créance négociables	23 558 701	23 691 812
. Emprunts obligataires	2 814 512	2 111 156
. Autres titres de créance émis	31 445	28 103
Autres passifs	9 488 183	9 646 5900
Provisions pour risques et charges	665 970	1 420 784
Provisions réglementées	17 954	20 213
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	70 660	59 045
Dettes subordonnées	1 326 562	1 479 925
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	5 274 676	5 431 351
Capital	3 760 605	3 866 510
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	2 208 077	3 234 767
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 540 313	177 425
Total du Passif	122 514 374	120 681 814

Annexe 26. Etat des Soldes de gestion des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	3 862 756	3 764 481
- Intérêts et charges assimilées	2 884 851	2 877 683
Marge d'intérêt	977 904	886 798
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	22 187 897	21 179 436
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	18 923 339	17 987 402
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 264 558	3 192 034
+ Commissions perçues	1 373 157	1 221 987
- Commissions servies	144 767	155 082
Marge sur commissions	1 228 390	1 066 905
± Résultat des opérations sur titres de transaction	13 907	12 350
± Résultat des opérations sur titres de placement	8 859	16 123
± Résultat des opérations de change	270	1 143
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	23 036	29 616
+ Divers autres produits bancaires	241 732	226 829
- Diverses autres charges bancaires	13 405	15 157
PRODUIT NET BANCAIRE	5 722 215	5 387 025
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	13	-1 003
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	49 030	44 029
- Autres charges d'exploitation non bancaire	5 844	3 527
- Charges générales d'exploitation	2 171 725	2 129 815
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 593 689	3 296 709
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-968 190	-1 758 768
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-77 602	-752 067
RESULTAT COURANT	2 547 897	785 874
RESULTAT NON COURANT	-62 780	-55 810
- Impôts sur les résultats	944 803	552 637
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 540 314	177 427

Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	81 746	66 504
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	712 116	1 113 999
. A vue	465 347	1 005 779
. A terme	246 769	108 220
Créances sur la clientèle	33 846 771	34 560 263
. Crédits de trésorerie et à la consommation	31 289 631	31 231 495
. Crédits à l'équipement	1 253 108	1 403 117
. Crédits immobiliers	12 486	13 834
. Autres crédits	1 291 546	1 911 817
Créances acquises par affacturage	382 715	148 875
Titres de transaction et de placement	400 835	643 327
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	399 960	499 955
. Titres de propriété	875	143 372
Autres actifs	3 227 721	2 853 733
Titres d'investissement	12 500	12 500
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	12 500	12 500
Titres de participation et emplois assimilés	18 004	18 004
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	18 972 669	18 666 414
Immobilisations incorporelles	528 595	536 515
Immobilisations corporelles	376 332	368 560
Total de l'Actif	58 560 004	58 988 694

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 163 238	18 822 912
. A vue	1 415 258	1 372 346
. A terme	16 747 980	17 450 566
Dépôts de la clientèle	9 780 471	8 640 938
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	9 780 471	8 640 938
Titres de créance émis	16 834 934	17 014 093
. Titres de créance négociables	15 331 081	15 886 203
. Emprunts obligataires	1 503 853	1 127 890
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	5 375 384	5 588 747
Provisions pour risques et charges	141 008	669 450
Provisions réglementées	17 954	20 213
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	1 038 086	1 193 259
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	3 743 598	3 887 646
Capital	1 797 482	1 873 387
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	715 005	1 381 598
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	952 844	-103 549
Total du Passif	58 560 004	58 988 694

Annexe 28. Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	3 405 946	3 343 999
- Intérêts et charges assimilées	1 221 029	1 228 242
Marge d'intérêt	2 184 917	2 115 757
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 961 374	5 959 112
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 652 987	5 547 639
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	308 387	411 473
+ Commissions perçues	968 527	820 226
- Commissions servies	92 476	98 228
Marge sur commissions	876 051	721 998
± Résultat des opérations sur titres de transaction	7 241	4 475
± Résultat des opérations sur titres de placement	372	0
± Résultat des opérations de change	496	-300
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	8 109	4 175
+ Divers autres produits bancaires	176 577	166 787
- Diverses autres charges bancaires	2 953	4 702
PRODUIT NET BANCAIRE	3 551 088	3 415 490
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	33 258	25 912
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 024	0
- Charges générales d'exploitation	1 450 251	1 448 682
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 133 071	1 992 720
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-580 002	-1 273 059
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-17 314	-522 800
RESULTAT COURANT	1 535 755	196 861
RESULTAT NON COURANT	-28 692	-36 167
- Impôts sur les résultats	554 219	264 243
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	952 844	-103 549

Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail

Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	346	440
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	32 651	2 144
. A vue	32 458	1 840
. A terme	193	304
Créances sur la clientèle	55 446	90 675
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 207	25 512
. Crédits à l'équipement		0
. Crédits immobiliers	9 323	8 198
. Autres crédits	18 916	56 965
Créances acquises par affacturage	216 351	148 046
Titres de transaction et de placement	211	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété		0
Autres actifs	1 100 905	783 775
Titres d'investissement		0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0
. Autres titres de créance		0
Titres de participation et emplois assimilés	18 797	18 797
Créances subordonnées		0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	50 310 758	48 517 452
Immobilisations incorporelles	161 885	170 236
Immobilisations corporelles	157 083	164 904
Total de l'Actif	52 054 433	49 896 680

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34 517 512	32 699 543
. A vue	3 991 541	2 046 072
. A terme	30 525 971	30 653 471
Dépôts de la clientèle	673 476	675 167
. Comptes à vue créditeurs	113 656	111 218
. Comptes d'épargne		0
. Dépôts à terme	314 673	306 018
. Autres comptes créditeurs	245 147	257 931
Titres de créance émis	9 078 332	8 653 099
. Titres de créance négociables	8 227 620	7 805 609
. Emprunts obligataires	819 267	819 387
. Autres titres de créance émis	31 445	28 103
Autres passifs	3 386 581	3 238 385
Provisions pour risques et charges	260 942	463 016
Provisions réglementées		0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		0
Dettes subordonnées	196 359	198 117
Ecarts de réévaluation		0
Réserves et primes liées au capital	1 439 605	1 440 003
Capital	1 010 095	1 010 095
Actionnaires. Capital non versé (-)		0
Report à nouveau (+/-)	1 114 402	1 406 775
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		0
Résultat net de l'exercice (+/-)	377 129	112 480
Total du Passif	52 054 433	49 896 680

Annexe 30. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	9 655	12 931
- Intérêts et charges assimilées	1 539 891	1 520 263
Marge d'intérêt	-1 530 236	-1 507 332
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	16 226 523	15 220 324
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	13 270 352	12 439 763
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 956 171	2 780 561
+ Commissions perçues	8 329	8 344
- Commissions servies	5 074	6 485
Marge sur commissions	3 255	1 859
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	209	28
± Résultat des opérations de change	-138	1 408
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	71	1 436
+ Divers autres produits bancaires	5 052	3 030
- Diverses autres charges bancaires	882	1 203
PRODUIT NET BANCAIRE	1 433 431	1 278 351
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	14 450	17 277
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 102	1 934
- Charges générales d'exploitation	391 135	377 420
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 053 644	916 274
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-335 255	-407 178
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-58 121	-214 075
RESULTAT COURANT	660 268	295 021
RESULTAT NON COURANT	-30 677	-11 549
- Impôts sur les résultats	252 462	170 992
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	377 129	112 480

Annexe 31. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	71 540 800	81 559 224
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	184 661 776	192 031 630
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	167 301 129	173 793 656
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 360 647	18 237 974
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	115 234 229	134 366 505
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	67 231 816	83 185 619
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 096 943	13 043 526
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	35 905 470	38 137 360
Titres au cout amorti	71 747 388	82 871 370
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	111 898 459	121 152 223
Prêts et créances sur la clientèle	1 104 341 248	1 133 188 243
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs d'impôt exigible	4 519 348	5 251 582
Actifs d'impôt différé	11 102 030	13 615 354
Comptes de régularisation et autres actifs	35 689 438	37 122 104
Actifs non courants destinés à être cédés	75 125	78 636
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 895 844	1 954 346
Immeubles de placement	9 498 006	9 811 207
Immobilisations corporelles	48 805 179	48 532 542
Immobilisations incorporelles	7 415 987	8 295 087
Ecarts d'acquisition	14 510 580	14 511 215
Total de l'actif	1 792 935 437	1 884 341 268

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 003 416	1 214 332
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	875 210	1 673 521
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	875 210	1 673 521
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	174 835 828	190 013 356
Dettes envers la clientèle	1 185 802 735	1 252 860 351
Titres de créance émis	88 955 340	82 662 644
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	6 044 997	5 968 259
Passifs d'impôt différé	7 145 018	7 435 720
Comptes de régularisation et autres passifs	56 165 051	59 969 283
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	37 851 356	40 548 980
Provisions	12 270 507	13 353 308
Subventions et fonds assimilés	3 600 298	4 421 628
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	49 773 936	53 478 130
Capitaux propres	168 611 745	170 741 756
Capitaux propres part du groupe	146 598 901	146 600 463
Capital et réserves liées	90 700 428	93 221 092
Réserves consolidées	39 364 039	44 280 361
Gains ou pertes latents ou différés	2 242 061	2 316 490
Résultat de l'exercice	14 292 373	6 782 520
Intérêts minoritaires	22 012 844	24 141 293
Total du passif	1 792 935 437	1 884 341 268

Annexe 32. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

	31/12/2019	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	73 394 982	75 448 580
- Intérêts et charges assimilées	23 886 171	23 403 367
MARGE D'INTERET	49 508 811	52 045 213
+ Commissions (Produits)	16 952 313	16 861 771
- Commissions (Charges)	2 148 260	2 299 851
MARGE SUR COMMISSIONS	14 804 053	14 561 920
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 016 358	7 910 979
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1 209 742	1 400 160
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2 174	2 857
+ Produits des autres activités	13 949 361	12 809 555
- Charges des autres activités	12 786 754	11 448 071
PRODUIT NET BANCAIRE	74 703 745	77 282 613
- Charges générales d'exploitation	34 722 655	38 388 490
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5 341 427	5 481 829
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	34 639 663	33 412 294
- Coût du risque	-8 798 166	-20 502 701
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 841 497	12 909 593
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	145 024	93 150
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	138 501	-37 530
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	26 125 022	12 965 213
- Impôts sur les résultats	9 133 071	4 887 769
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	16 991 951	8 077 444
Intérêts minoritaires	2 699 576	1 294 925
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	14 292 375	6 782 519

Annexe 33. Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2018	2019	2020
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	14,7	15,6	15,7
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	10,7	10,8	10,7
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	16,5	18,5	18,0
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,3	7,5	8,2
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,9	6,3	6,3
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	10,5	10,3	9,9
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	14,6	13,6	13,1
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,4	8,5	8,3
Prêts au secteur du commerce	6,4	6,5	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,6	1,5	1,8
Ménages	31,9	31,6	30,9
Prêts aux autres secteurs	20,7	21,7	23,3
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,9	0,5
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,5	9,4	4,8
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	71,2	67,5	68,2
Charges générales d'exploitation/PNB	50,7	50,2	50,0
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	12,1	14,1	16,1
Actifs liquides/passifs à court terme	15,0	17,9	20,0
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	6,9	-1,6	5,8

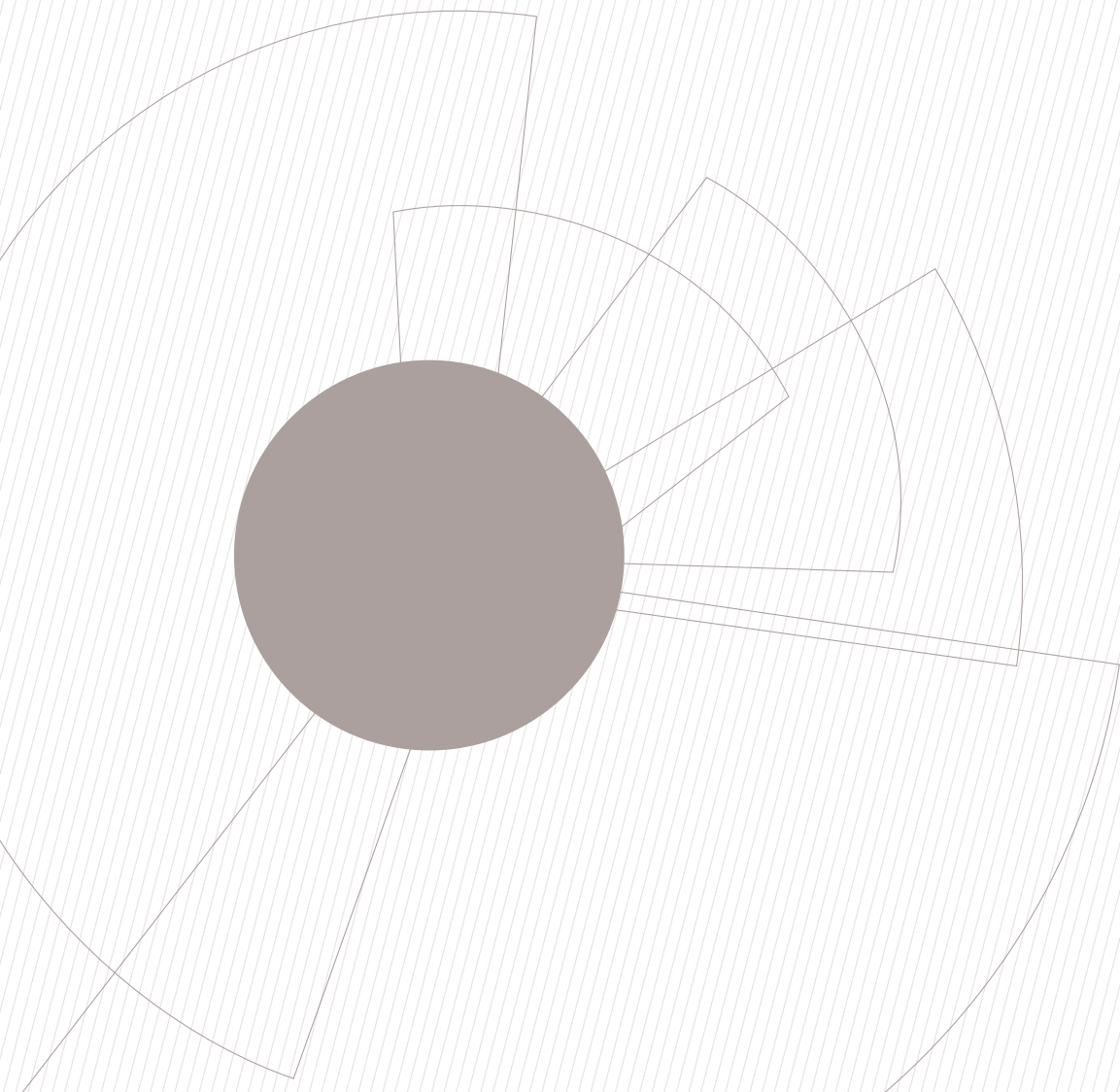
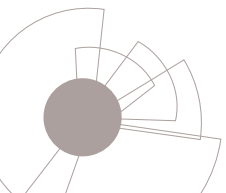




Table des matières

تاريخ
البحرين



MOT DU WALI	5
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020	8
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	10
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITE, RENTABILITE ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1 : STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	17
1 - Structure et actionnariat du système bancaire	17
2 - Evolution du réseau bancaire	18
3 - Evolution du nombre de comptes bancaires	20
4 - Evolution des cartes et guichets automatiques bancaires	22
5 - Evolution du nombre de comptes de paiement	22
6 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	25
7 - Evolution de la concentration bancaire	27
CHAPITRE 2 : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	31
1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	31
2 - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	56
3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	61
4 - Activité et rentabilité des banques offshore	70
5 - Activité des associations de micro-crédit	71
6 - Activité et rentabilité des établissements de paiement	72
7 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	74
CHAPITRE 3 : RISQUES BANCAIRES	81
1 - Ralentissement de l'endettement bancaire des ménages	81
2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	91
3 - Evolution des grandes expositions des banques	93
4 - Evolution du risque de crédit	94
5 - Evolution de la liquidité des banques	102
6 - Evolution de la solvabilité des banques	107
7 - Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques	111
PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	
CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	117
1 - Lois, réglementations et mesures de régulation adoptées en 2020	117

2 - Projets de réglementation finalisés en 2020 et adoptés courant le 1 ^{er} semestre 2021	121
3 - Autres réformes législatives et réglementaires en cours	134
CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE	138
1 - Accompagnement et suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire	138
2 - Activité de supervision prudentielle	141
3 - Surveillance de l'intégrité financière	148
4 - Promotion d'une finance inclusive et verte	156
5 - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	162
6 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	164
7 - Suite des contrôles	175
8 - Coopération internationale	175
9 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	177
ANNEXES :	180
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	183
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	184
Annexe 3 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	188
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	189
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	189
Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	190
Annexe 7 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	190
Annexe 8 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	191
Annexe 9 : Evolution des emplois des sociétés de financement	191
Annexe 10 : Evolution des ressources des sociétés de financement	192
Annexe 11 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	192
Annexe 12 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	193
Annexe 13 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	193
Annexe 14 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	193
Annexe 15 : Evolution des emplois des banques offshore	194
Annexe 16 : Evolution des ressources des banques offshore	194
Annexe 17 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	194
Annexe 18 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	195
Annexe 19 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	195
Annexe 20 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	196

Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	197
Annexe 22 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	200
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	201
Annexe 24 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	204
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	205
Annexe 26 : Etat des Soldes de gestion des sociétés de financement	207
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	208
Annexe 28 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	210
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	211
Annexe 30 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	213
Annexe 31 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	214
Annexe 32 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	216
Annexe 33 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	217

LISTE DES ENCADRES :

Encadré n°1 : Définition des comptes de paiement	24
Encadré n°2 : Mesures de soutien au crédit mises en place dans le contexte Covid-19	34
Encadré n°3 : Prêts garantis à l'entrepreneuriat « Intelaka »	36
Encadré n°4 : Moratoires sur les crédits aux ménages	82
Encadré n°5 : Mesures prises par Bank Al-Maghrib pour répondre aux besoins de liquidité des banques	102
Encadré n°6 : Changements structurels apportés par la loi n°47-95 portant réorganisation de la Caisse Centrale de Garantie (CCG)	120
Encadré n°7 : Impact du nouveau traitement des expositions sur les PME	122
Encadré n°8 : La titrisation synthétique	124
Encadré n°9 : Définition de la Wakala Bil Istithmar	125
Encadré n°10 : Objectifs du ratio de levier	127
Encadré n°11 : Liens entre les risques climatiques et les risques financiers	130
Encadré n°12 : Produits « Salam » et « Ijara Mountahiya Bittamlik »	133
Encadré n°13 : Cadre régissant le financement collaboratif au Maroc « Crowdfunding »	136
Encadré n°14 : Le Comité de Veille Economique (CVE)	139
Encadré n°15 : Dispositif ICAAP	146
Encadré n°16 : Plan de redressement de crise interne PRCI	135
Encadré n°17 : Synthèse de la note d'information du secrétariat du GAFI portant sur « Les risques de blanchiment de capitaux propres et de financement du terrorisme liés à la crise Covid-19 et réponses potentielles »	149

Encadré n°18 : Cartographie des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme mise en place par Bank Al-Maghrib à l'échelle du secteur bancaire	152
Encadré n°19 : Feuille de route sectorielle de LBC-FT à l'échelle du secteur financier au titre de l'année 2020	154
Encadré n°20 : Relèvement par le GAFIMOAN de la notation de 13 recommandations présentées par le Maroc au niveau de son 1 ^{er} rapport de suivi	155
Encadré n°21 : Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)	158
Encadré n°22 : Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en 2020	158
Encadré n°23 : Méthodologies d'analyse des risques environnementaux par les institutions financières publiées par le NGFS	159
Encadré n°24 : Groupe de travail de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) sur la finance verte inclusive (IGF)	160
Encadré n°25 : Rapport sur la finance verte inclusive (IGF)	160
Encadré n°26 : Système national d'identité numérique	163
Encadré n°27 : intérêts intercalaires/frais de crédit et pénalité sur crédit	165
Encadré n°28 : Bréviaire de tarification des services bancaires	166
Encadré n°29 : Relevé annuel des commissions prélevées sur services bancaires	166
Encadré n°30 : Schéma sur le rôle des acteurs dans la mobilité bancaire	167
Encadré n°31 : comparateur des tarifs bancaires	168
Encadré n°32 : Centre Marocain de Médiation Bancaire	170
Encadré n°33 : Groupe des superviseurs bancaires francophones (GSBF)	177
Encadré n°34 : Thématiques de formation continue dans le contexte de la crise	178

LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	17
Graphique n°2 : Evolution du réseau bancaire	18
Graphique n°3 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement	18
Graphique n°4 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	19
Graphique n°5 : Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	19
Graphique n°6 : Evolution du réseau des Etablissements de Paiement	20
Graphique n°7 : Evolution du réseau des associations de micro-crédit	20
Graphique n°8 : Evolution du nombre de comptes bancaires	21
Graphique n°9 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires	21
Graphique n°10 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	22

Graphique n°11 : Evolution des guichets automatiques bancaires	22
Graphique n°12 : Part des comptes de paiement ouverts, par catégorie, par année	23
Graphique n°13 : Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	25
Graphique n°14 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	26
Graphique n°15 : Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2020 (en %)	26
Graphique n°16 : Concentration du total-actif des banques (en %)	27
Graphique n°17 : Concentration des dépôts des banques (en %)	27
Graphique n°18 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	28
Graphique n°19 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2020 (en %)	28
Graphique n°20 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2019 (en %)	28
Graphique n°21 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	29
Graphique n°22 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	29
Graphique n°23 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	30
Graphique n°24 : Structure de l'actif des banques (en %)	32
Graphique n°25 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	32
Graphique n°26 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	38
Graphique n°27 : Crédits des banques au secteur public et privé	38
Graphique n°28 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	39
Graphique n°29 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	39
Graphique n°30 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	40
Graphique n°31 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°32 : Structure du passif des banques (en %)	42
Graphique n°33 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	42
Graphique n°34 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	44
Graphique n°35 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	45
Graphique n°36 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	46

Graphique n°37 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	46
Graphique n°38 : Evolution des fonds propres comptables des banques	47
Graphique n°39 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	47
Graphique n°40 : Evolution des engagements donnés par les banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°41 : Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°42 : Evolution des engagements reçus par les banques (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°43 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°44 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	50
Graphique n°45 : Structure du produit net bancaire (en %)	51
Graphique n°46 : Evolution du Résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	53
Graphique n°47 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	54
Graphique n°48 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	54
Graphique n°49 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	54
Graphique n°50 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	54
Graphique n°51 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	55
Graphique n°52 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	55
Graphique n°53 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	56
Graphique n°54 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	57
Graphique n°55 : Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)	57
Graphique n° 56 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	58
Graphique n°57 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	59
Graphique n° 58 : Structure du produit net bancaire retraité (en millions de dirhams)	60
Graphique n° 59 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion (en millions de dirhams)	60
Graphique n°60 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	61
Graphique n°61 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	62
Graphique n°62 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	62

Graphique n°63 : Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	63
Graphique n°64 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	64
Graphique n°65 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	64
Graphique n°66 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	65
Graphique n°67 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	66
Graphique n°68 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	67
Graphique n°69 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	68
Graphique n°70 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	69
Graphique n°71 : Structure des emplois des banques offshore	70
Graphique n°72 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	71
Graphique n°73 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	73
Graphique n°74 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	73
Graphique n°75 : Evolution des parts des régions destinatrices des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°76 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°77 : Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°78 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	75
Graphique n°79 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	76
Graphique n°80 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	77
Graphique n° 81 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	78
Graphique n°82 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	78
Graphique n°83 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	79

Graphique n°84 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	80
Graphique n°85 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	80
Graphique n°86 : Evolution de la dette bancaire des ménages	81
Graphique n°87 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	83
Graphique n°88 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	84
Graphique n°89 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	84
Graphique n°90 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)	85
Graphique n°91 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	85
Graphique n°92 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	86
Graphique n°93 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	86
Graphique n°94 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)	87
Graphique n°95 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation (Banques et sociétés de financement)	87
Graphique n°96 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	88
Graphique n°97 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	88
Graphique n°98 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	88
Graphique n°99 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge et le type de crédit (en %)	89
Graphique n°100 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	89
Graphique n°101 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu et le type de crédit (en %)	90
Graphique n°102 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	90
Graphique n°103 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à la consommation (en %)	91
Graphique n° 104 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	91

Graphique n°105 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	92
Graphique n°106 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	92
Graphique n°107 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	93
Graphique n°108 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale	94
Graphique n°109 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée	94
Graphique n°110 : Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte de la crise Covid-19 par segment (en encours concerné) à fin 2020	95
Graphique n°111 : Part de l'encours présentant des impayés en % de l'encours de crédit à fin 2020	95
Graphique n°112 : Part de l'encours des dossiers de moratoire en cours en % de l'encours de crédit à fin 2020	96
Graphique n°113 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	96
Graphique n°114 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)	96
Graphique n°115 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	97
Graphique n°116 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	97
Graphique n°117 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	98
Graphique n°118 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)	99
Graphique n°119 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)	99
Graphique n°120 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	100
Graphique n°121 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	100
Graphique n°122 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	101
Graphique n°123 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %) - fin 2020	101
Graphique n°124 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib à fin 2020 (en milliards de dirhams)	103
Graphique n°125 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	104

Graphique n°126 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques à fin décembre	105
Graphique n° 127 : Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2020	105
Graphique n°128 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2020	106
Graphique n°129 : Ressources des banques en devises	106
Graphique n°130 : Emplois des banques en devises	106
Graphique n°131 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	107
Graphique n°132 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	107
Graphique n°133 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	108
Graphique n°134 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	108
Graphique n°135 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	108
Graphique n°136 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	108
Graphique n°137 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale	109
Graphique n°138 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	109
Graphique n°139 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels - Base sociale (en %)	110
Graphique n°140 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	110
Graphique n°141 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	110
Graphique n°142 : Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 bps	112
Graphique n° 143 : Ventilation des effectifs bancaires selon les modes présentiel et télétravail	142
Graphique n°144 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	172
Graphique n° 145 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB - Année 2020	173
Graphique n° 146 : Taux de dénouement, en faveur des plaignants, des réclamations réinstruites par Bank Al-Maghrib (en %)	173

Graphique n° 147 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2020	174
Graphique n° 148 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire – 2020	174
Graphique n° 149 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès du CMMB- Année 2020	175

Dépot légal : 2021PE0085
ISSN : 2509-0615



-  www.bkam.ma
-  BankAlMaghrib
-  Bank Al-Maghrib
-  Bank Al-Maghrib